This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 2044 010 407 153

F 7284.18

ARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE LIBRARY OF
E ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE

PURCHASED APRIL, 1927

UN COUVENT

DE

RELIGIEUSES ANGLAISES

A PARIS

DE 1634 A 1884

OUVRAGE

Précédé d'une lettre de Son Éminence Mgr le Cardinal LANGÉNIEUX

Archevêque de Reims

PAR

L'Abbé F.-M.-TH. CÉDOZ

AUMÔNIER DE LA COMMUNAUTÉ

PARIS
VICTOR LECOFFRE
90, rue Bonaparte, 90

LONDRES
BURNS ET OATES
28, Orchard str., Portman Square

1891

Fr 7284.18

✓

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE
APRIL 1917

A SON ÉMINENCE

Mgr LE CARDINAL LANGÉNIEUX

ARCHEVÊQUE DE REIMS

TÉMOIGNAGE DE VÉNÉRATION

ET DE

PROFONDE RECONNAISSANCE

LETTRE

DE

SON ÉMINENCE Mgr LE CARDINAL LANGÉNIEUX

ARCHEVÊQUE DE REIMS

Reims, le 22 mai 1891.

Mon cher Aumônier,

La pensée était heureuse de nous donner l'histoire du monastère des Augustines, dites Dames Anglaises. Il est peu de communautés qui puissent se flatter d'avoir un passé aussi glorieux et des archives aussi précieuses. Vous les avez étudiées avec intelligence et vous avez su en composer un récit très attachant qui intéressera non seulement les

religieuses et leurs élèves du temps présent, mais encore toute personne qui aura la bonne fortune de vous lire.

Pour moi, j'ai été heureux, en parcourant vos pages, de revivre par la pensée avec les saintes filles dont l'éminent cardinal Morlot m'avait confié la direction. Je les ai vues à l'œuvre dans des jours difficiles; et soit au moment de leur translation à Neuilly, soit à l'époque de la Commune, en toutes circonstances, j'ai pu, comme vous depuis, admirer leur esprit de foi et leur générosité d'âme.

Les hautes vertus de la vie du cloître, qui s'associent chez elles aux œuvres d'enseignement et de charité, donnent à cette chère famille religieuse une grâce toute particulière pour élever les jeunes filles destinées à se sanctifier au milieu du monde par la pratique d'une piété intelligente et profonde en même temps qu'aimable et dévouée.

J'accepte donc volontiers l'hommage que vous me faites de votre travail, et, en vous félicitant de l'œuvre si bien traitée, je profite de l'occasion que vous m'offrez, de bénir de nouveau de grand cœur la Communauté et son éloquent annaliste.

Recevez, cher Aumônier, avec votre part de bénédictions, la nouvelle assurance de mes sentiments affectueux.

✠ B.-M. Card. Langénieux,

Archevêque de Reims.

PORTRAIT DE LADY LETICE-MARY TREDWAY
FONDATRICE DU COUVENT DES DAMES AUGUSTINES ANGLAISES

D'après une toile conservée dans l'établissement.

UN COUVENT

DE

RELIGIEUSES ANGLAISES

A PARIS

DE 1634 A 1884

OUVRAGE

Précédé d'une lettre de Son Éminence Mgr le Cardinal LANGÉNIEUX

Archevêque de Reims

PAR

L'Abbé F.-M.-TH. CÉDOZ

AUMÔNIER DE LA COMMUNAUTÉ

PARIS
VICTOR LECOFFRE
90, rue Bonaparte, 90

LONDRES
BURNS ET OATES
28, Orchard str., Portman Square

1891

Fr 7284.18

✓

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE
APRIL 1907

A SON ÉMINENCE

Mgr LE CARDINAL LANGÉNIEUX

ARCHEVÊQUE DE REIMS

TÉMOIGNAGE DE VÉNÉRATION

ET DE

PROFONDE RECONNAISSANCE

LETTRE

DE

SON ÉMINENCE Mgr LE CARDINAL LANGÉNIEUX

ARCHEVÊQUE DE REIMS

Reims, le 22 mai 1891.

Mon cher Aumônier,

La pensée était heureuse de nous donner l'histoire du monastère des Augustines, dites Dames Anglaises. Il est peu de communautés qui puissent se flatter d'avoir un passé aussi glorieux et des archives aussi précieuses. Vous les avez étudiées avec intelligence et vous avez su en composer un récit très attachant qui intéressera non seulement les

religieuses et leurs élèves du temps présent, mais encore toute personne qui aura la bonne fortune de vous lire.

Pour moi, j'ai été heureux, en parcourant vos pages, de revivre par la pensée avec les saintes filles dont l'éminent cardinal Morlot m'avait confié la direction. Je les ai vues à l'œuvre dans des jours difficiles; et soit au moment de leur translation à Neuilly, soit à l'époque de la Commune, en toutes circonstances, j'ai pu, comme vous depuis, admirer leur esprit de foi et leur générosité d'âme.

Les hautes vertus de la vie du cloître, qui s'associent chez elles aux œuvres d'enseignement et de charité, donnent à cette chère famille religieuse une grâce toute particulière pour élever les jeunes filles destinées à se sanctifier au milieu du monde par la pratique d'une piété intelligente et profonde en même temps qu'aimable et dévouée.

J'accepte donc volontiers l'hommage que vous me faites de votre travail, et, en vous félicitant de l'œuvre si bien traitée, je profite de l'occasion que vous m'offrez, de bénir de nouveau de grand cœur la Communauté et son éloquent annaliste.

Recevez, cher Aumônier, avec votre part de bénédictions, la nouvelle assurance de mes sentiments affectueux.

✠ B.-M. Card. Langénieux,

Archevêque de Reims.

INTRODUCTION.

Quand on vient de Paris à Neuilly par la barrière des Ternes, on voit s'ouvrir, sur la droite, le boulevard Victor-Hugo.

Si vous entrez dans cette longue et silencieuse avenue de hauts platanes qui se prolonge jusqu'aux rives de la Seine, vous vous trouvez bientôt en face d'une grande construction d'aspect fort simple, séparée de la voie publique par une grille en fer et une cour d'honneur.

C'est le nouvel établissement des Dames Augustines Anglaises.

Obligées de quitter Paris, où elles demeuraient depuis 1634, elles firent l'acquisition d'un terrain dans l'ancien parc de Neuilly, y cons-

truisirent un couvent, et s'y transportèrent en 1862 avec leurs élèves.

Ce n'est point du tout, comme on pourrait le croire, par une sorte d'usurpation qu'elles s'attribuent la qualification d'*Anglaises :* ce sont bien véritablement, — on l'eût dit autrefois, — *des filles de la blonde Albion.* Sur une trentaine de religieuses, formant actuellement la communauté, trois seulement sont Françaises; et, dans le registre matricule, ouvert depuis plus de deux siècles et demi, on ne compte pas plus de sept ou huit étrangères.

Ces Dames sont des *chanoinesses régulières :* elles gardent la clôture et émettent les trois vœux de religion. Leur dénomination complète est celle de *chanoinesses régulières de l'ordre de Saint-Augustin.*

Quel que soit notre désir de rattacher à la communauté des religieuses d'Hippone l'origine des chanoinesses, nous ne pouvons pas y parvenir. Au delà du huitième siècle, tout est té-

nèbres impénétrables dans leur histoire. Vers cette époque seulement, elles commencent à apparaître dans les conciles; mais elles ne s'y montrent nullement comme filles de saint Augustin. Jamais, en effet, les efforts tentés pour les réformer ne les ramènent à la règle de ce grand docteur de l'Église. La raison en est simple : cette règle n'était point encore reconnue. Pour s'expliquer cette dénomination de chanoinesses de l'ordre de Saint-Augustin, il faut redescendre jusqu'à l'an 1139, au second concile de Latran. Alors seulement la lettre de ce Père aux religieuses d'Hippone, en 423, est imposée comme règle à tout l'ordre canonique, et les *chanoinesses* deviennent désormais *augustines*.

C'est tout ce que nous pouvons dire de plus précis sur leur origine.

Quant aux Dames Anglaises, nous savons que cette communauté est une filiation directe de la célèbre abbaye de Notre-Dame-de-Beaulieu, nommée également abbaye de Sin.

Dans les premières années du treizième siècle, de pieuses personnes, vivant sous la règle de

Saint-Augustin, tenaient à Déchy, petit village des Flandres, un hospice placé sous le patronage de saint Nicolas. Elles s'y consacraient au soin des malades, et y recueillaient les pèlerins et les voyageurs indigents.

Troublées dans leurs exercices de piété et de charité par le passage des hommes de guerre et exposées à mille vexations, elles vinrent en 1227 s'établir à Sin-le-Noble, autre village de la même province, situé à peu de distance de Douai. Là, elles bâtirent un monastère et le consacrèrent à la sainte Vierge sous le nom de Notre-Dame-de-Beaulieu.

Pendant près de quatre siècles, elles vécurent en paix derrière leur cloître; mais, les causes pour lesquelles ces religieuses abandonnèrent Déchy se renouvelant, elles obtinrent du conseil de Douai, le 20 avril 1616, la faveur de s'établir dans cette ville.

Six ans après, les bâtiments de leur nouvelle abbaye étant terminés, elles s'y installèrent. Toutefois leur église ne fut consacrée par l'évêque d'Arras, Paul Baudot, que le 12 janvier 1627. L'abbaye de Notre-Dame-de-Beaulieu parvint bientôt au plus haut degré de splendeur. Vingt-deux abbesses s'y succédèrent dont plusieurs

appartenaient aux plus nobles familles des Flandres. La dernière d'entre elles, Marie-Anne Josèphe de Mortagne de Landas, mourut en 1794, au moment de la suppression de l'abbaye. Quatre ans après, le 7 septembre 1795, tous les bâtiments en furent vendus par l'État.

Deux branches sortirent de ce tronc à l'époque de sa plus grande vigueur : l'une prit racine à Arras dans le premier tiers ou le premier quart du seizième siècle, et jeta, au siècle suivant, un rejeton à Armentières; l'autre fut implantée à Paris en 1634 : c'est le monastère des Dames Anglaises dont nous allons retracer l'histoire.

Nous l'avons écrite pour répondre à un désir exprimé par Mme la Supérieure et pour nous acquitter, autant que possible, d'une dette de reconnaissance contractée depuis longtemps envers elle.

Mais, en songeant à la vénérée Mme Marie-Gonzague Howell, nous ne pouvions oublier tout ce qui tient à elle par les liens de la religion et du cœur : la communauté, les élèves anciennes et nouvelles, les amis de la maison. C'est par-

ticulièrement pour ce cercle de famille que nous avons rédigé ces pages; c'est lui surtout qu'elles intéresseront.

Cela ne veut pas dire qu'elles soient dénuées d'intérêt pour les personnes placées en dehors de ce groupe de familiers et d'intimes; nous croyons au contraire que le sujet traité dans ce livre est, par lui-même, fort attachant et fort édifiant. On y trouvera de beaux exemples de foi, de courage, de charité, de dévouement, de fermeté inébranlable dans l'accomplissement du devoir. Le surnaturel, il est vrai, ne s'y manifeste pas par des choses extraordinaires qui placent assez souvent, dans les maisons religieuses, certains sujets hors des voies de la vie commune; mais il se produit d'une manière sensible dans l'ensemble des faits. Exposée à mille périls dans son existence, cette communauté en est toujours retirée par la main de Dieu, au moment où elle paraît devoir succomber. L'épreuve est comme une piscine probatique d'où elle sort retrempée d'une nouvelle vigueur. La grande leçon donnée par cette humble histoire est celle de la confiance en Dieu. Et c'est bien l'une des plus utiles et des

plus fortifiantes que le chrétien puisse entendre et recueillir dans les temps où nous vivons.

Bien que ce livre soit écrit en français, peut-être trouvera-t-il quelque bienveillant accueil en Angleterre où notre langue est si bien connue. C'est, au fond, l'histoire d'une petite colonie anglaise. Plus d'une ancienne et noble famille d'outre-Manche s'y trouvera représentée par un et même plusieurs de ses membres. Le clergé y lira les biographies de prêtres éminents en talent et en vertu, tels que Thomas Carre, Edward Lutton, Lawrence Green, qui l'ont honoré, dans les humbles fonctions de l'aumônerie, par la sainteté de leur vie et par des travaux utiles à la gloire de Dieu. Et puis, l'histoire de cette communauté n'est-elle pas une page, si courte qu'elle soit, de la grande et belle histoire de l'Église catholique d'Angleterre? Ce couvent, n'a-t-il pas pris une large part à l'action de ces phalanges héroïquement chrétiennes qui se formèrent autrefois, sur le continent, pour sauver d'un complet naufrage la foi catholique dans la patrie anglaise? Et, depuis plus de deux cent cinquante ans, il est là debout, sous la main

visiblement protectrice de la Providence, poursuivant son but originel, et, pour mieux l'atteindre, ajoutant aux sacrifices de la vie religieuse le nouveau sacrifice d'un exil volontaire.

UN COUVENT

DE

RELIGIEUSES ANGLAISES

A PARIS.

I

La fondation.

1634.

Le projet. — Collèges et couvents anglais sur le continent. — Lady Letice-Mary Tredway. — Thomas Carre. — Projet approuvé. — Recherches de postulantes. — Bridget et Dorothy Mollyns. — Éléonore Skiner et Sarah Morgan. — Projet pour Paris. — Mgr Smith. — Requête. — Lettres patentes de Louis XIII. — Exigences d'Henri de Gondi. — Mary Seaburne et Margaret Dormer. — Prise d'assaut. — Richelieu et le Cordon Bleu. — Couvent de la rue d'Enfer. — Mme de la Rue et Mme de Bury. — Les premiers fonds. — Adieu pour toujours. — La réunion. — La prière.

Le couvent des Dames Anglaises est une filiation directe de l'abbaye de Notre-Dame-de-Beaulieu, comme nous l'avons dit dans l'Introduction.

Saint-Augustin, tenaient à Déchy, petit village des Flandres, un hospice placé sous le patronage de saint Nicolas. Elles s'y consacraient au soin des malades, et y recueillaient les pèlerins et les voyageurs indigents.

Troublées dans leurs exercices de piété et de charité par le passage des hommes de guerre et exposées à mille vexations, elles vinrent en 1227 s'établir à Sin-le-Noble, autre village de la même province, situé à peu de distance de Douai. Là, elles bâtirent un monastère et le consacrèrent à la sainte Vierge sous le nom de Notre-Dame-de-Beaulieu.

Pendant près de quatre siècles, elles vécurent en paix derrière leur cloître; mais, les causes pour lesquelles ces religieuses abandonnèrent Déchy se renouvelant, elles obtinrent du conseil de Douai, le 20 avril 1616, la faveur de s'établir dans cette ville.

Six ans après, les bâtiments de leur nouvelle abbaye étant terminés, elles s'y installèrent. Toutefois leur église ne fut consacrée par l'évêque d'Arras, Paul Baudot, que le 12 janvier 1627. L'abbaye de Notre-Dame-de-Beaulieu parvint bientôt au plus haut degré de splendeur. Vingt-deux abbesses s'y succédèrent dont plusieurs

appartenaient aux plus nobles familles des Flandres. La dernière d'entre elles, Marie-Anne Josèphe de Mortagne de Landas, mourut en 1794, au moment de la suppression de l'abbaye. Quatre ans après, le 7 septembre 1795, tous les bâtiments en furent vendus par l'État.

Deux branches sortirent de ce tronc à l'époque de sa plus grande vigueur : l'une prit racine à Arras dans le premier tiers ou le premier quart du seizième siècle, et jeta, au siècle suivant, un rejeton à Armentières; l'autre fut implantée à Paris en 1634 : c'est le monastère des Dames Anglaises dont nous allons retracer l'histoire.

Nous l'avons écrite pour répondre à un désir exprimé par Mme la Supérieure et pour nous acquitter, autant que possible, d'une dette de reconnaissance contractée depuis longtemps envers elle.

Mais, en songeant à la vénérée Mme Marie-Gonzague Howell, nous ne pouvions oublier tout ce qui tient à elle par les liens de la religion et du cœur : la communauté, les élèves anciennes et nouvelles, les amis de la maison. C'est par-

ticulièrement pour ce cercle de famille que nous avons rédigé ces pages; c'est lui surtout qu'elles intéresseront.

Cela ne veut pas dire qu'elles soient dénuées d'intérêt pour les personnes placées en dehors de ce groupe de familiers et d'intimes; nous croyons au contraire que le sujet traité dans ce livre est, par lui-même, fort attachant et fort édifiant. On y trouvera de beaux exemples de foi, de courage, de charité, de dévouement, de fermeté inébranlable dans l'accomplissement du devoir. Le surnaturel, il est vrai, ne s'y manifeste pas par des choses extraordinaires qui placent assez souvent, dans les maisons religieuses, certains sujets hors des voies de la vie commune; mais il se produit d'une manière sensible dans l'ensemble des faits. Exposée à mille périls dans son existence, cette communauté en est toujours retirée par la main de Dieu, au moment où elle paraît devoir succomber. L'épreuve est comme une piscine probatique d'où elle sort retrempée d'une nouvelle vigueur. La grande leçon donnée par cette humble histoire est celle de la confiance en Dieu. Et c'est bien l'une des plus utiles et des

plus fortifiantes que le chrétien puisse entendre et recueillir dans les temps où nous vivons.

Bien que ce livre soit écrit en français, peut-être trouvera-t-il quelque bienveillant accueil en Angleterre où notre langue est si bien connue. C'est, au fond, l'histoire d'une petite colonie anglaise. Plus d'une ancienne et noble famille d'outre-Manche s'y trouvera représentée par un et même plusieurs de ses membres. Le clergé y lira les biographies de prêtres éminents en talent et en vertu, tels que Thomas Carre, Edward Lutton, Lawrence Green, qui l'ont honoré, dans les humbles fonctions de l'aumônerie, par la sainteté de leur vie et par des travaux utiles à la gloire de Dieu. Et puis, l'histoire de cette communauté n'est-elle pas une page, si courte qu'elle soit, de la grande et belle histoire de l'Église catholique d'Angleterre? Ce couvent, n'a-t-il pas pris une large part à l'action de ces phalanges héroïquement chrétiennes qui se formèrent autrefois, sur le continent, pour sauver d'un complet naufrage la foi catholique dans la patrie anglaise? Et, depuis plus de deux cent cinquante ans, il est là debout, sous la main

vidence, pour-
ir mieux l'at-
de la vie reli-
vil volontaire.

UN COUVENT

DE

RELIGIEUSES ANGLAISES

A PARIS.

I

La fondation.

1634.

Le projet. — Collèges et couvents anglais sur le continent. — Lady Letice-Mary Tredway. — Thomas Carre. — Projet approuvé. — Recherches de postulantes. — Bridget et Dorothy Mollyns. — Éléonore Skiner et Sarah Morgan. — Projet pour Paris. — Mgr Smith. — Requête. — Lettres patentes de Louis XIII. — Exigences d'Henri de Gondi. — Mary Seaburne et Margaret Dormer. — Prise d'assaut. — Richelieu et le Cordon Bleu. — Couvent de la rue d'Enfer. — Mme de la Rue et Mme de Bury. — Les premiers fonds. — Adieu pour toujours. — La réunion. — La prière.

Le couvent des Dames Anglaises est une filiation directe de l'abbaye de Notre-Dame-de-Beaulieu, comme nous l'avons dit dans l'Introduction.

Mais comment une communauté anglaise est-elle sortie d'une communauté flamande?

Depuis plus d'un demi-siècle, William Allen avait fondé, à Douai, ce collège anglais devenu si célèbre par ses savants professeurs, ses nombreux missionnaires, ses confesseurs de la Foi et ses martyrs. En 1624, les chanoinesses de Notre-Dame-de-Beaulieu vinrent établir leur abbaye dans son voisinage. Or, ce fut entre une chanoinesse anglaise de cette abbaye, lady Letice-Mary Tredway, et un prêtre du collège, Miles Pinkney, plus connu sous le nom de Thomas Carre, que fut concerté le projet de créer, à Douai, un monastère exclusivement ouvert aux Anglaises. Les unes s'y consacreraient définitivement à Dieu dans la vie religieuse, en vue d'obtenir, par leur exil volontaire et le sacrifice de leur liberté, la conversion de l'Angleterre; les autres y recevraient une éducation religieuse assez solide pour les rendre capables, au retour dans la patrie, de défendre leurs croyances contre les attaques et les séductions de l'erreur.

Cette idée, du reste, n'était pas neuve. Lady Tredway et Carre, dans leur amour de la religion et de leur pays, subissaient l'influence de ce magnifique mouvement de foi et d'espérance chrétienne qui amena sur le continent, au seizième et au dix-septième siècles, un si grand nombre d'Anglais fidèles à la véritable Église de Jésus-Christ.

A partir du moment où la persécution se ralluma,

sous le règne d'Élisabeth, il fut aisé de voir que c'en était fait du catholicisme dans l'Ile des Saints, si l'on n'organisait pas promptement une résistance sérieuse aux envahissements de l'hérésie. Dès lors surgirent à Douai, à Rome, à Valladolid et ailleurs, ces collèges où de jeunes catholiques anglais venaient s'instruire dans les belles-lettres, et surtout se fortifier dans la foi. Les plus intelligents et les plus dévoués d'entre eux s'appliquaient à l'étude de la philosophie et de la théologie, puis ils faisaient le serment de recevoir les saints Ordres et de retourner dans leur pays comme missionnaires, au péril de leur liberté et de leur vie.

Ce n'est pas tout. La vie monastique avait toujours été abondante et féconde en Angleterre, il ne fallait pas en laisser les sources se tarir. Et l'on vit s'ouvrir, à côté des collèges, de nombreux asiles de recueillement et de pénitence où vinrent se réfugier les âmes avides de solitude, de renoncement et d'immolation d'elles-mêmes à Dieu.

Des communautés d'hommes de la plupart des ordres religieux s'établirent bientôt et envoyèrent aussi leurs missionnaires dans l'Ile. Plus nombreuses encore furent les communautés de femmes, et nous ne voyons pas, parmi elles, un seul grand institut de vierges chrétiennes qui n'y ait eu sa représentation. Plusieurs, du reste, s'adonnaient à l'éducation des jeunes Anglaises; tant on était pénétré de

cette vérité, que l'éducation de la jeunesse en général et des jeunes filles en particulier, était l'un des plus puissants leviers à mettre en œuvre pour déraciner et renverser l'hérésie.

On le voit, lady Tredway et Thomas Carre, dans leur projet, obéissaient à un entraînement général. Ils voulaient grossir les rangs de cette milice pacifique qui combattait sans relâche par la prière, la parole et le sacrifice, et qui finit, à force de patience et de persévérance, par reconquérir le droit de vivre sans crainte sur le sol de la patrie, et d'y professer en liberté l'antique foi des aïeux.

Le projet dont nous venons de parler ne fut pas conçu, croyons-nous, avant l'année 1631.

Lady Letice-Mary Tredway était alors une femme de 38 ans, ayant près de 20 ans d'expérience de la vie religieuse, et réunissant en elle toutes les qualités de piété, d'intelligence, de cœur et de volonté nécessaires au gouvernement d'une communauté.

Née vers la fin de 1593, elle était de fort noble lignée. Lord de la Ware, troisième baron d'Angleterre, figurait dans sa parenté. Son père était sir Walter, Esquire de Buckly-Parc dans le Northamptonshire; sa mère, Élisabeth Weyman. Son unique sœur, nommée

également Élisabeth, épousa William Stafford de Blotherwick.

A quelle époque lady Tredway passa-t-elle sur le continent? Nous ne saurions le dire, mais elle devait être encore fort jeune, et ce fut probablement pour faire son éducation chez les Chanoinesses de Notre-Dame-de-Beaulieu.

Le 14 juillet 1616, elle entra au noviciat de cette abbaye, et le 2 octobre de l'année suivante, elle s'engagea définitivement dans les liens de la vie religieuse.

Nous savons fort peu de choses de sa vie claustrale à Sin-le-Noble et à Douai. Dieu la préparait dans le silence aux grands devoirs qu'il devait lui imposer plus tard. Aimée de toutes ses sœurs, elle les édifiait par sa piété profonde et sa stricte observation des moindres règles. Mme d'Assonville, son abbesse, l'avait prise en grande affection. Elle la rapprocha de sa personne, en l'instituant sa *chapelaine*. Ce n'était point là sans doute une dignité qui conférât une part directe au gouvernement de la maison, mais une marque de haute estime, accordée par la supérieure à une religieuse qui devenait, en quelque sorte, sa confidente officielle.

Thomas Carre, lui, était d'une ancienne famille de Broom Hall, dans le Bishoprick de Durham, où il était né en 1599. Il avait ainsi six ans de moins que lady Tredway.

Ses premières années et une partie de sa jeunesse se passèrent dans le protestantisme; mais il entra bientôt dans le giron de l'Église catholique, frappé d'un prodige qui arriva sous ses yeux.

Voici comment Edward Lutton, son successeur dans l'aumônerie des Dames Anglaises, rapporte le fait au cours de son oraison funèbre de Thomas Carre lui-même.

« Dieu, qui l'avait prédestiné à être un membre « influent de son Église, l'y amena en le rendant té- « moin de l'exorcisme d'un possédé par un prêtre ca- « tholique.

« Le pauvre possédé donna de telles marques de « son malheur, que la triste vérité ne pouvait pas être « mise en doute. La merveilleuse soumission du ma- « lin esprit aux commandements du prêtre montrait, « d'une manière éclatante, que l'Esprit de Dieu devait « être dans l'Église dont les ministres exerçaient un « tel empire sur les démons.

« Vous le savez, continue l'orateur, c'est par le « doigt de Dieu que les démons sont chassés, *si in di-* « *gito Dei ejicio dæmonia* (1)... Ce doigt divin ne pou- « vait indiquer que la véritable Église à notre cher « défunt, et il lui fut facile de reconnaître la société « des vrais fidèles, en rapprochant ce qu'il voyait de « cette promesse de Jésus-Christ : *Voici les miracles*

(1) Luc, XI, 20.

« *qui accompagneront ceux qui auront cru; ils chasse-*
« *ront les démons en mon nom* (1) ».

Carre entra d'assez bonne heure au collège de Douai où il fit de brillantes et solides études littéraires et philosophiques, et se distingua surtout par une profonde et tendre piété.

A peine avait-il commencé sa théologie, que des affaires de famille l'appelèrent dans son pays.

Les supérieurs jugèrent à propos de ne pas le laisser partir avant qu'il eût reçu les ordres sacrés. On se hâta de lui en enseigner les cérémonies, et, dispensé des interstices, il fut ordonné sous-diacre le 11 juin 1625, diacre le 14 du même mois et prêtre le 9 juillet de la même année.

De retour à Douai, il continua et termina ses études théologiques.

Il est probable qu'il partit pour la mission d'Angleterre. Suivant les règlements du collège, il en avait fait le serment en recevant la tonsure, le 13 juin 1620. Nous n'avons trouvé cependant aucune trace de sa vie de missionnaire. Ce qu'il y a de certain, c'est que le docteur Kelisson, son supérieur, ayant reconnu en lui de remarquables aptitudes aux affaires, l'institua procureur du collège. Ce fut pendant qu'il exerçait cette fonction que lady Tredway et lui échangè-

(1) The Funeral sermon of Miles Pinkney, Paris, 1775. — Marc XVI, 17.

rent leurs idées sur la fondation d'un monastère exclusivement réservé aux Anglaises.

Dans toutes nos entreprises, à plus forte raison dans celles qui tiennent à la gloire de Dieu et au salut des âmes, la sagesse chrétienne nous fait une loi de recourir à trois grandes sources de lumière : la prière, qui incline Dieu vers nous et nous le rend favorable; la réflexion, par laquelle nous consultons la Raison éternelle dans le sanctuaire de notre propre raison; le conseil, dont le contrôle impartial rectifie nos idées, et prévient ou guérit les illusions de l'imagination et de l'amour-propre.

Lady Tredway et Thomas Carre prirent donc leur temps pour la prière et la réflexion; puis, quand ils jugèrent leur projet assez mûr, ils le soumirent, la première à son abbesse, Mme d'Assonville; le second au docteur Kelisson et aux membres du conseil du collège.

Il fut unanimement approuvé.

Carre ne s'en tint pas là. Les affaires de la procure ou du clergé l'appelant à Londres, il voulut recueillir les avis du chapitre d'Angleterre.

Ils lui furent également favorables.

Le moment d'agir était venu, et Thomas Carre n'é-

tait pas homme à s'endormir sur la grève lorsque le vent poussait sa barque au large.

Le point important était de rassembler les premiers éléments d'une communauté : on trouverait facilement une maison à Douai. En attendant, les postulantes seraient placées comme pensionnaires à Notre-Dame-de-Beaulieu. Lady Tredway y commencerait leur formation religieuse. L'argent ne manquerait pas : lady Tredway était en grand crédit auprès des personnes les plus considérables de la ville, et les fonctions de Carre lui avaient procuré de nombreuses et riches relations.

Dès lors, il lança les plus actifs de ses amis, parmi les missionnaires, à la recherche de jeunes Anglaises se destinant à la vie du cloître.

Quand on entre dans un chemin battu depuis longtemps, on n'a qu'à le suivre, on sait où il mène, et l'on n'a guère à prévoir que les fatigues de la marche. Mais quand il faut le frayer soi-même dans l'épaisseur des bois, sans bien savoir où l'on aboutira, on a besoin d'une forte dose d'énergie pour ne pas jeter le manche après la cognée, et toutes les volontés ne sont pas douées de ce vigoureux ressort. Il fallait donc à nos fondateurs des coopératrices assez déterminées pour ne pas regarder en arrière après avoir mis la main à l'œuvre, et pour se jeter, tête baissée, dans une entreprise dont les commencements surtout exigeraient le plus généreux esprit de sacrifice.

La Providence divine prit soin de les leur choisir elle-même.

Bientôt, en effet, arrivèrent à l'abbaye de Beaulieu deux jeunes misses, Bridget et Dorothy Mollyns, l'une âgée de 18 ans, l'autre de 17.

C'est l'âge des généreuses audaces dans les âmes viriles.

Elles étaient de noble souche. Leur père était l'Esquire William Mollyns, du comté d'Oxford; leur mère, Bridget Tamworth, du Lincolnshire.

L'aînée de ces deux enfants ne se doutait pas que les suffrages d'une nombreuse communauté l'appelleraient, quarante ans plus tard, à succéder à celle aux pieds de laquelle elle se jetait maintenant, et qui allait être bientôt son abbesse.

Une assez singulière mésaventure, au commencement de leur voyage, retarda leur arrivée.

Sur le point de s'embarquer à Douvres pour traverser le détroit, elles furent arrêtées par la police, et, sans autre forme de procès, emprisonnées dans la forteresse.

Quel fut le motif de cette arrestation? Les Annales du couvent n'en disent pas le moindre mot. La réponse se trouve peut-être dans la date de l'incident.

C'était en 1632. On ne sortait pas alors en toute liberté de l'Angleterre. Pour arrêter le progrès de

l'émigration des puritains en Amérique, des édits royaux prescrivaient à tout sujet anglais, quittant l'Ile, de prêter auparavant le serment de foi anglicane et de suprématie épiscopale. C'était faire des principes mêmes des puritains la barrière qui devait les retenir dans le pays. Mais ce serment était encore moins acceptable par les catholiques.

Il est probable qu'il fut exigé de nos jeunes voyageuses qui se refusèrent naturellement à le prêter.

De là leur séquestration.

Nous ne pensons pas qu'elles restèrent fort longtemps sous les verrous. Elles furent ramenées à Londres, et là, mises en liberté.

Plus d'une, à leur place, découragée par ces commencements, eût laissé sa vocation religieuse dans la tour de Douvres. Il n'en fut pas ainsi des deux sœurs. Leur désir ardent de se donner à Dieu triompha en elles de la crainte des édits royaux. Elles renouvelèrent leur tentative d'évasion, et, s'embarquant dans nous ne savons quel port, où les yeux de la police étaient probablement moins ouverts, elles arrivèrent enfin à Douai, après un long détour en mer.

Lady Tredway n'eût pas mieux accueilli deux anges descendus du Ciel pour lui annoncer que son projet était béni de Dieu; et les jeunes postulantes, en attendant que leur nombre s'accrût et qu'une autre demeure leur fût préparée, restèrent en qualité de pensionnaires à Notre-Dame-de-Beaulieu.

Elles durent passer une année sans voir arriver de nouvelles compagnes, mais enfin Carre, revenant de Londres, en amena deux avec lui.

La première, fort hésitante entre le monde qui lui ouvrait les plus brillantes perspectives et le cloître qui ne l'attirait pas moins, voulait, pour en finir avec ses incertitudes, se recueillir devant Dieu, et s'éclairer des conseils de lady Tredway, dont on lui avait fait le plus grand éloge. C'était Éléonore Skiner, fille d'Anthony Skiner, Esquire du comté de Warwick, et d'Élisabeth Gage, du comté de Sussex.

La seconde était une enfant, une perle, un bijou, tout ce que vous voudrez de tendre, de gracieux et d'aimable. Elle était, croyons-nous, orpheline, et vivait sous la garde de deux bons vieillards, son oncle et sa tante, qui ne voyaient plus en ce monde, à leur horizon, que Dieu et cette ravissante créature.

Il y eut bien des larmes versées lorsque vint le moment de la séparation. Mais Dieu avait parlé au cœur de l'enfant, et il s'était fait entendre également à la conscience et à l'amour chrétien de ses protecteurs. Et les deux vieillards ouvrirent avec résignation leurs mains émues, laissant tomber au pied de la croix cette fleur charmante, qui jusque-là avait embaumé leur vie. Elle se nommait Sarah Morgan et sa vieille famille remontait à la conquête normande. Son père était John Morgan de Tredegar (Monmouthshire), et

sa mère, Mrs Eston ou Elston de Maidsmorton (Buckinghamshire).

Le voyage ne se fit pas, dit Carre, sans traverses, difficultés et accidents. Mais enfin on arriva à Douai, et les deux jeunes recrues furent installées auprès de leurs compagnes.

Or, pendant que Thomas Carre était en Angleterre, George Leyburne, — ancien chapelain de la reine Henriette de France, ami de Monk avec lequel il s'était lié dans la Tour de Londres, président nouvellement élu du Collège de Douai, — avait fait une visite à lady Tredway et à Mme de la Rue. Cette dernière avait promis à lady Tredway de la suivre au futur monastère.

George Leyburne leur avait dit des merveilles de Paris. Il fallait s'établir là et non à Douai. Les maisons religieuses étaient en pleine prospérité dans la grande ville, et l'on y trouverait, pour la nouvelle fondation, des ressources qu'on ne trouverait nulle part ailleurs.

Son discours eut auprès de ces Dames un tel succès de persuasion, qu'elles ne rêvaient plus que Paris. Elles ne voulaient plus entendre parler que de Paris, et elles se mirent, l'une et l'autre, à harceler le pauvre Carre pour le déterminer à renoncer à Douai pour Paris.

Il était bien loin pourtant de partager leur enthou-

rent leurs idées sur la fondation d'un monastère exclusivement réservé aux Anglaises.

Dans toutes nos entreprises, à plus forte raison dans celles qui tiennent à la gloire de Dieu et au salut des âmes, la sagesse chrétienne nous fait une loi de recourir à trois grandes sources de lumière : la prière, qui incline Dieu vers nous et nous le rend favorable; la réflexion, par laquelle nous consultons la Raison éternelle dans le sanctuaire de notre propre raison; le conseil, dont le contrôle impartial rectifie nos idées, et prévient ou guérit les illusions de l'imagination et de l'amour-propre.

Lady Tredway et Thomas Carre prirent donc leur temps pour la prière et la réflexion; puis, quand ils jugèrent leur projet assez mûr, ils le soumirent, la première à son abbesse, Mme d'Assonville; le second au docteur Kelisson et aux membres du conseil du collège.

Il fut unanimement approuvé.

Carre ne s'en tint pas là. Les affaires de la procure ou du clergé l'appelant à Londres, il voulut recueillir les avis du chapitre d'Angleterre.

Ils lui furent également favorables.

Le moment d'agir était venu, et Thomas Carre n'é-

tait pas homme à s'endormir sur la grève lorsque le vent poussait sa barque au large.

Le point important était de rassembler les premiers éléments d'une communauté : on trouverait facilement une maison à Douai. En attendant, les postulantes seraient placées comme pensionnaires à Notre-Dame-de-Beaulieu. Lady Tredway y commencerait leur formation religieuse. L'argent ne manquerait pas : lady Tredway était en grand crédit auprès des personnes les plus considérables de la ville, et les fonctions de Carre lui avaient procuré de nombreuses et riches relations.

Dès lors, il lança les plus actifs de ses amis, parmi les missionnaires, à la recherche de jeunes Anglaises se destinant à la vie du cloître.

Quand on entre dans un chemin battu depuis longtemps, on n'a qu'à le suivre, on sait où il mène, et l'on n'a guère à prévoir que les fatigues de la marche. Mais quand il faut le frayer soi-même dans l'épaisseur des bois, sans bien savoir où l'on aboutira, on a besoin d'une forte dose d'énergie pour ne pas jeter le manche après la cognée, et toutes les volontés ne sont pas douées de ce vigoureux ressort. Il fallait donc à nos fondateurs des coopératrices assez déterminées pour ne pas regarder en arrière après avoir mis la main à l'œuvre, et pour se jeter, tête baissée, dans une entreprise dont les commencements surtout exigeraient le plus généreux esprit de sacrifice.

La Providence divine prit soin de les leur choisir elle-même.

Bientôt, en effet, arrivèrent à l'abbaye de Beaulieu deux jeunes misses, Bridget et Dorothy Mollyns, l'une âgée de 18 ans, l'autre de 17.

C'est l'âge des généreuses audaces dans les âmes viriles.

Elles étaient de noble souche. Leur père était l'Esquire William Mollyns, du comté d'Oxford; leur mère, Bridget Tamworth, du Lincolnshire.

L'aînée de ces deux enfants ne se doutait pas que les suffrages d'une nombreuse communauté l'appelleraient, quarante ans plus tard, à succéder à celle aux pieds de laquelle elle se jetait maintenant, et qui allait être bientôt son abbesse.

Une assez singulière mésaventure, au commencement de leur voyage, retarda leur arrivée.

Sur le point de s'embarquer à Douvres pour traverser le détroit, elles furent arrêtées par la police, et, sans autre forme de procès, emprisonnées dans la forteresse.

Quel fut le motif de cette arrestation? Les Annales du couvent n'en disent pas le moindre mot. La réponse se trouve peut-être dans la date de l'incident.

C'était en 1632. On ne sortait pas alors en toute liberté de l'Angleterre. Pour arrêter le progrès de

l'émigration des puritains en Amérique, des édits royaux prescrivaient à tout sujet anglais, quittant l'Ile, de prêter auparavant le serment de foi anglicane et de suprématie épiscopale. C'était faire des principes mêmes des puritains la barrière qui devait les retenir dans le pays. Mais ce serment était encore moins acceptable par les catholiques.

Il est probable qu'il fut exigé de nos jeunes voyageuses qui se refusèrent naturellement à le prêter.

De là leur séquestration.

Nous ne pensons pas qu'elles restèrent fort longtemps sous les verrous. Elles furent ramenées à Londres, et là, mises en liberté.

Plus d'une, à leur place, découragée par ces commencements, eût laissé sa vocation religieuse dans la tour de Douvres. Il n'en fut pas ainsi des deux sœurs. Leur désir ardent de se donner à Dieu triompha en elles de la crainte des édits royaux. Elles renouvelèrent leur tentative d'évasion, et, s'embarquant dans nous ne savons quel port, où les yeux de la police étaient probablement moins ouverts, elles arrivèrent enfin à Douai, après un long détour en mer.

Lady Tredway n'eût pas mieux accueilli deux anges descendus du Ciel pour lui annoncer que son projet était béni de Dieu; et les jeunes postulantes, en attendant que leur nombre s'accrût et qu'une autre demeure leur fût préparée, restèrent en qualité de pensionnaires à Notre-Dame-de-Beaulieu.

Elles durent passer une année sans voir arriver de nouvelles compagnes, mais enfin Carre, revenant de Londres, en amena deux avec lui.

La première, fort hésitante entre le monde qui lui ouvrait les plus brillantes perspectives et le cloître qui ne l'attirait pas moins, voulait, pour en finir avec ses incertitudes, se recueillir devant Dieu, et s'éclairer des conseils de lady Tredway, dont on lui avait fait le plus grand éloge. C'était Éléonore Skiner, fille d'Anthony Skiner, Esquire du comté de Warwick, et d'Élisabeth Gage, du comté de Sussex.

La seconde était une enfant, une perle, un bijou, tout ce que vous voudrez de tendre, de gracieux et d'aimable. Elle était, croyons-nous, orpheline, et vivait sous la garde de deux bons vieillards, son oncle et sa tante, qui ne voyaient plus en ce monde, à leur horizon, que Dieu et cette ravissante créature.

Il y eut bien des larmes versées lorsque vint le moment de la séparation. Mais Dieu avait parlé au cœur de l'enfant, et il s'était fait entendre également à la conscience et à l'amour chrétien de ses protecteurs. Et les deux vieillards ouvrirent avec résignation leurs mains émues, laissant tomber au pied de la croix cette fleur charmante, qui jusque-là avait embaumé leur vie. Elle se nommait Sarah Morgan et sa vieille famille remontait à la conquête normande. Son père était John Morgan de Tredegar (Monmouthshire), et

sa mère, Mrs Eston ou Elston de Maidsmorton (Buckinghamshire).

Le voyage ne se fit pas, dit Carre, sans traverses, difficultés et accidents. Mais enfin on arriva à Douai, et les deux jeunes recrues furent installées auprès de leurs compagnes.

Or, pendant que Thomas Carre était en Angleterre, George Leyburne, — ancien chapelain de la reine Henriette de France, ami de Monk avec lequel il s'était lié dans la Tour de Londres, président nouvellement élu du Collège de Douai, — avait fait une visite à lady Tredway et à Mme de la Rue. Cette dernière avait promis à lady Tredway de la suivre au futur monastère.

George Leyburne leur avait dit des merveilles de Paris. Il fallait s'établir là et non à Douai. Les maisons religieuses étaient en pleine prospérité dans la grande ville, et l'on y trouverait, pour la nouvelle fondation, des ressources qu'on ne trouverait nulle part ailleurs.

Son discours eut auprès de ces Dames un tel succès de persuasion, qu'elles ne rêvaient plus que Paris. Elles ne voulaient plus entendre parler que de Paris, et elles se mirent, l'une et l'autre, à harceler le pauvre Carre pour le déterminer à renoncer à Douai pour Paris.

Il était bien loin pourtant de partager leur enthou-

siasme. Aux yeux de son bon sens, c'était sans doute un très beau rêve, mais c'était un rêve et rien de plus. Quitter Douai, où ils avaient tant d'amis disposés à leur procurer des ressources, pour s'aventurer dans une fondation, sans argent, sans crédit, à l'étranger, dans une vaste cité où ils ne connaissaient personne, c'était lâcher la proie pour l'ombre, s'exposer témérairement à tous les périls de l'inconnu, et en vérité tenter la Providence. Il ne pouvait pas, ne devait pas, lui, se mettre à la poursuite d'une semblable chimère.

Ces considérations, malgré leur justesse, ne touchaient nullement ces Dames. Elles trouvaient réponse à tout, et tenaient bon pour Paris. Si bien que Thomas Carre se sentit ébranlé dans son opinion par leur persistance, et qu'il commença à craindre, en faisant trop la sourde oreille, de s'opposer aux vues de la Providence divine.

La seule connaissance qu'il eût alors à Paris, était Mgr Richard Smith, évêque *in partibus* de Chalcédoine, ex-vicaire apostolique d'Angleterre et d'Écosse. Ce prélat, obligé de fuir sa patrie, vivait auprès de Richelieu dans le palais même du cardinal-ministre.

Nul mieux que lui n'était en mesure d'éclairer Carre sur la possibilité de fonder un monastère à Paris; nul mieux que lui n'était en position de lui en faciliter les moyens.

Carre se décida à aller le consulter.

Smith le reçut à bras ouverts, et voulut qu'il fût son commensal pendant toute la durée de son séjour.

A la première ouverture que le procureur de Douai fit de son projet, ou plutôt de celui de ces Dames, le prélat le regarda avec un sourire de compassion.

« J'admire, lui dit-il, le courage avec lequel vous vous jetez dans une entreprise où vous recueillerez tant de soucis.

— Monseigneur, repartit aussitôt Carre, beaucoup moins décidé que l'évêque ne pouvait le croire, si Votre Grandeur n'approuve pas ce projet, j'y renonce à l'instant même.

— Mon intention n'est point de vous décourager, reprit Smith, bien loin de là; je veux, au contraire, vous aider de tout mon pouvoir. Je fais de votre affaire ma propre affaire, et si elle ne réussit pas, soyez asssuré que ce ne sera pas faute d'y avoir mis tout mon zèle ».

Il tint parole, communiqua le projet à Richelieu, et obtint de lui son intervention personnelle auprès de Louis XIII.

Une requête fut aussitôt présentée au roi, par lady Letice-Mary Tredway, pour fonder à Paris un monastère de chanoinesses régulières de l'Ordre de Saint-Augustin.

Le roi lui accorda alors par lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye, au mois de mars 1633, signées de sa main et scellées du grand sceau de cire verte, la permission *d'acheter ou faire acheter en quelque lieu le plus propre et commode de sa bonne ville de Paris ou aux faubourgs d'icelle, une place pour bastir, ériger ou faire ériger un monastère dudit ordre de Saint-Augustin.*

Il y mettait certaines conditions.

Cette fondation devait se faire *en connaissance de son amé et féal conseiller en ses conseils d'Estat et privés, le Sieur de Gondy, archevêque de Paris.*

Dans ledit monastère on recevrait *seulement des filles natives du royaume d'Angleterre, ou qui seraient nées hors d'iceluy de père et mère anglais.*

L'établissement dudit monastère et l'entretainement des religieuses ne seraient pas à la charge du public.

Pour la direction et gouvernement dudit monastère et religieuses, seraient donnés et institués des prêtres séculiers anglais et non d'autres.

Enfin, *tant ladite suppliante que les autres religieuses seraient tenues de faire prières à Dieu tous les jours pour la prospérité et santé du roi et de ses successeurs, pour la prospérité et tranquillité de l'Église et de ses États* (1).

(1) Au mois de mars 1655, ces Dames obtinrent de Louis XIV de nouvelles lettres patentes leur permettant de recevoir des sujets de tous les autres États de l'alliance française. Dans l'enregistrement

D'après la teneur de ces lettres royales, l'agrément de l'archevêque de Paris devait être obtenu avant de rien entreprendre, et Henri de Gondi refusa absolument son consentement. Il exigeait qu'on lui montrât les titres d'une fondation de rentes assurant la subsistance de la communauté.

La condition était irréalisable : lady Tredway n'avait en perspective que les dots des jeunes filles alors réunies à Notre-Dame-de-Beaulieu, et ces dots ne pouvaient être perçues avant la profession de celles-ci ; or qui savait avec certitude si elles persévèreraient dans leur résolution ?

Richard Smith fit l'impossible pour obtenir de l'archevêque qu'il se montrât plus coulant sur cet article.

Il échoua.

Sans se décourager, il le fit solliciter par plusieurs de ses collègues dans l'épiscopat.

Henri resta inflexible.

Sur ces entrefaites, Carre fut rappelé par des affaires urgentes à Douai. Comme il ne désespérait pas de vaincre l'obstination d'Henri de Gondi, dans la crainte que les démarches ne vinssent à languir, il pria le docteur Stradford d'accompagner Smith dans ses visites de solliciteur.

qui eut lieu le 7 septembre, le nombre des Françaises est limité à dix... *Hist. de Paris,* Félibien, II, livre XXIX, § XX, p. 1456.

Pendant son absence, deux nouvelles postulantes étaient arrivées à l'Abbaye par les soins de ses amis d'Angleterre.

L'une était Mary Seaburne, de l'ancienne et noble famille de ce nom. Son père, l'Esquire Christopher, était de Sutton (Hereford); sa mère était Mary Arundell, de Lanherne.

L'autre, Mary Dormer, descendait par son père Anthony, dit Carre, des comtes de Carnarvon, et, par sa mère Margaret, fille de sir Terringham, de Terringham (Buckinghamshire), elle appartenait à la grande maison d'Arthur Terringham. Mary avait alors treize ans.

Les nouvelles arrivées de Paris firent prendre aux deux fondateurs une grande détermination. Il fallait en finir, s'emparer d'assaut de la position, ou, si l'on n'y parvenait pas, revenir à l'idée de fonder à Douai. Les postulantes se multipliaient, et il était temps de les tirer d'un provisoire énervant.

Thomas Carre part alors pour Paris avec trois d'entre elles. Ils s'installent dans une auberge et font prévenir Smith de leur arrivée.

Celui-ci est bien quelque peu surpris de cette descente soudaine; mais il est trop bon pour en montrer du mécontentement. Il s'empresse, au con-

traire, de se rendre auprès des voyageurs, et, pour consoler les jeunes filles un peu tristes de ce dépaysement nouveau, il met à leur disposition sa voiture pour visiter Paris.

Carre lui soumet alors son avis. Pour lui, la démonstration est faite; personne au monde n'a le poignet assez fort pour renverser l'obstacle opposé par Henri de Gondi. Il faut se hâter alors de recourir à la haute intervention du cardinal-ministre.

Richelieu ne se fit pas prier longtemps. Il connaissait l'archevêque, et savait le point juste où il fallait le toucher pour lui faire lâcher, comme par un coup de ressort, le consentement refusé.

Henri, en ce moment, était en instance pour obtenir le Cordon-Bleu de l'Ordre du Saint-Esprit (1). C'était un fort grand honneur que celui d'appartenir à cet ordre illustre dont le roi de France lui-même était le Grand Maître, et Henri l'ambitionnait depuis longtemps.

Là était la détente. Richelieu y posa le doigt avec toute la délicatesse possible, et le coup partit.

Le 24 mai 1633, des lettres patentes autorisant lady Tredway à établir un monastère à Paris, étaient signées de la main et scellées du sceau de Henri de Gondi, archevêque de Paris.

(1) Cet ordre fut fondé par Henri III, en 1578.

Restait à trouver un local convenable pour y abriter la jeune communauté.

C'était une grosse affaire.

Pas d'argent !

Qui ferait les frais de cette installation ?

On se flattait que ce serait le cardinal-ministre. Mme de Combalet, sa nièce, en était persuadée. Son tout-puissant oncle tiendrait à honneur d'être le fondateur de ce monastère anglais.

L'hypothèse était assez plausible : Richelieu paraissait avoir tellement pris à cœur le succès de cette entreprise !

Là-dessus, la noble dame s'empressa de mettre en campagne son aumônier, pour épargner à Carre, qui se serait perdu dans Paris, la difficile recherche d'un logement.

Bientôt l'aumônier en découvrit un au faubourg Saint-Michel, dans la rue d'Enfer, derrière le palais de Marie de Médicis, aujourd'hui palais du Luxembourg. Le loyer, pas trop cher, était de 700 livres tournois par an.

Il y fit dresser huit ou neuf petits lits éblouissants de blancheur, et mettre tous les meubles et ustensiles nécessaires aux besoins d'une communauté religieuse. Ce n'était certes pas du luxe ; mais rien d'essentiel n'y manquait. Le cher homme y allait d'autant plus largement, qu'il avait en perspective la bourse du grand cardinal.

Hélas !.... Mais laissons la parole à Carre.

« Les espérances que nous avions fondées sur le car-
« dinal nous ménagèrent une grande déception. Avant
« même que tous nous eussions vu Paris, déjà nous y
« étions endettés. Bien loin d'y apporter avec nous la
« richesse ou de l'y trouver, il nous fallait, avec rien,
« payer une dette de neuf cents à mille livres tournois
« que nous avions ramassée sur notre chemin ».

Tout étant prêt pour recevoir la communauté naissante, Carre confia les trois jeunes filles qu'il avait amenées avec lui au docteur Holden, et courut à Douai pour hâter le départ.

Pendant que lady Tredway en faisait les préparatifs, il se rendit à Arras, afin d'obtenir de Mgr Baudot, pour cette religieuse et Mme de la Rue, la permission de sortir de leur cloître.

L'évêque était à Bruxelles où il assistait aux États réunis alors dans cette ville. Carre dut aller l'y chercher, et, sur la présentation des lettres patentes du roi de France et de l'archevêque de Paris, l'évêque s'empressa d'accorder toutes les autorisations demandées.

Ce retard ne fut pas inutile à lady Tredway : voici que Mme de la Rue, sur laquelle elle comptait,

et qui avait si vigoureusement *éperonné* (1) Carre pour le déterminer à faire la fondation à Paris, revenait sur ses promesses et sa résolution.

Lady Tredway dut frapper aux portes de toutes les cellules de l'abbaye pour trouver une remplaçante à la malencontreuse démissionnaire. Enfin l'une de ses sœurs consentit à la suivre. C'était Mme de Bury, excellente religieuse, issue d'une très bonne famille de Douai.

Peut-être était-elle parente de ce chanoine, son contemporain, son compatriote et son homonyme, qui se consolait de la goutte en composant des épigrammes en langue flamande et en latin.

Nous retrouverons bientôt Mme de Bury, prieure de la communauté nouvelle. Mais nous ne voyons pas bien quel service elle put lui rendre à ce titre, car elle ne savait pas un mot d'anglais et, jusqu'à la fin de ses jours, elle ne put ni le parler ni l'entendre.

Mme d'Assonville détacha deux servantes du service de l'Abbaye pour celui de l'abbaye future. Puis elle donna à sa chapelaine quantité d'étoffes diverses pour les ornements de la chapelle et de la sacristie et pour les vêtements des religieuses. Elle y ajouta des objets de dévotion, de literie, etc., etc., et dix pistoles pour le voyage.

(1) C'est l'expression de Carre lui-même.

Ce fut, avec une petite rente que lui fit sa famille, toute la fortune qu'emporta la future abbesse.

Nous nous trompons : elle emportait, en outre, une chose plus précieuse à ses yeux que toutes les autres, et qu'elle considérait comme l'un des fondements de l'édifice spirituel qu'elle voulait élever : les anciennes constitutions de Notre-Dame-de-Beaulieu. Pour être sûre de les avoir dans leur intégrité originelle, elle les avait fait reviser par Van Coverden, confesseur de l'Abbaye. Celui-ci lui remit un certificat dans lequel il attestait leur parfaite conformité avec celles de plusieurs abbayes de chanoinesses ayant plus de 400 ans d'existence en Belgique, entre autres l'abbaye de Puny à Cambrai et l'abbaye des Prêts à Tournay.

Le 20 février 1634, lady Tredway et les jeunes postulantes restées avec elle à Notre-Dame-de-Beaulieu se mirent en route pour Paris.

Le voyage dura sept jours!

La petite colonie parisienne alla au-devant des voyageuses à Saint-Denis, et tout le monde revint en voiture dans la rue d'Enfer.

C'était la veille de la Translation des reliques de saint Augustin, l'une des dates marquantes dans les éphémérides des Dames Anglaises.

Jusqu'ici la petite communauté que nous rencon-

trons en ce moment sur le seuil du monastère de la rue d'Enfer n'était pas encore constituée. Ses éléments s'étaient rendus un à un à leur centre d'attraction, mais, entraînés dans le mouvement de Notre-Dame-de-Beaulieu, ils ne pouvaient encore former un corps distinct et homogène.

Il n'en est plus ainsi à cette heure. Les huit ou neuf personnes qui la composent sont réunies sous le même toit, et ce toit est le leur. Le père et la mère, Carre et lady Tredway, sont là, et les enfants se groupent autour d'eux. Pas d'étrangers; c'est la famille chez elle, rassemblée pour la première fois au foyer, et prenant enfin conscience d'elle-même et de sa vie propre.

Mais c'est la famille religieuse, le vrai Père est là-haut. C'est à lui qu'on doit le présent; c'est lui qui fera l'avenir. Dès leurs premiers pas dans la demeure qu'il leur a préparée, ses enfants se dirigent vers leur pauvre petite chapelle par un mouvement spontané de reconnaissance, de confiance, de foi et d'amour. Là, ils tombent à genoux au pied de l'autel, et, de tous ces cœurs émus, il nous semble entendre sortir la même prière :

« Seigneur, soyez béni, vous qui nous avez visités dans votre miséricorde, et nous avez rendus triomphants de tant d'obstacles que nous n'aurions pu renverser sans vous.

« Ne détournez pas vos regards de cette humble fa-

mille qui a tout quitté pour vous ici-bas, et se jette entre vos bras dans sa faiblesse, ne vous demandant que l'accroissement de votre amour en elle, et un peu de pain chaque jour pour se nourrir.

« Multipliez-la, Seigneur, et donnez à ses prières l'efficacité de celles de Moïse tendant les bras vers vous sur la montagne, tandis que nos missionnaires, dans la patrie, combattent pour votre vérité contre l'erreur.

« Illuminez ceux qui sont dans les ténèbres et assis à l'ombre de la mort, et conduisez toujours nos pas, mon Dieu, dans le sentier de votre paix (1) ».

(1) Nous ne donnons certes pas cette prière comme authentique ; mais les sentiments qu'elle exprime furent bien ceux de la petite communauté au moment où elle prenait possession de son monastère.

II

Gouvernement de l'abbesse.

1634-1655.

Bénédiction de l'abbesse. — Prises d'habit. — Pauvreté et économie. — Nouvelles recrues. — Monastère du Faubourg Saint-Antoine. — Premières tombes. — Fidélité au souvenir. — Le Monastère de la rue des Fossés-Saint-Victor. — Maison de Baïf. — Les arènes de l'ancienne Lutèce. — Prise de possession du « Mount Sion ». — Légende. — Consécration de l'église. — La cloche. — Le pensionnat. — La Grande Pension. — Travail pour vivre. — Le peintre Le Brun et le chancelier Séguier. — Mort de Richard Smith. — Sa biographie.

Environ un mois après l'arrivée de la petite communauté eut lieu la bénédiction de l'abbesse.

Voici le récit que nous en a laissé Thomas Carre.

« L'opinion de la faveur dont nous jouissions au-
« près du cardinal, — bien qu'il n'eût pas payé nos
« dettes et qu'il ne nous eût pas fait l'aumône d'un
« morceau de pain, — rejaillit sur nous en honneur,
« et nous fit pousser la hardiesse beaucoup plus loin
« que nous ne l'eussions jamais fait sans cela. Nous
« osâmes inviter la grande duchesse d'Aiguillon (1),

(1) Mme de Combalet n'était point encore duchesse d'Aiguillon ;

« nièce du cardinal lui-même, et la marquise de Mei-
« gnelay, la vertueuse sœur de l'archevêque, à servir
« de marraines à l'abbesse lors de sa bénédiction, et
« à assister à la prise d'habit des cinq premières pos-
« tulantes.

« Ces dames se rendirent à notre invitation au jour
« marqué, le 26 mars 1634.

« Monseigneur l'évêque de Chalcédoine, délégué
« par l'archevêque de Paris, fit la cérémonie suivant
« le Pontifical romain, et monsieur Pélaud, un doc-
« teur fort renommé en Sorbonne, eut la charité de
« prononcer une exhortation pleine de doctrine et de
« piété.

« La cérémonie fut splendide et les nobles dames
« mirent le plus officieux empressement à nous être
« agréables. L'excellente marquise de Meignelay gra-
« tifia notre chapelle, à cette occasion, d'un petit
« tabernacle et de deux chandeliers pour l'autel. C'est
« le plus loin que nous ayons jamais pénétré dans sa
« charité qui était fort grande. Que la paix de Dieu
« soit éternellement avec son âme! »

Le 21 avril, la nouvelle abbesse donna l'habit de l'Ordre à Bridget et à Dorothy Mollyns, à Monica Morgan, à Éléonore Skiner et à Mary Seaburne. Margaret

elle le devint seulement en 1638. Si Carre lui donne ce titre, c'est qu'il rédigea cette page postérieurement à cette année.

Dormer, trop jeune encore pour le recevoir, resta au pensionnat et peut en être regardée comme l'élève fondatrice.

« Ainsi en peu de temps, dit encore Thomas « Carre, milady devint une femme importante et « l'heureuse mère de cinq filles, toutes destinées à « devenir les épouses du Seigneur ». Et il ajoute un peu plus loin, pour faire comprendre comment elle entendait ses fonctions nouvelles : « Milady était « tout dans la maison, abbesse, prieure, dépositaire, « maîtresse des novices, et que sais-je encore? » Et ce qu'elle était alors, elle le fut encore bien des années, jusqu'à ce qu'elle eût formé des religieuses capables de remplir ces divers emplois. Encore s'occupa-t-elle toujours du noviciat et de la procure.

Le noviciat surtout fut l'objet de ses soins les plus attentifs et les plus assidus.

Ces cinq jeunes âmes que Dieu lui confiait, c'était l'avenir de la communauté qu'elle portait entre ses mains. Combien de générations succéderaient à celles qu'elle formerait avec l'aide de Dieu? Elle ne le savait pas. Mais tout lui faisait pressentir qu'elles seraient nombreuses. Or, c'était l'impulsion qu'elle allait donner à celles-ci qui devait se communiquer aux suivantes; c'était le sceau qu'elle imprimerait sur ces âmes qui marquerait toutes les autres; c'était l'esprit

qu'elle leur infuserait qui animerait toute sa postérité. Une pareille responsabilité l'effrayait sans doute, mais ne la décourageait pas. Elle redoublait, au contraire, de zèle, de vigilance, de prières, et elle n'en devenait que plus ardente à se perfectionner elle-même.

A ces soins d'un ordre supérieur se joignaient les soucis des choses matérielles.

« Nous avions des enfants, dit Carre, mais ces en-
« fants criaient la faim. De fait, nous manquions de
« pain, et nous n'avions pas d'argent pour en acheter.
« Nous nous vîmes forcés de recourir à Monseigneur
« de Chalcédoine, et de prendre quelque liberté avec
« sa bourse pour subsister, comme nous avions eu
« d'abord recours à lui pour exister. Il voulut bien
« nous prêter quarante pistoles. Mon grand ami, le
« docteur Holden, m'en prêta trente... Cela servit à
« faire bouillir notre pauvre marmite jusqu'au mo-
« ment où je pus courir en Angleterre. J'y voyais
« d'heureuses chances d'y trouver quelque argent.
« Dieu merci ! je ne me trompais pas. J'entrai en ar-
« rangement avec de bons amis, particulièrement avec
« les parents de la sœur Monica Morgan. Ils ne nous
« devaient pas encore sa dot; mais, en attendant que
« la fin de son noviciat nous donnât des droits sur
« la totalité, ils m'en avancèrent une partie suffisante
« pour rembourser Monseigneur l'évêque de Chalcé-

« doine et le docteur Holden, conserver ainsi notre « crédit auprès d'eux, et procurer la subsistance de « notre jeune troupeau ».

On le voit, la situation n'était pas brillante, et pour ne pas l'aggraver encore, l'abbesse dut user de la plus stricte économie.

« Je n'oublierai jamais, dit à ce sujet Thomas « Carre, ce jour de Noël où, après avoir chanté « trois messes, je fus régalé d'un morceau de bouilli. « Je n'étais point accoutumé à un régime si délicat. « Et si je dis cela, ce n'est certes point pour blâmer « milady : elle me traitait toujours beaucoup mieux « qu'elle-même. Bien au contraire, je le dis à sa « louange, et pour montrer avec quelle sagesse elle « savait tailler son étoffe à la mesure de son vête- « ment.

« Par cette sage économie, dans l'espace de deux « années, nous fûmes au niveau de nos affaires, et « nous pûmes songer à faire l'acquisition d'une plus « vaste demeure. Elle nous coûta 22,000 livres tour- « nois. Deux ans après, tout était payé jusqu'au der- « nier denier, et cela sans l'aide d'âme qui vive. Que « l'aimable Providence en soit à jamais bénie ! »

Un changement de résidence était, en effet, devenu nécessaire. Le petit monastère n'allait plus pouvoir contenir ses hôtes.

Le 15 juillet 1634, M. Skelton, supérieur du clergé du nord de l'Angleterre, avait amené au couvent trois jeunes filles, les deux sœurs Élisabeth et Magdalen Wray et leur cousine Mary Millote.

Les deux premières étaient filles de Thomas Wray, de Berwick-Park (Bishoprick de Durham) et de Frances Tonstald. Mary Millote était fille de Ralph Millote, Esquire de Whiston, et de Mary-Magdalen Wray.

Toutes les trois firent profession le 13 octobre 1635.

Le mois de mai de cette dernière année fut fécond en recrues.

On voit arriver : — le 6, Mary-Monica Gildon, nièce de l'évêque de Chalcédoine, protestante nouvellement convertie, qui fit ses vœux en 1638; — le 18, trois sœurs, Mary, Cecily et Jane, filles de sir John Blount, de Mapledurham : elles furent d'abord placées au pensionnat. Mary et Cecily prirent le voile en 1641. Cecily mourut au noviciat l'année suivante; quant à Jane, elle rentra dans le monde; — le 24, Katherine Kine, enfant de 15 ans, dont le père, John, était du Gloucestershire, et la mère, Katherine Hailes, du même comté. Elle fit ses vœux en 1638.

Peu de temps après, Thomas Carre, revenant de Londres, amena avec lui, d'abord Dorothy Clifton, fille de Cuthbert Clifton, de Lytham (Lancashire). Sa mère était de la noble maison de lord Carrington, de Walton; puis Agnes Gradell, qui fit profession de sœur converse en 1636; enfin deux jumelles, Anne

et Frances Waldegrave, qui entrèrent au pensionnat. Leur père, Charles, était de Stanninghall (Norfolk), et leur mère, Mildred Cupledick, du Lincolnshire. Frances fit profession en 1647, et Anne, l'année d'après.

Tout ce monde étouffait dans le monastère trop étroit de la rue d'Enfer, et on courut à la découverte d'une demeure plus spacieuse.

On finit par en trouver une dans le faubourg Saint-Antoine, en dehors et proche de la porte du même nom; entre les rues de la Roquette, de Charonne et de Lappes, au lieu nommé *l'Eau qui dort.*

C'était un enclos de cinq arpents, en partie planté d'arbres fruitiers. Du côté de la rue de la Roquette, s'élevaient trois maisons bâties par le vendeur, Bertrand Fournier, bourgeois de Paris, épicier-confiseur.

Le contrat est daté du 23 décembre 1635.

D'après nos calculs, ce serait au printemps de 1636 que la communauté aurait été transférée dans le nouveau local. Ainsi, elle n'aurait guère passé plus de deux ans dans la rue d'Enfer.

Ce changement ne fut pas heureux. Cette partie de l'ancienne banlieue de Paris était marécageuse. La fièvre et la mort y accueillirent la communauté et l'en chassèrent au bout de trois ans, après lui avoir enlevé deux sujets : Mary Millote, le 27 novembre 1636, et Katherine Kine, le 30 septembre 1638. La

première avait 26 ans; la seconde, pauvre enfant! venait d'en avoir 18.

Nulle part ailleurs que dans les couvents, on ne conserve plus fidèlement le souvenir des morts. La règle, la piété, la charité, la reconnaissance se concertent pour leur assurer une sorte d'immortalité terrestre.

Chez les Dames Anglaises, lorsqu'une de leurs compagnes s'en va, chacune d'elles, pendant sept jours, dit en particulier des prières déterminées par les constitutions; et, usage touchant! pendant le même temps, la part de la défunte au réfectoire est réservée aux pauvres. Trente jours durant, le chœur récite le *Miserere* et le *De profundis*, et les messes basses se multiplient pour elle aux autels privilégiés. Outre le service solennel du jour de son enterrement, on en célèbre trois autres encore : le septième jour, au bout du mois et à l'anniversaire. Ce dernier service n'a lieu qu'une fois pour les simples religieuses; il se répète pendant dix années consécutives pour les supérieures.

Enfin, pour qu'on n'oublie pas en ce monde celle qui vient de le quitter, chaque année, dans un calendrier mortuaire, on relit son nom à la date du décès, devant la communauté réunie.

Ainsi, depuis plus de deux siècles et demi, les

noms de Mary Millote et de Katherine Kine sont pieusement redits dans la maison, et, quelque rapide qu'ait été leur passage au monastère, les traces en ont été fidèlement conservées.

La perte de ces deux religieuses fut d'autant plus sensible que le recrutement s'était singulièrement ralenti. Durant ces trois ans de séjour au faubourg Saint-Antoine, une seule novice avait pris l'habit : Mary Talbot, du comté d'York. On se hâta donc, après le décès de Katherine Kine, de quitter cette demeure funeste, malgré les dépenses qu'on y avait faites pour l'appropriation des bâtiments, la construction d'une chapelle et celle d'un cloître qui resta inachevé.

Par contrat signé le 20 décembre 1638, on acheta, au prix de 18,000 livres tournois, de Gaffarel, sire de Therval, et de sa femme, Philippe Baïf, quatre maisons contiguës dans la rue des Fossés-Saint-Victor.

L'une de ces maisons avait son illustration. Elle avait reçu dans ses murs Charles IX et Henri III, lorsqu'ils venaient y entendre les concerts organisés par Jean-Antoine de Baïf, l'une des plus singulières étoiles de la Pléiade de Ronsard.

Ce groupe de bâtiments était situé à égale distance de la porte Saint-Victor et de la porte Saint-Michel,

sur l'un des points les plus élevés de la contrescarpe des remparts construits en 1208 par Philippe-Auguste. La rue suivait la trace de l'ancien fossé, et côtoyait la pente orientale de la montagne de Sainte-Geneviève, le Mons Lucotitius de l'époque gallo-romaine.

Le sol sur lequel s'élevait le futur monastère n'était guère formé que de décombres entassés sur des décombres. Ce que les Dames Anglaises ignoraient alors, c'est qu'elles venaient chercher la solitude et chanter à Dieu leurs hymnes d'amour et de paix, presque au-dessus des lieux où la foule tumultueuse de nos ancêtres venait chercher, elle, les plaisirs sanglants des arènes. Vers 1860, le tracé de la rue Monge, prenant en écharpe les jardins du monastère, mettra à découvert, par les déblaiements, une partie notable des ruines de l'amphithéâtre de Lutèce amoncelées par les Goths et les Alemans.

La communauté, après les réparations et les appropriations les plus urgentes, prit possession de sa nouvelle demeure dans le courant de l'année 1639, et lui donna le nom de *Mont-de-Sion* (Mount-Sion).

Ce nom s'explique par la position du monastère sur la rue des Fossés alors fort montueuse, et par l'allusion à une légende accréditée dans l'ordre canonique.

D'après cette légende, le premier monastère des Chanoines Réguliers aurait été commencé, sur la montagne de Sion, par les apôtres, inspirés en cela par le Saint-Esprit; saint Jacques le Mineur, premier évêque de Jérusalem, l'aurait continué, et saint Augustin, plus tard, l'aurait restauré.

Nous donnons ce récit tel que nous le trouvons dans les Annales des Dames Anglaises. Comme il n'engage pas la foi, chacun peut en penser ce que bon lui semblera.

Le nom de *Mont-de-Sion* n'est pourtant pas celui qui a prévalu. Comme nos religieuses avaient consacré à Notre-Dame le monastère de la rue d'Enfer, on fit une fusion des deux vocables, et celui de *Notre-Dame-de-Sion* fut définitivement affecté au monastère de la rue des Fossés-Saint-Victor.

Le transfert de la communauté s'y fit en deux fois. D'abord l'abbesse y envoya quatre religieuses et le pensionnat. Le 15 mai suivant, le personnel y fut installé.

L'église n'était pas prête encore. On y fit l'office pour la première fois seulement le 25 décembre 1639.

L'année suivante, le 30 juillet, Mgr Smith en fit la consécration ainsi que celle du grand autel en l'honneur de saint Augustin, et il bénit, le même jour, la cloche à laquelle on donna le nom de Marie-Augustine.

Pauvre petite cloche! à combien d'événements,

joyeux ou tristes, elle va désormais mêler sa voix! Que de volontés vont lui obéir comme à la voix de Dieu lui-même! Que de prières ardentes monteront avec ses volées vers le ciel! Que de sacrifices généreux la feront tressaillir, et combien de fois aussi elle devra gémir sur des tombes nouvellement ouvertes! Et cela pendant un siècle et demi environ, jusqu'au jour où, après avoir tinté un dernier appel, elle sera réduite au silence par le fanatisme révolutionnaire, au nom profané de la liberté.

Le pensionnat s'était ouvert modestement, comme on l'a vu, dès le séjour de ces Dames dans la rue d'Enfer. Il ne prit aucun accroissement au faubourg Saint-Antoine. Mais dès qu'on fut établi dans la rue des Fossés, il se développa sérieusement.

Dans le principe, toutes les élèves étaient Anglaises et appartenaient aux familles catholiques les plus considérables de leur nationalité (1). Peu à peu, des noms français se glissent dans les listes que nous avons sous les yeux, mais ils sont en petit nombre. C'est seulement au sortir de la Révolution que les élèves de notre pays l'emportent sur leurs compagnes d'outre-Manche.

Impossible de nous rendre compte de la manière

(1) « Of whom there were a great number, and those of the

dont l'enseignement était entendu dans les premiers temps du pensionnat. Nous voyons pourtant que les arts y étaient cultivés et particulièrement la musique.

Entre autres usages, aujourd'hui tombés en désuétude, nous en remarquons un qui dura jusqu'à la Révolution, et que lady Tredway dut apporter de Notre-Dame-de-Beaulieu.

La fête des Saints Innocents était très pompeusement solennisée au pensionnat. Ce jour-là toutes les élèves, sans exception, revêtaient l'habit des chanoinesses. L'une d'elles était élue abbesse de cette charmante et joyeuse petite communauté, et offrait une collation aux religieuses et à ses compagnes.

Le moment venu, maîtresses et élèves se rendaient en silence et processionnellement au réfectoire, et la présidence appartenait de droit à l'« *Innocent Abbess* », comme on la nommait.

La fête ne durait qu'un jour. Le soir dépouillait de leur voile, de leur robe blanche et de leur surplis toutes ces petites religieuses improvisées, et l'« Innocent Abbess » déposait sa crosse et son autorité éphémère.

A côté du pensionnat (the School) vint se placer

most considerable catholic families in England ». (Annales du Monastère.) « Many of whom became religious, and those who returned to the world were admirable mothers of families, full of piety and zealous maintainers of the catholic religion ». (Ibid.)

une autre institution (si nous pouvons lui donner ce nom) d'un caractère différent. Elle ne commença guère qu'en 1660, et, le local manquant, elle prend peu d'extension sous le gouvernement de l'abbesse. C'est la grande pension (the High Pension).

La grande pension se composait de dames séculières admises à habiter des appartements réservés dans la clôture.

Les unes étaient simplement locataires, les autres étaient complètement pensionnaires et prenaient leurs repas dans un réfectoire particulier (the High Table).

Ce sont des Anglaises et des Françaises, et ces dernières l'emportent par le nombre.

La plupart de ces personnes appartiennent à la haute société.

Diverses raisons les amènent au couvent; mais la plus ordinaire est le désir d'une vie calme et régulière.

Elles viennent là avec leurs dames de compagnie, leurs servantes. Il y en a qui en ont deux, voire même trois.

Elles y restent parfois d'assez longues années. L'une d'entre elles fait son jubilé de séjour et survit trois ans encore.

Leur vie y est paisible et douce. Le règlement qu'on leur impose n'est pas gênant : elles ne recevront des visites que dans un parloir en dehors de la

clôture; elles seront rentrées au plus tard à huit heures et demie du soir; enfin, à l'heure où les religieuses prennent leur récréation au jardin, elles éviteront de s'y trouver.

Cette hospitalité comptera plus tard parmi les moyens de subsistance de la communauté; mais elle a bien ses inconvénients. Elle entraîne beaucoup de va-et-vient dans la maison, des emménagements et des déménagements, les meubles appartenant aux locataires. Puis il y a des infirmes, des malades qui exigent des soins particuliers. Puis on meurt dans la grande pension comme partout ailleurs, relativement même plus qu'ailleurs, parce que bon nombre de ces dames sont âgées. Alors se multiplient les enterrements, les services plus ou moins solennels. Ajoutez à cela les ventes de mobiliers, les exigences des héritiers rapaces, les querelles cherchées par eux à la communauté pour quelques deniers, pour quelques vieux meubles que la défunte laisse au couvent, et tant d'autres tracas encore. Cette institution est sans doute une ressource pour la maison, mais c'est également une source de beaucoup de soucis.

A l'époque où nous sommes, en 1639, on en est encore exempt, pour cette simple raison que la « High pension » n'existe pas. Le couvent vit alors surtout des dots des religieuses. On avait pris le parti de lais-

ser ces dots en dépôt en Angleterre. Un agent d'affaires en avait la gestion, et envoyait périodiquement les revenus au couvent.

Mais le moment vint bientôt où la perception en fut tellement difficile, qu'à peine pouvait-on en retirer le traitement de l'agent chargé de les recueillir.

Les choses se gâtaient de plus en plus par delà le détroit. Charles Ier avait commencé en 1642 cette lamentable guerre civile qui devait ensanglanter le royaume et conduire, par la plus odieuse des trahisons, l'infortuné monarque à l'échafaud. Pour le rétablissement de l'ordre et de la paix, il faudra attendre, jusqu'en 1660, que Monk ait porté le dernier coup à la république agonisante, et que Charles II soit monté sur le trône.

Et pendant que ces événements jettent la perturbation en Angleterre, la France est également troublée par des luttes intestines. De 1648 à 1652, les deux Frondes se succèdent, et le prix des denrées devient tellement exorbitant, que beaucoup de pauvres gens meurent littéralement de faim.

Comment donc les Dames Anglaises, privées de leurs revenus pendant environ dix-huit ans, à partir du moment où commence la guerre civile dans leur pays, traversent-elles ce temps d'extrême misère?

Thomas Carre va nous l'apprendre (1).

(1) *Pietas Pariensis*. Paris, 1666.

« Jusqu'ici, dit-il, elles avaient travaillé pour obéir « à la règle autant que pour vaincre la paresse. Elles « confectionnaient des ornements pour leur nouvelle « chapelle, et jamais, absolument jamais, elles n'a- « vaient fait œuvre de leurs doigts pour gagner de « l'argent. Mais par le malheur des guerres qui écla- « tèrent, soit en France, soit en Angleterre, elles se « virent réduites à mettre en pratique une leçon « qu'elles n'avaient jamais eu l'occasion de recevoir « dans leurs nobles familles. Bien loin d'y souffrir « des atteintes du besoin, elles y avaient, au contraire, « tout en abondance. Mais il leur fallut alors employer « leurs mains à se procurer des moyens d'existence. « Et elles l'ont fait et elles le font encore aujourd'hui « avec une douceur de résignation, une ardeur de « vertu qui édifient toutes les personnes sages, et at- « tirent les bénédictions du Ciel sur leur bonne vo- « lonté et leurs efforts ».

Ce fut, en effet, une nécessité pour elles de se faire ouvrières pour vivre.

Cependant, vers 1656 ou 1657, après que les sceaux eurent été rendus à Séguier, la Providence leur vint en aide d'une manière absolument inattendue.

Le peintre Le Brun, l'une des gloires de notre École française, ami de la maison, était allé dîner chez le grand chancelier.

Au sortir de table, il proposa à Séguier d'aller à l'église du monastère pour assister aux complies et y entendre les chants de ces Dames.

Après la cérémonie, le chancelier voulut voir l'abbesse et lui exprimer sa satisfaction.

Il n'ignorait pas que la maison était alors en souffrance et que le pain était loin d'y abonder. Tout en causant, il offrit sa charitable assistance à lady Tredway. « Par le temps qui court, lui dit-il, qui dit Anglais dit pauvre.

— Ce n'est que trop vrai, Monseigneur, repartit l'abbesse.

— Mais alors, pourquoi n'avez-vous pas recours à moi?

— Hélas! Monseigneur, nos humbles relations ne nous permettent pas d'aspirer au bonheur d'avoir accès auprès de vous. Cependant, pour vous dire la vérité, pressées par la nécessité, nous avons prié milord Montagu, notre ami, de nous recommander à votre charité.

— Lord Montagu! mais il est également un de mes grands amis. Je puis assurer pourtant qu'il ne m'a jamais parlé de votre situation. Vous lui en ferez des reproches de ma part ».

Séguier ne donna pas à l'abbesse le temps de les faire. Dès le lendemain, il envoya mille livres tournois à la maison, et, dans le courant de l'année, il en donna plus de quatre mille.

A partir de ce moment, il ne cessa pas de protéger, en toute occasion, le monastère. Aussi, Thomas, Carre, dans un pieux élan de reconnaissance qui termine l'article où il nous raconte ces choses, s'écrie-t-il : « Doux Jésus, accordez-lui, ainsi qu'à tous les siens, « une vie heureuse, et couronnez sa charité d'une « éternelle gloire ! »

Un peu avant cette époque, un événement douloureux jeta la communauté dans le deuil. Celui dont Carre disait qu'il avait fondé et établi le monastère par sa libéralité, son crédit, sa bonté, sa piété et son zèle (1), Mgr Richard Smith, évêque *in partibus* de Chalcédoine, mourut.

Depuis treize ans, ce prélat avait fixé son séjour au couvent. A la mort de Richelieu, il avait quitté le Palais-Cardinal, où le grand ministre lui donnait l'hospitalité, et il s'était retiré au monastère avec son chapelain, M. Tempest. Là, il occupait un modeste appartement communiquant avec la grille de la clôture par un parloir. De temps en temps, il y venait donner ses conseils aux religieuses, et y faire le catéchisme aux jeunes pensionnaires lorsque l'aumônier en était empêché.

Sa présence fut pour le monastère une véritable

(1) He erected and established the monastery, by his liberality, credit, goodness, piety, industry. (Ann. du Monastère.)

bénédiction. Il y apportait une parole pleine de lumière et de piété, les exemples d'une vertu éprouvée au feu des tribulations, un zèle ardent pour le progrès des âmes et une inépuisable charité.

Dans les circonstances difficiles que la maison traversait, il aurait pu lui rendre d'autres services, si la malveillance n'eût tari la meilleure source de ses revenus. Mazarin lui retira l'abbaye de Charroux que Richelieu lui avait donnée, et le priva ainsi des moyens dont il avait disposé jusqu'alors pour venir en aide à ses compagnons d'exil.

Loin de l'Angleterre, Smith pourtant ne perdit jamais de vue le troupeau dont il avait été le pasteur, et ne pouvant plus lui consacrer son activité autrement que par la pensée, il se mit à composer et à publier divers ouvrages de controverse dans le but de ramener à la foi ceux qui en étaient éloignés, ou de la fortifier dans les âmes qui avaient le bonheur de la posséder encore.

La plume lui tomba des mains deux ans avant sa mort. Les souffrances morales de sa longue vie n'avaient pas brisé cette âme énergiquement chrétienne; mais le temps avait fait son œuvre et usé son corps. La mort s'annonça au mois de mars 1655 par une maladie de courte durée, et, le 18 du même mois, elle lui porta le coup définitif. Muni des sacrements de l'Église, il rendit son âme à Dieu à l'âge de 88 ans, après en avoir passé 63 dans les fonctions du sacer-

doce et de l'apostolat. Il fut enseveli au pied du grand autel dans l'église du monastère.

Richard Smith était de Hanworth dans le Lincolnshire. Il naquit en 1568 d'une famille protestante. Selon toutes les probabilités, ce fut à Oxford qu'il résolut de se faire catholique. Il dut faire son abjuration au Collège anglais de Rome où il fut admis en novembre 1586. L'année suivante, il y prêta le serment de retourner dans son pays comme missionnaire.

Smith étudia avec succès la philosophie et la théologie, et il s'appliqua particulièrement à la controverse, sous la direction savante du célèbre professeur, Robert Bellarmin, de la Compagnie de Jésus.

Le 7 mai de l'année 1592, jour de la fête de l'Ascension, il fut ordonné prêtre.

Successivement professeur de philosophie à Valladolid, où il prend son grade de docteur, et de controverse à Séville, où il passe environ quatre ans, Smith part ensuite pour la mission d'Angleterre. Déjà sa réputation de piété, de zèle et de science l'y a précédé, et il y est accueilli à bras ouverts par tous ses confrères. C'était le 14 janvier 1603. Il revoyait son pays après seize longues années d'absence.

Il passe environ six ans dans les fonctions d'assistant de l'archiprêtre pour les districts de Sussex et du

Midi, et il est alors chargé de négocier, en cour de Rome, certains points de réforme jugés essentiels à l'honneur du clergé séculier, au rétablissement de l'harmonie troublée entre les missionnaires, et au bien général de la religion.

Après un premier succès auprès de Paul V et une lutte de 18 mois contre la plus étrange des oppositions, il résigne ses fonctions et revient en Angleterre, laissant à Rome le souvenir de ses talents, de sa modération et de son attachement au Saint-Siège.

C'est alors qu'il fonda à Paris ce collège de controversistes qui jeta, durant quelques années, un si vif éclat dans le monde des théologiens, et qui est connu sous le nom de Collège d'Arras. C'est de cette savante retraite qu'il fut tiré pour succéder à Bishop, évêque de Chalcédoine. Investi de ce titre et de celui de vicaire apostolique d'Angleterre et d'Écosse, il le fut également de tous les pouvoirs d'un ordinaire. Sa consécration eut lieu le 12 janvier 1625, et, au mois d'avril suivant, il se rendit à Londres.

Environ deux ans après, ayant entrepris diverses réformes jugées nécessaires pour le bien de son troupeau, il souleva contre lui, de la part des missionnaires religieux surtout, les plus terribles tempêtes. Tout ce fracas éveille l'attention et les craintes des évêques anglicans, qui réclament l'intervention du gouvernement. Alors deux proclamations royales sont lancées contre Richard Smith, l'une le 11 décembre

1628, l'autre, plus dangereuse, au mois de mars 1629. Celle-ci promet 100 livres sterling à quinconque s'emparera de la personne de l'évêque catholique.

Celui-ci néanmoins n'abandonne pas son poste, mais il redouble de précaution dans l'exercice de son ministère. Craignant enfin que sa présence n'eût les plus fâcheuses conséquences pour son troupeau en donnant de nouveaux prétextes à la persécution, il se décide à quitter l'Angleterre et à se retirer à Paris. Poursuivi jusque dans sa retraite par ses ennemis qui usent contre lui de procédés indignes, il donne sa démission pour le bien de la paix et rentre dans la vie privée, où il consacre les jours qui lui restent à la prière, au travail et aux bonnes œuvres.

Richard Smith, devenu l'hôte du monastère, s'y attacha de plus en plus. Témoin des épreuves que cette maison traversait alors, il se demandait sans cesse si elle pourrait y résister. C'était devant Dieu surtout qu'il épanchait ses inquiétudes.

Or, un jour, pendant son oraison, priant avec plus de ferveur que jamais pour le salut de sa chère communauté, il lui sembla entendre une voix céleste lui dire que sa prière était exaucée.

Thomas Carre rapporte le fait, et il le tenait de Smith lui-même. Mais celui-ci lui en parlait avec tant de recommandations de silence, tant d'humilité, de mo-

destie, de simplicité, ajoutant qu'il avait bien pu être illusionné par la vivacité de ses désirs, que Thomas Carre avoue avoir été bien plus édifié par la manière dont l'évêque faisait son récit que par le fond du récit lui-même.

Richard Smith laissa par testament au monastère le peu qu'il possédait, sauf sa croix pastorale, quelques livres et ses manuscrits dont hérita George Leyburne.

Parmi les objets légués par le prélat à la maison était une relique précieuse : l'anneau pastoral de saint Cuthbert, évêque de Lindisfarne, mort en 687, puis un grand chapelet auquel la tradition a donné le nom singulier de « *My Lord* ».

Depuis 245 ans, les chanoinesses de Notre-Dame-de-Sion se font passer ce chapelet de main en main et prient, en le récitant, selon les intentions de Richard Smith, pour le retour de leur patrie à la foi catholique et pour la prospérité de la maison.

Chaque religieuse le dit tous les jours pendant une semaine à partir du dimanche. Le samedi, entre le premier et le second coup de la sonnerie des vêpres, elle va le suspendre à la porte de celle qui doit lui succéder. Il fait ainsi le tour de la communauté, en commençant par la supérieure, et en suivant l'ordre d'ancienneté dans la profession.

Le portrait du prélat a été conservé à la maison. C'est une assez médiocre peinture. Smith est représenté assis et revêtu de son rochet et de son camail

épiscopal. De la main gauche, il tient une lettre fermée qu'il indique de la main droite. C'est peut-être le bref d'Urbain VIII qui le délègue comme vicaire apostolique d'Angleterre et d'Écosse. La seule partie remarquable de ce portrait est la tête. Elle est vraiment belle, et nous y retrouvons le Smith que l'étude de sa vie nous a fait connaître. Ses traits, dans leur ensemble, expriment l'action réfléchie, la volonté résolue, la bonté d'âme, la distinction et la délicatesse. Mais au voile de mélancolie qui les attriste, on devine que le souffle de l'épreuve a passé par là. L'arbre est debout, ferme encore; mais on voit qu'il a été battu par les orages.

III.

Gouvernement de l'abbesse.

Suite.

1655-1674

Jubilé de l'abbesse. — Le séminaire de Saint-Grégoire. — Projet. — Les premiers étudiants. — Acquisition d'une maison. — Le règlement. — Nouvelles recrues. — Donation au chapitre de Londres. — Relations entre le monastère et le séminaire. — Le testament du Docteur Holden. — Lutton sauve le séminaire. — Le Coadjuteur. — Accident de l'abbesse. — Les Constitutions. — Abdication de l'abbesse. — État et esprit du couvent.

Illusion ou réalité, la voix céleste entendue par Richard Smith avait dit vrai : le monastère s'était tiré de la redoutable crise de misère qui avait failli le perdre. On y était encore obligé, il est vrai, de gagner le pain de chaque jour à la pointe de l'aiguille ; mais, depuis l'accession de Charles II au trône d'Angleterre, on avait pu percevoir plus largement les revenus des sommes laissées en dépôt au delà du détroit.

Cette amélioration, dans la situation financière,

permit de faire quelques invitations, le 27 avril 1664, pour la célébration du jubilé religieux de l'abbesse.

La fête commença dès le matin à l'issue de prime. Lady Tredway et toutes ses religieuses se rendirent au chapitre. Là, dans une allocution qui émut profondément l'assistance, elle jeta un regard sur son passé de cinquante ans, et sur les trente ans écoulés depuis la fondation du monastère. Toute remplie de l'humilité des saints, elle se mit à considérer combien elle était restée au-dessous de sa tâche et des grands devoirs de sa position. Du moins, à cette heure, voulait-elle employer avec plus de zèle le temps qui lui restait encore, et commencer une nouvelle vie. Elle suppliait ses sœurs de demander à Dieu, pour elle, la grâce d'accomplir sa résolution. Puis, les conjurant de lui pardonner les fautes dont elle avait pu se rendre coupable à leur égard, elle se prosterna la face contre la terre, jusqu'à ce que la prieure, la sous-prieure et les anciennes religieuses l'eussent relevée.

Dans la matinée, on chanta une messe solennelle en musique. Vint ensuite le dîner qui ne brilla guère que par les invités. La plupart des Anglais de distinction qui étaient à Paris y prirent part.

Aussitôt après, on se rendit au pensionnat. Une estrade y avait été préparée pour une petite représentation dont les acteurs et actrices étaient les jeunes pensionnaires.

Nous disons les *acteurs*, car, par une singulière ren-

contre, le fils du Soleil et de la Nuit, le dieu qui frappe de sa marotte et mord de ses critiques ses semblables et les hommes, Momus enfin, Momus était là. Et il y était en compagnie d'un personnage céleste auquel sans doute il avait l'honneur de parler pour la première fois, l'Ange Gardien de la maison.

Il ne s'agissait pourtant pas d'une représentation dans toutes les règles de l'art scénique, mais de la simple déclamation de dialogues en vers anglais.

Thomas Carre en était l'auteur. L'aimable et vénéré vieillard avait été poète *à ses heures*, et il avait, pour la circonstance, éveillé sa vieille muse depuis longtemps endormie.

Elle s'y prêta de bonne grâce, et eut, à ce qu'il paraît, un succès merveilleux.

Le sujet était naturellement l'éloge de l'abbesse.

Autant que nous pouvons le comprendre au compte rendu un peu confus que nous en donne la Chronique du couvent — l'original étant perdu, — cet éloge se composait de deux parties.

Tout d'abord, l'une des jeunes actrices célèbre l'illustre origine de lady Tredway. Mais elle est vivement reprise par une interlocutrice moins mondaine. Celle-ci fait remarquer avec justesse que l'éclat de la vertu fait pâlir l'illustration de l'origine, comme le soleil fait pâlir les étoiles, et que l'abbesse brillait bien plus par ses vertus que par son nom. Toute jeune encore elle s'était consacrée à Dieu, et dès l'instant où

elle se fut complètement donnée à lui, il n'y eut pas une heure de sa vie qu'elle n'eût sanctifiée par la pratique la plus exacte des observances religieuses. Elle se préparait ainsi, sans le savoir, aux grandes œuvres qu'elle devait un jour accomplir, et son nom lui-même portait l'empreinte de cette divine prédestination. Là-dessus l'auteur termine la première partie de son dialogue par une anagramme, où le nom de lady Tredway devient « Vertu I admire ».

C'est à ce moment qu'apparaissent l'Ange Gardien et Momus.

Le premier fait l'éloge de l'abbesse au point de vue de la sagesse de son gouvernement. Il la représente tenant d'une main la règle, et de l'autre écartant tout ce qui pourrait en affaiblir la vigueur.

Le dieu malin parvint-il à placer un mot qui pût atténuer l'éloge de l'Ange? A s'en tenir à l'analyse donnée par les Annales, il semblerait n'être guère venu là que *pour s'en aller*. Mais il faut bien qu'il ait essayé de faire une trouée dans la réputation de l'abbesse et hasardé quelque insinuation calomnieuse, car il est rudement tancé par l'Ange, et, en fin de compte, honteusement chassé de la scène.

Ce divertissement poétique plut infiniment à la noble assemblée. Ce jour-là étant un dimanche, et le clergé retenu par les offices n'ayant pas pu assister à la représentation, le lendemain on la renouvela pour lui.

L'abbesse envoya ensuite un souvenir religieux aux diverses communautés de Paris, et celles-ci y répondirent par des témoignages unanimes d'estime, de respect et d'intérêt pour le monastère.

Ainsi se termina la fête (1).

A partir de ce moment, quelques années vont s'écouler pendant lesquelles la guerre entre l'Angleterre et la Hollande, à laquelle la France prête le concours de ses armes, suspend le recrutement du monastère. De plus, en 1666, une banqueroute frauduleuse dont il est victime, le rejette dans la gêne d'où il commençait à sortir.

La Providence, dès l'origine de cette communauté, l'a marquée au sceau de la pauvreté de Jésus-Christ, et toujours a veillé à conserver en elle ce sceau divin. Quand on voit s'élargir un peu le cercle des ressources dont la maison dispose, on est sûr que, par un coup inattendu, il va bientôt se rétrécir. La charité du moins n'en souffre pas. Si l'on ne fait pas ce qu'on

(1) Le Jubilé de l'abbesse n'est pas la seule cérémonie de ce genre qui ait eu lieu dans la maison. Toute religieuse qui a vécu cinquante ans à partir de sa prise d'habit fait son jubilé. Le cérémonial n'en est pas fixé : on l'ordonne suivant les circonstances, mais avec moins de pompe que celui dont nous venons de parler. C'est une cérémonie tout intime et dont la partie principale se passe au chœur. En février 1868, on célébra, en même temps, le jubilé de cinq religieuses.

veut, on fait ce qu'on peut. C'est ainsi que dans les circonstances difficiles traversées par la communauté en ce moment, elle contribue néanmoins à la fondation du séminaire de Saint-Grégoire.

L'histoire de ce séminaire n'est point étrangère à la nôtre : elle s'y mêle non seulement par ses origines, mais par les services réciproques que les deux maisons se rendirent continuellement.

Depuis longtemps Thomas Carre songeait à établir, à Paris, une succursale du collège de Douai pour les hautes études théologiques. Ce serait un séminaire dont les étudiants prendraient leurs grades en Sorbonne, et fourniraient ainsi une pépinière excellente de professeurs et de missionnaires savants.

Une assez regrettable circonstance fournit à l'aumônier des Dames Anglaises l'occasion de réaliser son projet. Certaine querelle s'éleva entre le chapitre de Londres et George Leyburne, président du collège de Douai, et détermina des divisions parmi les membres de ce célèbre séminaire.

Le 23 octobre 1667, trois jeunes ecclésiastiques, des plus distingués de ses professeurs, ne voulant plus se trouver mêlés à tous ces troubles, donnèrent leur démission et se retirèrent à Paris auprès de Carre.

Ce fut d'abord Edward Paston, cousin du duc de Norfolk, qui devint plus tard lui-même président du collège de Douai. Ce fut ensuite John Betham, qui

mit la dernière main à l'œuvre de Carre, et fut prédicateur et chapelain de Jacques II. Ce fut enfin un parent de lady Tredway, Bonaventure Gifford, qui mourut le 12 mars 1734, dans sa quatre-vingt-douzième année, évêque *in partibus* de Madaure et vicaire apostolique du district de Londres.

Avec son expérience des hommes, Carre ne tarda pas à reconnaître la valeur de ceux-ci, et l'excellent parti qu'il pourrait en tirer pour la réalisation de son idée.

Il la leur exposa; ces messieurs y adhérèrent; les supérieurs du clergé anglais y donnèrent leur assentiment, et la fondation fut résolue.

Restait à trouver un local pour la communauté nouvelle. En attendant, les trois jeunes prêtres furent placés, comme pensionnaires, au collège du Cardinal-Lemoyne, et Carre se chargea d'une partie de leur pension.

Il se chargea de bien d'autres choses. Avec l'aide de l'abbesse, il les pourvut de linge, de livres, de tout ce qui pouvait leur être nécessaire; enfin, il leur procura, de ses propres deniers, un gîte définitif.

La Providence le lui mit en quelque sorte sous la main.

A l'extrémité du jardin de l'aumônerie du monastère, à l'angle de la rue des Boulangers et de la rue des Fossés-Saint-Victor, une petite maison fut mise en vente. Elle appartenait aux héritiers d'un sieur Mar-

ceau, procureur au Châtelet. Carre s'empressa d'en faire l'acquisition. Tous frais payés, elle lui coûta 4,000 livres tournois. Le contrat de vente passé pardevant maître Leroy, notaire, fut signé le 13 décembre 1667. On se mit aussitôt aux réparations.

Au printemps de 1668, elle était prête et reçut ses hôtes. On lui donna le nom de Saint-Grégoire.

Un règlement fut alors dressé d'un commun accord entre les étudiants et Carre, et celui-ci fut nommé supérieur par le chapitre de Londres. Dès ce moment, malgré son âge, ses infirmités et les occupations que lui donnaient ses fonctions d'aumônier, il se fit une loi d'assister tous les jours à la conférence et aux exercices d'argumentation de ces messieurs.

Cependant, les causes qui les avaient déterminés à quitter le collège de Douai y subsistant encore, plusieurs autres ecclésiastiques prirent également la résolution de s'éloigner.

De ce nombre était Edward Lutton, procureur et confesseur des étudiants, destiné à succéder à Carre dans l'aumônerie du monastère.

Il est bientôt suivi par Anthony Meynell, James Smith et George Witham.

Nous ne savons trop ce que devint par la suite Anthony. Nous croyons qu'il fut, un instant, agent du clergé anglais auprès de la cour de Rome.

Quant aux deux autres, lorsque dans 20 ans, aux instances de Jacques II, la Congrégation de la Propa-

gande divisera l'Angleterre catholique en quatre districts, James, consacré évêque de Gallipoli, sera vicaire apostolique du Northern district, et George, du Midland, avec le titre d'évêque de *Marcopolis*.

Carre, sentant ses forces le trahir de jour en jour, et voulant, avant de quitter ce monde, consolider son œuvre, fit don au chapitre d'Angleterre de la petite maison qu'il avait achetée pour y établir son collège, à la condition qu'elle conserverait sa destination. Dans le cas où le clergé l'abandonnerait, sa volonté était qu'elle appartînt au monastère de Notre-Dame-de-Sion.

Dans la lettre qu'il écrivit à ce sujet au docteur Warren, doyen du chapitre, il lui demande de désigner immédiatement Edward Paston comme son successeur, et il nous donne en quelques mots un aperçu de la vie admirable d'union que menaient les étudiants de Saint-Grégoire.

« Tout ce que je désire, disait-il, c'est que *ex nunc* « vous vouliez déclarer que M. Paston sera mon suc- « cesseur dans la direction de cet hospice (1), et « vous m'obligeriez beaucoup, je vous en donne la « parfaite assurance, si vous vouliez la lui confier dès « ce moment. Car c'est bien l'homme qui me convient « à tous égards, *Justus et rectus et timens Deum*, pos-

(1) Carre dit plus haut dans cette lettre qu'il n'ose pas encore donner à cette maison le nom de collège.

« sédant un fonds de science que dissimule sa mo-
« destie et qui est bien au-dessus de son âge.

« Pour le présent, Dieu, si bon qu'il ne permettrait
« jamais le mal s'il n'était assez puissant pour en tirer
« le bien (1), a si bien disposé les choses, que vous
« avez à votre convenance quatre jeunes hommes,
« les plus réguliers, les plus vertueux, les plus sa-
« vants que j'aie jamais rencontrés. Leur union est
« telle, qu'ils ne font qu'un cœur et qu'une âme, et,
« dans leur pauvreté, ils imitent vraiment les chré-
« tiens dont parle le quatrième chapitre des Actes
« (v. 32). Ce que chacun possède va à la caisse com-
« mune, de telle sorte que personne à la vérité ne
« manque de rien, mais, j'en suis sûr, aucun n'a rien
« de trop. Ils n'ont pas besoin qu'on les pousse à se
« perfectionner, car chacun d'eux fait de la perfection
« son affaire principale ».

L'offre de Thomas Carre fut acceptée par le chapitre; mais l'aumônier des Dames Anglaises n'obtint pas qu'Edward Paston lui succédât. Celui-ci, en effet, fut bientôt rappelé à Douai pour y occuper la chaire de philosophie.

Nous avons dit que le monastère contribua à la fondation du collège de Saint-Grégoire. Il est certain que son abbesse y prit un profond intérêt. Souvent elle répétait que cette maison faisait la joie de sa

(1) Allusion aux troubles de Douai qui furent l'occasion de la fondation du séminaire de Saint-Grégoire à Paris.

vieillesse : « The delight of her old age ». Mais après la banqueroute frauduleuse dont nous avons parlé plus haut, il n'est pas possible que la généreuse femme ait pu mesurer ses largesses à sa bonne volonté et à ses désirs. Cependant, dès le 3 novembre 1667, quelques jours après l'arrivée des trois premiers étudiants, le secrétaire du chapitre de Londres. John Holland, au nom de ce chapitre et de son doyen, adressa à l'abbesse une lettre de remerciements remplie des expressions de la plus vive reconnaissance.

Les relations entre les deux communautés voisines furent constamment des plus cordiales. Ces messieurs rendaient au monastère tous les services en leur pouvoir. Chacun d'eux avait sa semaine pour y dire la messe conventuelle, et ils y prêchaient, à tour de rôle, devant un auditoire nombreux et distingué d'Anglais réfugiés à Paris.

Mais, dans les œuvres religieuses surtout, il faut toujours s'attendre à des épreuves qui s'abattent sur nous du côté où nous les attendons le moins.

Le Séminaire était à peine fondé depuis quatre ans, qu'il fut menacé de dispersion.

Le docteur Holden, mort en 1662, avait constitué Carre son héritier universel. Ignorant de l'étendue du droit d'aubaine alors en vigueur, le docteur avait fait quelques legs à des amis ou parents anglais qui n'étaient point naturalisés Français. Carre, dans la même

ignorance, s'était empressé d'exécuter les dernières volontés de son ami.

Plusieurs années après, au moment où il y songeait le moins, des droits d'aubaine, équivalents aux legs qu'il avait soldés, lui furent réclamés sous peine de confiscation de la maison de Saint-Grégoire.

Carre était incapable de satisfaire à de telles exigences. Sa petite fortune avait passé tout entière au séminaire et au monastère, et, après la banqueroute dont nous avons parlé plus haut, l'abbesse était réduite à l'impossibilité de lui venir en aide pour une somme aussi considérable. Dès lors, il n'eut plus d'autre perspective devant les yeux que la saisie de sa petite maison et la dispersion de son troupeau.

Heureusement Edward Lutton se trouvait là. A force de démarches, il parvint à désintéresser les créanciers au moyen d'une somme de 3,000 livres, prêtée du reste par lord Montagu, et le séminaire de Saint-Grégoire échappa à la ruine.

La grande et bien légitime ambition d'un homme qui sent la vie lui échapper, et qui a fondé une œuvre utile, est d'en assurer, autant qu'il le peut, la perpétuité.

Du côté de son séminaire Thomas Carre était rassuré; il le laissait en partant à ceux qui avaient le plus d'intérêt à le faire prospérer, — aux supérieurs du clergé séculier anglais.

Il n'en était pas tout à fait de même du côté du monastère. L'abbesse s'en allait aussi : elle avait atteint sa soixante-quinzième année à l'époque où nous sommes de l'histoire du monastère (1668). La situation financière n'était pas florissante, et depuis que Carre ne pouvait plus s'occuper aussi activement des affaires de la maison, quelques désordres s'y étaient introduits. Il fallait une main moins brisée que la sienne pour aider la vieille abbesse à tenir le gouvernail. Et puis, on ne pouvait pas s'exposer à laisser péricliter, sous la direction du premier confesseur venu, l'esprit religieux de la communauté qui avait toujours été admirable de ferveur. Thomas Carre songea sérieusement à se donner un coadjuteur et un successeur.

Le choix du vieil aumônier fut fixé dès le moment où Edward Lutton quitta le collège de Douai. C'était l'homme qui lui convenait à tous égards, et souvent on l'entendait dire : « Pour voir M. Lutton à ma place en toutes choses, j'irais, s'il le fallait, mourir à l'auberge ».

Plus d'un obstacle pourtant devait contrecarrer son désir. Le plus sérieux de tous était que le docteur Warren, doyen du chapitre de Londres, avait déjà disposé de la personne de M. Lutton. Il devait partir pour Rome en qualité de secrétaire de Son Éminence Philippe Howard, nouvellement promu au cardinalat. Heureusement Edward n'avait pas encore dit son

dernier mot, et le docteur, pressé par Carre et ses amis, lui laissait le choix entre les deux positions qui lui étaient offertes.

Il se décida pour le monastère.

Cette résolution combla de joie Thomas Carre. Il avait fait alors, pour la prospérité de la maison, tout ce qu'il pouvait faire, et il redisait à qui voulait l'entendre que, s'il avait été jamais utile à ses religieuses, c'était en leur donnant comme directeur M. Lutton.

Celui-ci se mit à l'œuvre, avec tout son zèle et toute son activité. Il établit, en peu de temps, un ordre parfait dans les registres, les comptes, les papiers importants, et il mit vigoureusement la main, pour les mener à bonne fin, à certaines affaires dont plusieurs, assez mal conduites, auraient pu entraîner des procès et des pertes considérables.

Sa présence et son action intelligente avaient donné une nouvelle vie au monastère. C'est le propre des hommes actifs de communiquer la chaleur féconde de leur mouvement à tout ce qui les entoure. L'abbesse elle-même, toujours pleine de zèle, pour ce qui regardait les intérêts spirituels et temporels de la communauté, semblait ne plus ressentir le poids de ses années, et comme aux premières heures de la vie du monastère, alors qu'elle y cumulait toutes les fonctions, on la voyait partout, elle veillait sur tout, elle s'inquiétait de tout, et tout lui passait par les mains. C'était un renouveau pour elle, comme pour Carre,

comme pour toutes les personnes et les choses dans la maison.

Mais si lady Tredway avait conservé la vivacité de son intelligence et le nerf de sa volonté, sa mémoire s'était considérablement affaiblie, et elle était souvent obsédée de la crainte d'oublier quelque chose d'important.

Aussi dans ses nuits assez souvent privées de sommeil, quelque affaire lui passait-elle par l'esprit, elle se levait aussitôt, la prenait en note, ou bien allait la confier à une mémoire plus fidèle que la sienne.

Un soir, elle était près de s'endormir. Tout à coup, se rappelant qu'elle a une communication essentielle à faire à la dépositaire, Mme Dorothy Mollyns, la vieille abbesse se rend à la cellule de cette dame. Craignant de réveiller quelqu'un dans le dortoir, elle était venue sans lumière, et voulut s'en retourner de même. A peine rentrée dans sa chambre, elle fait un faux mouvement, tombe et se brise un tendon de la jambe.

Cette chute la laissa boiteuse pour le reste de sa vie. Longtemps même, elle ne put se tenir debout; et, quand elle était étendue, il lui fallait deux personnes pour l'aider à changer de place.

Ce fut pour toute sa famille religieuse un sujet d'affliction profonde, et, pour elle, non seulement une douleur physique, mais une souffrance morale des plus pénibles. Entraînée sans cesse à l'action par sa

nature et par ses habitudes, il lui fallut toute sa vertu pour supporter avec patience la dure nécessité de cet emprisonnement dans sa cellule.

Elle en fut, il est vrai, consolée par l'empressement de ses enfants, et par les soins, pleins de tendresse filiale, qu'elles ne cessèrent de lui prodiguer. L'abbesse vécut encore cinq ans, et, durant la plus grande partie de ce temps-là, chaque nuit, deux religieuses veillaient auprès d'elle. Or, ces soins revenaient à un petit nombre de ces Dames, la faiblesse des santés, ou l'âge, ne permettant pas cette privation fatigante de sommeil à la plupart d'entre elles. Mais nulle ne s'en plaignait. Toutes celles qui en étaient capables, au contraire, se faisaient un bonheur de donner ce témoignage de leur affection à leur chère et bien-aimée mère.

Cet accident ramena, sur le tapis, certaines questions qui faisaient l'objet des préoccupations les plus anxieuses de lady Tredway et de Thomas Carre. Il s'agissait de remanier les Constitutions, reconnues impraticables en divers points, après trente-neuf années d'expérience. Mais l'article le plus difficile à règler était certainement celui du régime gouvernemental du monastère.

D'après les statuts, l'abbesse était élue à vie par la communauté. Or, en France, à cette époque, on n'admettait pas ce régime. On n'en connaissait, en effet, que deux : celui d'une supérieure élue à temps par la communauté, ou bien celui d'une abbesse à vie, *choisie*

par le roi et prise où bon lui semblait. C'était ce que l'on appelait une abbesse commendataire.

Ni lady Tredway et ses religieuses, ni Thomas Carre et son coadjuteur ne voulaient entendre parler de ces deux régimes, surtout du dernier qui pouvait avoir les plus graves inconvénients. On avait vu des enfants imposées comme abbesses, à des communautés obligées de les accepter en vertu du bon plaisir du roi; et l'on en avait bien vu d'autres, qui n'étaient plus des enfants et n'en étaient pas meilleures.

Les supérieurs de Notre-Dame-de-Sion firent l'impossible pour maintenir le régime constitutionnel. Ils mirent en jeu tous les ressorts; employèrent les plus hautes influences; sollicitèrent en cour de France, en Cour de Rome; tentèrent même d'acheter ce privilège à prix d'or : tout fut inutile; et comme entre deux maux il faut choisir le moindre, ils s'arrêtèrent au gouvernement d'une supérieure élue à temps par le chapitre et indéfiniment rééligible.

Edward Lutton fut chargé de la nouvelle rédaction des statuts. Mais, redoutant jusqu'à l'apparence de l'arbitraire dans une affaire qui intéressait chaque membre de la communauté, il voulut que ces Dames prissent part à son travail. A sa demande, le chapitre fut réuni et un comité composé de douze membres fut élu.

Edward Lutton était naturellement président. Il s'entendait avec lady Tredway et Thomas Carre sur les articles à mettre en discussion. Puis il les présentait

au comité qui les examinait, chacune de ces Dames donnant librement son avis.

Cette révision fut le travail de plus d'une année, de la fin de 1672 au commencement de 1674.

Quand elle fut terminée, Edward Lutton en donna lecture au chapitre qui l'approuva. Puis il traduisit ce travail en français, et le présenta à l'approbation de l'archevêque de Paris, Mgr François de Harlay. Celui-ci en confia l'examen à Monsieur Portio.

Monsieur Portio était un ami de Thomas Carre. Il se montra plein de déférence pour Edward Lutton, et refusa d'examiner sans lui ces Constitutions.

Monsieur Portio était un vieux docteur en Sorbonne, fort savant, fort en renom, quelque peu minutieux, mais du reste de bonne composition. La seule difficulté qu'Edward trouvât à s'entendre avec lui venait de ce qu'il était rarement à la maison, ou, s'il y était, de ce qu'on ne pouvait pénétrer jusqu'à sa personne qu'à travers une foule de visiteurs, de consultants faisant queue dans son antichambre. Il est impossible de dire combien Edward Lutton perdit de pas à le poursuivre et d'heures à l'attendre. Quand enfin il était parvenu à le rejoindre, ils se mettaient ensemble à lire, peser, discuter chaque mot de chaque article, ne laissant rien passer qu'ils n'eussent étudié avec le plus grand scrupule.

Presque toujours ils tombaient d'accord. Parfois pourtant Monsieur Portio trouvait quelques points à son avis peu conformes aux usages des communautés en France, et il en demandait la radiation ou au moins la modification. Et Edward Lutton, qui ne voulait rien faire sans l'avis du comité, de courir rue des Fossés-Saint-Victor pour le réunir et discuter avec les religieuses l'opinion de Monsieur Portio. Puis il revenait en toute hâte chez le vieux docteur qui était toujours affairé, toujours plus ou moins insaisissable ; mais dans la discussion nouvelle, il se rangeait assez facilement à l'opinion de ces Dames et d'Edward Lutton, lorsqu'ils y tenaient.

En somme, les Constitutions sortirent de chez lui à peu près comme elles y étaient entrées. Elles eussent été son œuvre qu'il n'en eût pas été plus enchanté. Il témoigna sans réserve son admiration pour leur excellent esprit, et il exprima plus d'une fois le désir de voir certains de leurs articles introduits dans les Constitutions d'autres monastères dont il était le supérieur.

Edward fit une copie en anglais et la lut au chapitre qui l'approuva. Puis il fit une nouvelle copie en français, et Monsieur Portio et lui la présentèrent à l'archevêque. Le vieux docteur employa tout ce qu'il avait d'éloquence à exprimer sa parfaite satisfaction. Mgr de Harlay donna alors son approbation verbale, et, dès ce moment, les nouvelles Constitutions fonc-

tionnèrent. Ce ne fut pourtant que le 19 janvier 1675 qu'elles furent définitivement confirmées par acte authentique, signé de l'archevêque et scellé de son sceau.

Elles n'avaient point encore reçu cette approbation écrite, que l'on eut occasion de les appliquer en ce qui regardait le gouvernement de la maison.

Vers le milieu de l'été de 1674, l'abbesse prit un refroidissement, et l'on conçut autour d'elle les plus vives inquiétudes pour ses jours. Tout le monde jugea — Thomas Carre en particulier — qu'elle devait faire la résignation de ses fonctions entre les mains de l'archevêque, et que la communauté devait procéder, immédiatement après, à l'élection d'une supérieure.

En conséquence, le 12 juillet de cette année, à huit heures du matin, lord Abbot Montagu se rendit dans la cellule de lady Tredway pour lui demander son abdication.

Il n'eut pas à faire un long exposé des motifs, à combattre des objections, à vaincre des résistances : la raison de l'abbesse était trop éclairée pour ne pas voir du premier coup la nécessité morale du renoncement qu'on lui demandait; son cœur était placé trop haut en Dieu pour regarder cet acte comme un véritable sacrifice. Elle rendit sa crosse avec autant de simplicité qu'elle l'avait reçue, et signa son abdication comme elle avait signé sa bénédiction quarante ans auparavant.

Lord Montagu se transporta aussitôt chez l'archevêque, qui accepta la démission de l'abbesse, et donna ordre à son grand vicaire, M. Benjamin, de présider à l'élection de la nouvelle supérieure.

Le soir même, lord Montagu réunit la communauté au chapitre, et lui fit connaître les événements du jour.

Un coup de tonnerre éclatant subitement au milieu de cette assemblée, n'y eût pas produit un effet plus foudroyant. Les religieuses restèrent d'abord comme pétrifiées de stupeur, n'en croyant pas leurs oreilles. Puis, le premier moment d'étonnement passé, l'émotion tourna aux larmes, qui coulèrent en abondance de tous les yeux.

Chagrin bien naturel! Ces Dames étaient toutes si attachées à lady Tredway! Elle était leur fondatrice : depuis quarante ans elle gouvernait le couvent; toutes avaient reçu le voile de ses mains; toutes avaient versé leur âme dans son âme, et étaient venues y puiser, comme à une source réconfortante, les conseils et les encouragements, la lumière et la force dont elles avaient besoin. C'était leur mère encore plus que leur supérieure, et la meilleure des mères. Et voilà que tout à coup on la leur enlevait! Peut-être leur raison en saisissait-elle les motifs, mais leur cœur ne les comprenait pas.

Enfin, on se calma, et l'on dit, le soir même, l'office des matines et des laudes pour avoir le temps,

le lendemain au lever, de réciter les prières fixées par les Constitutions avant l'élection d'une supérieure.

La communauté des Dames Chanoinesses Anglaises est désormais fondée. Dieu lui a fait sa place au soleil parmi les autres communautés religieuses de la France.

Quarante années d'existence sur notre sol, la protection des lois, les sympathies méritées et acquises, lui promettent une hospitalité durable.

Elle s'est définitivement arrêtée au lieu où Dieu voulait qu'elle plantât sa tente. Certes, le monastère de la rue des Fossés-Saint-Victor n'est ni monumental ni commode, mais il est susceptible d'extension, et ces Dames peuvent y fixer leur séjour pour longtemps.

Outre les traditions d'obéissance et de régularité solidement établies par une suite suffisante d'années, la communauté est pourvue de Constitutions sagement ordonnées, contrôlées par l'expérience et approuvées par l'autorité ecclésiastique.

Enfin, chose qui n'est pas sans importance, elle a le nombre.

Elle est donc en possession de tout ce qui peut assurer son avenir.

L'abbesse, en abdiquant, laissait à la supérieure qui lui succédait cinquante-trois sujets, sur lesquels

quarante-trois religieuses de chœur et dix sœurs converses. Elle avait pourtant donné le voile de novice à quatre-vingts postulantes, et toutes avaient prononcé leurs vœux. Mais la mort avait fait son œuvre, et d'une manière terrible, car elle avait fauché la fleur de la jeunesse du couvent.

Cette lamentable mortalité tenait, sans doute, aux privations de toutes sortes imposées à la communauté par la difficulté des temps. La sévérité des Constitutions n'y était peut-être pas étrangère. Lady Tredway et Thomas Carre avaient eux-mêmes reconnu que le régime austère de Notre-Dame-de-Beaulieu, sans danger pour de robustes Flamandes, ne pouvait pas convenir à des Anglaises de tempérament plus délicat. En conséquence, ils y apportèrent des adoucissements que Lutton, d'accord avec eux, fit passer dans la rédaction nouvelle des Constitutions.

Faudrait-il attribuer à la rigueur avec laquelle la mort sévissait le ralentissement du recrutement depuis la fin de l'année 1669? Nous serions tenté de le croire, car nous n'en voyons guère d'autre cause. Ceux-là même qui veulent mourir moralement à ce monde ne sont pas toujours pressés de passer dans l'autre, et quand on voit des cercueils de jeunes filles sortir fréquemment d'une maison, on se sent peu d'entrain pour y entrer. Ces décès multipliés firent sans doute tort au monastère, dès que le bruit s'en répandit par

delà le détroit d'où lui venaient tous ses sujets, et le recrutement dut s'en ressentir. Le fait est que le noviciat était vide au moment de l'abdication de l'abbesse, et nous ne pensons pas qu'il y eût alors une seule postulante. On eût dit que la vie du monastère était mesurée sur celle de ses fondateurs, et que les deux saints vieillards, en s'éteignant, allaient l'emporter avec eux dans la tombe.

Mais ce qui ne fléchissait pas, c'était l'esprit de ferveur qui avait animé la communauté dès le commencement. Carre et lady Tredway avaient mis tout leur zèle à l'allumer et à l'entretenir, l'un par sa direction spirituelle, l'autre principalement par sa fermeté à maintenir la règle, tous les deux par leurs exemples.

C'est du reste à la grande école de la pauvreté que la communauté avait été élevée. Or la pauvreté, aux yeux de la foi, c'est la crèche de Jésus-Christ avec sa paille et la croix avec son dénûment; et l'amour de la crèche et de la croix engendre le besoin du sacrifice. Toute vie religieuse vraiment fervente est dans ce dernier terme.

Nous ne nous étonnerons plus maintenant de la soumission avec laquelle ces Dames acceptèrent la substitution inattendue d'une supérieure nouvelle à la vieille abbesse qu'elles vénéraient et aimaient de tout leur cœur. Nous y verrons, au contraire, une marque certaine de la solidité de leur esprit religieux.

Sans doute, il y eut bien des larmes répandues, mais elles furent silencieuses, et il ne s'y mêla aucun murmure.

« La crosse, en tombant, écrivait, dans cette cir-
« constance, Mgr Gifford à l'un de ses amis, non seu-
« lement n'a brisé aucune tête, mais elle n'en a pas
« fait tourner une seule ».

Tels étaient l'état et l'esprit de la communauté des Dames Anglaises lorsqu'elle sortit des mains de lady Tredway.

IV

Organisation.

Les Supérieurs ecclésiastiques. — Religieuses de chœur et sœurs converses. — Obligation spéciale. — L'habit. — Gouvernement électif. — Chapitre. — La Supérieure. — Cérémonie de son élection. — Officières. — Le Conseil. — Le Postulat. — Le Noviciat. — La prise d'habit. — La profession. — L'aumônier.

Avant de poursuivre le récit des faits qui s'enchaînent immédiatement à ceux que nous venons de rapporter, nous jetterons un coup d'œil sur l'organisation de la communauté des Dames Chanoinesses Anglaises.

Inutile de dire que cette communauté est soumise à la juridiction de Mgr l'Archevêque de Paris.

Assez longtemps, dans l'origine, il exerça immédiatement sur elle son autorité; puis, il se fit représenter par un ecclésiastique — généralement un grand vicaire — qui prit le titre de supérieur.

Le pouvoir du supérieur s'étend à toutes les personnes et à toutes les choses de la maison. Il fait les visites canoniques; reçoit les comptes rendus administratifs; donne les permissions qui dépassent les

IV

Organisation.

Les Supérieurs ecclésiastiques. — Religieuses de chœur et sœurs converses. — Obligation spéciale. — L'habit. — Gouvernement électif. — Chapitre. — La Supérieure. — Cérémonie de son élection. — Officières. — Le Conseil. — Le Postulat. — Le Noviciat. — La prise d'habit. — La profession. — L'aumônier.

Avant de poursuivre le récit des faits qui s'enchaînent immédiatement à ceux que nous venons de rapporter, nous jetterons un coup d'œil sur l'organisation de la communauté des Dames Chanoinesses Anglaises.

Inutile de dire que cette communauté est soumise à la juridiction de Mgr l'Archevêque de Paris.

Assez longtemps, dans l'origine, il exerça immédiatement sur elle son autorité; puis, il se fit représenter par un ecclésiastique — généralement un grand vicaire — qui prit le titre de supérieur.

Le pouvoir du supérieur s'étend à toutes les personnes et à toutes les choses de la maison. Il fait les visites canoniques; reçoit les comptes rendus administratifs; donne les permissions qui dépassent les

pouvoirs de la supérieure; préside à l'élection de celle-ci, et, en général, aux vêtures et aux professions, et prescrit, au besoin, les ordonnances qu'il juge utiles à l'accomplissement de la règle, au progrès de l'esprit religieux, aux intérêts temporels de la communauté.

Celle-ci se compose de deux sortes de personnes : les religieuses de chœur et les sœurs converses.

Les religieuses de chœur font les trois vœux de religion, sont cloîtrées et ont, pour obligation spéciale d'Ordre, la psalmodie ou le chant de l'office canonial au chœur.

Leur habit est celui des chanoinesses de Latran : une robe blanche, une ceinture de cuir, un rochet, une guimpe, un bandeau et un voile noir. Au chœur, les dimanches et les jours de fête, en été, elles passent par-dessus le rochet qu'elles ne quittent jamais, un surplis à grandes manches, et, en hiver, elles portent un grand manteau de laine noire. C'est aussi l'habit de la Supérieure, sauf que, sur son voile, elle en adapte un autre plus petit. Nous ne connaissons pas de vêtement religieux plus simple d'aspect, plus harmonieux de forme, ni qui répande, sur toute la personne, un plus grand air de gravité.

Les sœurs converses font également les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance; mais elles ne

sont pas cloîtrées, et elles disent, en particulier, le petit office de la Sainte Vierge. Elles sont chargées du gros service de la maison. Leur costume consiste en une robe et un scapulaire de couleur sombre, une guimpe de toile blanche et un voile noir.

Le principe sur lequel repose le gouvernement de la communauté des Dames Augustines Anglaises est l'élection.

Toutes les élections appartiennent au chapitre, excepté celles de deux ou trois conseillères qui sont réservées au conseil.

On donne le nom de chapitre à l'ensemble des religieuses de chœur ayant, chacune, deux années révolues de profession.

C'est donc le chapitre qui élit la supérieure.

Aux termes des Constitutions réformées, les conditions d'éligibilité à la supériorité sont :

1° Que l'élue ne soit pas prise dans une communauté étrangère.

2° Qu'elle fasse partie du chœur.

3° Qu'elle soit Anglaise de nation, ou du moins de père et de mère.

4° Qu'elle ait au moins quarante ans, et huit ans de profession. Si ces conditions d'âge ne pouvaient être réalisées, on choisirait alors un sujet ayant au moins trente ans, et cinq ans de profession.

Elle est élue pour quatre ans, et indéfiniment rééligible.

Son élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des voix.

Le jour venu, l'archevêque, ou son représentant, dit la messe du Saint-Esprit, puis il descend à la grille du chœur et fait une allocution de circonstance. La supérieure donne ensuite sa démission et demande pardon, à genoux, des fautes qu'elle a pu commettre dans son gouvernement. Les votes sont alors recueillis. Assisté de l'aumônier, le président en fait le dépouillement, et la sous-prieure, accompagnée de deux des plus anciennes religieuses, en fait la vérification. Après quoi, le président proclame le nom de la religieuse qui a obtenu la majorité des suffrages et la déclare canoniquement élue. Aussitôt on sonne les cloches, on chante le *Te Deum*, et, selon l'ordre de dignité et d'ancienneté de profession, chaque religieuse vient s'agenouiller devant sa nouvelle supérieure qui la relève et lui donne le baiser de paix.

L'un des jours suivants on choisit les officières.

Celles-ci sont au nombre de trois : la sous-prieure, qui remplace la supérieure absente; la dépositaire, qui prend soin des affaires temporelles; la maîtresse des novices, dont le nom indique suffisamment la fonction.

Elles sont élues au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages, par le chapitre réuni sous la présidence de la supérieure.

Les Constitutions établissent, auprès de celle-ci, un conseil dont elle a la présidence avec voix prépondérante. Il décide avec elle des affaires les plus importantes.

Les officières en font partie de droit.

Si le chapitre se compose de plus de trente membres, il envoie, par l'élection, trois religieuses au conseil, et trois autres sont élues par le conseil lui-même. Dans ce cas-là, celui-ci se compose de dix personnes, y compris la supérieure.

Si le chapitre n'a que trente religieuses ou un nombre inférieur à trente, il n'envoie personne, et le conseil ne doit élire que deux membres. Il se compose alors seulement, y compris la supérieure, de six personnes.

On entre dans la communauté des Dames Augustines Anglaises, comme dans toutes les autres communautés, par le postulat et le noviciat.

Le postulat est régulièrement de trois mois; mais il peut être allongé ou abrégé suivant le jugement des supérieurs.

Ordinairement on garde quelque temps la postulante comme simple pensionnaire. Puis, si elle paraît convenir, on lui donne le *petit habit :* une robe noire, une guimpe et un voile blancs, et elle passe sous la direction de la maîtresse des novices.

Celle-ci l'étudie, cherche à discerner son caractère, ses aptitudes, et à pénétrer les motifs qui la déterminent à entrer en religion.

Cette première épreuve conduit la postulante, si les voix du chapitre lui sont favorables, à l'épreuve décisive du noviciat.

La durée obligatoire du noviciat est au moins d'une année révolue.

Ainsi l'a prescrit l'Église pour tous les ordres religieux, et rien n'est plus sage que cette règle.

En effet, quand une personne frappe à la porte d'un couvent avec l'intention d'y fixer sa vie, deux intérêts majeurs se trouvent en présence : d'un côté, la vocation de la personne elle-même, et, de l'autre, la paix et l'esprit de la communauté.

Nous nous sentons attirés à la vie religieuse, mais cet attrait n'est-il point une illusion? Et quand il serait l'expression certaine de la volonté divine, la question de notre vocation serait-elle complètement tranchée? Il y a mille religions diverses qui répondent à mille besoins divers. Notre âme n'a-t-elle pas aussi les siens propres? Si, pour notre salut, Dieu veut que nous nous abreuvions à telle source plutôt qu'aux autres, puiserons-nous, à celle où nous nous arrêtons maintenant, les eaux qui doivent jaillir pour nous jusqu'à la vie éternelle?

Et tandis que ces questions capitales s'imposent aux déterminations de la postulante, d'autres non

moins graves sollicitent l'examen attentif de la communauté.

Que m'apporte ce sujet qui veut vivre de ma vie? Est-ce la paix ou le trouble? la ferveur ou le relâchement? le désintéressement et la simplicité ou l'ambition et l'esprit d'intrigue? que cache-t-il pour moi ou contre moi dans les replis secrets de son caractère et de son cœur?

On le voit, un temps d'arrêt devant Dieu dans un examen réciproque, avant tout engagement définitif, est nécessaire pour la sauvegarde des intérêts les plus précieux des parties contractantes. Et c'est pourquoi l'Église, dans sa sagesse, a placé au seuil de la vie religieuse le noviciat avec son recueillement, ses conseils et ses épreuves. Elle veut donner à la prudence le temps de prévenir le mal qui pourrait résulter de la précipitation.

Le noviciat s'ouvre par la prise d'habit : c'est une règle universelle pour les communautés religieuses, mais chacune d'elles, en cela, a son cérémonial particulier.

Celui qui est en usage chez les chanoinesses de Notre-Dame-de-Sion doit être fort ancien. Il leur vient, sans aucun doute, de l'abbaye de Notre-Dame-de-Beaulieu d'où elles sont, comme on le sait, originaires.

Celle-ci l'étudie, cherche à discerner son caractère, ses aptitudes, et à pénétrer les motifs qui la déterminent à entrer en religion.

Cette première épreuve conduit la postulante, si les voix du chapitre lui sont favorables, à l'épreuve décisive du noviciat.

La durée obligatoire du noviciat est au moins d'une année révolue.

Ainsi l'a prescrit l'Église pour tous les ordres religieux, et rien n'est plus sage que cette règle.

En effet, quand une personne frappe à la porte d'un couvent avec l'intention d'y fixer sa vie, deux intérêts majeurs se trouvent en présence : d'un côté, la vocation de la personne elle-même, et, de l'autre, la paix et l'esprit de la communauté.

Nous nous sentons attirés à la vie religieuse, mais cet attrait n'est-il point une illusion? Et quand il serait l'expression certaine de la volonté divine, la question de notre vocation serait-elle complètement tranchée? Il y a mille religions diverses qui répondent à mille besoins divers. Notre âme n'a-t-elle pas aussi les siens propres? Si, pour notre salut, Dieu veut que nous nous abreuvions à telle source plutôt qu'aux autres, puiserons-nous, à celle où nous nous arrêtons maintenant, les eaux qui doivent jaillir pour nous jusqu'à la vie éternelle?

Et tandis que ces questions capitales s'imposent aux déterminations de la postulante, d'autres non

moins graves sollicitent l'examen attentif de la communauté.

Que m'apporte ce sujet qui veut vivre de ma vie? Est-ce la paix ou le trouble? la ferveur ou le relâchement? le désintéressement et la simplicité ou l'ambition et l'esprit d'intrigue? que cache-t-il pour moi ou contre moi dans les replis secrets de son caractère et de son cœur?

On le voit, un temps d'arrêt devant Dieu dans un examen réciproque, avant tout engagement définitif, est nécessaire pour la sauvegarde des intérêts les plus précieux des parties contractantes. Et c'est pourquoi l'Église, dans sa sagesse, a placé au seuil de la vie religieuse le noviciat avec son recueillement, ses conseils et ses épreuves. Elle veut donner à la prudence le temps de prévenir le mal qui pourrait résulter de la précipitation.

Le noviciat s'ouvre par la prise d'habit : c'est une règle universelle pour les communautés religieuses, mais chacune d'elles, en cela, a son cérémonial particulier.

Celui qui est en usage chez les chanoinesses de Notre-Dame-de-Sion doit être fort ancien. Il leur vient, sans aucun doute, de l'abbaye de Notre-Dame-de-Beaulieu d'où elles sont, comme on le sait, originaires.

La cérémonie a lieu pendant la messe et se divise en deux parties.

La première s'accomplit dans le sanctuaire.

Le prêtre monte à l'autel et y attend la postulante. Celle-ci s'avance à pas lents du fond de la chapelle. Elle est revêtue d'une robe blanche d'étoffe précieuse; ses cheveux tombent épars sous un long voile; une couronne de roses blanches orne son front. Une personne grave, invitée à cet effet, l'accompagne : c'est la marraine.

Deux petits anges, deux petites enfants la suivent, également vêtues de blanc et couronnées comme elle. L'une tient un cierge intact encore; l'autre, dans une corbeille enguirlandée de fleurs, porte une robe de novice.

A peine la postulante a-t-elle mis le pied sur le seuil de la chapelle, que le chœur, accompagné des orgues, fait entendre ces paroles du Cantique de Salomon : « Quæ est ista quæ ascendit de deserto, deliciis affluens, innixa super dilectum suum (1) ! Alleluia ! Alleluia ! Alleluia ! Alleluia ! — Quelle est celle qui monte du désert le cœur débordant de délices, appuyée sur celui qu'elle a choisi? Alleluia! Alleluia ! Alleluia ! »

Cette entrée solennelle; cette harmonie grandiose; ces paroles pleines de mystères, produisent l'effet

(1) Cant. cant., VIII, 5.

d'une vision. Ces voix tombent du Ciel : ce sont les anges, les saints qui s'interrogent. Ils se demandent entre eux : « Quelle est celle-ci? Quæ est ista? » Et qu'importe son nom, ses titres, ses origines de la terre? Son origine est dans le sang de son baptême; son titre est celui de fiancée de Jésus-Christ; son nom est celui des vierges qui suivent l'Agneau partout où il va dans les sentiers célestes. C'est une âme qui prend son vol. La terre est déjà froide et sombre sous ses pieds. Elle laisse là-bas ce désert et elle monte enivrée des premières joies du sacrifice. Alleluia! Alleluia! Alleluia! et cet Alleluia se prolonge indéfiniment comme un écho lointain de l'Alleluia éternel.

Arrivée dans le sanctuaire, la postulante s'agenouille aux pieds de l'officiant; lui remet son cierge qu'il dépose devant le tabernacle; puis elle se tient un peu à l'écart avec ses suivantes pendant que la messe commence.

A l'offertoire, au moment où le prêtre offre le pain et le vin qui seront transsubstantiés au corps et au sang de Jésus-Christ, la future novice se lève, vient de nouveau s'agenouiller devant l'officiant et faire une première offrande d'elle-même, préparation lointaine encore, il est vrai, à l'immolation qui consommera plus tard son sacrifice.

L'officiant, après avoir allumé le cierge qu'il avait déposé sur l'autel, le remet aux mains de la postulante.

Tout est symbolique dans cette cérémonie, et ce cierge lui-même donne un enseignement silencieux, mais qui n'en frappe pas moins l'esprit.

Comme il brûle uniquement de la flamme allumée à l'autel, la novice qui le reçoit ne brûlera plus désormais que d'un seul amour, celui qui s'allume au pied de la croix de Jésus-Christ.

Puis, comme tout ce qui compose ce cierge sert d'aliment à la flamme qui le consume, toutes les puissances de celle qui veut se donner à Dieu tendront à entretenir en elle l'amour de Dieu.

Après le chant du *Veni Creator* et la bénédiction de la robe au coin de l'autel, la novice et son petit cortège se retirent; et ainsi se termine la première partie de la cérémonie.

La seconde se passe dans le chœur des religieuses, derrière la grille de clôture. Le spectacle y est beaucoup moins pompeux, mais il y est plus saisissant. Nous avons assisté à une marche nuptiale; nous assistons maintenant à une agonie, mais à une agonie où l'on sent déjà les palpitations d'une vie nouvelle et supérieure.

La novice reparaît. Elle s'est dépouillée de sa parure, et s'est revêtue de la robe d'innocence et d'humilité. Elle a la tête nue, et pour voile unique ses cheveux épars.

Arrivée au milieu du chœur, elle se prosterne la face contre terre, pendant qu'on chante sur elle les litanies des Saints. Cette prostration ne figure pas la mort corporelle, mais la mort à soi-même, qui est le principe de la vie en Jésus-Christ : « Vivo, jam non ego, disait saint Paul, vivit vero in me Christus ». « Je vis, non plus moi, mais le Christ vit en moi ». C'est ce que devra pouvoir dire celle qui est maintenant étendue dans la poussière; et c'est la leçon symbolisée dans la cérémonie qu'elle accomplit elle-même.

Puis elle vient s'agenouiller aux pieds de la supérieure qui lui coupe, en forme de croix, un peu de ses cheveux, en même temps que le célébrant prononce ces paroles : « Que le Seigneur vous dépouille du vieil homme et en corrige en vous tous les mouvements ».

Elle est ensuite revêtue du rochet sans manches des novices, et le prêtre dit : « Que le Seigneur vous revête de l'homme nouveau qui a été créé selon Dieu dans la justice et la sainteté de la vérité ».

Enfin la supérieure lui couvre la tête d'un voile blanc auquel elle attache une couronne qui y restera tout le jour.

La vêture est achevée.

Conduite par sa maîtresse, la novice s'avance alors au milieu du chœur des religieuses.

Ici c'est la fiancée du Christ dans les transports de l'amour pur.

Dans les chastes visions de sa prière, elle a entrevu

quelques rayons de la beauté sanglante de Jésus-Christ crucifié. Ils ont embrasé son cœur des ardeurs dont brûlent les saints et les anges. A quel autre désormais pourrait-elle donner sa foi et ouvrir les replis intimes de son âme? Jésus-Christ est le seul à qui elle veuille appartenir. Et de ces hauteurs de l'amour divin, elle entonne ce chant d'un lyrisme vraiment biblique où sa voix et celle du chœur se répondent alternativement :

« Royaume du monde, pompes misérables d'un « siècle misérable, je vous méprise! Mon roi, mon « maître, mon trésor, ma couronne, mon unique « amour, c'est Jésus-Christ. Je l'ai vu; je l'ai aimé; « j'ai mis en lui ma confiance; mon cœur est désor- « mais à lui seul. Quem vidi, quem amavi, in quem « credidi, quem dilexi! »

Pendant que le chœur chante, la novice se prosterne la face contre terre.

Puis elle se relève et chante à son tour :

« Une douce parole s'est exhalée de mon cœur : « toutes mes œuvres, je les consacrerai à mon roi ».

Elle se prosterne encore, et le chœur reprend : « Quem vidi, quem amavi, in quem credidi, quem « dilexi ».

Debout de nouveau, elle entonne la sublime doxologie de la liturgie catholique : « Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit ».

Et pendant qu'elle se prosterne pour la troisième

fois, le chœur redit le refrain mystique, ce cri de foi, de confiance et d'amour : « Quem vidi, quem amavi, in quem credidi, quem dilexi ».

Cette scène est, à coup sûr, la plus belle et la plus émouvante de cette magnifique cérémonie.

La messe, pendant laquelle la novice a fait la sainte communion, s'achève. L'officiant revient à la grille du chœur où il récite plusieurs oraisons, demandant tour à tour au Père, au Fils et au Saint-Esprit, la grâce de la persévérance pour celle qui vient de faire les premiers pas dans la voie du sacrifice.

Puis le chœur chante les antiennes suivantes :

« Venez, épouse du Christ, et recevez la couronne « que le Seigneur vous a préparée dans l'éternité.

« La voilà cette vierge sage, l'une des vierges pru- « dentes !

« La voilà, cette vierge sage, l'une de celles que le « Seigneur a trouvées vigilantes !

« Au milieu de la nuit une clameur se fait entendre : « Voici que l'Époux arrive; allez au-devant de lui ! « Alors toutes les vierges se lèvent et préparent leurs « lampes ».

Pendant le chant de ces antiennes, la novice, conduite par sa maîtresse, va recevoirle baiser de paix de chacune des religieuses, en commençant par la supérieure.

L'officiant donne ensuite sa bénédiction, et ainsi se termine la cérémonie de la prise d'habit.

Dans un an, si la novice persévère, elle reviendra dans ce même chœur et y prononcera ses vœux.

La cérémonie de la profession, dans son ensemble, diffère peu de celle que nous venons de décrire; aussi ne parlerons-nous que des points qui la caractérisent.

Elle s'accomplit, comme la première, pendant la messe.

Après l'offertoire, le célébrant descend à la grille où il bénit le rochet à manches des religieuses de chœur, puis le surplis, en été, et, en hiver, le manteau noir.

Diverses prières suivent cette bénédiction, et le célébrant remonte à l'autel pour y prendre l'ostensoir où le Très Saint-Sacrement est exposé. Il le porte processionnellement à la grille du chœur, et le dépose sur une petite table ornée et préparée pour le recevoir.

La novice se prosterne, puis, se relevant sur ses genoux, elle lit à haute et intelligible voix la formule de ses vœux, et en signe immédiatement après la cédule.

Elle la remet ensuite aux mains du prêtre qui la fait passer au diacre, et l'on retourne à l'autel.

Là, l'officiant place la cédule sous le pied de l'ostensoir et entonne à genoux l'antienne suivante :

« Affermissez, Seigneur, ce que vous venez d'opérer « en nous, et confirmez-le du haut de votre temple, « dans la Jérusalem céleste ».

Le Saint-Sacrement est replacé dans le tabernacle, et les officiants retournent à la grille.

Le célébrant bénit alors le voile noir que la supérieure substitue au voile blanc, sur la tête de la professe.

« Recevez ce voile sacré, dit le prêtre; qu'il vous « rappelle que vous avez renoncé au monde et que « vous vous êtes soumise, pour toujours, au joug « doux à porter du Christ, Époux des Vierges.

« Recevez-le, servante de Dieu, et gardez-le sans « tache jusqu'au tribunal du Juge devant qui tout « genou fléchit au Ciel, sur la terre, dans les enfers, « et qui vit et règne dans tous les siècles des siècles. « Amen ».

La messe est continuée; la professe y communie, et la cérémonie se termine, comme celle de la prise d'habit, par la bénédiction du prêtre.

La nouvelle professe rentre aussitôt au noviciat où elle va passer encore deux ans sous la direction de la maîtresse. Qu'on ne s'en étonne pas. Une novice, par rapport à la vie religieuse, n'est, en général, qu'un petit enfant. Elle en a les besoins, les ignorances, les faiblesses. Longtemps encore il faudra qu'elle reste soumise à l'action de l'éducation maternelle. Ce n'est pas trop pour elle de subir trois années cette heureuse influence. C'est à peine si, au bout de ce temps-là, son tempérament religieux sera suffisamment formé, pour qu'elle puisse commencer son éducation personnelle.

Il est vrai qu'alors elle ne marche pas sans guide. Deux personnes sont spécialement chargées, dans la maison, de la direction religieuse : la supérieure, dans ses rapports intimes et incessants avec ses sujets; l'aumônier, surtout au confessionnal, avec ses pénitentes.

Avant la Révolution française, d'après les constitutions, l'aumônier devait être un prêtre du clergé séculier anglais, agréé par le conseil et choisi, autant que possible, parmi les ecclésiastiques du collège de Douai. Il prenait alors une part assez large, mais déterminée par la règle, à l'administration du temporel même de la maison.

De 1634 à 1793, la maison n'a compté que cinq aumôniers, et c'est toujours vers ces hommes éminents par leur piété, leur dévouement, leur science de la vie spirituelle, que leurs successeurs devront se tourner pour trouver des modèles accomplis dans leurs saintes et difficiles fonctions.

V

Gouvernement de Mme Dorothy Mollyns.

1674-1678.

Élection de Mme Dorothy Mollyns. — Dernières années de Thomas Carre. — Sa mort.

Le 13 juillet 1674, à huit heures du matin, M. Benjamin, grand vicaire de Mgr de Harlay, archevêque de Paris, se rendit au monastère pour présider à l'élection de la nouvelle supérieure.

Lady Tredway, malgré son extrême faiblesse, voulait absolument assister à la cérémonie, et suppliait les religieuses qui la soignaient de lui rendre le service de l'y porter. Elle pensait donner, par sa présence, une sanction éclatante à la nouvelle forme de gouvernement qui s'établissait dans la communauté.

Mais, dans l'état où elle était, c'eût été en vérité la porter au tombeau. Ces Dames lui représentèrent le danger qu'elle courait d'aggraver son mal, et le brisement de cœur que sa vue allait causer inutilement à toutes ses filles.

Elle se rendit à ces raisons.

Thomas Carre ne parut pas non plus à l'église. Le

vénéré vieillard était retenu chez lui par ses infirmités : il n'avait plus que quelques mois de vie. Edward Lutton le remplaça à la cérémonie. Lord Abbot Montagu, le docteur Gage et M. Morange, secrétaire de l'archevêque, formèrent seuls l'assistance étrangère.

Après la messe du Saint-Esprit qu'il chanta, M. Benjamin descendit à la grille du chœur de ces Dames, et prononça une allocution qui renouvela la scène de larmes de la veille au soir ; puis le scrutin commença.

Les votes furent favorables à Mme Dorothy Mollyns, et elle fut immédiatement proclamée canoniquement élue supérieure de la communauté de Notre-Dame-de-Sion.

On ne pouvait pas faire un meilleur choix. L'autorité morale de Dorothy était déjà établie depuis de longues années dans la maison. Elle se l'était acquise par sa piété, ses talents et les services qu'elle avait rendus. Lady Tredway lui avait toujours témoigné la plus entière confiance. Elle l'avait associée de bonne heure aux soins de l'administration et l'avait de la sorte initiée au maniement des rênes du gouvernement. Et puis, Dorothy était d'un caractère si doux et si aimable ! elle avait tant d'humilité et de charité ! toute sa vie, elle s'était montrée si dévouée à son abbesse ! On était assuré d'avance qu'elle traiterait lady Tredway avec tous les égards possibles. Et l'on ne se trompait pas : Dorothy eut toujours la

plus grande déférence pour son ancienne supérieure. Elle ne cessa jamais de la consulter, et, plus d'une fois, on la vit s'agenouiller à ses pieds, comme par le passé, pour lui demander des permissions de la plus minime importance. Les deux fondateurs n'eussent certainement pas fait un autre choix, si celui d'une supérieure eût dépendu de leur volonté.

Après la cérémonie, lord Montagu et M. Benjamin se rendirent auprès de lady Tredway et s'entretinrent longuement avec elle. Elle leur parla des événements de ces deux derniers jours avec une liberté d'esprit à laquelle ils ne s'attendaient pas. Ils comprirent alors à quelle hauteur cette femme, vraiment supérieure, savait s'élever au-dessus de la vulgarité des sentiments humains, et, avec quelle grandeur d'âme chrétienne, elle faisait passer les intérêts généraux avant toute mesquine considération personnelle. Ils se retirèrent émerveillés et surtout profondément édifiés. M. Benjamin, particulièrement, ne se lassait pas d'admirer avec quelle simplicité cette abbesse, cette fondatrice d'une communauté devenue importante, descendait de son siège et mettait sous ses pieds les instincts les plus susceptibles de notre pauvre nature.

Les années du gouvernement de Mme Dorothy Mollyns s'écoulèrent entre deux deuils, qui jetèrent sur l'histoire du couvent — assez peu accidentée d'ail-

leurs durant cette période quadriennale — un voile sombre de tristesse : la nouvelle supérieure ferma les yeux aux deux fondateurs, qui avaient survécu à l'évêque de Chalcédoine.

Environ trois mois et demi après les élections, Carre, précédant lady Tredway, rendait à Dieu son âme chargée des mérites d'une longue et laborieuse carrière sacerdotale.

Excepté dans les accidents et les fléaux où la mort nous jette au tombeau d'une seule poussée, elle fait parfois d'assez longs préparatifs avant de nous porter le dernier coup. C'est le procédé dont elle usa avec Thomas Carre. Elle le frappa si rudement à son dernier voyage en Angleterre, qu'il traîna, à partir de ce moment, une existence de plus en plus languissante.

C'était en 1662. Le 5 mai, il avait quitté Paris, et il n'avait pas encore franchi le détroit qu'il se sentit gravement indisposé. L'abbesse avertie le supplia de revenir; mais, homme à ne jamais s'écouter, il poursuivit courageusement sa route.

A peine avait-il mis le pied sur le sol anglais, qu'il fut saisi par une violente pleurésie. Dans cet état, il lui était impossible de gagner Londres, et il s'arrêta à Peckham chez d'anciens et excellents amis. Les soins qu'il reçut dans cette hospitalière demeure le rétablirent assez promptement.

On était déjà rassuré au couvent, lorsqu'on y apprit que Thomas Carre, arrivé à Londres, y avait fait une rechute dangereuse, si dangereuse que le docteur Manly, son confesseur, avait cru devoir lui donner les derniers sacrements. Cette nouvelle jeta la désolation parmi ses pauvres enfants, qui multiplièrent leurs prières et eurent recours à tous les saints pour obtenir sa guérison. Leur seule consolation était de le savoir entouré de ses amis, et soigné par l'un des plus habiles médecins de la ville. Les plus éminents de ses confrères s'empressaient autour de lui, passaient les nuits à son chevet et lui prodiguaient les soins les plus affectueux.

Enfin le ciel se laissa toucher, et après cinq longs mois, Carre reprit un peu de force et songea à partir. Il voulait revoir son cher monastère; il voulait terminer ses jours au milieu de ses enfants. Mais il y avait, en vérité, dans cette résolution, plus de courage que de prudence. Si ses amis eussent soupçonné son projet, jamais ils n'en eussent permis la dangereuse exécution. Aussi se garda-t-il bien de le leur communiquer. Il fit tous ses préparatifs de départ dans le plus grand secret; puis, un beau jour, prenant sa canne et son chapeau comme pour une simple promenade, il s'échappa sans faire ses adieux à personne.

Le 13 septembre, il était de retour à Paris.

Nous ne dirons pas avec quelle joie il fut reçu par sa famille religieuse. Nous ne dirons pas non plus quel

sentiment de tristesse serra le cœur de ces Dames, quand elles constatèrent, à la pâleur et à l'amaigrissement de son visage, à son regard à demi éteint, à sa démarche incertaine, les cruels ravages opérés en lui par sa longue maladie. Elle avait ajouté un poids énorme à celui des soixante-trois années que portait déjà leur Père.

Et le fardeau ne devait plus s'alléger. Chaque jour, au contraire, allait y ajouter un poids additionnel d'infirmités et le rendre plus lourd encore.

Mais la vigueur d'esprit de Carre et l'ardeur de son zèle ne subirent aucun affaiblissement jusqu'à sa dernière heure. Il avait encore douze ans à vivre. Pendant les six premiers, ses forces ne sont pas exténuées au point de ne plus lui permettre de remplir seul ses fonctions d'aumônier. Il y joint même des travaux de cabinet qui occupent les loisirs que lui laisse son ministère, et il tiendra encore la plume, en 1670, pour traduire en anglais l'Oraison funèbre de la reine Henriette Marie de France.

Désormais il ne publiera plus rien, mais peut-être écrira-t-il encore. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il laissa après lui divers manuscrits « pleins de solide doctrine et de piété chrétienne », disent les Annales du monastère (1).

Une toute providentielle occasion, celle de fonder

(1) Parmi ces papiers était un traité d'oraison mentale auquel sa mauvaise santé ne lui permit pas de mettre la dernière main.

le séminaire auquel il a songé toute sa vie, se présente en 1667 : on sait avec quelle promptitude il se hâte de la saisir. Après cela, il se donnera un successeur, et son œuvre sera accomplie.

Depuis deux ans, Edward Lutton était entré au monastère. Carre s'était déchargé sur lui de tous les soins de l'aumônerie. Tout au plus se traînait-il quelquefois à son parloir pour donner ses conseils aux religieuses qui les réclamaient, et il jouissait ainsi de tout le repos que pouvaient lui laisser ses infirmités.

Tout à coup le séminaire de Saint-Grégoire est menacé d'être saisi et mis en vente. On sait à quelle occasion (1).

Cette nouvelle, absolument imprévue, frappa le pauvre Carre en plein cœur. C'était l'inévitable dispersion de son cher petit troupeau; la ruine des espérances qu'il en avait conçues pour les progrès de la mission d'Angleterre; l'écroulement, après sa réalisation providentielle, du plus beau rêve de toute sa vie. Et lui, toujours si supérieur à tous les contre-temps, on le vit tomber dans des abattements où il semblait ne plus rien garder de l'énergie de son caractère. Il ne sortait de ces états de prostration que par des soubresauts douloureux, et on l'entendait alors s'écrier : « Mais

(1) Voir page 63.

« qu'ils me prennent donc, moi, qui ne peux plus rien, « qui suis inutile en ce monde! Qu'ils me jettent en pri- « son, j'y mourrai aussi heureux que je pourrais le « faire dans cette chambre! » Et, après ces crises, il n'avait plus la force que de se jeter sur son lit et de murmurer quelques prières en fondant en larmes.

Ses amis, qui ne le quittaient pas, ne parvenaient pas à le consoler. Tous les raisonnements qu'ils pouvaient lui faire venaient se briser contre cette irréfutable et navrante réplique : « Il faut que je paie ou le séminaire sera dispersé; or je n'ai pas d'argent pour payer ».

En lisant ce récit, quelqu'un trouvera peut-être que Thomas Carre, dans cette circonstance, se montre peu soumis à la volonté divine.

Mais oublie-t-on le patriarche iduméen, le vieux Job, toujours proposé à notre imitation comme un modèle de résignation et de patience?

A l'annonce de la perte de tous ses biens et de la mort de tous ses enfants, il se lève, déchire ses vêtements et coupe ses cheveux en signe de deuil; et c'est après ce premier mouvement de son âme meurtrie, qu'il se prosterne la face contre terre et qu'il s'écrie : « L'Éternel me les avait donnés; l'Éternel me les a ôtés, que le nom de l'Éternel soit béni (1)! »

Et la grande sainte Thérèse, au moment où elle put

(1) Job, I, 20.

croire que c'en était fait de l'œuvre capitale de sa vie, la Réforme du Carmel, pour laquelle elle avait tant prié, tant travaillé, tant souffert, reste-t-elle insensible?

« Quand ces tristes nouvelles arrivèrent au couvent « de Saint-Joseph, dit un historien de sa vie, la sainte, « pour la première fois, ploya sous le fardeau. Du « matin jusqu'au soir, elle demeura dans sa cellule, « sans prendre aucune nourriture. Elle pleurait, elle « priait (1) ».

Pleurer, prier, accepter, voilà les trois termes de la résignation chrétienne. Ne demandons pas plus à notre nature. L'impassibilité stoïque a sans doute des apparences grandioses; mais au fond est-elle bien autre chose qu'un orgueilleux mensonge?

Carre se remit de cette dernière secousse; mais ses forces, déjà si affaiblies, en avaient été profondément ébranlées, et la pente qu'il descendait devenait de plus en plus rapide. C'était toujours du reste, malgré ses infirmités, l'aimable homme des jours passés. Sa conversation n'avait rien perdu de sa solidité et de son charme; on y sentait toutefois le recueillement d'une âme sacerdotale qui se préparait à paraître devant Dieu. Il ne parlait plus que des choses de la piété auxquelles il mêlait celles de son séminaire et de sa chère communauté religieuse.

(1) *Histoire de sainte Thérèse par une religieuse carmélite,* in-8°, 5e édition, 2e volume, p. 159.

On arriva ainsi au 29 octobre 1674. Ce jour-là, son état s'aggrava subitement vers midi, au point que, autour de lui, on crut sa dernière heure venue. Un prêtre de la paroisse de Saint-Nicolas, appelé en toute hâte, lui administra les derniers sacrements. Thomas Carre les reçut dans les sentiments de la foi la plus vive et de la plus tendre dévotion. La mort, qui était là, parut s'éloigner un instant, la crise se calma, et le malade passa la nuit et le jour suivant dans des alternatives d'abattement et de surexcitation fébrile.

Il avait du reste la parfaite possession de son esprit. Le souvenir de sa maladie de Londres lui étant revenu, il en prit l'occasion pour discourir sur la chute de l'âme dans le péché, sur son retour à Dieu et sur les opérations intimes de la grâce divine dans les cœurs fidèles à ses inspirations. Tout cela était développé avec une suite parfaite dans les idées et avec le pathétique qui animait toujours ses sermons. « On eût dit « d'un prédicateur dans sa chaire plutôt que d'un ago- « nisant sur son lit de mort (1) ».

Parmi les personnages considérables qui vinrent le voir ce jour-là, se trouvaient le comte de Cardigan et le comte de Shrewsbury. Tous deux étaient d'anciens amis de la maison; mais, par suite de malentendus, leur amitié s'était considérablement refroidie.

A peine Carre eut-il aperçu les deux lords dans sa

(1) Annales du couvent.

chambre, qu'il se fit asseoir sur son lit et apporter un peu de tisane pour humecter sa bouche desséchée. Puis, dans un véritable plaidoyer plein de logique et de clarté, il défendit si chaleureusement la cause du couvent, que tout nuage fut dissipé dans l'esprit des deux comtes.

Ce fut le suprême effort du mourant. La dernière parole, le dernier souffle, la dernière flamme de sa vie consciente en ce monde fut ainsi consacrée à la charité, à la vérité et à la justice. Dès ce moment, le délire s'empara de lui et il cessa de s'appartenir.

Un désir qu'il avait souvent exprimé, dans les dernières années de sa vie, était celui de mourir dans son parloir auprès de ses filles. Il voulait leur donner sa dernière bénédiction, réciter avec elles les psaumes de la Pénitence, les entendre lui lire les méditations de saint Augustin. Cette pensée lui revenait souvent dans la confusion de ses idées; et il demandait qu'on le portât à son parloir. Il y mettait même parfois une telle insistance, qu'on lui laissa croire, pour le calmer, qu'il y était. « Mais où sont donc les religieuses? di-« sait-il, je veux les voir. Placez-moi auprès de la « grille de la clôture ».

Ainsi continua-t-il jusqu'au vendredi matin, veille de la Toussaint. A trois heures, ce jour-là, il rendit le dernier soupir, dans la soixante-quinzième année de sa vie, la quarante-neuvième de son sacerdoce, et la quarantième depuis la fondation du monastère.

Aussitôt on le revêtit des ornements sacerdotaux, et il fut exposé dans le petit parloir où il avait tant désiré mourir. Ses confrères, M. Lutton, M. Betham et M. Gifford, qui ne l'avaient pas quitté pendant ses derniers jours, priaient autour du lit funèbre, tandis que les religieuses en pleurs, derrière la grille du cloître, récitaient les Psaumes de la Pénitence et diverses autres prières pour le repos de son âme.

Le jour des Morts, vers quatre heures de l'après-midi, le clergé de la paroisse de Saint-Nicolas vint processionnellement chercher le corps. La cérémonie des funérailles une fois accomplie à l'église, on le rapporta à la chapelle du monastère, où il fut enterré au pied du grand autel, près de la tombe de l'évêque de Chalcédoine.

Les prêtres avaient cessé de chanter, et le plus profond silence régnait autour du cercueil, lorsque tout à coup du fond du chœur « une voix angélique », disent les Annales, se fit entendre. Mme Pulchérie Eyre, craignant que la cérémonie ne s'achevât sans que les religieuses y eussent pris d'autre part que celle de leur assistance, avait entonné « In paradisum de-
« ducant te angeli. Que les anges te conduisent dans le
« Paradis! » Le chœur se laissa entraîner et poursuivit l'antienne : « Que les martyrs t'accueillent à ton arri-
« vée et t'introduisent dans Jérusalem, la cité sainte!
« Que les chœurs célestes te reçoivent au milieu d'eux,

« et, avec Lazare qui fut pauvre autrefois, jouis main-
« tenant du repos éternel ! »

Dans quarante jours, un service funèbre réunira, autour d'un catafalque, dans l'église du monastère, une société d'élite devant laquelle Edward Lutton, ami et successeur de Carre dans l'aumônerie, prononcera l'oraison funèbre du défunt.

VI

Thomas Carre.

Talents et aptitudes. — L'artiste. — Le poëte. — Le théologien. — L'homme de Dieu. — L'homme d'action. — L'honnête Carre. — Le bon et charitable Carre. — Portrait. — Influence.

Arrêtons-nous quelques instants au bord de la tombe de Thomas Carre, c'est la plus vénérable que nous ayons vue s'ouvrir au monastère depuis la mort de l'évêque de Chalcédoine. Celui qui rend en ce moment son corps à la poussière est bien, après Dieu, Père universel des êtres, le véritable Père de la communauté. Ses enfants d'aujourd'hui ne nous permettraient pas de passer outre, sans revenir sur sa vie, pour y combler les lacunes que le mouvement général de notre récit nous a obligé d'y laisser.

Le désir qui s'alluma dans l'âme du jeune protestant de Broom-Hall (1), à partir de sa conversion,

(1) Voir page 6.

ller à la régénération religieuse de sa idée ne le quitta plus. Elle devint l'étoile lumière de laquelle il orienta toutes ses utes ses résolutions, toutes ses entre- e sa vie.

ait doué d'une intelligence élevée et ad- nt souple, d'une raison droite et d'un bon it.

à une grande aptitude aux affaires et à un ernement des personnes, ces qualités firent administrateur remarquable. Comme tel, il n crédit qui fut, en plus d'une ciconstance, de la maison. Aurait-elle pu même sortir de lations sans la confiance universellement ac- à la probité et à l'habileté de l'ancien procu- u collège de Douai (1)?

croirait-on? Cet homme *positif*, qui manie si ment les chiffres, les gens et les choses, est en e temps un artiste; et il l'est non seulement ses tendances, mais dans la pratique. C'est Ed- d Lutton qui l'affirme. « Nous pouvons en toute rité, dit-il, appliquer à M. Carre ce que saint ernard disait, dans son admirable oraison funèbre, l'excellent et vertueux moine Gérard, son frère

The Funeral Sermon of Thomas Carre, by Edward Lutton, 11.

« par le sang et la religion : « Nec in maximis tan-
« tum, sed in minimis maximus erat ». Il n'excellait
« pas seulement dans les grandes choses, mais il se
« montrait supérieur dans les plus petites. En voyant
« ce saint faire l'éloge de son frère pour son habileté
« en architecture, en agriculture, dans l'art des jar-
« dins, de la distribution des eaux, et même dans les
« plus humbles métiers, je pense que nous pouvons,
« avec grande raison, donner à notre cher défunt les
« louanges qu'il mérite par ses connaissances et son
« habileté dans les arts libéraux, puisqu'il les a em-
« ployés à une fin noble et utile (1) ».

Edward nous avait dit précédemment et donné comme su de tout le monde que Thomas, très amateur de livres, avait également une remarquable habileté en peinture, en gravure sur cuivre, en sculpture. Et tous ces talents divers, nouveau Béséléel (2), il en avait usé pour l'embellissement de « l'Arche d'Al-
« liance spirituelle » qu'il avait construite au Seigneur, le monastère (3).

Dirons-nous aussi qu'il était poète? A Dieu ne plaise que nous le comparions à celui qui descend en même

(1) Funeral Sermon, page 13.

(2) Béséléel, employé par Moïse à la construction des objets du culte dans le désert.

(3) Funeral Sermon, page 12.

temps que lui dans la tombe! Milton, mort également en 1674, a pris rang parmi les génies poétiques les plus sublimes de l'humanité. La lyre de Carre est bien loin de rendre sous ses doigts des accords aussi puissants que celle de l'immortel auteur du « Paradis perdu ». Mais enfin l'excellent homme prend de temps en temps la sienne, et il fait des vers que nous n'avons pas le droit de juger, n'étant ni Anglais ni poète. La plus importante pièce que nous connaissions de lui est un petit poème écrit pour ses religieuses. Le sujet en est la Recherche des sources du bonheur de l'homme (1).

Carre était fort estimé de ses confrères comme théologien. L'aumônier de la reine d'Angleterre Henriette-Marie, le docteur Godwin, controversiste distingué, lui soumettait tous ses ouvrages, et nous pourrions nommer d'autres écrivains religieux anglais qui n'imprimaient pas une page avant de l'avoir fait passer sous ses yeux.

Nous ne connaissons pourtant de lui qu'un petit

(1) Carre était l'ami intime de *Crashawe*, auteur de petits poèmes religieux. En tête du volume qui les contient, et qui fut publié par Carre en 1652, deux ans après la mort de l'auteur, on trouve deux pièces de vers dont l'une est une anagramme. Du nom de *Crashawe* on a fait « He Was Car ». La seconde est une épigramme, qui est certainement de Carre. Elle porte, en effet, sa signature. Nous laissons à la critique littéraire le soin d'en apprécier la valeur.

volume de controverses intitulé : *Occasional Discourses*, etc., etc., qui fut imprimé à Paris, en 1646.

Dans ce travail, l'auteur reproduit, une à une et textuellement, les objections du docteur protestant Cosens avec lequel il eut plusieurs conférences. Ces objections sont tirées des Saints Pères et dirigées contre le culte des anges et des saints, contre le purgatoire, la suprématie du pape et la perpétuité de l'Église. Carre reprend tous les textes cités et prouve ou qu'ils ont été falsifiés, ou mal interprétés, ou même qu'ils ne se rapportent nullement aux sujets pour lesquels le docteur Cosens les invoque.

Mais Thomas Carre n'est point seulement un homme de talent et de science, c'est surtout un homme de Dieu. Sa piété, à la fois tendre et profonde, s'alimente à sa vraie source, l'oraison. Il y a chez lui du mystique. S'il n'en a pas les extases, il en a les élans, les cris du cœur, les larmes, et il en parle le langage avec onction.

Sa vie pourtant ne se renferme pas entièrement au dedans. Elle y a son centre, elle y prend le point d'appui de son ressort, elle s'échauffe et s'active à la flamme du cœur, mais c'est pour s'épancher, pour irradier plus généreuse et plus lumineuse au dehors.

Il est de la famille des esprits à laquelle appartiennent ses deux grands contemporains, saint François de Sales et saint Vincent de Paul : ils vivent de Dieu dans l'âme et pour Dieu dans l'action.

Thomas, homme de prière, est donc en même temps un homme d'action, mais d'action profondément réfléchie. Il n'improvise rien; il ne livre rien au hasard; il ne s'embarque jamais sans bien savoir d'où le vent souffle. Mais quand il a mûri un projet dans la méditation, quand il a suffisamment consulté la prudence, rien ne l'arrête dans l'exécution.

Du reste, l'action est toujours marquée chez lui au double sceau de l'honnêteté la plus irréprochable et de la plus charitable bonté. « Il méritait éminem-« ment, dit Edward Lutton, ce titre accordé à celui « que nous jugeons vraiment digne de tous les éloges, « et que nous nommons un honnête homme. Expres-« sion peu retentissante, sans doute, mais néanmoins « d'un sens profond. Elle nous dit que cet homme « marche sans dévier devant lui; qu'il porte en son « âme la candeur, la sincérité, la droiture; qu'il fait « honneur à l'humanité, et que nous pouvons lui don-« ner toute notre estime et toute notre confiance (1) ».

L'honnêteté prend ses racines dans la partie la plus

(1) Funeral Sermon, page 15.

délicate et en même temps la plus inflexible de la conscience. Elle se manifeste surtout par l'amour pratique de la vérité et de la justice.

Or, comme le dit Edward Lutton, Carre était toujours prêt à sacrifier à l'une et à l'autre ses intérêts les plus chers.

Quand elles étaient en cause, il en revendiquait les droits sans s'inquiéter des personnes. Plus d'une fois, au risque de briser les liens de vieilles amitiés, de perdre des protections indispensables, il eut à faire entendre à des personnages du plus haut rang l'inflexible *Non licet tibi* de saint Jean-Baptiste. Il le fit toujours avec ce front plus dur que le caillou, ce front de diamant que Dieu donna au prophète Ézéchiel pour parler sans trembler à la maison prévaricatrice d'Israël. Il usa toujours de cette *honnête impudence*, selon la parole de Tertullien, *qui proclame la vérité sans crainte des hommes.*

L'honnêteté est donc une des caractéristiques de la vertu de Carre, et, comme nous disons le doux saint François de Sales, le charitable saint Vincent de Paul, ses contemporains le nommaient l'honnête M. Carre.

L'honnête Carre fut également le bon et charitable Carre.

Pendant les cinq longs mois de sa maladie, en 1662, sachant bien l'inquiétude de ses enfants sur son

compte, pour les consoler, il leur faisait donner de ses nouvelles par tous les courriers, et, toutes les fois qu'il le pouvait, il écrivait lui-même. A l'abbesse, il recommandait ses chères enfants, « les meilleures qu'il « y eût au monde », disait-il. Aux religieuses, il recommandait d'aimer tendrement leur mère et de s'aimer les unes les autres comme de vraies sœurs. « Je ne « désespère pas de vous revoir, leur disait-il un jour « dans une de ses lettres; mais si la volonté divine en « décide autrement, j'ai pris mes dispositions pour que « mon cœur reposât au milieu de vous ». Et, certes, il ne pouvait donner à ses filles une marque plus signalée de son affection, car ce qu'il redoutait le plus, c'était qu'on ouvrît son corps après sa mort. Le fait est que, dans ses dernières années, il défendit expressément qu'on fît subir à ses restes aucune opération de ce genre.

Mais ce n'est pas par des paroles seulement que Thomas témoigna son affection à sa communauté, c'est surtout par des actes d'un dévouement qui ne se démentit jamais.

Comme fondateur, il eut deux devoirs à remplir, ceux-là même qui incombent à tous les pères de famille envers leurs enfants : ils doivent à leur corps un abri et du pain par le travail; à leur âme, la vérité et la vertu par l'éducation.

Carre, pendant près de quarante années, employa tout ce que Dieu lui avait donné de talent et de science, de volonté et de cœur, de fortune et de vigueur physique, pour bâtir un foyer à sa famille, pour la faire subsister et pour former en elle le véritable esprit religieux.

Son petit patrimoine et ses économies allèrent entièrement à son monastère, sauf ce qu'il réserva au séminaire de Saint-Grégoire. Mais ces ressources étaient insuffisantes. Il dut alors se faire quêteur, commis de recettes en quelque sorte, pour recueillir quelques aumônes en Angleterre, ou pour recouvrer des sommes dues à la maison. Dans ce but, aux heures mêmes où les lois pénales sévissaient avec le plus de violence, au risque de sa liberté et de sa vie, tantôt sous un costume, tantôt sous un autre, il traversa cinquante-six fois la Manche, au dire d'Edward Lutton, et soixante-dix fois selon Dodd (1).

Mais faire vivre matériellement ses enfants n'était que la moindre partie de sa tâche; la plus importante, la plus difficile, celle, il est vrai, où il était puissamment secondé par l'abbesse, regardait leur formation spirituelle.

(1) Il nous a été impossible de vérifier le nombre de ces traversées. Les Annales de ces Dames se contentent de dire : « Many jour- « neys by sea and land ».

C'est dans ce but qu'il composa à leur usage ses méditations : « Sweet Thoughts of Jesus and Mary »; et qu'il traduisit en anglais divers ouvrages où elles pouvaient puiser les principes de la véritable et solide piété. Mais c'est surtout au confessionnal et dans ses exhortations qu'il s'efforçait de les leur inculquer. « Des dévotions niaises, oh! délivrez-nous, « Seigneur! » s'écriait sainte Thérèse. Carre n'a peut-être jamais rien dit de semblable, mais, à coup sûr, il l'a bien pensé.

C'est aussi dans les sentiers battus qu'il voulait faire marcher ses religieuses. Il aimait mieux les voir pratiquer les petites choses sans prétention aux grandes, que prétendre aux grandes et négliger les petites. La perfection, selon lui, consistait à se vaincre soi-même, à remplir avec fidélité ses devoirs de chaque jour, à fréquenter avec respect les sacrements, à s'efforcer de reproduire en soi notre divin modèle, Jésus-Christ, et, en conséquence, à imiter les vertus dont il nous a donné l'exemple : la patience, l'humilité, la douceur, la charité envers le prochain, et l'amour plein de confiance et de soumission de notre Père qui est aux cieux.

Voilà les leçons qu'il ne cessa jamais de leur donner, saisissant toutes les occasions de les leur répéter, afin de les graver profondément dans leur esprit et dans leur cœur.

C'est à ce double travail d'administration maté-

rielle et de direction spirituelle que Carre se consacra tout entier. « Sa vie, dit l'orateur dont nous « avons si souvent invoqué le témoignage, ne fut « qu'une longue série de labeurs et de fatigues pour « le bien de sa communauté, et, quoiqu'il ait atteint « un âge avancé, on peut dire cependant que les tra- « vaux des jours de sa jeunesse ont abrégé ses vieux « jours (1) ».

Sa bonté, sa générosité, sa charité ne se bornaient pas aux murs de son monastère. Il était abordable à tous ceux qui avaient besoin de ses consolations et de ses avis. Il l'était également aux indigents. S'adresser à sa bourse au nom de la pauvreté, c'était faire appel à son cœur; bien rarement on n'emportait qu'un refus. La plupart du temps même, il épargnait à ceux qui recouraient à son assistance l'embarras de la lui demander. Quand il manquait d'argent, il vendait ses livres, ses peintures, ses habits, peu lui importait quoi, pourvu que la misère fût soulagée. Ses ressources étaient-elles épuisées, il allait mendier lui-même pour sa clientèle de pauvres, et c'était à lord Montagu qu'il s'adressait le plus ordinairement dans ces circonstances (2).

(1) Funeral Sermon, page 11.
(2) Funeral Sermon, page 17.

Tel fut Thomas Carre dans les traits généraux qui le caractérisent : homme de talents variés et de science solide; homme de prudence et de résolution; homme d'une doctrine inflexible et d'une bonté, d'un dévouement, d'une charité inépuisables.

Ajoutez à cela que sa conversation, toujours grave et sérieuse pour le fond, était en même temps toujours agréable par le tour de bonhomie spirituelle qu'il lui donnait naturellement. Puis, son extérieur lui-même prévenait en sa faveur, à en juger par son portrait (1).

C'est une assez grande toile noircie par le temps et gâtée par des retouches maladroites.

Carre est assis auprès d'une table sur laquelle sont épars des papiers et divers objets. Sa bibliothèque forme le fond du tableau. Il porte le costume ecclésiastique de son temps, la barrette, la soutane, le grand rabat blanc, la barbiche et la moustache. Sur une feuille de papier, il écrit ces mots de saint Augustin : « Ama et fac quod vis », et il se retourne presque de face pour les redire. C'est bien sa devise : la sainte liberté des enfants de Dieu dans son amour.

Il paraît avoir été d'une taille élevée, d'un port

(1) On a deux portraits de lui : l'un est chez les Bénédictins de Douai ; l'autre appartient au monastère. C'est de ce dernier que nous parlons.

simple mais imposant. Le front a la largeur de celui d'un penseur et le léger fuyant de celui d'un artiste. L'œil est grand, et le regard qui en sort est à la fois doux, calme et franc. Le nez long s'arrondit un peu à l'extrémité, et la petite fossette qu'il y porte semble accentuer l'expression de bonté des lèvres. Le menton un peu avancé donne un air de fermeté à toute la physionomie. La volonté qu'il exprime passera certainement là où bien d'autres viendront échouer. En somme le portrait de cet excellent prêtre confirme ce que nous avons dit de son caractère. En le voyant, la parole du Sauveur sur Nathanaël se présente naturellement à l'esprit : « Voilà un véritable Israélite « en qui il n'y a pas de ruse ». Voilà un homme bon et honnête.

Avec cet ensemble de qualités heureuses, nous ne nous étonnons plus de l'influence exercée par lui. Il jouissait, comme nous avons déjà pu le voir, de la plus haute considération auprès de ses frères dans le sacerdoce. En 1660, lorsque le clergé anglais, sans pasteur immédiat, crut le moment venu d'en demander un au pasteur suprême, le nom de Thomas fut inscrit sur la liste de ceux que l'on regardait comme les plus capables de porter le fardeau si lourd alors et si périlleux même de l'épiscopat.

Cette même année, il dut aller en Angleterre, sans doute pour les affaires du clergé, car il était membre du chapitre.

La République avait rendu son dernier souffle. Charles II était monté sur le trône de son père. Les catholiques anglais avaient conçu les plus douces espérances. La déclaration de Bréda; le souvenir de ce qu'ils avaient souffert pour la cause royale; les bonnes dispositions du roi qui avait promis de faire ses efforts pour rendre les lois pénales moins barbares : tous ces motifs excitaient leur confiance dans un avenir meilleur (1).

Dans ces circonstances, une réunion des principaux membres du clergé eut lieu à Londres, et ils obtinrent une audience royale. « Les propositions qui y furent « faites étaient si sages et si modérées, disent nos « Annales, que, si tous les missionnaires eussent usé « de la même prudence, les lois pénales eussent été « abolies ». On peut en juger par les débats qui eurent lieu au Parlement à cette époque. « Or, ajou- « tent-elles, le caractère modéré de ces propositions « était dû, en partie au moins, à l'influence de Carre « sur l'esprit de ses confrères (2) ».

Ce voyage à Londres nous révèle l'estime qu'avait pour lui la reine Henriette-Marie, et, en général, la famille royale.

Les lois pénales étant toujours en vigueur, même depuis que Charles II était sur le trône, et le séjour en

(1) A History of England, vol. 12, page 109, Lingard.
(2) Annales du Monastère, Livre doré, page 64.

Angleterre ne présentant pas plus de sécurité qu'auparavant aux prêtres catholiques, Carre imagina d'aller à Londres à la suite de la reine que son fils appelait auprès de lui.

Ce fut chose facile à obtenir. Thomas était fort connu de Sa Majesté. Souvent la *reine malheureuse*, comme elle se nommait elle-même, allait, avec ses enfants, visiter le monastère, et souvent aussi l'aumônier allait voir, soit au Louvre, soit à Chaillot, soit à Colombes, la famille royale exilée. Henriette avait en lui la plus grande confiance, et plus d'une fois, connaissant sa sagesse et sa prudence, elle lui avait demandé des conseils. Il n'eut qu'un mot à dire pour faire partie de sa suite.

Cette fois, il fit la traversée avec le costume militaire, et quand la reine le vit sous ce nouvel équipement, elle lui donna le nom de « Capitaine Carre ».

A l'arrivée, le duc d'York, qui avait quitté sa mère depuis longtemps et perdu de vue la plupart de ceux qui formaient son cortège, reconnut néanmoins Carre sous son costume, et se montra heureux de le revoir. Charles II lui-même, traversant les rues de Londres suivi de sa garde, par deux fois arrêta son cheval devant le capitaine improvisé pour lui donner une marque de sa bienveillante attention.

Les amis qu'il avait en France, pour n'être pas des rois, des reines et des altesses royales, n'en étaient pas moins des personnages du plus haut rang. Lord

Abbot Walter Montagu si connu alors, moins par l'éclat de son nom que par sa charité, l'honorait d'une intimité toute particulière. La porte de Séguier lui était toujours ouverte; et tandis que maints grands personnages faisaient indéfiniment antichambre pour obtenir un mot du grand chancelier, Carre n'avait qu'à se faire annoncer pour être aussitôt reçu et traité avec la plus amicale familiarité.

On peut juger, par ce que nous venons de dire, de l'influence qu'il exerçait autour de lui et de celle qu'il dut avoir sur ses religieuses. Ce n'était pas seulement pour elles un père, le père le plus vénéré, le plus aimé, c'était un oracle. Un mot de lui descendait plus profondément dans leur âme, les relevait, les soutenait, les encourageait mieux que n'eût pu faire le discours le plus éloquent.

Et cette influence, elle allait des grands aux petits : les vertus qui la méritaient à Carre brillaient aux yeux de tous. Ce fut à son enterrement que l'on put juger du nombre considérable d'amis qu'il s'était faits en ce monde. Mais tous lui furent-ils également utiles à cette heure suprême? Dans cette foule qui encombrait les abords du couvent et suivit son cercueil, on pouvait voir les membres les plus honorables de la colonie anglaise, et de hauts personnages de la société parisienne. Mais leurs titres, leur grandeur, leur puissance, qui avaient pu soutenir Carre pendant sa vie, ne lui servaient de rien devant Dieu. C'est bien dans

cette circonstance que les premiers étaient les derniers. Les vrais amis utiles du moment étaient ceux qui venaient en haillons à la fin du cortège. C'est dans leurs rangs pressés qu'on entendait dire, au rapport d'Edward Lutton : « Oh ! c'était un excellent homme. « Que de fois il m'a secouru !... Il était vraiment bien « charitable, et nous avons perdu en lui un ami et un « père... Que Dieu le récompense !... Que Dieu lui ac- « corde et le repos et la vie éternels !..... Qu'il re- « trouve ses aumônes là-haut !... Qu'il ne manque de « rien dans l'autre monde, celui qui fut si charitable « en cette vie (1)... »

Cris naïfs parfois, mais cris du cœur, prière de la reconnaissance du pauvre, s'élevant au tribunal du Souverain Juge, et faisant descendre, dans toutes les âmes, la confiance que celle qui comparaissait en ce moment devant Dieu « était délivrée du péché et de la mort (2) ».

(1) Funeral Sermon, page 17.

(2) Tob., IV, 2.

Nous nous dispensons de donner ici la liste des différents travaux publiés par Thomas Carre. On en trouvera une, fort bien dressée, à la fin de la préface des *Sweet Thoughts of Jesus and Mary*, petit volume édité à Londres par Orby Shipley, et contenant une douzaine des meilleures méditations que Carre publia à Paris sous le même titre, en 1658 et 1665.

VII

Gouvernement de Mme Dorothy Mollyns.

(Suite.)

1674-1678.

Edward Lutton aumônier en titre. — Son voyage en Angleterre. — Nivellement de la rue de la Roquette et de la rue de Charonne. — Un moment de prospérité. — Dernières années et mort de lady Tredway. — L'édit du Toisé. — État numérique et mortalité. — Agrandissement du monastère.

Aussitôt après la mort de Thomas Carre, conformément aux Constitutions, Dorothy assembla le conseil à l'effet de pourvoir à la vacance de l'aumônerie.

C'était une pure formalité réglementaire. Il ne pouvait venir à la pensée d'aucune de ces Dames de chercher un autre directeur qu'Edward Lutton. Il était l'élu du Père qu'elles venaient de perdre. Six années d'expérience leur avaient montré qu'il était l'héritier de l'esprit du cher et vénéré défunt, et qu'il le ferait, nous ne dirons pas oublier, mais, au contraire, revivre en toutes choses par ses talents, sa science, ses vertus et son cœur.

Par lettres patentes de Mgr François de Harlay, en date du 7 décembre 1674, Edward Lutton fut institué aumônier du monastère de Notre-Dame-de-Sion.

Peu de temps après, il entra dans les appartements de son prédécesseur. Celui-ci l'avait fait son héritier et son exécuteur testamentaire. On pense bien que ce fut là un règlement de compte peu compliqué. Le défunt léguait quelque argent au séminaire de Saint-Grégoire, et, à Edward, sa bibliothèque et ses manuscrits. Ses meubles furent laissés au couvent, qui les mit à la disposition du nouvel aumônier.

Nouvel aumônier n'est pas précisément le mot, car, depuis qu'il était assistant de Carre, il avait porté tout le fardeau de la direction temporelle et spirituelle. Sans doute ce fardeau lui paraissait doux parce qu'il le portait avec son zèle sacerdotal et sa générosité naturelle; mais, dans la réalité, le poids n'en était pas moins lourd, et la santé d'Edward eut à en souffrir pendant quelque temps d'une manière assez inquiétante.

En 1676, on put croire un instant, au couvent, qu'une bonne partie du capital qu'on possédait en Angleterre était perdue, ou du moins fort compromise. Un M. Massey, prêtre du collège anglo-romain, chargé de la gérance des fonds anglais de la maison depuis une quinzaine d'années, venait de mourir subitement, laissant le désarroi le plus complet dans ses affaires. Il avait en dépôt chez lui une somme de cent livres

sterling et des papiers d'assez grande importance.

Dès qu'Edward Lutton reçut la nouvelle de cet événement, il partit pour Londres afin de sauver ce qu'il pourrait des épaves du naufrage. La Providence le servit comme elle l'avait fait toujours. Ses démarches réussirent auprès des administrateurs de la succession du défunt, et la créance du monastère fut intégralement recouvrée.

Après avoir assisté à une réunion du chapitre d'Angleterre dont il faisait partie, et soutenu avec succès, dans cette assemblée, les intérêts du collège de Douai, il opéra, pour le couvent, le recouvrement de quelques arrérages, et il rentra à Paris. Mais il n'y revint pas seul : il amenait avec lui deux jeunes *gentlewomen* pour le pensionnat. La première, miss Yate, de Lyford, dans le Berkshire, devait faire profession en 1685; la seconde, miss Hasta, de Harleton, dans le comté de Lancastre, était destinée à rentrer plus tard dans le monde.

Bien que son absence n'eût duré que six semaines, il était temps qu'il rentrât, et qu'il rentrât avec quelque argent. L'occasion allait lui être offerte d'en dépenser au moins la bonne moitié, de la manière la plus inattendue et la moins profitable pour la communauté.

Gabriel Nicolas, seigneur de la Reynie, lieutenant général de Police, s'était mis avec une ardeur incroyable à éclairer, paver, niveler, nettoyer et assainir

Paris. Quelques habitants du faubourg Saint-Antoine attirèrent son attention sur le mauvais état de la rue de Charonne et de la rue de la Roquette.

On sait que l'ancien monastère des chanoinesses anglaises était situé entre ces deux rues.

Les bâtiments et le jardin occupaient une longueur de quarante toises environ sur la rue de la Roquette, et, du côté opposé, le mur d'enclos bordait la rue de Charonne. Cette dernière rue était en contre-bas de la première. Gabriel ordonna de les mettre au même niveau en abaissant le sol de l'une et en élevant le sol de l'autre.

On conçoit facilement ce qui résulta de ce mouvement de bascule pour la propriété des Dames anglaises. Du côté de la rue de la Roquette, les fondations des maisons furent déchaussées, et on dut les reprendre; les portes étaient notablement surélevées, et il fallait construire des escaliers qui permissent de les atteindre. Le contraire avait lieu du côté de la rue de Charonne : les remblais du nivellement exerçaient une poussée de dehors en dedans contre les murs de l'enclos, et, pour les soutenir, des arcs-boutants placés de distance en distance devinrent nécessaires. Ce fut une dépense considérable.

Ajoutez à cela que la rue de la Roquette fut pavée et qu'un petit canal y fut creusé pour l'assainir : tout cela aux frais des propriétaires riverains, chacun y contribuant pour sa part proportionnelle.

L'entrepreneur du pavage avait-il réclamé aux Dames anglaises le paiement comptant de ses fournitures et de son travail? Nous l'ignorons. Le fait est que, pour se donner une garantie de leur solvabilité, il fit faire une saisie de toutes les valeurs qu'il put découvrir appartenant au monastère. Edward Lutton n'hésita pas, il lui intenta immédiatement un procès. L'entrepreneur fut condamné aux frais et dépens et dut attendre, pour être payé, l'échéance des loyers de la rue de la Roquette.

D'un autre côté, le canal passant trop près des murs de la propriété de ces Dames, Edward fit des réclamations et obtint une indemnité qui diminua, d'une manière assez insignifiante, l'énorme dépense que l'on fut obligé de faire.

A partir de la fin d'août 1676, une période de prospérité s'ouvre pour le monastère. Elle est trop courte, il est vrai, et elle ne s'étend pas au delà de 1685, embrassant les deux dernières années du gouvernement de Dorothy Mollyns et les sept premières de celui de Pulcheria-Dorothy Eyre.

En deux ans et trois mois, la supérieure actuelle reçut la profession de sept religieuses et donna l'habit à une novice. Toutes appartenaient à d'excellentes familles anglaises, et apportaient des dots considérables. Vers la même époque, pour faire face aux frais

énormes de la guerre, l'État opérait un emprunt des plus avantageux pour le prêteur. Il donnait le denier quatorze, c'est-à-dire, un peu plus de 7 %. En outre, au premier versement, il payait une demi-année d'avance. En bon père de famille, M. Lutton ne laissa pas passer, sans en profiter, cette occasion d'accroître les ressources du monastère. Il ramassa tout ce qu'il put d'argent provenant des dots des novices et d'ailleurs, et le mit à la *caisse d'emprunt*. En quelques années, par sa vigilance et par ses soins intelligents, il parvint à tripler les revenus du monastère.

Ce relèvement du noviciat et des finances de la maison fut, à coup sûr, l'une des plus grandes consolations de l'ancienne abbesse dans les derniers temps de sa vie.

Depuis son abdication, elle avait recouvré un peu de force, mais elle avait cessé de prendre aucune initiative dans le gouvernement de la maison. Avec son bon sens parfait, elle avait compris que sa tâche était accomplie, et que son devoir était de s'effacer pour laisser à la nouvelle supérieure le libre exercice de son autorité. C'est dans la pratique constante de la prière et de la mortification qu'elle passa ses dernières années, donnant à toutes ses filles l'exemple de la résignation et de la patience, et leur montrant ainsi de quelle utilité peut encore être, pour une communauté,

une vieillesse impuissante dans l'action, mais supportée avec abandon à la volonté divine.

Aussi longtemps que ses forces le lui permirent, elle descendit de sa cellule à la chapelle pour y entendre la messe et y faire ses dévotions. Mais le moment vint bientôt où elle ne put plus sortir de chez elle. On lui apporta alors la sainte communion, et c'était toujours un sujet d'édification, pour sa famille religieuse, de voir avec quelle piété vraiment angélique elle s'approchait du sacrement auguste de nos autels. Comme elle ne prenait jamais aucun remède, mais qu'elle laissait le peu qui lui restait de vie aux soins de la divine Providence, rien ne ressemblait moins à une chambre de malade que la sienne. C'était bien plutôt un oratoire où tout annonçait que cette âme, près de partir, n'avait déjà plus d'entretien qu'avec le Ciel.

Cette chambre était éclairée par deux fenêtres donnant l'une sur la chapelle du monastère, l'autre, sur les tours de l'église de Notre-Dame. Lady Tredway s'était fait là deux stations, et elle allait de l'une à l'autre, employant à la lecture et à l'oraison les heures pendant lesquelles ses douleurs ne la contraignaient pas de rester au lit.

Sa première station, près de la fenêtre ouvrant sur la chapelle, était consacrée au Très Saint-Sacrement, principal objet de son ardente dévotion. Quand elle était abbesse, et qu'elle parlait à sa communauté, il

était peu de ses exhortations où elle ne cherchât à exciter, dans le cœur de ses religieuses, l'amour de Jésus-Christ présent dans la divine Eucharistie. Elle s'efforçait constamment de leur faire apprécier le bonheur qu'elles avaient de posséder au milieu d'elles le trône même de la bonté et de la miséricorde infinies, et de pouvoir y recourir à toute heure et dans tous leurs besoins. « Bien que Milady, dit la chronique du « monastère, fût la femme du monde la moins portée « à parler d'elle-même et à se glorifier de ses ac- « tions, cependant elle éprouvait un tel bonheur à son- « ger que, dès le commencement, elle avait construit « une chapelle où le service de Dieu pouvait s'ac- « complir avec décence, qu'elle éclatait quelquefois « en une sorte de transport. Le jour anniversaire de la « dédicace de cette chapelle était, pour elle, l'un des « meilleurs et des plus joyeux de l'année (1) ».

Sa seconde station auprès de la fenêtre d'où l'on voyait Notre-Dame, était naturellement consacrée à la sainte Vierge en qui elle avait la plus tendre confiance. Là aussi elle passait de longues heures aux pieds de sa Mère et ne se lassait pas de s'entretenir avec elle.

Comme tous les esprits qui ne s'arrêtent pas à la superficie des choses, mais en pénètrent la substance

(1) Annales du monastère. Livre doré, page 156.

pour s'en nourrir, elle ne se perdait pas dans la multiplicité des livres. Elle n'en avait pour ainsi dire qu'un seul : les Méditations de Thomas à Kempis. Carre les avait traduites en anglais à l'usage de la communauté, et avait dédié sa traduction à l'abbesse. Celle-ci en avait fait son livre, et elle disait souvent à Carre : « En nous mettant à même de pouvoir comprendre ce « livre, vous avez pourvu à tous mes besoins spiri- « tuels : j'y trouve des instructions, des prières, des « résolutions, enfin tout ce qui m'est nécessaire ».

Elle se soutint ainsi jusqu'en 1677, mais alors elle baissa sensiblement, surtout à la fin de l'année, et chacun put voir qu'elle touchait au terme de son voyage. Le mois de septembre et le commencement d'octobre furent pour elle comme une longue agonie. « Elle ne paraissait être guère mieux, disent les An- « nales, qu'un malade à l'extrémité ».

Le samedi, 9 octobre, jour de la fête de saint Denis, on lui apporta le saint Viatique. Le mardi suivant, elle passa une nuit des plus agitées. Les religieuses qui la veillaient purent craindre un instant, entre deux et trois heures du matin, que leurs sœurs n'eussent pas le temps de se lever pour assister à ses derniers moments. On se hâta d'appeler la communauté ainsi que l'aumônier. Néanmoins lady Tredway n'avait pas perdu sa présence d'esprit, et elle répondit

d'une voix ferme à toutes les questions d'Edward Lutton. A celle-ci : « Croyez-vous à tout ce que vous en« seigne l'Église catholique? — Oh! oui, j'y crois! » dit-elle, en appuyant sur chaque mot. Elle semblait avoir concentré toutes les forces qui lui restaient pour faire sa dernière profession de foi. Puis elle demanda pardon à tous les vivants et à tous les morts qu'elle aurait pu offenser pendant sa vie, et, entourée de ses enfants en pleurs, elle reçut les derniers sacrements avec les sentiments de la dévotion la plus touchante.

L'agonie se prolongea toute la journée. Le soir, la mourante perdit la parole, et, entre sept et huit heures, elle rendit le dernier soupir.

Ainsi s'éteignit dans la paix du Seigneur, le 12 octobre 1677, lady Letice-Mary Tredway, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, après en avoir passé soixante-trois en religion.

En fondant son œuvre avec des éléments qui paraissaient au début si fragiles, elle ne se doutait probablement pas, l'humble et pieuse femme, que Dieu, pour première récompense de ses vertus, lui donnerait la bénédiction des siècles et la rendrait mère d'une aussi nombreuse et aussi lointaine postérité. Du haut du ciel, où elle est allée rejoindre Thomas Carre et Richard Smith, elle doit laisser tomber un regard de

bienveillance sur ses enfants d'aujourd'hui. A coup sûr, elle les reconnaît pour siennes. Le temps, en vieillissant cette communauté, n'en a pas changé la physionomie morale, et l'abbesse de Notre-Dame-de-Sion doit y retrouver les traits qui la distinguaient elle-même : l'amour du travail, l'esprit de prière et de pénitence, et la pratique inflexible des observances religieuses.

On exposa son corps sur le lit même où elle venait d'expirer. Le jeudi suivant, 14 octobre, il fut porté à l'église et, après la grand'messe, on le déposa dans sa tombe. La cérémonie, accomplie avec toute la solennité possible, fut en même temps des plus émouvantes. Les religieuses ne pouvaient contenir leurs larmes, et, plus d'une fois, le chant du chœur fut interrompu par leurs sanglots.

Les restes de l'ancienne abbesse furent ensevelis au milieu du chœur, devant la porte de clôture qui conduisait à la chapelle extérieure. C'était la place qu'elle s'était choisie elle-même, afin, disait-elle, que les religieuses en passant par là, ou en s'y agenouillant pour recevoir la sainte communion, se ressouvinssent d'elle dans une prière, ne fût-ce qu'un « *requiescat in pace* ».

Plusieurs mois s'écoulèrent avant que la pierre sépulcrale, sur laquelle était gravée l'épitaphe, fût posée,

et pendant ce temps-là, chaque jour, les religieuses venaient orner cette chère tombe de fleurs nouvelles.

Le portrait de lady Tredway est conservé au couvent dans la chambre de la supérieure, entre ceux de Richard Smith et de Thomas Carre. C'est une grande toile, fort bien peinte et admirée de tous les connaisseurs.

L'abbesse y est représentée en grandeur naturelle, de trois quarts et assise. Elle est simplement revêtue du costume de l'ordre. La main gauche, ornée de l'anneau abbatial, est appuyée sur le bord antérieur du bras du fauteuil ; la droite, étendue, tient ouvert, sur une table, le livre des Constitutions. L'attitude de lady Tredway est grave et imposante : un grand air de noblesse et de distinction est répandu sur toute sa personne. L'expression générale de sa physionomie est un mélange de bonté et de fermeté, d'austérité et de douceur, d'énergie et de calme. Ce que cette femme dit est réfléchi, ce qu'elle veut est bien arrêté, et il ne paraît pas qu'il y ait lieu d'y revenir. Elle ne connaît certainement qu'un chemin, le plus court, la ligne droite : elle y entre la première et il faut qu'on l'y suive ou bien qu'on s'en aille. L'impression qui reste de la vue de cette figure est celle d'une autorité qui s'impose sans effort, et qu'on subit sans résistance; si cette

religieuse sait obéir par vertu, par nature elle commande.

Ce mois d'octobre 1677, qui avait apporté au couvent un si profond chagrin, vit se terminer heureusement, grâce à l'activité persévérante d'Edward Lutton, une affaire pendante depuis trois ans.

En janvier 1674, on vit arriver un huissier qui, « *parlant à la personne de lady Tredway ou à l'un des siens* », remit un exploit en vertu duquel le monastère devait payer une amende de 2,500 livres. Faute de répondre en temps convenable à cette notification, les bâtiments que les Dames anglaises possédaient, dans la rue de la Roquette, devaient être démolis à leurs frais, les matériaux confisqués et transportés, à leurs frais encore, dans les chantiers royaux.

C'était une application de l'*Édit du Toisé*.

Sous Henri II, une ordonnance royale défendit de bâtir dans les faubourgs de Paris, au delà de leurs limites actuelles. Nulle ordonnance ne fut moins observée que celle-ci, et les faubourgs s'étendirent toujours. Le contrôleur, d'Emery, en 1644, s'avisa de la faire revivre, et les propriétaires des maisons construites en dehors des limites fixées en 1548 furent mis dans l'alternative, ou de démolir leurs immeubles ou de payer une taxe proportionnelle au terrain qu'ils occupaient. Les bâtiments possédés par les Dames an-

glaises, dans la rue de la Roquette, ayant été établis en transgression de l'ordonnance d'Henri II, tombaient sous l'édit.

Edward Lutton dut se mettre en campagne pour obtenir la remise de cette amende. Enfin, après bien des démarches inutiles, il eut recours à lord Abbot Montagu, qui parvint à faire fléchir le roi, et l'intendant des finances reçut ordre de passer quittance définitive des 2,500 livres.

La communauté, qui était allée s'accroissant depuis son origine, comptait à la fin du gouvernement de Mme Mollyns, cinquante-six membres, dont quarante-sept religieuses de chœur et neuf converses. La mortalité avait été de quatre sujets sur les cinquante-trois laissés par lady Tredway. L'année 1677 s'était montrée particulièrement meurtrière; à elle seule, elle avait enlevé trois de ces Dames. Mais enfin les vides avaient été largement comblés, et l'avantage restait en définitive au recrutement.

Plusieurs années avant que la communauté fût devenue aussi nombreuse, elle se trouvait déjà fort gênée dans les maisons achetées à Gaffarel. Les salles conventuelles contenaient difficilement le personnel religieux; les cellules étaient insuffisantes, le jardin manquait d'étendue pour les récréations. Il était du reste dominé de tous les côtés par des maisons voisines qui

ouvraient sur lui des fenêtres indiscrètes. Or des femmes qui ne se sont réservé sur la surface du globe, pour y vivre et mourir dans la paix du Seigneur, que l'espace contenu dans les limites d'une clôture, ont bien le droit d'y retrouver un peu de cette liberté qu'elles laissent si volontiers au reste du monde. Cette clôture est leur « *home* », comme disent les Anglais. Elles veulent n'y être vues que de Dieu, n'y rencontrer que leurs sœurs, n'y jouir dans leurs récréations que des plaisirs les plus innocents de la nature. Il n'en est pas une qui ne vous dise : « A vous le reste de la terre; mais à moi mon petit coin. Que le grand air y circule; que le soleil y entre à pleins rayons; que les insectes viennent bourdonner autour des fleurs que je fais naître, et les oiseaux, chanter et faire leurs nids dans les rameaux de l'arbre sous lequel je me repose en passant. Je veux faire en toute liberté mes promenades récréatives ou méditatives, mes petits pèlerinages aux oratoires, aux statues que j'ai élevées dans mon jardin. Je ne veux pas que vos bruits mondains, vos sarcasmes, vos blasphèmes offensent mes oreilles, que vos regards m'obligent à baisser mon voile quand j'ai besoin de respirer. Et c'est pourquoi j'étends ma paisible demeure pour éloigner la vôtre, et j'élève bien haut mes murs pour me garantir de vos indiscrétions ». Toute religieuse cloîtrée dit cela, ou du moins le pense. On le pensait et on le disait dans la rue des Fossés-Saint-Victor. Aussi la communauté saisit-elle de bonne heure

toutes les occasions d'élargir sa clôture. De 1653 à 1671, elle fit autour d'elle six acquisitions de maisons et de jardins, mue en cela par des considérations d'hygiène et de liberté. Tout ne fut pas payé immédiatement; mais des arrangements furent pris avec les vendeurs, et, sous le gouvernement de Mme Dorothy Mollyns, on s'acquitta complètement des dettes qu'on avait ainsi contractées.

VIII

Gouvernement de Mme Pulcheria-Dorothy Eyre.

1678-1694.

Élection de Mme Pulcheria-Dorothy Eyre. — Achats de maisons. — Nivellement de la rue des Fossés-Saint-Victor. — Concession du Prévôt des Marchands et de l'Échevin perpétuel. — Révolution de 1688. — Impôts et famine. — État numérique. — Mort de Dorothy Mollyns. — L'avant-dernière survivante de Robert Constable.

Les quatre années régulières du gouvernement de Mme Dorothy Mollyns expirèrent le 12 juillet 1678. Conformément aux Constitutions, elle se démit de sa charge entre les mains du supérieur ecclésiastique, en présence du chapitre réuni à l'église pour l'élection de la supérieure.

Dorothy ne fut pas réélue.

Les suffrages appelèrent à lui succéder Mme Pulcheria-Dorothy Eyre. Ils restèrent fidèles à cette dame, de quatre ans en quatre ans, jusqu'à la fin de juillet 1694. Ainsi elle gouverna la communauté pendant seize années consécutives.

Pulcheria, née en 1631, était d'Hosope dans le Derbyshire. Elle avait fait profession en 1647. C'était une femme du plus grand mérite. Son esprit de discernement, sa prudence, sa piété lui avaient fait confier de bonne heure la direction du noviciat, et c'est de cette fonction qu'elle fut retirée pour être placée à la tête de la maison. Elle avait alors quarante-sept ans et, environ, trente et un ans d'expérience de la vie religieuse.

Les sept premières années de ce long gouvernement furent la continuation des jours d'or qui avaient rempli les deux dernières du gouvernement de Dorothy Mollyns. Vingt novices firent leurs vœux, et leurs dots aidèrent à couvrir les frais de quatre nouvelles acquisitions de maisons et de jardins.

L'une de ces maisons, située dans la rue des Boulangers, appartenait à Jacques Gabriel, architecte des bâtiments du roi, celui qui construisit le château de Choisy et commença le Pont-Royal. Elle était échue à sa femme, Marie Delisle, dans le partage de la succession de François Mansard, l'inventeur de cette toiture brisée, plus lourde qu'élégante, que nous nommons mansarde.

Une autre maison, sur la rue des Fossés, fut vendue par le collège des Écossais, voisin du monastère des Anglaises.

Edward Lutton paya de ses deniers l'une de ces quatre propriétés. Il se proposait, comme Carre et lady Tredway, l'élargissement de l'espace autour de la communauté : nous le verrons poursuivre ce but jusqu'en 1711, et s'imposer encore à lui-même plus d'un sacrifice pour l'atteindre.

Mais on ne chemine pas longtemps dans les sentiers de cette vie — qui conduisent toujours à l'inconnu — sans éprouver quelque désagréable surprise. La communauté allait bientôt repasser par une épreuve analogue à celle qu'elle avait traversée en 1676, avec cette différence toutefois que, dans les circonstances nouvelles, les bâtiments qu'elle occupait étaient menacés d'une ruine complète.

La rue des Fossés-Saint-Victor, aujourd'hui rue du Cardinal-Lemoine, s'étendait autrefois, comme nous l'avons dit plus haut, de la porte Saint-Marcel à la porte Saint-Victor, le long des fossés des anciens murs de Paris. C'était une rue étroite et fort escarpée. Maintes fois on en avait projeté l'élargissement et le nivellement; puis le projet était tombé dans l'oubli, et l'on n'y songeait plus, lorsqu'il fut repris tout à coup au commencement de 1685 par Forvisier, prévôt des marchands, et Piqué, échevin perpétuel de Paris. L'opération était fort simple : à partir du pied des maisons, on culbuterait la contrescarpe dans le fossé jusqu'au niveau du redressement de la rue; mais cette opération entraînait, pour les propriétaires,

de très graves inconvénients. Le sol, sur lequel les maisons étaient bâties, se composait de terres rapportées, et par là même extrêmement meubles. Puis la différence entre les niveaux de l'ancienne chaussée et de la chaussée projetée était vraiment considérable. Les fondations manqueraient donc d'appui par-devant. Plusieurs de ces bâtisses, du reste, n'étaient que de mauvaises bicoques construites par de pauvres étrangers, à l'époque où les décrets royaux leur défendaient de s'établir dans l'enceinte de Paris. Elles avaient été plantées là, à peu près comme des tentes, et n'avaient guère plus de fondements. Évidemment le terrain qui ne serait plus retenu, venant à glisser, bicoques et constructions plus solides même devaient être emportées par l'avalanche, et combler de leurs ruines le vide creusé à leurs pieds.

On était fort inquiet au monastère dont les bâtiments, sur la rue, occupaient une longueur d'environ quarante toises. Que fallait-il faire pour les sauver? C'était le grave problème à résoudre.

On proposait de les démolir pour les reconstruire ailleurs. Mais ce n'était pas les sauver. On reculait la difficulté sans la résoudre, et l'on augmentait considérablement la dépense.

Derrière ces bâtiments, en effet, il y en avait d'autres, en face desquels on se trouverait après la démolition. Ceux-ci seraient alors suspendus en l'air comme les premiers et comme eux subiraient la poussée du

sol. Il faudrait donc, pour les soutenir, faire des travaux identiques à ceux qu'on ferait pour soutenir les bâtiments extérieurs, et de plus il faudrait reconstruire ailleurs les bâtiments démolis.

L'objection triompha, et l'on consulta les architectes, surtout Jacques-Gabriel. Il fit un devis. Cinquante mille livres tournois n'acquitteraient pas les frais des travaux de soutènement. Ce chiffre était impossible : les ressources du monastère n'y suffiraient jamais. Du moins, l'avis d'un homme aussi compétent que Gabriel autorisait Edward Lutton à faire des démarches, soit pour empêcher le nivellement, soit, si l'on ne parvenait pas à faire revenir la ville sur ce projet, à obtenir au moins une indemnité.

Il mit alors en jeu toutes les influences dont il disposait en France et en Angleterre.

L'architecte du roi donna au prévôt des marchands une attestation en règle des dommages énormes que le nivellement allait causer au monastère. L'ambassadeur de France en Angleterre, Barillon, à l'instigation de Mgr Leyburne, écrivit au même magistrat une lettre des plus pressantes dans le même sens. L'archevêque de Paris présenta un placet au roi. Le nonce du Pape en présenta un autre. Jacques II, sollicité par Mgr Gifford et le docteur Betham, ordonna à Skelton, son envoyé extraordinaire auprès de Louis XIV, de faire les derniers efforts pour que Sa Majesté prît en considération la demande du couvent. On parvint

même à y intéresser le ministre des finances, le Pelletier, par une de ses sœurs alors religieuse au monastère de la Ville-l'Évêque. Autant eût valu lancer une charge de cavalerie contre les murs du palais de Versailles pour faire fléchir le roi. Tous ces ressorts, quelque puissants qu'ils fussent, se brisèrent comme verre à ce seul mot de Sa Toute-Puissante Majesté : « Si le bien public demandait que ma cham-« bre à coucher fut renversée, elle ne serait pas épar-« gnée un seul instant ».

On se le tint pour dit au monastère, et, la voie des requêtes étant définitivement fermée, on ne songea plus qu'à entrer dans celle de la plus stricte économie et à se jeter dans les bras de la Providence.

Les travaux furent confiés à deux architectes fort en renom alors, Baussière, architecte de la ville, et Pinné, homme de science et d'expérience. Il s'agissait de reprendre en sous-œuvre les fondations de tous les immeubles, et de donner, à cette reconstruction, une solidité telle, qu'elle pût, non seulement soutenir le poids des maisons, mais résister à la poussée formidable que les terrains exerceraient par derrière.

On se hâta d'étançonner les bâtiments et le sol qui les supportait. Plus de mille pièces de bois, pieux, madriers, poutres, furent employées. Dans la précipitation du travail un ouvrier perdit la vie. Il fallait pourtant se presser. A mesure que le nivellement de

la rue s'avançait, la position des maisons devenait plus critique. Déjà même de profondes lézardes sillonnaient les murs de façade et de refend, et plusieurs étaient béantes dans les terrains situés en arrière : toute la masse menaçait de s'effondrer.

En présence d'un pareil danger, il n'y avait pas une minute à perdre, et le travail d'excavation et de substruction se continuait la nuit comme le jour. Du reste, la nuit comme le jour, les ouvriers, sous ces maisons, étaient dans l'ombre, éclairés seulement par des lampes ou des lanternes. C'était un travail de mineur. On n'avançait qu'avec précaution, posant des étais à chaque pas pour prévenir les éboulements dangereux qu'amenait souvent le moindre coup de pioche.

Edward Lutton passait, au milieu des ouvriers, toutes les heures du jour que lui laissait son ministère, et il y revenait également la nuit. Il vivait dans des inquiétudes continuelles. Il lui semblait que ces fentes dans les murs, ces crevasses dans le sol s'élargissaient de plus en plus, et il tremblait pour l'existence du monastère. Il avait toujours sous les yeux l'accident qui, dès le commencement des opérations, avait amené une mort d'homme, et il tremblait pour la vie des ouvriers. Puis la question d'argent, d'où dépendait la promptitude essentielle de l'exécution, n'était pas le moindre de ses soucis. Comment la résoudrait-il? Edward se tenait donc là pour prévenir les imprudences; pour être prêt à porter secours au

besoin; pour surveiller et exciter les travailleurs. On le voyait s'armant de la pelle, de la pioche, remplissant les hottes, transportant les moellons, poussant à la roue, aidant aux engins, se faisant terrassier, maçon, manœuvre, pour entraîner par son exemple tout ce monde, qui par calcul, habitude ou tempérament, ne se presse jamais. L'excellent aumônier paraissait infatigable, mais sa santé n'en souffrait pas moins. Cette tension perpétuelle d'esprit avait fini par exaspérer ses nerfs. Il perdit le sommeil, ou, s'il s'endormait quelques instants, c'était pour tomber dans d'affreux cauchemars où toutes les impressions de la veille lui revenaient fiévreuses et oppressantes. Il ne rêvait qu'éboulement, écroulement, effondrement, et il se réveillait se débattant, comme étouffé, sous des monceaux de décombres. Cela dura jusqu'à la fin de 1688, époque où furent terminés les travaux. Il en sortit épuisé.

Ce qui l'avait tourmenté surtout, c'était, comme nous le disions il y a un instant, la question d'argent.

D'abord il prêta au monastère ses revenus, se réservant le plus strict nécessaire. Mais cette ressource devint bientôt insuffisante; car il faut songer que douze cents livres par mois couvraient à peine les frais les plus indispensables. Bon gré, mal gré, il dut recourir aux emprunts. D'excellents amis, entre autres une veuve de Danken, dans le Lancashire, Mrs Walmesley, puis sir Daniel Arthur, répondirent avec empresse-

ment à son appel. Grâce à ces avances de fonds, les travaux se continuèrent sans interruption jusqu'à la fin.

Si les démarches, entreprises en 1685 pour arrêter l'exécution du projet de nivellement, ou pour obtenir une indemnité pécuniaire, n'aboutirent pas, elles ne paraissent pas néanmoins avoir été sans effet.

Le 22 avril 1687, le prévôt des marchands et les échevins de la ville de Paris abandonnèrent aux Dames anglaises des terrains situés en face de leur maison. Ces terrains, en deux parties distinctes, avaient une contenance totale de cinquante toises et demie, plus quatorze pieds. Ces Dames devaient payer le cens et les droits seigneuriaux. Le prévôt et les échevins promettaient cependant de faire leur possible pour obtenir qu'elles fussent déchargées de ces droits ainsi que des droits d'amortissement (1).

Bien que l'acte où nous puisons ce renseignement ne fasse pas mention d'une indemnité, néanmoins cette cession, venant après les réclamations dont nous avons parlé plus haut, ne peut s'expliquer que comme un dédommagement aux frais que le nivellement avait occasionnés au monastère.

Ces terrains comptèrent plus tard parmi les sources de ses revenus. Ils étaient situés à droite et à gauche de l'entrée de la rue Clopin par la rue des Fossés-Saint-Victor. D'abord ils furent loués comme chan-

(1) Archives Nationales. Dom. ecclés... Carton coté S., 4616-17.

tiers, puis on y éleva des maisons qui étaient d'un assez bon rapport. Mais, pour le moment présent, ils ne pouvaient aider à payer les dettes du monastère qui allaient bientôt s'accroître d'une manière inattendue.

L'année même où se terminaient les travaux que nous venons de décrire, éclata la révolution d'Angleterre. Le 25 décembre 1688, Jacques II abordait, en fugitif, cette terre de France où il devait mourir en exil, après trois tentatives impuissantes pour reconquérir son trône.

Cette révolution eut son contre-coup dans les affaires du monastère. Guillaume d'Orange, devenu l'âme de la Ligue d'Augsbourg, arrachait chaque année au Parlement des sommes énormes pour soutenir, contre Louis XIV, ses armées de terre et de mer. Naturellement ces dépenses ne pouvaient se couvrir que par des impôts. La communauté vit dès lors ses revenus anglais considérablement s'amoindrir.

Du côté de la France, elle fut plus maltraitée encore.

Le grand roi, qui avait prodigué l'argent pendant la paix à des constructions gigantesques et quelquefois inutiles, en avait besoin, comme Guillaume, pour la guerre. Les impôts, les taxes de toutes sortes tombaient drus comme grêle, et nos Chanoinesses, qui payaient déjà pour l'Angleterre, payaient aussi pour la France.

A ce moment même, on leur réclamait vingt mille

livres tournois d'amortissement, pour tous les achats de maisons qu'elles avaient faits depuis leur origine. En même temps, l'abbaye de Saint-Victor, dans la mouvance duquel le monastère se trouvait, chargée elle-même d'impositions, réclama à ces Dames ce qui lui était dû à titre de droits du seigneur sur ces mêmes achats de maisons, et, comme la dette était déjà ancienne, elle s'élevait, avec les intérêts, à quinze mille livres.

Ainsi la communauté se trouvait tout à coup en face d'une dette de 35,000 livres, indépendamment de celle qu'elle avait contractée pour la consolidation de ses immeubles.

Joignez à cela la conspiration des éléments! Une série de mauvaises saisons qui amenèrent avec elles les maladies, la mort et la famine. Le monastère eut particulièrement à souffrir de cette dernière calamité. Ses dépenses annuelles pour les vivres, malgré les privations que l'on savait s'imposer, s'accrurent de plus de 10,000 livres.

On était aux abois et l'on parlait de vendre une partie des propriétés. Edward Lutton s'y opposa énergiquement, et il entama généreusement son capital. D'autre part Dieu envoya des novices, et avec leurs dots et la plus stricte économie, on parvint à passer des années qui rappelaient les pires de celles que le monastère avait traversées, et à liquider complètement les dettes.

En somme, si la communauté eut beaucoup à souffrir et fut à deux doigts de sa perte, pendant les neuf dernières années du gouvernement de Mme Pulcheria-Dorothy Eyre, Dieu lui vint toujours en aide dans les moments les plus difficiles. A ne considérer même que le nombre, ce fut l'un de ses moments les plus prospères. Lorsque après seize années révolues, Mme Eyre quitta sa charge, elle céda soixante-dix sujets à Mme Eugenia Perkins, un chœur magnifique de soixante religieuses et dix sœurs converses.

Pendant ces seize années, elle avait donné le voile à trente novices; dix-sept sœurs de chœur et quatre converses étaient allées comparaître devant le tribunal de Dieu.

De ce nombre se trouvait Mme Dorothy Mollyns.

Nos annales sont généralement si avares de renseignements sur les personnes, qu'il nous est difficile de dire ce qu'elle devint, durant les onze années qui s'écoulèrent de la fin de son gouvernement à sa mort. Selon toutes les probabilités, elle fut élue sous-prieure, et c'est dans cette charge qu'elle mourut, à l'âge de soixante-quatorze ans, après cinquante-quatre ans de vie religieuse, le 7 septembre 1689.

La dernière année du gouvernement de Mme Eyre, nous voyons mourir au pensionnat une jeune fille, considérée dans la maison bien plus comme une

postulante que comme une élève. Nous ne connaissons pas son prénom, et sa vie si prématurément éteinte ne se lit que sur l'épitaphe de son tombeau.

En voici la traduction :

« Ici repose la très illustre lady D....., avant-dernière survivante de la nombreuse et grande famille de Robert Constable, vicomte de Dunbar (1).

« Dès l'âge le plus tendre, la pieuse semence d'un chaste projet germa dans son cœur. Elle n'avait pas encore atteint l'adolescence que déjà elle avait résolu de porter le joug du Seigneur. Une mort prématurée l'en a empêchée. Du moins a-t-elle emporté au tombeau un signe de son pieux désir : elle a été ensevelie dans le saint habit de notre religion, et elle attend avec les vierges prudentes l'arrivée du Divin Époux. Elle a quitté les vivants, le 12 des calendes de mai 1673, dans la quinzième année de son âge.

« *Requiescat in pace!* »

(1) La dernière survivante de Robert Constable fut Anne, mariée à Simon Scroope, Esquire de Danby.

Coll. Topogr., pars XXIX, Sept. 1841, p. 24.

IX

Gouvernement de Mme Eugenia Perkins.

1694-1698.

Les quatre Perkins. — Les reliques de saint Justin. — Doute. — La Fête. — Relations avec la petite cour de Saint-Germain. — Visite des princes. — Espérances déçues. — L'abbé Innès et le R. P. Nelson. — Visite ecclésiastique. — Troubles. — Le Journal. — Les dames pensionnaires. — Les élèves. — Belinda.

Les rênes du gouvernement du monastère passèrent des mains de Mme Dorothy Eyre à celles de Mme Eugenia Perkins.

Quatre religieuses portent ce dernier nom dans la liste des Dames anglaises : Eugenia, Mary-Anne, Mary et Mary-Bernard. Les deux premières étaient sœurs, les deux autres, filles de sir Edmund Perkins, sous-gouverneur du prince de Galles.

Sir Edmund avait suivi Jacques II en exil. Il mourut en 1697 et fut enterré le 16 août dans l'église du monastère. « Il fut, dit l'épitaphe de son tombeau, « aussi illustre par sa sagesse et sa piété que par « la longue suite de ses ancêtres ».

IX

Gouvernement de Mme Eugenia Perkins.

1694-1698.

Les quatre Perkins. — Les reliques de saint Justin. — Doute. — La Fête. — Relations avec la petite cour de Saint-Germain. — Visite des princes. — Espérances déçues. — L'abbé Innès et le R. P. Nelson. — Visite ecclésiastique. — Troubles. — Le Journal. — Les dames pensionnaires. — Les élèves. — Belinda.

Les rênes du gouvernement du monastère passèrent des mains de Mme Dorothy Eyre à celles de Mme Eugenia Perkins.

Quatre religieuses portent ce dernier nom dans la liste des Dames anglaises : Eugenia, Mary-Anne, Mary et Mary-Bernard. Les deux premières étaient sœurs, les deux autres, filles de sir Edmund Perkins, sous-gouverneur du prince de Galles.

Sir Edmund avait suivi Jacques II en exil. Il mourut en 1697 et fut enterré le 16 août dans l'église du monastère. « Il fut, dit l'épitaphe de son tombeau, « aussi illustre par sa sagesse et sa piété que par « la longue suite de ses ancêtres ».

Eugenia fit ses vœux en 1654. A partir de ce moment, nous la perdons de vue pendant quarante ans. Ces existences de recluses s'évanouissent dans les ombres du cloître comme certains cours d'eau sous les rochers. Qu'elles descendent de haut ou qu'elles viennent de bas, pour toutes l'ensevelissement est presque le même. La plupart du temps leur histoire au couvent se résume en trois dates : la prise d'habit, la profession et la mort. Les supérieures et les officières ont à peu près seules le privilège de sortir de cette nuit de tombeau, au moins à leur élection.

Celle d'Eugenia à la supériorité eut lieu le 28 juillet 1694. Cette Dame avait alors cinquante-six ans. Comme Mme Mollyns, elle ne gouverna la maison que quatre ans; mais, pour avoir pesé peu de temps sur ses épaules, le fardeau ne lui en parut pas moins lourd. Arrivée au terme de son administration, elle conjura ses sœurs de ne pas la réélire, de ne songer qu'au bien et à la paix du monastère, et de mettre à sa place une religieuse plus digne qu'elle de l'occuper. Elle exprima même l'ardent désir de voir le nom de Mme Tyldesley sortir de l'urne des suffrages.

Cette humble et pieuse femme vit ses vœux s'accomplir et rentra dans les rangs des simples religieuses, comme si elle n'en fût jamais sortie. Le chapitre l'appela, peu de temps après, à remplir la place que la mort de Mme Dorothy Clifton avait laissée vide au conseil.

Eugenia vécut encore quatre ans et rendit son âme à Dieu le 8 novembre 1699.

Pendant son gouvernement, la fête de saint Justin martyr fut instituée au monastère.

Il ne s'agit ici ni de saint Justin, l'illustre apologiste du deuxième siècle, regardé à juste titre, par son rang d'ancienneté, comme le premier des Pères de l'Église, ni d'aucun autre saint de ce nom dont l'histoire ecclésiastique fasse une mention quelconque; la vie et les supplices du martyr dont nous parlons ne sont connus que du ciel. Il ne dut même s'appeler Justin qu'à partir du jour où ses ossements furent tirés des catacombes de Saint-Calixte.

Sa Sainteté Clément X les en fit extraire, le 20 avril 1675, pour les donner à Sébastien-Antoine Tanner, abbé de Sainte-Marie, internonce apostolique à Bruxelles. Celui-ci les garda environ dix ans, et en fit hommage, le 3 novembre 1685, à la reine d'Angleterre, Marie de Modène, seconde femme de Jacques II.

Chassée du royaume par la révolution qui détrôna son mari, la pieuse femme les emporta dans sa fuite comme l'un des trésors les plus précieux qu'elle eût jamais possédés. Elle en fit faire la vérification en 1694 par l'archevêque de Nice, nonce du pape à Paris. Puis, comme elle le dit elle-même, désireuse de donner un témoignage de son estime pour la piété

de ses chères et bien-aimées religieuses, les chanoinesses de l'ordre de Saint-Augustin, elle légua ces reliques à leur couvent, le 8 octobre de la même année, par un acte authentique signé de sa main (1).

La vénération des Dames anglaises pour les restes sacrés d'un martyr, et leur reconnaissance envers leur reine pour un don de si haute valeur, se sont exprimées et perpétuées, dans la maison, par un culte vraiment solennel rendu pendant près de deux siècles aux reliques de saint Justin.

Dans le mois qui suivit leur réception, elles furent exposées avec de grandes cérémonies, sur un autel élevé à cet effet au milieu de l'église, dans la partie de la nef réservée aux fidèles.

Cependant des doutes s'élevèrent bientôt sur leur authenticité, et tous les titres qui paraissaient l'établir furent envoyés à Rome au docteur George Witham, agent du clergé anglais, pour qu'il les fît examiner.

La réponse, datée du 12 juillet 1695, leva toutes les incertitudes.

Comme le siège de Paris était vacant par la mort de Mgr de Harlay, Mme Perkins demanda au doyen du chapitre de Notre-Dame la permission d'exposer de nouveau ces reliques pendant huit jours, du 23 au 30

(1) Archives du Monastère.

octobre inclusivement, et de donner la bénédiction du Très Saint-Sacrement le premier et le dernier jour de l'exposition. L'autorisation fut accordée.

Le samedi, 22 du même mois, la solennité commença avant les vêpres. On porta les reliques processionnellement du chœur des religieuses dans la nef, où elles furent déposées sur le petit autel qui les avait reçues la première fois. Un diacre marchait en tête avec la croix; quatre autres diacres portaient la châsse sur leurs épaules; des prêtres en surplis et un cierge à la main l'entouraient; l'aumônier revêtu de la chape fermait le cortège; le chœur, accompagné des orgues, chantait l'hymne et l'antienne d'un martyr. L'oraison dite, la procession se retira et les reliques restèrent exposées à la vénération des fidèles.

Le dernier jour, le dimanche 30 octobre, la messe et les vêpres furent chantées en musique et, après la bénédiction du Saint-Sacrement, on rentra les saintes reliques. Mais cette fois la procession est plus solennelle; le cortège des prêtres, plus nombreux; les religieuses, les dames pensionnaires, les élèves s'y joignent. On parcourt le jardin; on stationne un instant au pied de la statue de la sainte Vierge et on rentre par les cloîtres, en chantant les litanies des saints. Puis, de retour à l'église, l'officiant entonne le *Te Deum*, et les reliques sont reportées dans le chœur de ces Dames.

L'année suivante, Mgr de Noailles accorda au mo-

nastère, le 13 avril, la permission définitive de les exposer chaque année pendant huit jours, et d'en solenniser la translation le second ou le troisième dimanche après Pâques.

Les cérémonies que nous venons de décrire se reproduisirent régulièrement jusqu'au 21 avril 1793; mais depuis la Révolution la procession a été retranchée du programme de la fête.

Les relations de la famille royale d'Angleterre avec le monastère remontent certainement plus haut que le moment où la reine fit présent des reliques du saint martyr; mais les documents que nous avons sous les yeux ne nous en disent rien avant cette époque. Ces relations ne furent jamais aussi fréquentes avec le monastère de Notre-Dame-de-Sion qu'avec celui de la Visitation de Chaillot. Et cela se comprend. Cette dernière maison était regardée comme la fondation d'Henriette-Marie de France, mère de Jacques II, et le cœur de cette reine infortunée y était conservé à la tribune de la chapelle. Et puis, Marie-Béatrix était liée d'une étroite et sainte amitié avec la supérieure, la Révérende Mère Claire-Angélique de Beauvais, et la sœur Angélique Pisolo. Elle avait avec la princesse Louise-Marie, sa fille, des appartements réservés dans la maison, et l'une et l'autre pouvaient y faire et y faisaient parfois d'assez longs séjours.

Aussi les Visitandines ont-elles écrit, sur la famille royale d'Angleterre, divers mémoires pleins d'intérêt (1), tandis que le journal des Dames chanoinesses ne nous fournit guère que des notes rapides sur les visites des princes et des princesses à leur couvent.

Ils y étaient toujours reçus avec toute la pompe que la pauvreté permettait d'y déployer. La Supérieure les attendait à la porte du chœur; les religieuses se tenaient debout à leurs stalles; les orgues jouaient à leur entrée, et, pendant qu'ils étaient agenouillés sur des prie-Dieu surmontés de baldaquins, on chantait le *Domine, salvum fac regem* et des motets de circonstance.

La Supérieure les conduisait ensuite dans sa chambre ou à l'infirmerie que l'on avait eu soin de tendre de tapisseries. Ils y trouvaient un repas ou une collation dont une excellente amie du couvent, Mme de Fontenais, faisait ordinairement les frais. Puis ils se rendaient au jardin causant avec une bonté, une amabilité, une simplicité qui enchantaient tout le monde.

Le lendemain, Edward Lutton ne manquait jamais d'aller remercier les princes de leur visite. Il y allait également le jour de leur naissance, de leur fête, et au renouvellement de l'année pour leur présenter les vœux de la communauté.

(1) Archives Nationales, cartons cotés K, 1301-1302-1303.

Un jour la reine d'Angleterre fit demander des prières au couvent. Marie, issue du mariage de Jacques avec Anne Hyde, venait de mourir, et avec elle Guillaume d'Orange perdait ce vernis de légitimité qui recouvrait son usurpation. D'autre part, les mécontentements accumulés contre le gouvernement de ce prince ne se contenaient plus. On se plaignait hautement de la continuité de la guerre, de la lourdeur des impôts, de la refonte des monnaies, de l'emploi des flottes britanniques à des entreprises hasardeuses et inutiles, au lieu de les faire servir à la protection des navires du commerce contre le pillage des corsaires français. Un orage terrible menaçait Guillaume. Les Jacobites s'agitèrent pour le faire éclater. A leur avis une descente de Jacques dans l'île, avec un corps de troupes françaises, suffirait pour soulever la noblesse des provinces restée fidèle aux Stuarts, pour renverser l'usurpateur et rétablir le monarque sur son trône.

Louis XIV lui-même jugea le moment favorable, et il mit à la disposition de Jacques un corps d'élite de seize mille hommes, destiné à franchir la Manche sous la protection d'une escadre commandée par l'intrépide Jean Bart.

Le 2 mars, on commença au monastère les prières des « Quarante Heures » pour le succès des armes du roi.

Hélas! le 3 juillet suivant, Edward Lutton se rendait dès le matin au collège Lombard (1). Il allait assister au lever de Jacques II de retour à Paris. La troisième entreprise de l'infortuné monarque pour reconquérir son royaume avait échoué.

Le soir même de ce jour, le roi, sans se faire annoncer, vint faire une visite au monastère.

Depuis 1693, on y avait pour supérieur ecclésiastique l'abbé Louis Innès, principal du collège des Écossais à Paris, aumônier de Jacques II et secrétaire d'État pour les affaires de l'Écosse. Avant lui, la communauté n'avait pas eu d'autre supérieur immédiat que l'archevêque.

Dans le courant de janvier 1696, Innès donna sa démission à Mgr de Noailles, successeur de Mgr de Harlay.

Le nouvel archevêque, sollicité par Mme Perkins de rétablir les choses sur le pied où elles étaient avant 1693, fit attendre sa réponse environ deux ans. On pouvait croire qu'il n'y songeait plus, lorsqu'il fit appeler Edward Lutton. Puisque les Dames anglaises, lui dit-il, ne voulaient pas d'autre supérieur que leur archevêque, il y consentait volontiers, mais il ne pouvait pas se dispenser de leur donner un visiteur.

(1) Ce collège appartenait aux Irlandais.

Toutefois, il leur laissait la liberté de choisir qui bon leur semblerait. Le conseil du monastère demanda le R. P. Bénédict Nelson, ancien supérieur des bénédictines de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Le 10 décembre suivant, le R. P. Nelson commença une visite dans les formes prescrites par les Constitutions. Quatre jours durant, il interrogea les religieuses, chacune en particulier, depuis la dernière des converses jusqu'à la supérieure.

Dans les communautés, cet interrogatoire, où chaque membre a le droit et le devoir de faire entendre ses réclamations et ses observations, est la partie la plus essentielle de ce qu'on y nomme une visite. C'est le moyen le plus sûr, pour les supérieurs ecclésiastiques, de se rendre compte de l'esprit qui règne dans une maison, de la manière dont elle est gouvernée, des abus qui peuvent s'être glissés dans les observances religieuses, et de prévenir cette maladie de langueur, toujours mortelle, qui se nomme le relâchement. Mais ce moyen doit être employé avec une extrême prudence. Sans doute le Visiteur est assuré de se trouver en face d'intentions droites, de consciences pénétrées de leur devoir; mais il rencontrera également des imaginations montées, des jugements faux, de petites passions qui s'ignorent elles-mêmes; et, dans les renseignements qui lui seront fournis, il aura un triage

des plus attentifs et des plus précautionneux à faire. Une visite est toujours chose très grave : elle peut maintenir ou rétablir l'ordre, mais aussi elle peut profondément le troubler.

Elle se termine, lorsqu'il y a lieu, par des ordonnances. Le R. P. Nelson donna les siennes, le 28 janvier 1698.

D'après leur contenu, il est facile de voir que certaines irrégularités tendaient à s'introduire dans la maison, et que la paix y avait subi quelques atteintes.

Quel était l'objet sur lequel se divisaient les esprits ? Le R. P. Nelson n'en parle qu'en termes généraux qui ne nous permettent pas de le préciser. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que la visite précédente, faite par l'abbé Innès, paraît avoir donné occasion à ces troubles dont l'autorité de la supérieure eut très probablement à souffrir.

Mais d'autres causes durent y contribuer,

Depuis dix ans, la petite cour de Jacques II était établie à Saint-Germain-en-Laye. Maintes religieuses y avaient leur famille ou des connaissances et des amis. De fréquentes visites étaient faites au monastère, sinon par les princes qui n'y venaient pas trop souvent, du moins par des personnes de leur entourage. Or, quiconque a un peu d'expérience des communautés cloîtrées sait combien les relations extérieures, quand elles sont multipliées, peuvent être

nuisibles à l'esprit religieux par la dissipation qu'elles amènent souvent avec elles.

La surabondance des sujets, dans le même cloître, peut être également dangereuse. Beaucoup alors sont insuffisamment occupés, et finissent par trop s'occuper d'eux-mêmes ou des autres. Dès ce moment la porte est ouverte à deux battants aux abus, aux critiques, aux petites ambitions, aux petites intrigues même, à tout ce qui peut amener la division, le relâchement et finalement la ruine. Or, à l'époque où nous sommes de l'histoire du monastère, on y comptait de soixante-dix à quatre-vingts religieuses. C'était beaucoup plus qu'il n'en fallait pour les besoins du pensionnat et de la communauté, et celle-ci dut souffrir de cet état pléthorique. Heureusement, Edward Lutton était là pour empêcher le mal d'aller trop loin, et les ordonnances du R. P. Nelson, par leur vigueur, y apportèrent un remède efficace.

La plupart des détails que nous avons donnés dans ce chapitre sont extraits d'un journal ouvert le 1er janvier 1695 par Edward Lutton.

Grâce à ce document, nous avons pu dresser des listes assez exactes, au moins jusqu'en 1738, de la population séculière du couvent, c'est-à-dire des dames pensionnaires et des élèves. Nous citerons, à l'occa-

sion, les noms qui pourraient intéresser nos lecteurs français ou anglais.

Parmi les dames françaises pensionnaires pendant le gouvernement de Mme Perkins, nous remarquons la marquise de Monsalez. C'était la fille du malheureux surintendant des finances, Nicolas Fouquet. Il l'avait eue de sa seconde femme, Marie-Madeleine de Villemareuil. La marquise avait épousé Crussol, duc d'Uzès, marquis de Monsalez, dont le nom est fort connu dans nos guerres de religion.

Nous ne saurions dire depuis combien de temps elle habitait la maison, mais elle la quitta le 21 septembre 1697, pour aller s'établir chez son oncle, l'évêque d'Agde, frère de l'ex-ministre.

Le 17 novembre 1695, nous trouvons Mme de la Hogue, qui vécut soixante-trois ans au couvent, et y mourut le 1er décembre 1758. C'était la fille d'un avocat fort renommé de Paris, et la sœur de Gabriel Nicolas, prieur commendataire de Saint-Géréon, qui passa quatre mois à la Bastille, en 1730, pour son opposition à la bulle *Unigenitus*.

Viennent ensuite : la marquise de Marconnay, pensionnaire durant quatorze ans, de 1695 à 1709. Jusqu'en 1707, elle y fut connue seulement sous le nom de Mlle de la Potherie; puis Mme de Testu, la chevalière du Guet, qui fut vingt-deux ans pensionnaire, et mourut en 1697. Elle fut enterrée en grande pompe chez les Capucins. Cette année 1697 fut vraiment

meurtrière : sept personnes, y compris cinq religieuses, succombèrent en quelques mois.

Nous fermerons la liste française par Mme de Longchesne, sœur de Henri-François, duc de la Ferté (1).

Les Anglaises sont moins nombreuses. Les principales sont :

Lady Browne, femme d'Henry Browne de Cowdray, Esquire, frère de lord vicomte Montagu. Cette lady (2) vint à la grande pension le 25 mars 1693, avec sa petite-fille, Arabella Fermor, dont nous parlerons dans un instant, et lady William Waldegrave, fille naturelle de Jacques II.

Lady Labadie, qui jouissait de toute la confiance de la reine d'Angleterre. Mise dans le secret de la fuite de la famille royale, lorsque Jacques II dut sortir de son royaume, lady Labadie fut chargée d'amener en France le jeune prince de Galles.

(1) Nous aurions pu ajouter à cette liste la comtesse de la Barge, la marquise de Faultray, Mme de Roquelaure, la marquise de Bresse, Mme Baudoin, Mme de Ravanne, Mme de Fontenelle, Mme de Launay, Mme de la Planche, Mme de Condé. Toutes ces dames se trouvaient en même temps au couvent.

(2) Deux religieuses, Winifred et Élisabeth, portent le nom de Browne dans la liste de la communauté. C'étaient sans doute les belles-sœurs de lady Browne. Elles étaient de Stafford dans le Berkshire, et leur famille était alliée à celle des Blount. Cette dernière famille donna également deux religieuses à la maison, en 1642. L'une se nommait Cecily, et l'autre, Mary.

Mrs Frances Hales, fille du knight et baronnet sir Edward Hales de Stephens (Kent). Elle avait deux sœurs à la maison : l'aînée, Anne-Justine, y était religieuse; la plus jeune, Mary, y était élève.

Mrs Yate, femme de sir John Yate, de Lyford (Berkshire), était au couvent depuis 1692. Elle avait la consolation d'y vivre avec ses trois filles, Élisabeth-Joseph, Anne-Mary et Mary, qui s'y étaient consacrées à Dieu.

Si nous ajoutons à ces noms celui de Mrs Apollonia Widrington, petite-fille de lord Fairfax, laquelle finit par entrer au couvent et y fit ses vœux en 1701, et trois ou quatre autres personnes, croyons-nous, peu connues, nous aurons toute la liste des dames pensionnaires anglaises.

Quant au pensionnat, il est alors peu nombreux. Il se compose également d'Anglaises et de Françaises; mais nous ne comptons pas plus de deux élèves de cette dernière nationalité. Leur nom du reste ne nous rappelle rien de leurs familles.

Les noms des jeunes Anglaises sont plus significatifs.

Barbara, Nanny et Élisabeth Browne sont les trois filles de lady Browne de Cowdray dont nous avons parlé plus haut.

Mary et Frances Molyneux sont les filles de lord

Molyneux de Croxtath (Lancashire). Elles partent toutes les deux pour l'Angleterre le 6 mai 1695; mais Frances revient au couvent et s'y fait religieuse le 15 octobre 1698.

Élisabeth, Philadelphia et Winifred Roper, cousines des Browne dont nous venons de parler, sont les filles de lord Teynham. Elles avaient une sœur, Mary, religieuse depuis le 22 juillet 1695. Philadelphia vint la rejoindre et fit sa profession en 1700.

Miss Hunt est une jeune orpheline de Chowson (Bedford). Elle se fixe au couvent et, après trois ans et demi de noviciat, elle fait ses vœux en 1700.

Miss Mary Arthur est la plus jeune des filles de sir Daniel Arthur, un excellent ami de la maison.

Miss Anne Howard de Corby-Castle a trois tantes religieuses : une sœur de son père, Mme Alatheia Howard, et deux sœurs de sa mère, Mmes Margaret et Justina Towneley.

Nous avons nommé plus haut Arabella Fermor, petite-fille de lady Browne.

Cette Arabella est celle-là même qui, sous le nom de Belinda, est célébrée par Pope dans son petit poème héroï-comique, « la Boucle de cheveux enlevée (The Rape of the Lock). »

Une assez vulgaire aventure donna occasion au poète de produire ce petit chef-d'œuvre de grâce, de finesse, de malice même, où l'originalité de son génie se montre dans tout son éclat.

L'un des admirateurs d'Arabella, le jeune lord Petre, s'avisa un jour de lui enlever une boucle de ses cheveux. Ce procédé par trop leste prit aux yeux de miss Fermor toutes les proportions d'un véritable outrage. Elle réclama impérieusement la restitution du larcin. Instances inutiles : le coupable aggrava sa faute par l'obstination de son refus. Les Fermor et les Petre se brouillèrent.

Un ami commun, Caryll, secrétaire de la reine d'Angleterre, entreprit de les réconcilier.

L'amour-propre est un excellent auxiliaire quand il s'agit de faire le siège d'une volonté qui résiste : il nous ménage des intelligences dans la place et nous y introduit par des portes secrètes dont il possède lui seul la clef.

Caryll se proposa de faire tomber la colère d'Arabella en flattant son amour-propre, et il suggéra son idée à Pope, déjà placé par la renommée au rang des plus célèbres poètes anglais. Celui-ci composa alors le poème dont nous avons parlé.

Nous n'avons pas à donner ici une analyse de cette espèce de poème, dont la machine n'a rien de commun avec celles qui sont mises ordinairement en jeu ; il nous suffira de dire que, sous la plume de l'auteur, la boucle de Belinda se métamorphose en une splendide étoile entraînant dans l'espace une chevelure radieuse. Celle de Bérénice pâlit auprès d'elle. Les sylphes, protecteurs de la belle et chaste Belinda,

contemplent éblouis l'astre merveilleux, et lui font cortège, en suivant ses traces lumineuses, dans les sentiers du firmament. Puis le poëte termine son dernier chant par une apostrophe où se mêlent de graves pensées, qui semblent placées là comme une sorte de correctif aux éloges étourdissants donnés à la beauté de son héroïne dans le cours de son œuvre :

« Belle Nymphe, cesse de regretter ta boucle ravie, « elle ajoute un nouvel éclat à la gloire des sphères « célestes. Aucune des tresses brillantes, ornement « de ta tête, n'inspirera jamais autant d'envie que ta « boucle perdue. Après avoir blessé mortellement « mille cœurs de ton regard, tu mourras toi-même. « Ton beau soleil aura son coucher; c'est la loi inévi- « table. Ces tresses se mêleront un jour à la pous- « sière; mais pour ta boucle, ma muse l'a immorta- « lisée en même temps qu'elle a inscrit parmi les « astres le beau nom de Belinda ».

L'effet prévu par Caryll sur les sentiments d'Arabella fut obtenu : nous dirons même qu'il paraît avoir dépassé les espérances du secrétaire de la reine. « Je « reste convaincue, disait un jour une religieuse du « monastère, Mme Agnès Fermor, nièce d'Arabella, « qu'on trouve peu de confort dans une maison où l'on « reçoit des poètes. Je me rappelle que les caprices « de Pope étaient si nombreux, qu'il eût fallu dix do- « mestiques pour le satisfaire, et que ses éloges à

« ma tante l'avaient infatuée d'elle-même et rendue « extrêmement ennuyeuse (1) ».

Arabella était fille de Henry Fermor, Esquire de Tusmoré, qui épousa Ellen, seconde fille de sir George Browne, de Wickam (Kent). Elle passa environ neuf ans à Paris, au couvent des Dames anglaises, d'où nous la voyons s'absenter parfois assez longtemps, pour aller se perfectionner en français dans d'autres maisons. Elle retourna en Angleterre en 1704 avec lady Browne, sa grand'mère.

Arabella épousa F. Perkins, Esquire, d'Ufton-Court (Berkshire), où il mourut le 9 avril 1736. Onze mois après, sa veuve le suivit au tombeau.

Le journal d'Edward Lutton signale quelques noms de personnes qui s'intéressèrent au monastère à cette époque.

C'est, avant toutes les autres, Mme de Fontenais, dont nous aurons à parler plus tard. Puis la duchesse douairière de Noailles, mère de l'archevêque; Mme Letellier, femme du chancelier, et la chancelière Boucherat, Françoise de Loménie.

Et puisque nous en sommes à inscrire ici des noms que la reconnaissance a gravés dans les Annales de la maison, pourquoi passerions-nous sous silence celui de cette charmante et laborieuse petite communauté, associée depuis longtemps peut-être à celle des Dames anglaises, et qu'Edward Lutton n'oublie jamais?

(1) Continental Tour (Mme Piozzi), 1784, page 7.

Quand brillent les beaux jours, vers la fin de mai et dans les mois de juin et de juillet, nous lisons régulièrement dans le journal, pendant au moins quinze années consécutives, souvent à la suite des événements les plus graves : « We had to-day a swarm of « bees, nous avons eu aujourd'hui un essaim d'abeil- « les ». Quelquefois on en a deux, trois, quatre dans le même mois, et l'on indique ensuite la quantité du produit de leur travail.

On nous pardonnera de relever dans les pages d'Edward ce détail en apparence insignifiant. Ces pourvoyeuses désintéressées des Dames anglaises ne leur ont pas seulement donné, aux jours de l'indigence, le doux fruit de leur travail, elles leur ont donné également une leçon encore profitable aujourd'hui. Si le poète latin a dit vrai : « Mens omnibus « una est », c'est la grande leçon de la Règle de saint Augustin qu'elles enseignaient par leur exemple : « Cor unum et anima una, — vous n'aurez toutes « qu'un cœur et qu'une âme ».

X

Gouvernement de Mme Anne Tyldesley.

1698-1720.

Sir Tyldesley. — Élection d'Anne. — Mouvements en sens contraires. — Acquisitions. — Clôture rompue. — La Congrégation et les Dames anglaises. — Brouille. — Encore une rupture de la clôture. — Description du monastère. — Effroyable mortalité. — 1709. — Soixante-quinzième anniversaire.

A Mme Perkins succéda Mme Anne Tyldesley.

C'était la seconde des trois filles de sir Thomas Tyldesley, major général au service de Charles Ier. Gouverneur de Lichfield, de concert avec lord Aston, il défendit, avec un indomptable courage pendant six semaines, cette ville assiégée par les armées du Parlement, et vint ensuite se faire tuer pour la cause royale près de Wigan.

L'aînée des trois sœurs, Élisabeth-Christina, fit ses vœux au couvent en 1636 et mourut en 1719.

La troisième, Dorothy, fit ses vœux en 1662 et mourut en 1705.

Anne, née en 1641, entra de bonne heure au monastère et fit ses vœux en 1659.

Durant vingt-quatre ans, elle exerça les fonctions de dépositaire. Les suffrages du chapitre l'en tirèrent pour lui confier le gouvernement de la maison. Six élections consécutives la maintinrent dans cette charge. Mais elle mourut au milieu de la sixième période quadriennale.

Il faut dire pourtant que la confiance de ses sœurs ne fut pas toujours sans partage. A l'élection du 30 juillet 1714, il y eut ballottage entre elle et Mme Frances Throckmorton; mais, au second tour, Anne l'emporta.

Deux mouvements en sens contraire se produisent, dans le monastère des Anglaises, sous le gouvernement de Mme Tyldesley : les limites du cloître s'élargissent, mais le nombre de ses habitants diminue; des acquisitions successives donnent, à la propriété de ces Dames, son étendue et sa forme définitives; mais en même temps commence, dans le personnel religieux, une décroissance qui ne s'arrêtera plus jusqu'à la fin de la Révolution française.

Admirablement secondé par la supérieure, Edward Lutton poursuivit l'idée qu'il avait toujours eue de faire entrer, dans la clôture, les maisons et les terrains dont le voisinage pouvait incommoder la com-

munauté, et de lui créer ainsi une retraite à la fois vaste et indépendante. Aussi épiait-il toutes les occasions d'achats qui se présentaient dans un certain rayon autour du couvent.

De 1699 à 1711, quatre acquisitions suffirent pour lui faire atteindre son but, et avant de fermer les yeux à la lumière de ce monde, il put voir les religieuses anglaises établies dans le séjour qu'il avait toujours rêvé pour elles.

Les deux premières de ces acquisitions étaient celles de deux petites maisons de la rue des Boulangers, fort mal placées pour ces Dames au fond de leur jardin.

La troisième était un clos planté de vignes, d'une quarantaine d'ares et d'un fort bon rapport. C'était un quadrilatère touchant, par l'un de ses angles du côté de la rue Neuve-Saint-Étienne, un angle de la propriété des Anglaises.

Pour séparer ce lopin de terre de la maison du vendeur, il fallait construire un mur. Or, pendant qu'on l'élevait, le mur mitoyen entre la propriété des Dames anglaises et celle des Dames de la Congrégation leurs voisines, s'écroula. La clôture se trouva ainsi rompue. Avec la permission du supérieur, les deux communautés pouvaient se faire et se rendre des visites par la brèche.

Elles n'y manquèrent pas.

Alors ce fut pendant plusieurs jours un va-et-vient,

un flux et reflux des Dames anglaises chez les Dames de la Congrégation et de celles-ci chez celles-là. Et, d'une maison à l'autre, on allait chanter des messes à la chapelle, des motets aux pieds des statues, des *De profundis* sur les tombeaux. On faisait des processions autour des jardins, et l'on se donnait de petites collations. Tout cela se passait, du reste, avec discrétion, et de telle sorte que la règle n'eût pas à en souffrir.

Ces échanges de politesses et d'amabilités se terminèrent par des cadeaux qui devaient en perpétuer le souvenir. Les Dames anglaises firent présent d'un tableau représentant un sujet allégorique : La Prière dans un jardin. Le sujet choisi par les Damès de la Congrégation était une grosse tête de mort et ses deux os classiques brodés en argent sur un fond de velours noir.

Désormais le couvent a ses limites et sa forme définitives. Il pourra subir quelques modifications intérieures; ses locaux pourront recevoir des appropriations nouvelles; son caractère sera toujours celui d'un ensemble de bâtiments qui n'ont pas été construits dans un but déterminé d'avance, mais que l'on a reliés entre eux, comme on a pu, pour les utiliser. Sa clôture sera toujours un polygone absolument irrégulier, résultant de l'ajoutage successif de pour-

tours de maisons et de terrains, où l'on n'a pu tenir aucun compte de la symétrie et de l'harmonie des lignes.

George Sand, dans son *Histoire de ma vie*, dépeint merveilleusement l'aspect général du monastère. « C'était, dit-elle, un assemblage de constructions, « de cours, de jardins, qui en faisaient une sorte « de village plutôt qu'une maison particulière. Il « n'y avait rien de monumental, rien d'intéressant « pour l'antiquaire... Mais cet ensemble hétérogène « avait son caractère à lui, quelque chose de mysté- « rieux et d'embarrassant comme un labyrinthe, un « certain charme de poésie, comme les recluses sa- « vent en mettre dans les choses les plus vulgaires. « Je fus bien un mois avant de savoir m'y retrouver « seule, et encore, après mille explorations furtives, « n'en ai-je jamais connu tous les détours et les re- « coins ».

Elle parle, il est vrai, du monastère qu'elle avait connu lorsqu'elle y était élève, et un siècle environ s'était déjà écoulé; mais « les changements, les ajoutances et les distributions successives », — pour nous servir de ses expressions, — que la suite des temps y avait apportés, l'avaient moins transformé qu'on ne pourrait le croire. Du temps d'Edward Lutton comme de celui de George Sand, « cet assemblage de cons- « tructions, de cours, de jardins » présentait déjà, à n'en pas douter, l'aspect d'un village.

Or, pendant que d'un côté les murs s'étendent, de l'autre le nombre des personnes se restreint. Cette diminution n'atteint ni le pensionnat ni la haute pension ; elle porte uniquement sur la communauté religieuse.

Jusqu'à la fin du gouvernement de Mme Eugenia perkins, la communauté n'avait cessé de s'accroître ; à partir de là, elle décroît sensiblement, au point que de soixante et onze sujets qu'elle comptait en 1698, vingt-deux ans plus tard, à la mort de Mme Tyldesley, elle n'en compte plus que quarante-six. La mort en avait enlevé quarante-cinq, et le recrutement n'en avait amené que vingt.

Il n'est pas une période quadriennale du gouvernement d'Anne qui ne soit marquée par de nombreux décès. Quatre religieuses meurent dans la première (1698-1702); sept, dans la seconde (1702-1706); quinze, dans la troisième (1706-1710); six, dans la quatrième (1710-1714). La mort s'apaise un peu dans la cinquième et n'en prend que trois (1714-1718); mais elle revient à la charge dans la première moitié de la sixième : elle en frappe neuf en moins de trois mois, et termine son œuvre de destruction par la supérieure elle-même (1718-1720).

L'année 1709 fut la plus malheureuse. L'abaissement extraordinaire de la température eut des effets

terribles. Tous nos cours d'eau en France, nos fleuves les plus impétueux, la mer elle-même sur nos côtes étaient gelés. Les arbres les plus résistants éclataient, les pierres se fendaient, le bétail dans ses étables, les paysans dans leurs chaumières, les pauvres des villes dans leurs réduits, mouraient de froid. Toutes les récoltes furent perdues, et il s'ensuivit une famine que de honteux et abominables accaparements rendirent peut-être plus meurtrière que la rigueur de la saison.

Au monastère, où l'argent n'abondait pas, on eut cruellement à souffrir de ce double fléau. Environ quinze personnes y succombèrent dans l'année, sur lesquelles onze religieuses. En janvier, la cloche ne cessait pas de tinter des agonies et des décès; le jardinier n'avait plus qu'à creuser des tombes; l'infirmerie et le cimetière étaient devenus, en quelque sorte, les lieux les plus fréquentés de la maison. En général, la maladie était de courte durée. Mme Mary Howard meurt au bout de six jours; Mme Ursula Brathwaite et Mme Cecily Towneley se mettent au lit le 14 janvier. La première meurt le 17, le jour même où la seconde recevait les derniers sacrements, et où Mme Anne Biddulph rendait le dernier soupir. Le surlendemain, Mlle Cecily Towneley mourait à son tour, et on l'enterrait le 23. Le matin de ce jour, à quatre heures, Mme Catherine Salkeld se traînait de sa cellule à l'infirmerie : à six heures, elle

n'était plus de ce monde. La mort, on le voit, était expéditive.

Il est facile de comprendre dans quel désarroi étaient les esprits. C'était la consternation, la stupeur, l'épouvante. Les religieuses en prenaient encore leur parti. On est surtout au couvent pour se préparer à bien mourir, et les circonstances favorisaient singulièrement cette préparation. Mais, parmi les dames pensionnaires, on en trouvait de moins résignées, et plusieurs d'entre elles profitèrent de leur liberté pour s'enfuir.

Cette même année 1709, le 28 février, au milieu de ces tombes fraîchement recouvertes, le monastère célébra le soixante-quinzième anniversaire de sa fondation. Mme Tyldesley ne voulait pas perdre cette occasion de relever les courages. Elle pensait, avec raison, qu'un regard jeté sur les épreuves du passé aiderait ses filles à supporter les épreuves présentes. Dans les circonstances les plus difficiles et les plus douloureuses, la Providence n'avait jamais fait défaut à la communauté; cette fois encore, la bonté divine en prendrait pitié et viendrait à son secours.

La fête fut du reste toute religieuse et intime; aucun étranger n'y fut invité. La Supérieure ordonna de faire certaines prières à l'église, au pied des statues de la Vierge et des saints au jardin, et ce fut tout. Les cœurs ne pouvaient être humainement à la joie au milieu de ces effroyables calamités; mais, au sou-

venir des grâces accordées au monastère depuis son origine, ils étaient certainement tout entiers à la reconnaissance et à l'espérance, et l'on ne pouvait trouver une plus heureuse diversion aux tristesses du moment.

XI.

Gouvernement de Mme Tyldesley.

(Suite.)

Derniers moments de Jacques II. — Mort de la princesse Louise. — Mort de la reine d'Angleterre. — Fin des relations du couvent avec les Stuarts. — Mort de Mme de Fontenais. — Sa charité.

Jusqu'ici, et à dessein, nous n'avons pas parlé de deux événements qui eurent un contre-coup des plus douloureux dans la communauté des chanoinesses.

En 1701 mouraient, à quelques jours d'intervalle, Jacques II, vénéré par elles comme un saint, et regardé comme leur roi légitime; puis Mme de Fontenais, leur bienfaitrice, toujours nommée dans les Annales *l'incomparable amie du monastère.*

La place qu'ils occupèrent dans l'affection de ces Dames nous détermine à faire, au roi et à la bienfaitrice, une place à part dans cette histoire.

Le 8 septembre, on apprit, au couvent, que le roi d'Angleterre était en danger de mort. Six jours auparavant, Jacques s'était évanoui en entendant la

messe à sa chapelle; et deux jours après cet accident, ses médecins le trouvèrent si mal, qu'ils le firent mettre au lit. Le roi, croyant ses derniers moments proches, demanda immédiatement son confesseur, le P. Saunder. Après sa confession, il tomba en syncope. Revenu à lui, il voulut recevoir les derniers sacrements et voir son fils.

A la vue de son père mourant, le jeune prince se jeta dans ses bras en poussant des cris de douleur. Le roi l'embrassa tendrement. « Mon fils, lui dit-il, je « n'ai que quelques mots à vous dire en vous donnant « ma bénédiction. Soyez bon catholique, craignez Dieu, « obéissez à la reine votre mère, et restez toujours « attaché au roi de France ».

Les médecins, craignant les suites d'une émotion trop vive, voulurent éloigner le prince de Galles. « Ne m'ôtez pas mon fils, dit le roi, laissez-moi le « bénir encore »; et il fit le signe de la croix sur le front du prince, en lui renouvelant ses recommandations.

Le curé de Saint-Germain lui apporta la sainte Eucharistie et les saintes huiles. En voyant entrer le prêtre, le roi s'écria : « Voici donc, ô mon Dieu, « l'heureux moment que j'ai tant désiré! Allons à « Dieu, monsieur le curé, je suis préparé. Je vous « charge de dire au roi (Louis XIV) que je souhaite être « enterré sans aucune cérémonie. Point de pompes; « point d'éloges; je n'en suis pas digne. Je ne veux « point d'autre épitaphe que ces simples mots : Hic

« jacet Jacobus Secundus ». Puis il se mit lui-même en état de recevoir les sacrements.

Pendant ce temps-là, la reine se tenait prosternée au pied du lit du royal malade, et toute la cour gardait un profond silence. Mais lorsque la princesse Louise se jeta en pleurs au cou de son père, l'émotion générale ne se contint plus, et les sanglots éclatèrent de toutes parts.

Le roi prodigua à sa fille les marques de la plus vive tendresse, et lui fit les mêmes recommandations qu'à son fils.

Sur ces entrefaites entra le nonce, auquel Jacques fit sa profession de foi catholique d'une voix aussi ferme que s'il eût été en pleine santé. La fièvre, qui ne l'avait pas quitté, s'apaisa un peu.

Lorsque ces nouvelles parvinrent au couvent, on courut aussitôt à l'archevêché pour demander la permission d'exposer le Saint-Sacrement et de faire les prières des « Quarante Heures ». M. Lutton se rendit ensuite à Saint-Germain. Il y passa deux jours.

Le 14, Jacques reçut le saint Viatique pour la seconde fois, et ce fut alors qu'élevant la voix, dans un effort suprême, il pardonna à tous ses ennemis, et, particulièrement, au prince d'Orange et à la princesse de Danemark, sa fille. Puis il fit approcher de son lit les officiers et les serviteurs protestants de sa cour qui

se trouvaient dans sa chambre et, avec l'accent d'une conviction profonde, il les exhorta à revenir à la religion de leurs pères, insistant sur ce que le témoignage qu'il leur rendait ne pouvait leur être suspect, puisque c'était celui d'un homme à son lit de mort et qui allait paraître devant Dieu.

Une autre joie d'un ordre plus terrestre, mais certainement bien profonde, lui était encore ménagée dans cette journée. Louis XIV vint lui faire sa dernière visite. Suivi de la reine d'Angleterre et du prince de Galles, il s'approche du roi mourant. « Monsieur, lui « dit-il, en l'état où vous êtes, je ne crois pas pouvoir « vous donner une consolation plus grande que de « vous dire que je reconnais votre fils pour roi d'An- « gleterre, en cas que Dieu vous appelle à lui ». Aussitôt Jacques, levant les yeux au ciel, répondit : « Je « prie Dieu qu'il vous rende au centuple, en ce monde « et en l'autre, tout ce que vous avez fait pour moi. Il « n'y a que lui qui puisse vous récompenser ».

On dit qu'alors les officiers anglais qui remplissaient la chambre, et qui se regardaient comme perdus à la mort de Jacques, oubliant dans un sentiment de reconnaissance et d'admiration la circonstance douloureuse qui les réunissait, s'écrièrent : « Vive le roi ! »

Le lendemain, les symptômes de mort s'accusèrent sensiblement. Jacques faisait prier sans cesse autour de lui : on lui récitait les Litanies des Saints, les psaumes de la Pénitence et les prières des Agonisants.

Le vendredi, 16, jour de sa mort, la messe fut dite dans sa chambre, comme elle l'avait été durant toute sa maladie. A l'*Agnus Dei*, il sembla reprendre un peu de force et, par trois fois, il se frappa la poitrine.

Vers 10 heures, il ne donnait plus qu'un signe de vie : il suivait des yeux le crucifix que le curé de Saint-Germain lui présentait. Son agonie fut douce et dura quelques heures. Le médecin consultait fréquemment le pouls du moribond, et quand il jugea le dernier moment venu, le P. Saunder et le nonce s'approchèrent pour lui donner l'un, l'absolution, et l'autre, la bénédiction apostolique. « Vers trois heu-« res de l'après-midi, Jacques, dit le document que « nous avons sous les yeux, allait prendre possession « d'une couronne immortelle inaccessible aux usurpa-« teurs (1) ».

La reine priait en ce moment dans une chambre voisine où ses amis la retenaient, lorque son confesseur vint lui proposer de s'unir à elle. En même temps, il commenca le *Subvenite Sancti Dei* que l'Église chante aux obsèques. « Ah! mon Dieu! s'écria-« t-elle, c'en est donc fait! » Puis elle se prosterna fondant en larmes et répétant, à travers ses sanglots, ces mots de la résignation chrétienne : *Fiat voluntas tua.*

On l'emmena ensuite à Chaillot. Mais, avant de quit-

(1) *Lettre circulaire des Dames Religieuses de Chaillot.* Paris, 1702. Brochure in-4°.

ter son appartement, elle voulut voir son fils. « Mon-« sieur, lui dit-elle, je vous reconnais pour mon roi, « mais j'espère que vous n'oublierez jamais que je suis « votre mère ».

Depuis le retour de M. Lutton au monastère, on avait exposé les reliques de saint Justin, et le lendemain (15 septembre), on avait commencé une neuvaine de messes pour le roi. A la nouvelle de sa mort, les reliques furent rentrées, et la neuvaine resta inachevée. Les prières continuèrent néanmoins; mais l'intention était changée : on priait pour le repos de l'âme du défunt, avec cette persuasion que cette âme jouissait déjà du bonheur éternel dans le sein de Dieu. Tous ceux qui environnaient Jacques, et connaissaient sa vie depuis son exil en France, le regardaient en effet comme un saint. Les personnes présentes à son autopsie imbibaient des linges de son sang, et les gardes autour de lui y trempaient leurs cravates, pour les conserver comme de véritables et précieuses reliques.

Du reste, quelque opinion que l'on ait pu se former du caractère de l'homme et de la politique du monarque, il faut le reconnaître, les dernières années de Jacques II furent sanctifiées par les pratiques de la piété la plus profonde et de la pénitence la plus austère. Ce roi déchu devient alors un modèle admirable de résignation, d'humilité et de renoncement aux choses périssables de la vie.

La nuit qui suivit l'autopsie, on transporta le corps du royal défunt, placé dans une voiture de deuil, chez les bénédictins du faubourg Saint-Jacques. On déposa son cœur à Chaillot auprès de celui de sa mère, et sa cervelle fut donnée au Collège écossais. On la cacha soigneusement pendant la Révolution française. Des fouilles faites, il y a quelques années, dans l'ancienne chapelle du collège, découvrirent une cavité où l'on trouva, en même temps, la cervelle de Jacques dans une boîte de plomb, et le cœur de la duchesse de Perth.

Le 25 septembre, on reçut au couvent deux serviettes dans lesquelles le cœur du roi avait été enveloppé. On y reçut également un morceau de l'un de ses bras, que le chirurgien de l'hôpital de la Charité, M. Maréchal, enleva entre le coude et le poignet.

La Supérieure l'embauma, l'enferma dans une boîte de plomb, et l'exposa sur une table entre deux cierges allumés. Il y resta jusqu'au 12 décembre. Ce jour-là, M. Lutton le plaça dans le mur du chœur, derrière une plaque de marbre. Jusqu'au moment du transfert, qui se fit avec solennité, les religieuses récitaient chaque soir, après les vêpres, un *De profundis* pour le repos de l'âme du roi.

Le service du quarantième jour et le service d'anniversaire eurent lieu en grande pompe. De nombreu-

ses personnes de la petite cour de Saint-Germain y assistaient.

Les relations du monastère avec la famille royale d'Angleterre se maintinrent sous Jacques III. Les princesses y venaient faire de simples visites ou donner le voile à des novices comme par le passé. Jacques III y paraît moins souvent; mais il est toujours royalement reçu comme son père, et nous l'y voyons exercer, comme lui, le pouvoir attribué aux rois de France et d'Angleterre de guérir les écrouelles par un simple attouchement : « He touched some that had, « or fancied themselves to have that evill (1) ».

Jusqu'en 1712, la princesse Louise vient au monastère; mais, le 18 avril de cette année, la mort enlève prématurément cette jeune et charmante princesse aux affections nombreuses que sa bonté et sa vertu lui avaient attirées.

Reste la reine, qui lui survit six ans. Puis, le 7 mai 1718, on lit dans le *Journal :* « Aujourd'hui nous ap- « prenons la mort de la très illustre et très vertueuse « reine de la Grande-Bretagne, décédée à 8 heures du « matin, emportant les regrets de tous ceux qui ont « eu le bonheur de la connaître ».

On lit encore le 7 juin suivant : « Aujourd'hui un ser-

(1) *Journal*, 16 août 1704.

« vice solennel a été célébré pour Sa Majesté, feu la « reine de la Grande-Bretagne. Le docteur Ingleton, « son aumônier, a chanté la messe, assisté de tous « les prêtres du séminaire de Saint-Grégoire. Nous « avons mis, à cette cérémonie, toute la magnificence « que nous a permise notre pauvreté, en témoignage « du profond respect, de l'affection et de l'estime « que nous avons toujours eus pour son auguste et « royale personne. Les filles de Sion ne l'oublieront « jamais ».

Cette princesse, en mourant, laissait par testament 500 livres à tous les monastères anglais établis à Paris.

Cette mort mit fin aux relations du monastère avec la petite cour de Saint-Germain. Elles avaient duré vingt-quatre ans, et pendant ce temps-là la communauté ne cessa pas de prendre part à toutes les espérances, à toutes les déceptions, à toutes les douleurs des derniers survivants de la malheureuse dynastie des Stuarts.

Dans l'après-midi du 25 novembre 1701, un convoi funèbre, parti de Saint-Louis-en-l'Ile, s'acheminait vers le monastère des chanoinesses de la rue des Fossés-Saint-Victor. Vingt-deux prêtres marchaient en tête, et le cercueil, placé sur un char attelé de six chevaux, était suivi d'une longue file de carrosses

occupés, la plupart, par les membres du Parlement.

On apportait au couvent, pour y être ensevelie dans le chœur de l'église, la dépouille mortelle de *Marie Bourlon, veuve de Messire Nicolas Espaneul, seigneur de Fontenais et autres lieux.*

Après les premières prières, le curé de Saint-Louis-en-l'Ile, qui présidait la cérémonie, prit la parole, et fit, en quelques mots, l'éloge de la vénérée défunte. Ce n'était point seulement une femme distinguée par sa naissance et par les liens qui l'attachaient aux familles parlementaires les plus considérables; mais elle l'était surtout par l'éminence de ses vertus et par l'excellence des exemples qu'elle n'avait cessé de donner, dans sa paroisse, depuis plus de quarante ans.

L'aumônier prit la parole à son tour. Il remercia le curé au nom de la communauté de la faveur qu'il lui accordait, en apportant lui-même et en lui confiant le dépôt précieux du corps de l'illustre défunte. Il se portait témoin, au nom de toutes les religieuses de la maison, de la parfaite vérité du discours que l'on venait d'entendre; et il ajoutait que, si la charité est le comble de toutes les vertus, il était juste de dire que Mme de Fontenais était arrivée à un très haut point de perfection chrétienne. Elle était, en effet, toute à tous sans acception de personnes, et il suffisait d'avoir besoin de son secours pour avoir part à ses bienfaits. Les pauvres étrangères du monastère de Sion en

étaient une preuve éclatante. Aussi le souvenir de leur bienfaitrice vivrait-il dans le monastère aussi longtemps que vivrait le monastère lui-même.

Après cette allocution, comme il était tard, on se hâta de dire l'office des morts; et le cercueil fut descendu dans une fosse ouverte entre la stalle de Mme la Supérieure et celle de Mme la Sous-Prieure.

C'est le 8 décembre 1695 que nous rencontrons pour la première fois, dans le *Journal*, Mme de Fontenais, et, tous les dimanches de l'Avent de cette année, elle vint s'asseoir à la table des religieuses à l'heure du dîner et partager leur modeste et frugal repas.

Deux mois s'écoulent ensuite avant que nous retrouvions son nom; mais dès le 1er février 1696, il est inscrit à toutes les pages et se mêle à tous les intérêts grands ou petits de la maison. Qu'elle soit à la ville ou à sa campagne de Bonnevillers, la charitable femme a les yeux ouverts sur tous les besoins de la communauté, et, de la cave au grenier, du bûcher à l'office, du dortoir au réfectoire, de l'infirmerie à l'église, elle étend avec une infatigable générosité sa sollicitude de pourvoyeuse. A s'en tenir à l'impression produite par la lecture de tant d'articles du *Journal* où figurent ses aumônes, on croirait qu'elle a pris sur elle tout le souci de l'administration du matériel, et

que la dépositaire est réduite au rôle de teneur de livres. Si quelque prince de la famille royale d'Angleterre fait annoncer sa visite au couvent, c'est elle qui se charge de tous les frais du dîner ou de la collation. Dans ces circonstances extraordinaires, elle se tient, pour les poids et mesures, dans les limites restreintes aux exigences du moment; mais quand il s'agit de la communauté, c'est par approvisionnements, par charges, quintaux et boisseaux, qu'elle procède. Au commencement de l'Avent ou du Carême, l'orge, le riz, les lentilles, les pois, les haricots, les fèves ruissellent des sacs dans le grenier. Aux approches de l'hiver, elle fait, en tout ou en partie, la provision de bois pour les salles communes — car les cellules n'étaient point chauffées — et celle de charbon pour le fourneau de l'infirmerie. Au printemps, on voit arriver de Bonnevillers un âne chargé de toutes sortes de plantes et de fleurs médicinales pour la pharmacie. En été et à l'automne, le même âne revient avec de grands paniers remplis de légumes frais et de fruits.

On conçoit que, dans cette distribution, la chapelle n'est point oubliée. Nous n'en finirions pas si nous faisions l'énumération de tous les présents qu'elle y fit, en statues, en tableaux, en tapis, en ornements des autels, en objets divers consacrés au culte divin. Mais ce que nous ne saurions omettre, c'est que dans sa tendre dévotion à la divine Eucharistie, elle établit un fonds qui permit au pauvre monastère de faire,

chaque dimanche, les frais d'un *Salut* solennel du Saint-Sacrement.

Elle contribua également de ses deniers à divers achats de terrains et de maisons dont le voisinage était des plus gênants pour la communauté, et l'on put ainsi les faire entrer dans la clôture.

Comme elle aimait son cher couvent, elle voulait y intéresser tout le monde, et nous pourrions dresser toute une liste d'amis uniquement dus à sa recommandation. Nous ne nommerons ici que M. Bombar, son gendre, M. l'abbé Brunet de Beaugeret, son parent, et cette gracieuse et aimable princesse, l'un des plus doux rayons de joie qui éclairaient la cour déjà bien assombrie de Louis XIV, et qui s'éteignit dans la désolation générale, la duchesse de Bourgogne, Marie-Adélaïde de Savoie, dauphine de France. Chaque mois, pendant quatorze années consécutives, elle envoya régulièrement un *louis d'or* au couvent.

Mme de Fontenais couronna ses œuvres de charité envers la maison par une donation testamentaire de trois mille livres tournois.

Le 24 juin, elle avait fait remettre 30 livres et le don mensuel de la duchesse de Bourgogne, et rien ne faisait présumer qu'un malheur se préparât, lorsque M. Bombar arrive en toute hâte dans la journée, et vient recommander aux prières de la communauté sa belle-mère qui était au plus mal. On commença pour elle une neuvaine de messes. Mme de Fontenais reprit

un peu de forces et les cinq mois qui suivent sont signalés par des dons considérables de sa charité. Le 14 novembre, elle faisait encore parvenir de nouveaux approvisionnements au couvent. Mais le 17 du même mois, revenue de sa campagne, elle recevait le saint Viatique. Le lendemain, on lui administrait l'Extrême-Onction; et le surlendemain, à deux heures du matin, elle allait recevoir sa récompense des mains de Dieu.

Selon la coutume, on célébra le service du 7e jour pour le repos de son âme; mais, à cause des fêtes du temps de Noël, on dut retarder jusqu'au 17 janvier celui de la fin du mois. En attendant, la communauté se rendait chaque jour au pied de la tombe de la chère et regrettée défunte, et y récitait un *Miserere* et un *De profundis*.

Pendant dix années consécutives on célébra solennellement son anniversaire, et l'oubli n'est point survenu. Mme de Fontenais reste toujours, dans les pieuses pensées des Dames Anglaises, comme nous l'avons déjà dit, l'*incomparable amie du couvent*.

XII.

Gouvernement de Mme Tyldesley.

(Suite).

1698-1720.

M. Lutton frappé d'apoplexie. — M. Green. — Naissance, jeunesse et sacerdoce de M. Lutton. — M. Lutton et Carre. — Science de M. Lutton. — M. Lutton prédicateur. — Homme d'affaires. — Son caractère. — Ses vertus. — La lampe d'argent. — Le jubilé sacerdotal. — M. Lutton aumônier. — Confesseur. — Catéchiste. — Lettre du R. P. Drugeon. — Mort de Louis XIV. — Le sixième denier. — 1715. — La lettre de cachet. — Mort de Mme Tyldesley.

En 1710, Mme Tyldesley, autour de laquelle tant de tombes s'étaient déjà ouvertes, fut menacée d'en voir se creuser une autre, où disparaîtrait l'homme qui avait rendu le plus de services à la communauté avec les trois fondateurs.

Au commencement de septembre, Edward Lutton fut frappé d'une attaque d'apoplexie.

La perte de tant de sujets depuis 1698; la lenteur du recrutement à combler les vides; les souffrances de l'hiver de 1709, dont les suites se faisaient encore

sentir, non seulement dans l'état des santés, mais dans l'appauvrissement des ressources financières; tous ces chagrins, toutes ces inquiétudes avaient profondément affecté le vieil aumônier. Il en avait perdu le sommeil, et, depuis quelque temps, la fièvre ne le quittait plus. Cela devait aboutir à la crise dont nous venons de parler et qui jeta la consternation dans le couvent.

Heureusement M. Lutton se rétablit; mais, à partir de ce moment, ses forces physiques déclinèrent, et, s'il ne perdit rien du côté de l'intelligence, sa mémoire s'affaiblit considérablement.

Prévoyant qu'il n'avait plus beaucoup de temps à passer en ce monde, il employa ce qui lui restait d'activité à mettre ordre à ses affaires, à celles de la maison, et à se chercher un successeur.

Il le trouva, non sans de grandes difficultés, dans la personne de M. Lawrence Green, prêtre du séminaire de Douai, et, comme Edward lui-même et Thomas Carre l'avaient été, procureur de ce collège.

Depuis l'entrée de M. Green à l'aumônerie, une année environ s'était écoulée. Edward l'avait assez bien passée, lorsque dans le mois de mai 1713, le couvent fut de nouveau mis en alarme par une crise que venait de prendre son aumônier.

On sortit les reliques de saint Justin, comme on

avait coutume de le faire dans les plus graves circonstances. On commença une neuvaine en l'honneur du saint martyr. Chaque jour la messe conventuelle fut dite pour le malade, et l'on fit l'impossible pour retenir en lui ce reste de vie qui semblait devoir lui échapper à tous les instants.

Le 24 juin, on jugea que ses derniers moments étaient venus. Un prêtre de la paroisse vint lui administrer les derniers sacrements. Edward les reçut avec une admirable ferveur. Dès lors, jusque pendant son agonie, on l'entendait murmurer de sa voix éteinte le psaume *Miserere*. Le 30, vers midi, il rendit le dernier soupir, dans la 76e année de son âge et la 53e de son sacerdoce.

Il fut enseveli dans la chapelle du monastère, au pied de l'autel du Sauveur.

Edward Lutton naquit en 1637 à Londres, où son père possédait une riche distillerie.

Ce nom de Lutton n'est qu'un pseudonyme, comme celui de Carre. Edward se nommait en réalité Elrington (1).

De bonne heure il annonça, par sa piété et le développement précoce de ses facultés, ce qu'il serait

(1) Quelques-uns écrivent Eldrington. Nous suivons l'orthographe de son épitaphe, de Dodd et des Annales du monastère.

un jour, et aucune des promesses qu'il donnait alors ne devint dans la suite une déception. Enfant, il était doué d'un esprit sérieux et attentif, et il se portait à toutes choses avec une égale ardeur. Homme fait, ce fut un esprit réfléchi, judicieux, méthodique, d'une étonnante pénétration et d'une activité infatigable.

A l'âge de quatorze ans (8 mai 1652), il fut admis comme étudiant au collège de Douai. Son cours classique terminé, il fit sa philosophie et sa théologie, et il y obtint les remarquables succès qu'il avait toujours précédemment obtenus.

Le 14 septembre 1661, il fut ordonné prêtre. Bientôt après, il partit pour la mission d'Angleterre.

C'est à Londres, en 1662, qu'il rencontra pour la première fois Thomas Carre. Celui-ci était presque agonisant. Parmi les missionnaires qui veillaient au chevet du moribond, Edward était l'un des plus empressés et des plus assidus. Ni lui ni Carre ne soupçonnaient alors par quels liens devait bientôt les unir la Providence. Carre ne songeait guère qu'à bien mourir, et ne prévoyait certainement pas qu'il avait encore douze années de vie à donner à son monastère; Lutton, tout entier à sa mission, ignorait absolument, à coup sûr, qu'il devrait consacrer quarante-cinq ans à continuer et perfectionner l'œuvre de Carre.

On connaît les circonstances qui amenèrent Edward

à prêter son concours à celui-ci et à devenir enfin son successeur (1).

Son biographe, dans les Annales du monastère, en fait un savant. Nous ignorons s'il l'était dans le sens où nous entendons cette qualification aujourd'hui : il ne nous en a laissé aucune preuve. Mais nous croyons qu'il en avait l'étoffe et qu'il était parvenu à un degré de culture intellectuelle peu ordinaire. Il possédait très bien ses classiques, il paraît avoir eu des connaissances sérieuses en théologie, et il maniait admirablement l'Écriture sainte dans ses discours.

C'était un excellent prédicateur. Le docteur Leyburne, témoin des premiers essais d'Edward dans la chaire, en parlait, dans ses lettres à Carre, comme d'un homme appelé par son éloquence à être l'un des plus beaux ornements du collège de Douai, et à exercer la plus heureuse influence sur les élèves.

Un jour, Mgr Bonaventure Gifford avait prononcé un discours fort admiré; quelqu'un fit devant lui la remarque qu'il y avait entre sa manière de prêcher et celle de M. Lutton la plus grande ressemblance. « Vous « ne sauriez, repartit l'évêque, me faire un compli- « ment plus flatteur, car je fais tous mes efforts pour « imiter M. Lutton dans la chaire ».

Cet orateur était du reste, comme Thomas Carre, un homme d'affaires. Notre conviction est que, sans

(1) Page 60.

son habileté à le gouverner, depuis deux cents ans le monastère n'existerait plus. Non seulement il le sauva de la ruine, mais, malgré des difficultés inouïes, provenant de dettes à payer, de pertes d'argent, d'impôts écrasants, d'énormes dépenses indispensables, il parvint, par la sagesse et la prudence de sa gestion, à le conduire à son dernier degré de développement matériel.

Orné de tous les dons d'une intelligence supérieure, il n'était pas moins bien doué du côté des qualités morales.

Ce qui le caractérisait était une volonté ferme et calme, qui le faisait poursuivre son but avec une inflexible persévérance. Les démarches les plus ennuyeuses, le travail le plus ardu ne lui coûtaient rien, quand il s'agissait de la réalisation d'un projet utile. Il savait à la fois attendre et se hâter; et quand il était obligé de se rendre aux difficultés, on pouvait affirmer qu'il avait épuisé tous les moyens de les vaincre.

Et avec cela, c'était un homme d'une douceur et d'une simplicité qui n'étaient égalées que par son extrême modestie. Tout le monde autour de lui le pressait de faire imprimer ses sermons. « M. Carre, « répondit-il, a dit, et fort bien dit tout ce que je « pourrais dire moi-même, et je ne sais vraiment

« pas ce que je pourrais y ajouter ». L'oraison funèbre de Carre fut le seul travail qu'Edward publia; encore semble-t-il s'en excuser dans sa dédicace à lady Tredway et aux religieuses du monastère. Tous ces dons, toutes ces vertus naturelles furent du reste fécondés, soutenus et rehaussés en lui par ses vertus chrétiennes et sacerdotales.

Nous ne connaissons rien de plus édifiant que la manière dont il célébra sa cinquantaine de sacerdoce. Son humilité profonde, sa foi simple et vive, son amour ardent mêlé à la crainte la plus respectueuse pour Jésus-Christ présent dans l'auguste Eucharistie, respirent dans toutes ses paroles et dans tous ses actes durant cette cérémonie.

Il avait eu le bonheur de dire sa première messe le jour de la Fête-Dieu, et il choisit ce jour-là (4 juin 1711) pour la célébration de cette solennelle cinquantaine.

Quelques jours auparavant, il fit présent au monastère d'une fort belle lampe en argent, destinée à brûler jour et nuit devant le tabernacle. Il voulait par là, disait-il, réparer un peu tant d'outrages dont il aurait pu se rendre coupable, dans cette chapelle, en y célébrant les saints mystères.

Le jour où cette lampe fut suspendue dans le sanc-

tuaire, une cérémonie des plus simples et des plus émouvantes fut accomplie.

Toutes ces dames, en habit de chœur, se tenaient debout dans leurs stalles. On vit alors entrer le vieil aumônier, revêtu de son surplis, un cierge allumé dans la main, accompagné par un prêtre du séminaire de Saint-Grégoire. Il s'avançait d'un pas ralenti, bien plus par la gravité des sentiments qui remplissaient son âme que par le poids de son âge et de ses infirmités. Il s'arrêta auprès de la lampe, l'alluma et se mit à genoux en silence.

Alors le chœur de ces Dames entonna divers chants d'actions de grâces.

Pendant ce temps-là, Edward Lutton immobile priait le visage inondé de larmes; et quand le chœur eut terminé ses chants, le vieillard se prosterna la face contre terre, et resta dans cette attitude humiliée, si longtemps, qu'on se demandait comment, dans son état de faiblesse, il pourrait se relever.

Le jour de la Fête-Dieu, jour de son jubilé, il célébra les saints mystères de grand matin, afin de pouvoir recevoir la procession de la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Chaque année, en effet, cette paroisse, qui était celle du monastère, y faisait une station.

Après la cérémonie, plusieurs personnes exprimant

à M. Lutton la crainte que les ornements n'eussent été trop lourds pour lui : « Rien ne pèse plus sur moi, « dit-il en laissant tomber quelques larmes, que la « terrible responsabilité de cinquante années de sacer- « doce et celle de messes célébrées chaque jour ».

Ces saintes frayeurs furent l'impression dominante d'Edward pendant tout le temps de la cérémonie.

Dieu sait pourtant avec quel respect et quelle dévotion ce prêtre, rempli de l'esprit de Jésus-Christ, montait au saint autel ! Mais plus la foi est vive, plus l'humilité est profonde dans un ministre de Jésus-Christ, plus il sent son indignité dans l'oblation de la victime trois fois sainte. Dieu et lui ! quel abîme de majesté, de grandeur les sépare ! Dieu, la pureté infinie entre les mains d'un pécheur ! quel terrifiant contraste ! quel saint, quel ange pourrait monter sans crainte à l'autel, et lui, lui, il y monte tous les jours !

Tels sont les sentiments qui remplissent un cœur vraiment sacerdotal, mais qui doivent se mêler néanmoins à ceux de la confiance et de l'amour. En certaines circonstances pourtant ces craintes se dégagent avec plus d'énergie. Parce qu'il ne se croit jamais digne d'offrir le saint sacrifice, il juge qu'il l'offre en quelque sorte indignement. Mais ce jugement même est une preuve des saintes dispositions qu'il y apporte, et plus il est sévère, plus il fait éclater la foi et l'humilité de celui qui le profère. Nulle part, dans la vie d'Edward Lutton, nous n'avons

trouvé une marque plus sensible de la profondeur de ces vertus en lui que dans ses larmes sur ses cinquante années de sacerdoce, et dans l'accusation qu'il fait peser sur elles. Seule la vraie vertu sait tenir ce langage et pleurer ainsi.

Cet excellent homme, cet excellent prêtre fut en même temps excellent aumônier. Tout ce qu'il fut comme homme et comme prêtre, il le consacra à son cher monastère. L'œuvre de lady Tredway et de Carre était devenue son œuvre personnelle. Héritier de leurs idées sur la formation religieuse de la communauté et son développement temporel, il le fut également de leur activité et de leur zèle à les réaliser. Sous sa direction éclairée, vigilante, calme et ferme, l'esprit des fondateurs se maintint; les traditions se fixèrent, et le monastère prit toute l'extension qu'il pouvait matériellement obtenir.

C'était un confesseur plein de patience, de charité et de lumières; et ces Dames avaient, dans ses avis et dans ses décisions, une confiance illimitée, comme elles donnaient à ses instructions, toujours pratiques du reste, la préférence la plus exclusive. Ses allocutions aux malades, lorsqu'il leur portait les derniers sacrements, étaient, paraît-il, des plus touchantes. Il s'inspirait toujours alors d'un texte de l'Écriture qu'il commentait avec tant d'à-propos, tant d'onction, tant

de désir d'exciter l'espérance et l'amour dans l'âme qui allait quitter ce monde pour se rendre à Dieu, que tous les assistants en étaient émus aux larmes.

Les soins qu'il prenait de sa communauté religieuse ne lui faisaient pas négliger cette partie de son troupeau qui se composait des jeunes pensionnaires. Comme la plupart d'entre elles étaient Anglaises et destinées à retourner dans une patrie malheureusement infectée par l'erreur, il s'appliquait d'une manière toute particulière à les instruire dans leur religion. Thomas Carre avait établi les traditions les plus sérieuses dans la maison sur l'enseignement catéchistique. Edward n'avait rien tant à cœur que de les continuer. Aussi avait-il formé toute une bibliothèque des livres les plus propres à la préparation des instructions religieuses, et il voulut que l'aumônerie en héritât après sa mort. Dès l'arrivée de M. Green, il la lui ouvrit à deux battants; et sa plus grande consolation, dans ses derniers jours en ce monde, fut d'apprendre que son assistant était un catéchiste excellent et goûté également des maîtresses et des élèves.

Tel fut l'homme qui succéda à Thomas Carre dans l'aumônerie des Dames Augustines Anglaises, le digne prêtre qui accomplit son œuvre avec science et perfection : « Sacerdos doctus et perfectus. » (Esdras, I, 6; II, 63.) Nous n'osons pas dire que nous l'avons

fait connaître autant qu'il le mériterait, que nous avons fait ressortir ses vertus autant qu'elles ont jeté d'éclat pendant sa vie. Nous regretterons toujours que l'intention de Mme Tyldesley n'ait pu être mise à exécution. Elle voulait que le R. P. Drugeon, de l'ordre de Saint-Dominique, prédicateur distingué, fort goûté à la cour, prononçât l'éloge funèbre d'Edward. Nul n'était plus capable de le faire, car il l'avait beaucoup connu, beaucoup aimé. Aussi croyons-nous ne pas pouvoir mieux terminer cette insuffisante biographie qu'en traduisant quelques lignes de la lettre que ce religieux adresse à la Supérieure pour s'excuser de ne pas être, dans la chaire, l'interprète des sentiments et des regrets de la communauté.

« Je suis si sensiblement affecté de la perte de « M. Lutton, que je ne puis exprimer ma douleur. Si « l'affliction dans laquelle me jette cette mort me « permettait de parler, et de faire l'éloge de cet « homme de bien, je voudrais dire à tous que j'ai « toujours reconnu et admiré en lui la plus profonde « science, la plus sérieuse érudition, jointes à la « piété la plus tendre. Il possédait toutes les vertus « chrétiennes et sacerdotales à un degré éminent; « mais l'humilité brillait en lui au-dessus de toutes « les autres. Elle n'en était pas seulement la subs- « tance et le fondement, elle servait à M. Lutton « comme d'un voile sous lequel il les dissimulait « pour les conserver plus pures. Rien n'égalait sa

« modestie, sa bonté, sa simplicité, sa candeur.
« C'était en même temps un esprit maître de lui-
« même, une âme mortifiée, un cœur rempli d'une
« charité tendre et ardente. Que dirai-je de son appli-
« cation constante à se perfectionner lui-même, de
« l'estime qu'il avait pour tous ceux qu'il jugeait être
« arrivés à un certain degré de perfection chrétienne!
« C'était son zèle à tendre vers cette fin bénie qui le
« fit poursuivre, pendant quarante-cinq années, la
« sanctification de celles au service desquelles il
« s'était attaché, n'omettant rien de ce qui pouvait
« les éclairer, les encourager, les soutenir (1) ». . . .

Après le décès de M. Lutton, nul événement grave, de 1713 à 1720, n'est à signaler dans l'histoire du monastère. Seulement la mort y continue son œuvre de destruction avec une lamentable activité. Au milieu de ces tombes de la famille religieuse, sur lesquelles ces Dames viennent chaque jour prier et pleurer, celle du grand roi, qui s'ouvrit en 1715, eut sa part, sinon de larmes, du moins de prières. Dès le 26 août, Son Éminence le cardinal archevêque de Paris avait envoyé au couvent l'ordre d'y exposer le Très Saint-Sacrement, Sa Majesté le roi de France étant dangereuse-

(1) Cette lettre fut très probablement écrite en français; mais l'original est perdu, et nous n'avons à notre disposition qu'une traduction anglaise sur laquelle nous faisons la nôtre.

ment malade. L'exposition fut prolongée jusqu'au 1er septembre, jour où le roi expira vers huit heures et un quart du matin.

Si Louis XIV était resté sourd aux sollicitations qu'on lui présentait de toutes parts, en faveur du monastère menacé de ruine par le nivellement de la rue des Fossés, il se montra plus accessible en 1704. Quelques années auparavant, les Dames Anglaises avaient acheté une maison aux Écossais, leurs voisins. Or, toute acquisition d'une propriété appartenant à une communauté religieuse était alors frappée d'une taxe nommée le sixième denier, parce qu'elle représentait le sixième du prix d'achat. La taxe fut réclamée au monastère. Ces Dames, trouvant la charge trop lourde, en sollicitèrent l'allègement auprès du roi par l'intermédiaire de la reine d'Angleterre. Le 1er janvier suivant, Louis XIV fait communiquer au couvent un ordre en vertu duquel une somme de 1,145 livres, 16 sous, 8 deniers devait être comptée à ces Dames sur le trésor royal. C'était juste la moitié de la taxe.

Ce ne fut pas sans difficulté que le couvent traversa les mauvais jours de 1715. Pour vivre, il fut obligé de vendre des rentes qu'il possédait sur l'Hôtel de Ville, et d'augmenter le prix de la pension des dames locataires. Cette mesure, prise par la majorité du conseil, n'atteignit que les Françaises; ce qui paraît avoir vi-

vement contrarié la Supérieure. Elle s'en explique, en termes modérés mais où perce son mécontentement, dans deux notes écrites en marge du procès-verbal de la séance et signées de sa main. On voit qu'elle n'a pas voulu prendre, devant l'avenir, la responsabilité d'une mesure qui lui semblait irrégulière parce qu'elle manquait d'impartialité.

Ceci nous donne un trait du caractère de Mme Tyldesley : l'amour de la justice.

La fidélité aux règles et aux usages établis en était un autre. Un jour, le commissaire général du guet amène au couvent une religieuse bernardine, et remet à Mme la Supérieure une lettre de cachet dont voici la teneur :

« Il est ordonné à la sœur de Méré de se retirer « de l'abbaye de ***, pour se rendre au couvent des « Religieuses Anglaises de la rue des Fossés-Saint-« Victor, à Paris.

« Fait à Versailles, ce 11 février 1705 ».

Immédiatement Mme Tyldesley prend la plume, et, avec tout le respect possible, expose en quelques mots les raisons pour lesquelles elle ne pouvait pas admettre cette religieuse dans la maison. La principale était que, depuis trente ans, la communauté s'était fait une loi inviolable de ne recevoir aucune religieuse parmi les dames pensionnaires.

Le commissaire prit connaissance de la lettre, l'emporta pour la remettre au roi, et emmena Mme de Méré.

Anne possédait à un degré éminent les qualités d'une supérieure. C'était une femme d'une foi profonde et d'une solide piété. Elle avait un cœur de mère pour ses filles en Jésus-Christ, mais elle savait au besoin montrer beaucoup de fermeté. Ce qui paraît surtout avoir caractérisé cette religieuse, c'est un amour inflexible de la règle. Comme dans sa conduite ordinaire, elle faisait preuve de beaucoup de modération et de beaucoup de douceur, elle était vénérée et aimée de toutes ses sœurs, qui ne laissaient passer aucune occasion de lui témoigner leur affection et leur estime.

Elle paraît avoir été d'un tempérament vigoureux, car elle mourut à un âge avancé et résista à plusieurs maladies jugées fort graves par les médecins. Le 11 décembre 1719, nous voyons qu'on la porte à l'infirmerie. Elle y passe une année et se rétablit. Mais une rechute pouvait lui être fatale, et malheureusement elle la fit. Le 11 décembre 1720, on la jugea en danger de mort et les derniers sacrements lui furent administrés. Le 12, à trois heures du matin, elle sortait de ce monde. Elle avait 79 ans, et près de 63 ans s'étaient écoulés depuis sa consécration à Dieu dans la vie religieuse.

XIII.

SUCCESSION DES GOUVERNEMENTS.

DE 1720 A 1765.

Mme Anne-Frances Throckmorton.

1720-1728.

Élection de Mme Anne-Frances Throckmorton. — Mesure relative à la rééligibilité. — Mme Mary-Catherine Throckmorton. — Le cœur de lord Teynham. — Ni Irlandaises ni Écossaises. — Poésies de Mme Frances.

Six Supérieures se succèdent dans l'intervalle des quarante-cinq ans qui s'écoulent entre la mort de Mme Tyldesley et l'élection de Mme Lancaster.

Mme Anne-Frances Throckmorton, cette maîtresse des novices qui partagea les suffrages en 1714 avec Mme Tyldesley, est appelée à la remplacer. Mais ce n'est pas sans avoir rencontré une concurrente sérieuse dans Mme Marguerite Towneley, alors Sous-Prieure. Un second tour de scrutin marque la préfé-

rence du chapitre pour Anne-Frances, et la Sous-Prieure est maintenue dans sa charge. C'était le 17 décembre 1720.

Cette élection eut lieu, ainsi que les suivantes, sous une condition que les Constitutions ne connaissaient point.

Jusque-là les Supérieures et les Officières étaient indéfiniment rééligibles de quatre ans en quatre ans. Il n'en sera plus ainsi désormais : la même Supérieure ne devra pas être réélue plus de deux fois de suite; mais, après quatre années passées hors de ses fonctions, elle pourra être appelée à les reprendre.

Une réglementation analogue à celle-ci fut ordonnée pour les Officières, mais on l'appliqua seulement en 1724.

Sans aucun doute on avait trouvé des inconvénients à la rééligibilité indéfinie. Lesquels? On ne s'en explique pas dans le *Journal*. On se contente de dire comment cette modification fut introduite.

Si le procédé dont on usa ne peut pas être regardé comme irrégulier, puisqu'il est mis en œuvre par l'autorité ecclésiastique, il paraît du moins singulier. Ni le conseil ni le chapitre ne prennent part, en tant que conseil et chapitre, à cette décision.

Aussitôt après la mort de Mme Tyldesley, M. Vivant, supérieur de la maison, consulte, une à une, chaque religieuse en particulier. Puis, au moment même du vote, il déclare, en s'appuyant de l'opinion de la ma-

jorité, que ce vote ne sera valable que pour deux élections consécutives, et qu'il en sera ainsi désormais pour toutes les élections futures. Du reste, le cardinal archevêque de Paris sanctionna cette décision le 22 décembre suivant, et, quatre ans plus tard, il en fit autant pour les élections des Officières (1).

Rien de bien remarquable sous le gouvernement de Mme Anne-Frances.

Mme Mary-Catherine Throckmorton, nièce de la Supérieure, donne des signes de dérangement d'esprit sur lesquels on se méprend d'abord. Elle se met en dehors de la règle, et l'on veut la ramener à l'ordre par la sévérité. A la visite ecclésiastique de 1721, M. Vivant la prive de voix active et passive au chapitre. Mais le médecin consulté déclare que toute contrainte exercée sur elle pourrait avoir les plus funestes conséquences. Elle est envoyée alors au monastère des bénédictines de Cambrai, Notre-Dame-de-Bon-Secours, où elle meurt en 1792, âgée de 97 ans.

Le 13 juin 1727, il se fait au couvent un peu plus de bruit qu'à l'ordinaire. L'église y est tendue de noir, un catafalque y est dressé, des cierges nombreux brûlent autour. Une messe solennelle de *Requiem*

(1) Ces règlements furent abrogés en 1773.

rence du chapitre pour Anne-Frances, et la Sous-Prieure est maintenue dans sa charge. C'était le 17 décembre 1720.

Cette élection eut lieu, ainsi que les suivantes, sous une condition que les Constitutions ne connaissaient point.

Jusque-là les Supérieures et les Officières étaient indéfiniment rééligibles de quatre ans en quatre ans. Il n'en sera plus ainsi désormais : la même Supérieure ne devra pas être réélue plus de deux fois de suite; mais, après quatre années passées hors de ses fonctions, elle pourra être appelée à les reprendre.

Une réglementation analogue à celle-ci fut ordonnée pour les Officières, mais on l'appliqua seulement en 1724.

Sans aucun doute on avait trouvé des inconvénients à la rééligibilité indéfinie. Lesquels? On ne s'en explique pas dans le *Journal*. On se contente de dire comment cette modification fut introduite.

Si le procédé dont on usa ne peut pas être regardé comme irrégulier, puisqu'il est mis en œuvre par l'autorité ecclésiastique, il paraît du moins singulier. Ni le conseil ni le chapitre ne prennent part, en tant que conseil et chapitre, à cette décision.

Aussitôt après la mort de Mme Tyldesley, M. Vivant, supérieur de la maison, consulte, une à une, chaque religieuse en particulier. Puis, au moment même du vote, il déclare, en s'appuyant de l'opinion de la ma-

jorité, que ce vote ne sera valable que pour deux élections consécutives, et qu'il en sera ainsi désormais pour toutes les élections futures. Du reste, le cardinal archevêque de Paris sanctionna cette décision le 22 décembre suivant, et, quatre ans plus tard, il en fit autant pour les élections des Officières (1).

Rien de bien remarquable sous le gouvernement de Mme Anne-Frances.

Mme Mary-Catherine Throckmorton, nièce de la Supérieure, donne des signes de dérangement d'esprit sur lesquels on se méprend d'abord. Elle se met en dehors de la règle, et l'on veut la ramener à l'ordre par la sévérité. A la visite ecclésiastique de 1721, M. Vivant la prive de voix active et passive au chapitre. Mais le médecin consulté déclare que toute contrainte exercée sur elle pourrait avoir les plus funestes conséquences. Elle est envoyée alors au monastère des bénédictines de Cambrai, Notre-Dame-de-Bon-Secours, où elle meurt en 1792, âgée de 97 ans.

Le 13 juin 1727, il se fait au couvent un peu plus de bruit qu'à l'ordinaire. L'église y est tendue de noir, un catafalque y est dressé, des cierges nombreux brûlent autour. Une messe solennelle de *Requiem*

(1) Ces règlements furent abrogés en 1773.

est chantée. On rend ces honneurs funèbres à un mort qui est enseveli dans l'église de Saint-André-des-Arts : lord Teynham, baron et pair d'Angleterre. Mais le cœur du noble défunt vient d'être apporté au couvent par le docteur Ingleton et un prêtre de la paroisse du lord. Celui-ci a voulu que son cœur reposât près de ses enfants. Deux de ses filles, en effet, Mary et Philadelphia-Mary-Magdalen Roper, ont, l'une en 1695, l'autre en 1700, prononcé leurs vœux dans la maison.

Lord Teynham a vécu dans le protestantisme; mais il a fait son abjuration sur son lit de mort, entre les mains du docteur Ingleton. Celui-ci, en quelques mots, célèbre la conversion du lord, et félicite la Supérieure et les religieuses du bonheur qu'elles ont de posséder un si grand cœur. « Lord Teynham, dit-il, a été illustre « sans doute par sa naissance et la longue chaîne de ses « aïeux; mais combien a été plus glorieuse pour lui la « fin de sa vie, marquée par son retour à la vérité! »

Après la messe et l'absoute, le cœur fut placé dans le mur de la chapelle.

Si nous joignons aux deux faits précédents une décision prise par le chapitre, nous aurons tout ce qui s'est passé de plus important pendant l'administration de Mme Anne-Frances.

Par vingt-huit voix sur trente-cinq, le chapitre statua que, pour conserver la paix et l'union dans un

monastère fondé pour les Anglaises et uniquement pour les Anglaises, *ne seraient plus admises à y faire des vœux les Irlandaises et les Écossaises.*

Cette décision est aujourd'hui complètement tombée en désuétude.

Elle fut motivée par des difficultés qu'avaient causées à ces Dames deux novices irlandaises. Les préjugés nationaux aidant sans doute un peu la prudence, l'exclusion s'étendit jusqu'aux Écossaises. Si l'union politique des trois royaumes était consommée, il s'en fallait de beaucoup que celle des nationalités le fût encore. Or les antipathies de caractères, toujours difficiles à vaincre entre individus de même race, le sont bien plus entre individus de races différentes. Et bien que, dans les couvents, la charité tempère les préjugés nationaux, et qu'on sache se supporter les uns les autres mieux qu'ailleurs, on fait bien, surtout dans les couvents cloîtrés, de ne pas admettre trop de sujets étrangers. Les heurts qui résultent de l'opposition des éducations et des habitudes peuvent amener de regrettables divisions.

C'est à peu près tout ce que nous savons de l'administration d'Anne-Frances.

Elle était fille de sir George Throckmorton, mort en 1705. Elle naquit en 1664 et fit profession le 2 juillet 1687.

Douée d'une piété peu ordinaire, elle mérita, par ses talents et ses vertus, l'estime et la confiance de ses sœurs. En 1706, le 2 du mois d'août, elle succéda à Mme Agatha Tourner dans la charge de maîtresse des novices qu'elle garda pendant seize ans. Puis elle fut élue Supérieure deux fois de suite et céda la place, en 1728, à Mme Alipia Witham. Elle mourut le 5 juin 1736, à l'âge de soixante-dix ans, après quarante-sept ans de vie religieuse.

Les archives du monastère sont en possession d'un manuscrit contenant trente-trois pièces de poésie de la composition d'Anne. Ce sont des hymnes en l'honneur des saints et pour les principales fêtes de l'année. Il s'y mêle quelques traductions libres de textes de l'Écriture, et deux ou trois épîtres sur le bonheur de la vie religieuse.

*
* *

Mme Mary-Alipia Witham.

1728-1736.

Mme Mary-Alipia. — Le premier centenaire. — Mort subite de sir William Howard. — Le cœur du lord.

Mme Alipia Witham prit la succession de Mme Anne-Frances.

Elle était fille de sir John Witham, de Cliffe-Hall, et

issue du premier mariage de celui-ci avec Élisabeth Standish, la plus jeune des filles d'Edward, Esquire de Standish. Elle entra au monastère de la rue des Fossés-Saint-Victor, en 1697, avec sa sœur Dorothy-Theresa, et toutes deux s'y firent religieuses : Mary en 1699 et Dorothy en 1701. Celle-ci passe absolument inaperçue dans les ombres du cloître, et ne nous apparaît plus que sur son lit de mort en 1742. La première ne reparaît, après sa profession, qu'au moment où elle est élue supérieure. On célèbre pompeusement son jubilé religieux en 1749; et elle meurt regrettée de toute la communauté, le 16 octobre 1754, à l'âge de soixante et onze ans.

Ce gouvernement fut l'un des plus paisibles d'entre tous ces paisibles gouvernements qui précèdent la Révolution française. Le fait le plus remarquable qui puisse mériter l'attention est la célébration du premier centenaire de la maison, en 1733.

Régulièrement ce centenaire devait être célébré le 27 février, veille de la translation des reliques de saint Augustin. Il y avait, ce jour-là, juste un siècle que lady Tredway et ses postulantes avaient pris possession du petit monastère de la rue d'Enfer. Mais on était en carême, et l'on jugea que les sentiments de pénitence et de tristesse chrétiennes qui remplissent ce saint temps ne devaient pas être troublés par les

sentiments de joie, naturellement expansive, inspirés par une fête jubilaire.

Aussi fut-elle renvoyée après Pâques et remise au dernier jour d'avril.

Comme on le pense bien, elle eut surtout le caractère religieux. On s'était étudié à orner avec le plus de pompe possible les murs et les autels de l'église. La partie réservée aux fidèles et le chœur de ces Dames étaient constellés de cierges allumés. On en comptait plus de deux cents, disent les Annales, et sur la partie qui s'ouvrait entre la stalle de la Supérieure et celle de la Sous-Prieure, ils formaient une guirlande éblouissante d'un splendide effet. La grand'messe, les vêpres furent chantées solennellement, et à l'issue des complies, le grand chantre de la métropole, M. Vincent, grand vicaire de l'archevêque, donna la Bénédiction du Saint-Sacrement et entonna le *Te Deum* final.

Un grand dîner, dont les frais furent payés par les bienfaiteurs de la maison et les dames pensionnaires, fut servi dans le parloir de la Supérieure. On y invita les prêtres du séminaire anglais et tous les prêtres anglais résidant à Paris. Les élèves du séminaire, qui n'étaient pas dans les ordres, eurent leur part de la fête dans une collation qui leur fut offerte après le Salut.

Les jeunes religieuses prétendirent que le voisinage du couvent ne devait pas rester étranger aux réjouissances de l'intérieur, et elles employèrent toute leur activité à illuminer les fenêtres, les jardins, le clocher

et les statues de la Vierge et de saint Augustin, au pied desquelles elles vinrent chanter, le soir, des antiennes et des hymnes pour clore la cérémonie jubilaire. Comme récompense de la peine qu'elles s'étaient donnée, le narrateur de la fête ajoute : « Elles eurent « la permission de rester jusqu'à dix heures du soir « dans le jardin ».

Nous ne passerons pas sous silence un fait, qui n'est pas d'une grande importance, mais qui impressionna vivement la communauté, l'année après la célébration de son centenaire.

Le 16 janvier 1734, à la tombée de la nuit, sir William Howard, comte de Stafford, était venu au couvent pour y voir sa sœur, Mrs Plowden, qui y vivait en qualité de dame pensionnaire.

A peine avait-il mis le pied sur le seuil du parloir de la Révérende Mère Supérieure, qu'il s'évanouit. Cependant il reprit un peu ses sens, et on l'entendit balbutier quelques excuses à l'adresse de Mme Alipia. « Ah ! Madame, disait-il, je crains bien de n'être venu « ici que pour vous causer de l'ennui ». Ce furent ses dernières paroles. Tous les soins restèrent inutiles. L'aumônier dut se contenter de lui donner l'extrême-onction. Le lendemain matin, à cinq heures, sir Howard rendit le dernier soupir. L'autopsie montra qu'il était mort d'apoplexie.

Le parloir fut changé en chapelle ardente, où l'on exposa le corps du défunt dans un cercueil de plomb. La nuit, quatre prêtres de la paroisse de Saint-Nicolas veillaient et priaient auprès de lui. Le jour, il était gardé par les religieuses ou d'autres personnes de ses amis et de sa famille.

Le 20, on le transporta à l'église du monastère, dont les murs avaient été revêtus de tentures noires, et au milieu de laquelle s'élevait un catafalque environné de candélabres. Vers dix heures du matin, le curé de Saint-Nicolas, suivi de cent prêtres portant des cierges allumés, vint faire la levée du corps; et le convoi, en grande cérémonie, se rendit à l'église de la paroisse. Une messe solennelle des morts y fut chantée. On rapporta ensuite la dépouille mortelle du comte au monastère, où elle fut ensevelie dans le chœur des religieuses.

On avait tenu à honneur de garder les restes de sir William Howard à la maison. C'était un ami; c'était le parent de plusieurs religieuses; c'était surtout un homme de bien et un excellent chrétien.

A la manière dont le *Journal* nous donne ce récit, aux détails minutieux dans lesquels il entre contre sa coutume, on voit que cette mort avait pris les propor-

tions d'un événement dans la communauté. Ce qui l'impressionnait le plus, c'était que le comte avait été frappé subitement.

Une mort subite a toujours été regardée par le chrétien comme un malheur. Chaque soir, dans sa dernière prière, il demande à Dieu la grâce d'en être délivré. Il est bien près d'estimer que cette sortie inopinée de la vie terrestre est un châtiment, et il croit que souvent il en est ainsi. Ne pas pouvoir faire un dernier aveu de ses fautes; ne pas pouvoir verser sur elles une dernière larme de repentir, ni entendre de la bouche d'un ministre de Jésus-Christ une promesse de pardon; ne pas pouvoir recevoir la dernière visite du Sauveur comme ami, mais le rencontrer tout à coup comme un juge, c'est une pensée terrible et désolante pour sa foi. Il se rejette alors dans sa confiance en la miséricorde infinie de Dieu. Il se dit que les voies de la Providence sont au delà des vues humaines, et que les mystères de la mort peuvent cacher des mystères de bonté divine; et il recherche alors, dans la vie du défunt, tous les traits capables de fournir un appui à ses espérances.

C'est ce que faisaient nos religieuses pour se rassurer, et il ne leur était pas difficile d'en trouver des motifs dans la vie de lord William Howard. « On a « toute raison de croire, dit le *Journal,* qu'il a quitté « ce monde pour un monde meilleur; sa vie a été si « chrétienne; il fut si prodigieusement charitable

« pour les pauvres; l'aumône ne couvre-t-elle pas la « multitude des péchés? »

Le jour même des funérailles, le cœur du comte fut porté par M. Green et M. Holden au couvent des bénédictines de la rue du Champ-de-l'Alouette. Lord William avait là deux sœurs dont l'une était alors Supérieure. Mais en 1807, le 14 octobre, ce cœur fut rapporté au couvent des chanoinesses, les bénédictines étant retournées en Angleterre, et leur couvent de Paris ayant été vendu.

*
* *

Mme Élis.-Thérésa-Pulcheria Throckmorton.

1736-1744.

Démission de M. Vivant. — M. Lawrence Green.

Mme Élisabeth-Thérésa-Pulcheria Throckmorton succéda à Mme Alipia Witham.

Le premier fait qui mérite notre attention sous l'administration de cette dame est la démission de M. Vivant. Il avait été supérieur ecclésiastique de la maison durant trente années, de 1708 à 1738. Se sentant désormais impuissant à accomplir sa tâche, il pria Mme Pulcheria Throckmorton de lui chercher un successeur. Le choix de celle-ci se fixa sur

M. Goular, archidiacre et chanoine de l'Église de Paris.

M. Vivant, docteur en Sorbonne, fut successivement curé de Saint-Leu et Saint-Gilles, chanoine de Notre-Dame, pénitencier et grand vicaire, doyen de la collégiale de Saint-Germain-l'Auxerrois, et enfin grand chantre de Notre-Dame. D'abord commensal de l'archevêque de Noailles, l'influence malheureuse de l'abbé Dorsanne sur celui-ci fit tomber en disgrâce l'abbé Vivant, qui fut éloigné de l'archevêché. Il y rentra pourtant à la mort de Dorsanne et fut nommé official et grand vicaire, titres qui lui furent conservés par Mgr de Vintimille, successeur de Mgr de Noailles.

Remarquable par divers écrits théologiques, M. Vivant le fut surtout par sa grande piété et son zèle dans l'accomplissement de ses devoirs. Il doit être mis au nombre des supérieurs qui s'occupèrent le plus activement de la communauté des Anglaises, lui montrèrent le plus d'intérêt et lui ont laissé les meilleurs souvenirs.

Le second fait que nous ne saurions passer sous silence est la mort de l'aumônier, M. Lawrence Green.

Nous ne savons rien de sa famille, et les détails nous manquent sur ses antécédents, avant son entrée au couvent comme auxiliaire de M. Lutton.

Son véritable nom était Ward. C'était un prêtre du collège de Douai, ce qui nous fait supposer qu'il dut passer quelque temps comme missionnaire en Angleterre. Ce qui est certain, c'est qu'il était procureur du collège, lorsqu'il consentit à prêter son concours à Edward Lutton dans la direction spirituelle et temporelle de la maison.

Il y remplit pendant trente années les fonctions d'aumônier, et pendant tout ce temps, dit M. Plumerden, qui nous a laissé de son ami une trop courte biographie, il ne cessa d'exciter ses religieuses à la pratique des vertus de leur état par ses pieuses exhortations, et de les édifier par les exemples de sa vie profondément chrétienne et sacerdotale. Comme Thomas Carre, comme Edward Lutton, il donna tous ses soins à l'enseignement catéchistique des jeunes pensionnaires.

Lawrence Green était d'un caractère paisible et doux. Profondément désintéressé, il sacrifiait volontiers ses intérêts à ceux de la communauté. M. Lutton lui avait transmis ses méthodes dans le gouvernement des affaires de la maison. Il ne s'en départit jamais, et il déploya dans leur application un talent remarquable.

La dernière année de sa vie se passa dans des souffrances continuelles et terribles qu'il supporta avec une admirable patience. Le mal croissant de jour en jour, comme M. Green ne se sentait plus capable de

remplir ses fonctions, il pria la Supérieure de lui chercher un successeur. A partir du commencement de juillet 1741, il fut forcé de garder le lit. Malade d'une hydropisie, des opérations réitérées avaient épuisé complètement ses forces, et il succomba le 16 de ce même mois, après avoir reçu les derniers sacrements. Selon son désir, il fut enterré parmi les pauvres qu'il avait toujours aimés, dans le cimetière de la paroisse; mais son cœur fut enseveli près de la grille du chœur des religieuses, non loin du grand autel, sous une petite pierre où fut gravée une courte épitaphe qu'il avait rédigée lui-même. Il était dans la soixante-sixième année de son âge et la trente-septième de son sacerdoce.

« Puissé-je mourir de la mort des justes! dit le « biographe en terminant sa notice; puissent mes « derniers moments être semblables aux leurs! Mo- « riatur anima mea morte justorum, et fiant novis- « sima mea horum similia (1)! » C'est le cri naturel d'une âme chrétienne, lorsqu'elle se voit précédée dans la tombe par ceux qui ont su profiter de leur vie et la sanctifier. Et dans cette circonstance, c'était faire l'éloge funèbre de M. Green qui, ayant toujours pratiqué avec sincérité toute justice aux yeux des hommes, dut certainement mourir de la mort des justes devant Dieu.

(1) Num., III, 10.

Il fut remplacé par M. Wilkinson, du collège de Douai comme son prédécesseur, et préfet de cette maison. Mais celui-ci n'arriva à Paris et ne prit possession de l'aumônerie qu'un mois après la mort de M. Green.

***

Mme Mary-Alipia Witham.

1744-1752.

Mme Mary-Alipia Witham, que nous avons vue gouverner le couvent de 1728 à 1736, est rappelée à la Supériorité par le chapitre, en 1744, et, de nouveau en 1748, pour quatre ans.

Pendant ce second gouvernement de Mme Alipia, le *Journal* n'inscrit absolument rien qui mérite d'être mentionné. C'est le silence, non pas de la mort, mais de la paix la plus profonde.

***

Mme Élis.-Thérésa-Pulcheria Throckmorton.

1752-1760.

Mme Élisabeth prend de nouveau les rênes de l'administration le 20 novembre 1752. Elle sera réélue en 1756 et mourra le 4 avril 1760, à l'âge de soixante-

six ans, après avoir passé quarante-cinq ans en religion.

Elle était fille de Robert Throckmorton, fils de George, et par conséquent elle était nièce d'Anne-Frances dont nous avons parlé plus haut.

Elle avait quatorze ans lorsqu'elle entra au pensionnat du couvent où l'une de ses nombreuses sœurs, Catherine, vint la rejoindre quelque temps après. Le 24 avril 1713, toutes les deux prirent le voile; et l'année suivante, le 20 octobre, elles prononcèrent leurs vœux. Élisabeth était d'une santé délicate et souffrait d'une infirmité sur la nature de laquelle nous ne sommes pas renseignés. Mais cette considération n'arrêta pas la communauté dans son vote. On prévoyait les services que pourrait rendre un jour un sujet aussi distingué par ses vertus que par ses talents, et d'emblée elle fut admise à la profession. Mais comme son état de santé devait motiver de nombreuses dispenses, le conseil, comme il en avait usé dans d'autres circonstances, voulut d'avance les régulariser; et, par un acte signé de ses principaux membres, il plaça Élisabeth en dehors de la règle en ce qui regardait certaines austérités incompatibles avec ses infirmités. On n'eut jamais lieu de s'en repentir.

Malgré ses impuissances physiques, nulle religieuse ne sut se rendre plus utile qu'elle dans la maison. En 1728, aux élections des Officières qui suivirent celle de Mme Alipia Witham à la supériorité, Élisabeth

remplaça Mme Anne Meynell à la procure. Cette charge la conduisit au gouvernement de la maison qu'elle garda huit ans, comme on le sait. Puis elle reprit les fonctions de dépositaire en remplacement de Mme Mary-Ambrose Bowens et les conserva durant tout le second gouvernement de Mme Alipia jusqu'au jour de sa réélection à la supériorité. Trois lignes du *Journal* nous donnent à comprendre, dans la pénurie des renseignements où il nous laisse sur le compte de Mme Theresa Throckmorton, l'étendue de la perte faite par la communauté dans la personne de cette religieuse : « Sa mort, dit-il, fit verser beaucoup de larmes; sa « vie fut un exemple de toutes les vertus religieu- « ses; son zèle, pour tout ce qui touche au bien du « monastère, fut constant et infatigable ».

*
* *

Mme Mary-Austin-Mabella Bishop.

1760-1765.

Le gouvernement de Mme Mabella Bishop se passe sans aucun incident notable. Il commence avec 26 religieuses; le recrutement se borne à deux; il en meurt cinq, et comme Mme Bishop meurt elle-même le 21 juillet 1765, la communauté ne se composera que de vingt-deux membres quand Mme Lancaster sera élue supérieure.

Mme Bishop était fille de l'Esquire Richard Bishop et de Frances Paston, et naquit en 1724. En 1738, elle est amenée au monastère par son oncle, et elle passe trois ans et demi environ au pensionnat. Le 2 octobre 1742, elle prend le voile, puis le 13 février 1744 elle prononce ses vœux. Quand nous aurons dit qu'elle fut surprise par la mort l'année d'après sa seconde élection, et qu'elle avait alors quarante et un ans d'âge et vingt et un ans de religion, on saura d'elle tout ce que nous avons pu en apprendre.

XIV.

Gouvernement de Mme Frances-Louisa Lancaster.

1765-1808.

Mort de M. Wilkinson. — Premiers aumôniers. — M. William Hurst. — Le troisième cinquantenaire. — Les États Généraux et les Quarante Heures. — Les biens du Clergé à la disposition de la Nation. — Décret du 13 novembre 1789. — Suppression des vœux monastiques. — Les commissaires de la municipalité.

De tous les gouvernements qui se sont succédé dans le monastère depuis son origine, aucun n'a traversé de plus dangereuses épreuves que celui de Mme Frances-Louisa Lancaster.

Si les vingt-sept premières années s'écoulent dans une paix à peine troublée, vers la fin, par les préliminaires de la Révolution, il n'en fut pas de même des suivantes; et c'est miracle que la communauté ait survécu à tous les maux qui fondirent alors sur elle.

Les seuls faits à signaler, dans la première partie de ce gouvernement, sont le changement d'aumônier et la célébration du troisième jubilé de la maison.

C'est la mort, comme cela avait toujours eu lieu, qui amena un nouvel aumônier au monastère. M. Wilkinson succomba à une longue maladie qui le réduisit à l'impuissance les deux dernières années de sa vie, et l'emporta au tombeau le 19 mars 1771. Il avait alors soixante-huit ans d'âge et quarante-deux ans de sacerdoce.

Lorsqu'il fut proposé à Mme la Supérieure pour succéder à M. Green, il occupait un poste important au collège de Douai. On le dépeignit à cette Dame comme un homme de solide vertu, instruit, d'un caractère paisible et modeste, et parfaitement capable de remplir les fonctions de confesseur dans la maison. Ce ne fut pas sans de grandes difficultés qu'elle parvint à l'obtenir; mais enfin elle triompha de tous les obstacles, et M. Wilkinson prit possession de l'aumônerie le 31 du mois d'août 1741.

Son air grave, réservé, un peu froid, intimida d'abord les religieuses; mais elles revinrent peu à peu de cette impression, et elles furent enfin subjuguées par les trésors de bonté, de patience et de lumière qu'elles découvrirent en lui. L'une d'elles nous dit, en effet, dans une note qui dut être rédigée quelque temps après l'arrivée de M. Wilkinson au couvent : « Plusieurs penseront peut-être qu'il est bien retiré « en lui-même et bien silencieux; mais plus on le « connaît, plus on se sent attiré vers lui par ses nom- « breuses et rares qualités. C'est la bonté même, et

« il est absolument incapable de désobliger qui que « ce soit. Tout cela nous fait augurer que ce sera un « vrai bonheur pour nous, s'il plaît à Dieu de nous « conserver longtemps cet excellent *gentleman* ». Elle n'ose pas encore dire *père*.

Elles le conservèrent trente ans, et pendant trente ans il ne cessa de marcher sur les traces de ses prédécesseurs.

Ces premiers aumôniers sont vraiment admirables. Tous sont des hommes capables d'occuper et de remplir dignement des positions élevées dans l'Église; mais chez eux les vertus sont bien supérieures aux talents, et nul d'entre eux ne songe, pour monter plus haut, à sortir du poste obscur que la Providence lui a confié. Aussi se livrent-ils sans réserve aux soins de leur ministère; et si quelque défiance toute naturelle les accueille au premier moment, ils ne tardent pas à conquérir l'estime, la confiance et l'affection de la communauté. Ainsi en fut-il de M. John Wilkinson; ainsi en sera-t-il de son remplaçant, M. William Hurst, le premier aumônier qui ne fut pas fourni à la maison par le collège de Douai. Il venait du collège de Saint-Omer, et il entra en fonctions seulement quatre mois environ après la mort de son prédécesseur.

Nous ne parlerons pas des treize ans qui s'écoulent à partir de ce moment : ils passent sans bruit et ne

laissent que des traces absolument insignifiantes dans le *Journal* de ces Dames. Mais 1784 ramène la troisième cinquantaine de la fondation du monastère, et le rédacteur des Annales nous donne de la fête célébrée à cette occasion d'amples détails. On nous permettra de les abréger.

La fête commença dès la veille, et la charité en fit l'ouverture.

Chaque jour — c'était un vieil usage — une sœur tourière distribuait à la porte du couvent une quarantaine de soupes aux pauvres du quartier. Ce jour-là, ils furent traités plus honorablement et plus largement : on les introduisit dans l'un des parloirs. Ils y trouvèrent une table dressée, chargée de mets divers, et les religieuses elles-mêmes les servirent.

Le lendemain, la messe conventuelle fut dite par M. Hurst, en l'honneur de saint Joseph, pour la prospérité de la maison. Puis on chanta les litanies de Notre-Dame et une antienne à saint Augustin.

« Il semblait, dit le *Journal*, que le plus vif enthou-
« siasme animât tous les cœurs, et que de toutes les
« poitrines des religieuses s'échappât le même cri de
« reconnaissance envers Dieu, qui nous avait conser-
« vées si longtemps dans cette heureuse retraite. Car
« si la bonté infinie ne nous eût pas envoyé de nom-
« breux et puissants bienfaiteurs, jamais il ne nous
« eût été possible de traverser tant d'épreuves depuis
« notre établissement dans cette maison ».

Après ce retour religieux vers le passé, le narrateur continue par une exposition minutieuse du programme de la fête. C'est la grand'messe chantée par M. Godescar, vicaire général et supérieur de la maison. C'est le dîner offert aux amis et bienfaiteurs, où un luxe princier de service et d'ornementation est déployé, grâce à la générosité d'une dame locataire. Ce sont les illuminations du soir, enlaçant le monastère, de la pointe du clocher au rebord de la plus petite fenêtre, dans les replis d'une immense guirlande étoilée.

La fête avait eu sa vigile; elle eut aussi son octave, moins brillante que le jour, mais tout aussi remplie des témoignages de la reconnaissance de la communauté envers la bonté divine.

Quelques années effacées, incolores, nous conduisent à des temps de plus en plus agités.

Le 4 mai 1789, les États Généraux s'ouvrent à Versailles.

Ce même jour commencent, dans toutes les églises du diocèse et dans celle des Dames Anglaises, les prières des « Quarante Heures ». La communauté ne soupçonne pas sans doute que l'heure de ses tribulations va bientôt sonner. Mais après le serment du Jeu de Paume, la prise de la Bastille, les excès populaires qui répandent la terreur et amènent l'émigration,

l'inquiétude pénètre dans le monastère. Ces mêmes prières des « Quarante Heures » sont renouvelées par ordre de l'archevêque, le jour même où une populace furibonde massacre les gardes du corps à Versailles, et elles sont continuées pendant trois dimanches consécutifs. Certainement elles ne se font plus avec le même sentiment de sécurité que la première fois.

Jusque-là du moins l'Assemblée n'avait point, dans ses décrets, manifesté d'intentions hostiles au clergé et aux institutions religieuses. Le premier signal de la guerre vint de l'évêque d'Autun, Talleyrand-Périgord.

Le 10 octobre, il soumettait à la Constituante une proposition tendant à ce que tous les biens du clergé fussent déclarés propriété nationale. Sous cette forme radicale, elle avait au moins le mérite de la netteté et de la franchise. L'Assemblée, après une vive discussion, la repoussa. Mais on en jeta la substance dans un nouveau moule, et elle en sortit mielleusement enveloppée de cette formule : « Les biens du « clergé seront mis *à la disposition de la nation* ». L'Assemblée l'accepta.

Les Dames Anglaises ne tardèrent pas à comprendre que la nation pourrait bien, à courte échéance, mettre à sa disposition leurs fonds et leurs revenus.

Le 13 novembre 1789, l'Assemblée décréta que

tous les titulaires de bénéfices, tous les supérieurs de maisons et d'établissements religieux seraient tenus de faire, sur papier libre et sans frais, dans le délai de deux mois à partir de la publication du décret, par-devant les juges royaux ou les officiers municipaux, *une déclaration détaillée de tous leurs biens mobiliers ainsi que de leurs revenus*, et de fournir dans le même délai un état détaillé des charges dont ces biens pouvaient être grevés. Ce décret fut sanctionné par le roi, le 18 du même mois.

Afin que la sincérité en fût bien établie, cette déclaration devait être affichée à la porte de l'Hôtel de Ville et à celle de l'église dans l'arrondissement de laquelle étaient situés les biens qui en faisaient l'objet.

Évidemment ce n'était pas encore là un acte de confiscation, mais c'en était la préparation manifeste.

Ces Dames, comme tant d'autres, durent se résigner à cette opération.

Elles n'étaient point encore au bout de leurs peines. Le 13 février 1790, la Constituante avait décrété la suppression des vœux monastiques en France, et, le 19, le roi avait sanctionné ce décret par lettres patentes.

L'article II de ces lettres portait que tous les individus de l'un et de l'autre sexe, existant dans les monastères ou maisons religieuses, pouvaient en sortir en faisant leur déclaration devant la municipalité du lieu. On devait incessamment pourvoir à leur sort par une pension convenable. Quant aux religieux qui ne

l'inquiétude pénètre dans le monastère. Ces mêmes prières des « Quarante Heures » sont renouvelées par ordre de l'archevêque, le jour même où une populace furibonde massacre les gardes du corps à Versailles, et elles sont continuées pendant trois dimanches consécutifs. Certainement elles ne se font plus avec le même sentiment de sécurité que la première fois.

Jusque-là du moins l'Assemblée n'avait point, dans ses décrets, manifesté d'intentions hostiles au clergé et aux institutions religieuses. Le premier signal de la guerre vint de l'évêque d'Autun, Talleyrand-Périgord.

Le 10 octobre, il soumettait à la Constituante une proposition tendant à ce que tous les biens du clergé fussent déclarés propriété nationale. Sous cette forme radicale, elle avait au moins le mérite de la netteté et de la franchise. L'Assemblée, après une vive discussion, la repoussa. Mais on en jeta la substance dans un nouveau moule, et elle en sortit mielleusement enveloppée de cette formule : « Les biens du « clergé seront mis *à la disposition de la nation* ». L'Assemblée l'accepta.

Les Dames Anglaises ne tardèrent pas à comprendre que la nation pourrait bien, à courte échéance, mettre à sa disposition leurs fonds et leurs revenus.

Le 13 novembre 1789, l'Assemblée décréta que

tous les titulaires de bénéfices, tous les supérieurs de maisons et d'établissements religieux seraient tenus de faire, sur papier libre et sans frais, dans le délai de deux mois à partir de la publication du décret, par-devant les juges royaux ou les officiers municipaux, *une déclaration détaillée de tous leurs biens mobiliers ainsi que de leurs revenus*, et de fournir dans le même délai un état détaillé des charges dont ces biens pouvaient être grevés. Ce décret fut sanctionné par le roi, le 18 du même mois.

Afin que la sincérité en fût bien établie, cette déclaration devait être affichée à la porte de l'Hôtel de Ville et à celle de l'église dans l'arrondissement de laquelle étaient situés les biens qui en faisaient l'objet.

Évidemment ce n'était pas encore là un acte de confiscation, mais c'en était la préparation manifeste.

Ces Dames, comme tant d'autres, durent se résigner à cette opération.

Elles n'étaient point encore au bout de leurs peines. Le 13 février 1790, la Constituante avait décrété la suppression des vœux monastiques en France, et, le 19, le roi avait sanctionné ce décret par lettres patentes.

L'article II de ces lettres portait que tous les individus de l'un et de l'autre sexe, existant dans les monastères ou maisons religieuses, pouvaient en sortir en faisant leur déclaration devant la municipalité du lieu. On devait incessamment pourvoir à leur sort par une pension convenable. Quant aux religieux qui ne

voudraient pas profiter de cette disposition, mais voudraient au contraire rester dans leur ordre, on leur indiquerait des maisons dans lesquelles ils pourraient se retirer. Du reste, jusqu'à ce qu'il en eût été statué autrement, il ne devait rien être changé à l'égard des maisons d'éducation publique et des établissements de charité.

En vertu de l'article III, les religieuses pouvaient rester dans les maisons où elles étaient établies.

D'autres décrets, d'autres lettres patentes vinrent bientôt expliquer, corroborer, compléter les lettres et décrets précédents.

Voici les principales dispositions des lettres patentes du 26 mars, enregistrées à la municipalité de Paris le 10 avril suivant.

Les officiers municipaux devront se transporter, dans la huitaine de la publication des lettres susdites, dans toutes les maisons religieuses de leur territoire. Ils devront s'y faire présenter tous les comptes de régie, les arrêter et former un résultat des revenus, en fixant l'époque de leurs échéances. Sur papier libre et sans frais, ils devront dresser un état sommaire de l'argenterie et de l'argent monnayé, des effets de la sacristie, des livres, manuscrits, médailles, et, en général, du mobilier le plus précieux de la maison. Cet inventaire sera fait en présence de tous les religieux, à la charge et à la garde desquels les objets inventoriés seront laissés. Les religieux de-

vront, en outre, faire une déclaration sur l'état actuel de leurs maisons, sur leurs dettes mobilières et immobilières et sur les titres qui les constatent.

De plus, les officiers municipaux devront dresser un état des religieux profès de chaque maison, et de ceux qui y sont affiliés avec leur nom, leur âge et les fonctions qu'ils occupent.

Enfin ils recevront de ces religieux une déclaration sur leur intention de rester dans leur ordre ou d'en sortir, et ils vérifieront le nombre de sujets que chaque maison peut contenir.

Le mercredi 23 juin 1790, dans l'après-midi, quatre inconnus, qui déclinèrent bientôt leurs titres, se présentaient au tour de la communauté des Dames Augustines Anglaises. Antoine-Laurent de Jussieu, Jean-Baptiste-Étienne de la Rivière, Jean Le Jeune, lieutenants de mairie et administrateurs de l'Hôtel de Ville, commissaires de la municipalité de Paris, assistés de François-Louis Jourdan, secrétaire-greffier, demandaient madame la Supérieure. Mme Lancaster vint les recevoir.

Ces messieurs lui firent part de l'objet de leur mission. Ils venaient mettre à exécution les décrets divers dont nous venons de parler, et dont lecture fut donnée à madame la Supérieure. Après quoi, ils la prièrent d'assembler la communauté. Elle fit alors sonner l'appel, et toutes ces Dames se réunirent en présence des commissaires dans la salle commune.

Ils dressèrent alors une liste des religieuses dans l'ordre suivant :

Mesdames

Françoise-Louise Lancaster, Supérieure de la communauté, âgée de cinquante-huit ans.

Françoise-Marie-Agnès Fermor, Sous-Prieure, âgée de soixante et onze ans.

Dorothy-Joseph Shelley, Infirmière, âgée de cinquante et un ans.

Anne-Maria Canning, Dépositaire, âgée de quarante ans.

Marie-Bernard Fitzherbert, Sacristine, âgée de quarante-six ans.

Adélaïde-Marie-Joseph Lancaster, Maîtresse des novices, quarante-deux ans.

Marie-Louise Whittingham, tourière, quarante ans.

Thérèse-Anne-Augustine Beeston, tourière, quarante-quatre ans.

Élisabeth-Anne-Justine Orrel, tourière, trente-cinq ans.

Élisabeth-Pulcheria Stapleton, maîtresse de classe, quarante-huit ans.

Marie-Madeleine Stockton, 2e maîtresse de classe, quarante ans.

Élisabeth-Mary-Alipia Bishop, 3e maîtresse de classe, vingt-neuf ans.

Hélène-Marie-Monique Finchet, 4e maîtresse de classe, vingt-six ans.

Françoise-Marie-Augustine Bishop, 5e maîtresse de classe, vingt-sept ans.

Marie-Eugénie Stonor, 6e maîtresse de classe, vingt-deux ans.

Jeanne-Anne-Françoise Pattinson, chargée de la lingerie, vingt-quatre ans.

Catherine-Augustine Spicer, converse, cinquante-six ans.

Agnès Thompson, converse, trente-sept ans.

Françoise-Thérèse Hailes, converse, trente ans.

Sara-Maria Litham, postulante converse, vingt et un ans.

Madame la Supérieure fit remarquer qu'il y avait alors à Rueil, dans la maison des Dames de la Croix, une sœur converse nommée Catherine Edmunds, âgée de trente-huit ans, hors de la maison pour cause d'aliénation mentale.

La communauté se composait donc de 16 religieuses de chœur, 3 converses, une postulante converse, et une sœur converse absente.

Les commissaires dressèrent procès-verbal de leur visite, le firent signer par toutes ces Dames et y apposèrent eux-mêmes leurs signatures.

La continuation des opérations fut renvoyée au vendredi suivant.

XV.

Le Couvent menacé.

Observations. — Inventaire. — Interrogatoire. — Démarches pour sauver le couvent. — Discours d'Eymar. — Projet de décret. — Dette publique. — Maisons religieuses anglaises. — Paix et Terreur. — Le sans-culotte. — Visite nocturne.

Dans la visite précédente, ces Dames avaient requis les commissaires de recevoir certaines observations sur l'établissement de leur maison en France. Elles les leur présentèrent dès le début de la seconde séance.

Conformément aux ordonnances contenues dans les lettres patentes en vertu desquelles elles s'étaient établies à Paris, elles n'avaient jamais rien demandé au gouvernement français. Elles vivaient sur les dots apportées par les religieuses, et toutes étaient Anglaises ou nées de parents anglais. Leur fortune était donc absolument distincte de la masse des biens ecclésiastiques, et en conséquence elles comptaient sur la justice de l'Assemblée autant que sur celle de leur cause.

Depuis son origine, disaient-elles encore, leur établissement était ouvert à de jeunes Anglaises, venant

en France pour y faire leur éducation; et elles réclamaient, en invoquant les décrets de la Constituante, les privilèges réservés aux maisons religieuses d'éducation publique.

Sous la réserve de tous leurs droits, elles ne voulaient former aucun obstacle à la mission des commissaires; mais elles les requéraient de faire part de leurs justes réclamations, soit à l'Assemblée nationale, soit à la municipalité.

Un procès-verbal de ces réclamations fut signé à la fois par ces Dames et par les commissaires. Ceux-ci procèdent aussitôt à l'inventaire des objets mobiliers et immobiliers appartenant à la communauté.

Ils s'en acquittent avec conscience. De la cave au grenier, de la chapelle à la procure, de l'infirmerie au réfectoire, des dortoirs à la cuisine, des salles de classes aux cellules de ces Dames, pas un réduit, un coin, un trou qui ne soit visité, fouillé, sondé; pas un meuble vermoulu, pas une paperasse inutile, pas un chiffon au rebut qui n'obtienne sa ligne sur la feuille inquisitoriale de la municipalité.

Ces messieurs durent pourtant se contenter d'une simple visite aux cellules : leur contenu ne courait pas le risque, comme tout le reste, d'être mis tôt ou tard *à la disposition de la nation*. Cette petite table en bois blanc, ce petit lit sans rideaux, ce prie-Dieu, ces deux chaises et ces quelques livres étaient la propriété des familles des religieuses, et non celle du couvent.

Mme la Supérieure l'affirmait, et les règlements d'alors en faisaient foi.

L'inspection de la caisse ne devait pas fournir matière à une longue rédaction ; mais elle est typique et mérite d'être citée :

« Trouvé dans la caisse : 180 livres *en pièces de* « 6 *livres*, *de* 3 *livres et de* 24 *sous* ». On ne peut pas se montrer plus minutieusement exact (1).

Les commissaires n'avaient pas encore accompli toute leur mission : ils devaient interroger chaque religieuse en particulier sur son intention de rester dans son ordre ou de le quitter.

Ils commencèrent immédiatement cet interrogatoire.

Si ces réponses diffèrent un peu les unes des autres dans la forme, elles sont, dans leur substance, absolument identiques. Les vingt religieuses interrogées sont parfaitement satisfaites de vivre dans leur couvent et toutes veulent y mourir.

La Supérieure comparut la dernière et développa sa réponse avec une netteté, une fermeté, une dignité admirables. « L'état que j'ai embrassé, dit-elle, est « celui de mon choix, et j'y ai vécu heureuse. Appelée « à la supériorité dans une maison où l'on entre libre-

(1) Archives nationales. Domaines ecclésiastiques. Comm. de femmes. Carton coté S., 4616-17.

« ment et où l'on vit en paix, l'affection que j'éprouve « pour mes sœurs est le sentiment que j'ai voulu leur « inspirer à elles-mêmes. Mon vœu, suivant mon goût, « m'a fait entrer ici; mon vœu, suivant la religion, « m'y retient; mon vœu, selon mon devoir, est d'y « vivre et d'y mourir. Ce devoir n'a pour moi que des « charmes, ayant à le remplir au sein d'une commu- « nauté qui m'aime et ne veut et ne recherche que « le véritable bien fondé sur la vertu ».

On pourra maintenant réduire ces Dames à la misère et leur confisquer leurs propriétés et leurs titres, il en est un qu'elles ont acquis à l'admiration de tous, et qu'on ne leur ravira jamais : c'est cette page de leur histoire que nous venons de lire. Chacune d'elles y a fourni sa ligne, et toutes ces lignes se résument en celle-ci : Fidélité au devoir jusqu'à la mort. On comprend que ces mêmes femmes qui ont signé cette page avec leur conscience et leur foi pourront, le cas échéant, la signer de leur propre sang.

Les commissaires dressèrent un procès-verbal à part de cet interrogatoire et se retirèrent. C'était le 30 juin 1790, vers trois heures de l'après-midi.

Il n'y avait pas de temps à perdre pour sauver la maison de la confiscation, si cela était possible. Aussi ces Dames se mirent-elles énergiquement à l'œuvre dès ce moment.

Déjà, comme on l'a vu plus haut, elles avaient requis les commissaires de présenter leurs réclamations soit à la municipalité, soit à l'Assemblée. Bientôt elles rédigèrent un Mémoire dans lequel elles revendiquaient encore la conservation de leurs propriétés, non comme une faveur, mais comme un acte de justice. Il se pourrait même que ce Mémoire n'eût pas été le seul. Dans une lettre du 3 octobre 1790, à sa sœur, Mme Canning s'exprime ainsi : « Notre *premier* « *Mémoire* a été imprimé ». Leur cause, du reste, paraissait excellente aux yeux de tout le monde. « Même « les *Enragés*, ajoute-t-elle, sont surpris que nous « ayons pu être inquiètes, tant la bonté de notre cause « est évidente. » Mais la bonté de la cause ne paraît pas offrir à cette Dame une sûre garantie : « Croyez « bien pourtant, disait-elle, que si nous n'étions pas « servies par d'excellents amis nous pourrions tout « perdre ».

Ceci n'est pas douteux. Malgré les démarches nombreuses et pressantes faites auprès du maire, malgré les bonnes et belles paroles de celui-ci, la municipalité défendit aux locataires de ces Dames de leur payer désormais aucun loyer. Averties indirectement de cette sournoise mainmise, elles dirigèrent leurs tentatives du côté de l'Assemblée, et firent agir toutes les personnes qu'elles présumaient y avoir quelque influence.

Eymar, député de Forcalquier, fut de ce nombre. Le fait est que, dans la séance du soir, 25 septembre 1790 (présidence de Bureaux de Pusy), l'ordre du jour amenant la suite de la discussion des articles proposés par le comité ecclésiastique sur le traitement des religieuses, Eymar prit la parole en faveur des Anglaises.

Son discours résumait d'abord le Mémoire dont nous avons parlé et se terminait ainsi :

« La vie retirée qu'elles mènent dans le cloître les « prive de l'avantage d'avoir auprès de vous des amis « et des protecteurs. Je me suis chargé de vous porter « leurs réclamations.

« Il est possible, sans doute, que l'Assemblée na- « tionale croie pouvoir s'emparer de leurs biens : ce « serait leur faire payer bien cher l'hospitalité que la « France leur a donnée. Juste envers tous, l'Assem- « blée nationale sera encore plus scrupuleuse envers « des étrangères qui, en se consacrant à l'éducation « publique, ont bien mérité d'elle. Je demande, en « conséquence, que la détermination à prendre sur « le couvent des Dames Anglaises soit renvoyée aux « comités ecclésiastique et diplomatique réunis, et « que, provisoirement, il ne soit rien changé à leur « situation actuelle ».

La proposition d'Eymar fut prise en considération

par l'Assemblée (1), et elle amena le projet de décret suivant :

« L'Assemblée nationale ayant chargé les comités « ecclésiastique et diplomatique réunis de lui présen- « ter un projet de décret sur les maisons, corps et « communautés étrangers, pour la conservation de « ces établissements, et particulièrement des Reli- « gieuses Anglaises de la rue des Fossés-Saint-Victor « et autres, le comité ecclésiastique a pensé que les- « dites religieuses doivent provisoirement conserver « l'administration de leurs biens, et que la municipa- « lité de Paris doit lever toutes les saisies et opposi- « tions qu'elle avait pu former ».

Ce n'était là, il est vrai, qu'un projet de décret, et le comité ecclésiastique ne demandait pas que les Anglaises fussent purement et simplement envoyées en possession de leurs biens. Il en réclamait seulement pour elles la jouissance provisoire. Mais, en somme, leurs affaires prenaient une assez bonne tournure, et ces Dames conçurent dès lors quelque espérance de ne pas être dépouillées.

Cependant l'état des choses en France allait de mal en pis. La dette publique était écrasante. Il fallait sortir de cette situation. Déjà quatre cents millions d'as-

(1) Archives parlementaires, Ire série, tome XIX, page 241 et seq.

signats étaient en circulation. Le 29 septembre (1790) l'Assemblée en décrétait une nouvelle émission de huit cents millions. Cette valeur devait être garantie par la vente des propriétés nationales. Des recherches strictes sur la nature et l'administration des établissements civils et religieux, dans toute l'étendue du royaume, furent en conséquence résolues.

Ces recherches n'atteignirent pas seulement les établissements français, mais elles s'étendirent jusqu'aux établissements étrangers.

On comptait, à cette époque, 28 maisons religieuses anglaises en France, contenant plus de mille personnes et possédant ensemble un revenu d'environ 375,000 francs. Sans l'heureuse intervention de l'ambassadeur anglais en leur faveur, il est probable que ces communautés eussent alors été supprimées et qu'on eût confisqué leurs biens.

Dans la séance de l'Assemblée, le matin du jeudi 28 octobre (présidence de Barnave), Chasset fit un rapport favorable aux établissements religieux que les étrangers possédaient dans le royaume, et l'Assemblée rendit le décret suivant que nous donnons ici en substance.

Les établissements religieux étrangers continueront à subsister en France et à jouir des biens par eux acquis de leurs deniers ou de ceux de leur nation; mais les biens attachés à des bénéfices seront mis en vente. Toutefois les religieux qui participaient à ces

bénéfices devront recevoir, à partir du 1er janvier 1791, une pension semblable à celle déterminée pour les religieux français de même ordre.

L'article 10 de ce décret contenait les prescriptions suivantes :

« Les supérieurs de chaque maison seront tenus de « justifier dans trois mois, à compter de la publication « du présent décret, au directoire du district de leur « établissement, des titres d'acquisition des biens « qu'ils possèdent, tant en maisons et en fonds de « terre qu'en rentes ou créances. Les directoires du « district feront passer aux directoires du départe- « ment les renseignements et documents qui leur « auront été fournis. Ces derniers les enverront au « Corps législatif, qui statuera ce qu'il appartiendra, « soit à défaut de justification desdits titres, soit en « ce qu'il y eût des biens acquis par lesdits établisse- « ments autrement que de leurs deniers ou de ceux « de leur nation (1) ».

En vertu de ce décret, les Dames Anglaises restèrent en jouissance de leurs propriétés et de leurs revenus; mais elles durent fournir une copie de tous leurs titres. C'était une grande dépense pour une communauté qui n'était pas riche, et elles obtinrent de la municipalité qu'on se contentât d'extraits notariés.

(1) Archives parlementaires de 1787 à 1860, Ire série, tome XX, pages 67 et seq.

Dès ce moment, environ pendant deux ans et quatre mois, ces Dames ne furent plus inquiétées. Rien n'est dérangé à leur train de vie ordinaire : la règle est suivie avec la même exactitude que par le passé. On ne s'aperçoit, dans le *Journal*, d'aucune diminution dans le pensionnat ni parmi les dames pensionnaires. On continua même à inscrire de nouvelles élèves. Sans doute on ne doit rien ignorer des événements extérieurs, des violences populaires, de la fuite du roi, de son arrestation, du serment exigé des prêtres, du soulèvement de la Vendée, des menaces de guerre. L'année 1792 ne se passa pas non plus sans répandre quelque alarme. La Journée des Clubs du 20 juin; celle du 10 août et le massacre des Suisses; la famille royale enfermée dans la Tour du Temple, les égorgements de Septembre à la Force, à la Conciergerie, à l'abbaye Saint-Germain, aux Carmes; tant de faits qui épouvantent Paris et la France sont incontestablement rapportés au couvent et redits en tremblant par chaque religieuse. Mais l'émotion qu'ils doivent causer se contient au point de ne laisser aucune trace d'elle-même dans le *Journal*. Nous nous trompons : il sort de son silence dans une circonstance infiniment honorable pour la Communauté. Le 22 janvier 1793, on lit ces simples lignes qui eussent suffi pour envoyer bientôt toutes ces Dames à l'échafaud : « Aujourd'hui

« la messe de communauté a été dite pour le roi « Louis XVI exécuté hier ». Puis il rentre dans sa placidité habituelle, pendant cinq mois consécutifs, jusqu'au 20 juin où il nous dit : « Aujourd'hui Mlle de « Nanteuil entre au pensionnat ». C'est son dernier mot : la Terreur lui impose silence.

Chaque matin, comme nous l'avons dit plus haut, le monastère faisait aux pauvres du quartier une distribution de soupes.

Un jour, un sans-culotte passant par là vit ces pauvres gens attroupés devant la porte. Il se glissa au milieu d'eux, et, en attendant que la tourière leur donnât le pain du corps, il entreprit de leur donner le pain de l'esprit... révolutionnaire. Mme Fitzherbert, qui était dispensatrice des déjeûners, remarqua cet homme et l'invita à prendre sa part du festin populaire. Il ne se fit pas prier, la faim le pressant sans doute beaucoup plus que le besoin de répandre ses lumières. Cette Dame l'introduisit alors dans la loge, l'accabla de politesses, le fit asseoir à une table, et lui offrit pour manger son potage une cuiller d'argent. Tant de distinctions, au milieu des pauvres qui se contentaient de manger dehors avec des cuillers de fer ou de bois, étaient évidemment une violation du principe de l'égalité jacobine; mais le sans-culotte ne

s'en offusqua pas. Bien loin de là; il fut ravi de tant de procédés délicats, et, comme ce n'était point un méchant homme, il trouva bientôt le moyen d'en témoigner sa gratitude. Quelques jours après, il accourt au couvent, et prévient ces Dames, en toute hâte et dans le plus grand secret, que la nuit suivante une visite domiciliaire serait faite chez elles. Elles avaient été dénoncées au club dont il faisait partie comme suspectes et recélant des prêtres insermentés dans leur maison.

A cette nouvelle, on s'empressa de cacher ou de brûler tous les papiers jugés compromettants; on enfouit dans la terre tous les objets les plus précieux : les reliquaires et le contenu de la caisse; et on attendit, dans des angoisses difficiles à dépeindre, la terrible visite annoncée.

De longues heures de nuit s'écoulèrent, et ces Dames pouvaient penser qu'elles en seraient quittes pour la peur lorsque, vers une heure du matin, elles entendirent du bruit dans la rue et des coups retentissants à la porte du couvent. Et comme on n'ouvrait pas assez vite au gré des visiteurs impatients, les coups redoublèrent, accompagnés d'invectives, de menaces et d'abominables imprécations.

La porte s'ouvrit enfin, et quinze ou seize forcenés, le sabre au poing, se précipitèrent dans la clôture, comme s'ils eussent pris une forteresse d'assaut. Ordre fut donné aux religieuses, au nom de la loi, de

se retirer toutes dans une pièce n'ayant qu'une seule issue. Elles y furent gardées à vue, pendant que quatre de ces bandits, se faisant précéder de l'une de ces Dames, Mme Bishop, commencèrent la perquisition. Ils visitèrent tous les coins et recoins de la maison, se firent ouvrir tous les coffres, tous les placards, regardèrent sous tous les lits des pauvres élèves qui, tremblantes, se croyaient à leur dernière heure. Chose providentielle, l'ange qui frappa de cécité les gardes à la porte de la prison de Saint-Pierre sembla renouveler ce prodige à la porte de l'aumônerie. M. Hurst y était. Quelques degrés à monter, et il était pris. Les quatre chercheurs passèrent et repassèrent devant cet escalier, sans même qu'il vînt à leur pensée de demander où il conduisait !

Trois mortelles heures s'étaient écoulées dans cette visite. Les commissaires rejoignirent leur bande dans le réfectoire, où elle gardait la communauté. Quel immense soulagement éprouvèrent ces Dames en voyant reparaître leur compagne et en entendant le chef de ces limiers leur dire que, vu les ordres qu'ils avaient reçus, la communauté devait s'estimer heureuse d'avoir été trouvée parfaitement en règle.

On conçoit que cette longue opération dut prodigieusement échauffer les quatre délégués et, par une certaine sympathie, ceux qui les attendaient. Aussi firent-ils comprendre à ces Dames qu'ils seraient fort heureux de se *rafraîchir en buvant à leur santé.* Quel-

ques bouteilles furent alors vidées; et ces citoyens satisfaits, accompagnés des religieuses, prirent le chemin de la porte, qui se referma sur eux plus promptement qu'elle ne s'était ouverte.

XVI

La Communauté prisonnière.

L'Angleterre et la coalition. — Déclaration de guerre. — Turgoff et Toulon. — Décrets du 9 octobre 1793. — Arrestation des Dames Anglaises. — Expulsion des dames locataires et mise des scellés. — Arrestation de M. Hurst. — Son retour au couvent. — Saisies des titres. — Saisies des loyers. — Mort subite de M. Hurst.

La perquisition dont nous venons de parler avait eu lieu, d'après nos calculs, dans la nuit du 20 au 21 juin. Ce n'était qu'une bourrasque. Le coup de vent passé, la barque déploya de nouveau sa petite voile et reprit, durant plus de trois mois, cette marche mi-inquiète, mi-tranquille qu'elle avait suivie, après le décret du 28 octobre 1790.

Jusqu'à la mort de Louis XVI, la France parut n'avoir à craindre aucune hostilité de la part de l'Angleterre ; mais quand celle-ci se crut menacée, comme les autres gouvernements monarchiques, par la propagande des doctrines révolutionnaires, elle s'alarma et

devint l'âme de la coalition des puissances étrangères contre la République.

Dans sa séance du vendredi 1er février 1793, la Convention lui déclara la guerre. Fabre-d'Églantine, prenant alors la parole : « Je demande, dit-il, que vous « fassiez une adresse directe au peuple anglais, au « nom de la nation française, et que vous décrétiez « que les Anglais qui se trouvent en France sont sous « la protection de la loi ».

L'Assemblée vota pour l'adresse à une assez grande majorité. La République, disait-on, voulait faire la guerre aux rois et non aux peuples. Distinction vraiment bien subtile. Comme si, en faisant la guerre aux rois, on ne faisait pas couler le sang des peuples. Ce langage de parade démagogique va du reste se modifier bientôt dans un sens moins bénin pour le peuple anglais.

Le 8 juin, la Grande-Bretagne mit tous nos ports en état de blocus.

Le 27 du mois suivant, un traître, qu'il convient de stigmatiser au fer rouge, le vice-amiral Turgoff, après de ténébreuses intrigues conduites avec l'amiral de la flotte ennemie, Hood, lui livra la flotte française à Toulon, au nom de Louis XVII. Aucun motif, aux yeux d'une âme honnête, ne saurait justifier une pareille trahison, qui entachera ineffaçablement dans l'histoire la mémoire de Turgoff.

Bientôt (le 9 septembre), Saint-André fait décréter

par la Convention que « les Anglais mis en état d'arres-
« tation, ou qui y seront mis plus tard, seront soigneu-
« sement gardés comme otages, et répondront, sur
« leur tête, de la conduite de l'amiral Hood à l'égard
« des deux représentants Pierre Bayle et Bauvais, et
« de la femme du général Lapoype emprisonnés à
« Toulon (1) ».

Le décret provoqué par Saint-André, on le voit, est déjà bien loin de respirer la générosité qu'affecte le décret précédent. Celui du 9 octobre est encore plus violent.

« Je demande, dit Robespierre dans la séance de ce
« jour, que vous ordonniez l'arrestation de tous les
« Anglais et la saisie provisoire de leurs propriétés ».
— « Oui! oui! » s'écrie-t-on dans la salle; et on veut aller sur-le-champ aux voix. « Je demande, dit alors
« Billaud-Varennes, que vous prononciez la peine de
« 10 ans de fers contre les autorités constituées qui
« mettraient quelque retard dans l'exécution de ce
« décret. Je demande la même peine contre tous
« ceux qui recèleraient des Anglais ou quelques effets
« à eux appartenant ».

Ces amendements sont adoptés et le décret est rédigé.

Le lendemain du jour où la Convention exerçait cet

(1) Pierre Bayle et Bauvais avaient été envoyés dans cette ville

acte de *vengeance nationale*, comme disait Billaud-Varennes, — ce qui nous semble bien un peu frapper George III sur le dos de ses sujets, — des gardes nationaux de la section des Sans-Culottes, sur le territoire de laquelle ces Dames étaient, investirent la clôture, et des sentinelles furent posées à toutes les issues. On n'eût pas fait un plus grand déploiement de force pour l'investissement d'un repaire de brigands.

La cloche d'appel réunit la communauté dans l'ouvroir. Trois personnages, avec des airs importants et dominateurs, s'avancent alors au milieu de l'assemblée. On a su plus tard que l'un était un savetier, l'autre, un chanteur. Le troisième était un certain Pierre Nollot, sur la profession duquel nous ne sommes pas éclairés. Pour le moment le savetier avait laissé son échoppe, le chanteur ses tréteaux, et ils exerçaient les fonctions, probablement plus rémunératrices, de commissaires du district. Leur suivant allait remplir celle de gardien des scellés. L'un d'eux — ce devait être le chanteur plus fort que le savetier sans doute sur la déclamation — donna lecture à haute, solennelle et intelligible voix, du décret de la Convention nationale. Le registre d'écrou fut ensuite ouvert. Outre les noms des religieuses et de leur aumônier, M. Hurst, à qui l'on permit de

pour prévenir la réaction qui y grondait sourdement. Leur action fut sans succès. Bien au contraire, ils furent arrêtés et emprisonnés dans un fort. Or les Anglais n'étaient point entrés dans Toulon pour les délivrer, comme on le pense bien.

rester dans l'infirmerie, ceux de cinq ou six Anglaises qui demeuraient à la maison, à titre de locataires ou de pensionnaires, furent couchés sur la liste.

Ordre fut donné aux dames locataires de déménager dans le plus bref délai; et, dit-on, il ne fut pas besoin de le leur répéter. Mme de la Sonne (1), respectable femme d'un âge fort avancé, fut pourtant autorisée à rester dans son appartement. Enfin on posa les scellés sur toutes les fenêtres et sur toutes les portes donnant sur la rue. La seule porte d'entrée fut exceptée, mais on y plaça une sentinelle. Cette besogne dûment accomplie, les commissaires se retirèrent, laissant personnes et choses sous la garde de leur compagnon, le citoyen Nollot.

Trois jours s'étaient écoulés, pendant lesquels ces Dames avaient pratiqué leurs exercices accoutumés, entendant la messe chaque matin dans leur église, lorsqu'un officier de police se présenta et signifia à M. Hurst de le suivre. Ce coup fut plus sensible à la communauté que son incarcération; car enfin, derrière son cloître, elle était bien en quelque sorte prisonnière, et si l'on ne changeait rien au cours de sa vie religieuse, l'emprisonnement ne modifiait

(1) Marguerite Carron de la Sonne ou Delassonne, veuve de Charles de Bourbon de Charolais.

guère sa première situation que par la présence fort gênante, il faut l'avouer, d'un concierge et de gardiens. Mais lui enlever son aumônier, c'était la priver à la fois de son père spirituel et de la consolation des sacrements.

Conduit devant le comité révolutionnaire, M. Hurst fut interrogé, et de là mené à Sainte-Pélagie ainsi que M. Innès, supérieur du collège des Écossais. Il paraîtrait qu'ils furent bientôt transférés au Luxembourg, et qu'à leur grande satisfaction on leur accorda de vivre dans la même cellule.

M. Hurst n'y fit pas un long séjour; il fut libéré le 30 octobre 1793, et rendu à la communauté, qui en exprima sa reconnaissance à Dieu par de vives actions de grâces. C'était la vie qui revenait au couvent. La chapelle n'était pas fermée. M. Hurst pouvait y dire la messe, et donner aux religieuses, en confession, ses conseils et ses encouragements.

Le seizième jour de brumaire an II de la République (6 novembre 1793), l'archiviste de l'administration des biens nationaux de la commune de Paris, Jean-Nicolas Janson, et Jean-François-Léonard Fleury, sous-archiviste de la même administration, se transportèrent dans la maison conventuelle des Dames Anglaises, « à l'effet de rechercher, décrire et enlever tous les « titres de propriété généralement quelconques des

« immeubles, créances, rentes et autres sommes ap-
« partenantes et dues à ladite communauté, pour en-
« suite en être par eux fait le transport au dépôt géné-
« ral des archives nationales, au Saint-Esprit, près la
« maison commune ».

Ils donnèrent lecture, à Madame la Supérieure et à Madame la Dépositaire, du décret de la Convention concernant les sujets de la Grande-Bretagne. Ces Dames ayant répondu qu'elles se soumettaient à la loi, mais que leurs archives étant actuellement sous les scellés, il ne leur était pas possible de livrer leurs titres, ces messieurs se rendirent au Comité de surveillance, et requirent le président, le citoyen Nicolas Saint-Martin, et un autre membre du Comité, le citoyen Leveaud, de venir reconnaître et lever les scellés sur la porte du dépôt des archives.

L'inventaire commença sur-le-champ, en présence des deux Dames désignées plus haut et du citoyen Saint-Martin. Il prit quatre ou cinq séances assez espacées les unes des autres. Commencé le 6 novembre, il ne se termina que le 6 janvier 1794.

Ce jour-là, les papiers et les titres de ces Dames furent enlevés et portés au Département.

Pendant que l'on procédait à l'inventaire, dans la journée du 11 novembre, un huissier, au nom de la loi et à la requête des commissaires de la Régie nationale de l'enregistrement, mettait opposition à tout paiement des loyers, dus aux Dames Anglaises, par

les locataires des maisons situées au faubourg Saint-Antoine. Ces loyers devaient être désormais versés entre les mains du receveur sous peine de les payer deux fois.

Mais, suivant les décrets de la divine Providence, le jour de la Saint-Martin allait priver nos religieuses du bien qui paraissait le plus nécessaire pour elles dans les circonstances présentes.

Ce jour avait pourtant si bien commencé! Ces Dames avaient entendu la messe de leur aumônier dans leur chapelle; elles avaient eu le bonheur d'y communier; leur âme s'était retrempée dans le sang de l'adorable Victime; et toutes se sentaient rassérénées, fortifiées, prêtes à supporter de nouvelles épreuves.

On était à la fin du souper. Tout à coup la cloche du parloir de l'aumônier retentit avec violence et jette l'alarme dans la communauté. Qu'y a-t-il donc? C'est le cri de toutes ces Dames. Elles se jettent hors du réfectoire et se précipitent vers l'aumônerie. Bientôt elles rencontrent la vieille servante de M. Hurst toute troublée. En entrant dans le parloir, elle a trouvé son maître gisant inanimé sur le parquet. Ces Dames courent le relever, lui administrent tout ce qu'elles peuvent imaginer pour le rappeler à la vie. Inutile! il est mort! il est bien mort! « Plus de soutien pour nous

« que la résignation à la volonté divine ! » dit la narratrice de cette scène. La messe, la communion du matin avaient été les dernières pour longtemps. Le jour, commencé pour elles dans la plus douce des joies, s'achevait dans le plus accablant des chagrins.

Elles-mêmes ensevelirent le vénéré défunt ; elles-mêmes firent les cérémonies funèbres en l'absence de tout prêtre ; elles-mêmes le portèrent au cimetière du couvent où il fut enterré. Et pendant qu'on le descendait dans la fosse, d'une fenêtre du collège des Écossais un prêtre de ses amis, « son compagnon « de captivité », dit la relation à laquelle nous empruntons ces détails, bénissait la terre dans laquelle il devait reposer.

XVII

Le Couvent maison d'arrêt.

Prisons et maisons d'arrêt. — Le couvent maison d'arrêt. — Suspectes et otages. — Suppression de l'habit religieux. — Mort de Mme Fermor. — Les séculières anglaises prisonnières. — Miss Edgeworth. — La marquise de Chatellux. — Mme Blanchet. — La marquise de Mirabeau. — Mme de Champcenetz. — Louise et Émilie Contat. — Marie-Aurore Dupin. — Sophie-Victoire Delaborde. — Lucie, sa sœur.

Depuis la prise de la Bastille, le nombre des prisons de Paris n'avait pas cessé de s'accroître. Il atteignit son maximum pendant la Terreur. Sans parler des dépôts des 48 sections de la ville, on y comptait 42 prisons.

Après le décret du 9 octobre 1793, les cinq résidences que possédaient les communautés anglaises à Paris, furent, comme tant d'édifices publics, ou même de maisons particulières, transformées subitement en geôles. La loi des suspects, du 17 septembre, ayant mis les arrestations à l'ordre du jour, il suffisait d'être *suspecté d'être suspect* pour tomber sous ses coups. Quelque expéditif que fût le zèle du tribunal révolutionnaire dans son ardeur pour la guillotine, quelque

nombreuses que fussent les fournées de victimes envoyées chaque jour à l'égorgement, on ne parvenait pas à établir, dans les registres, l'équilibre entre les écrous et les sorties, et les prisons souffraient d'un effroyable encombrement.

A peine la maison conventuelle des chanoinesses anglaises fut-elle changée en maison d'arrêt, vers le milieu de novembre, qu'on y jeta 122 prisonnières de toutes qualités et de tous rangs, depuis les plus humbles ouvrières jusqu' aux marquises et aux duchesses. D'après certains comptes rendus de police, nous ne pensons pas que les détenues y aient jamais dépassé le nombre de 133, et jamais on n'y incarcéra des hommes.

Dans les commencements, ces Dames eurent beaucoup à souffrir de cette affluence soudaine d'étrangères, et la moindre de leurs peines fut d'être obligées de manger à la gamelle avec les premières venues. Mais on établit ensuite une distinction entre les Françaises, arrêtées comme suspectes, et les Anglaises, retenues comme otages. Celles-ci furent autorisées à garder leurs cellules et à prendre leurs repas en commun dans une salle réservée à elles seules. Les vivres leur furent distribués en quantité suffisante. Elles purent même garder l'abstinence aux jours prescrits, et se réunir dans leur salle commune, pour réciter ensemble l'office di-

vin. Il leur fallut pourtant user de grandes précautions pour ne pas être entendues.

On leur laissa aussi la liberté de se promener dans leur jardin, et de se mêler aux autres prisonnières. Cette latitude leur fournit mille bonnes occasions d'adoucir, par tous les moyens en leur pouvoir, la captivité de ces infortunées.

Quant aux rapports avec l'extérieur, au commencement ils ne paraissent pas avoir été trop gênés : ces Dames reçoivent des visites et correspondent par lettres avec leurs amis de France et d'Angleterre. Mais vint le moment où toute relation avec le dehors leur fut interdite.

On leur imposa bientôt une nouvelle privation dont elles eurent à gémir durant de longues années. Jusqu'au 8 décembre, elles avaient pu garder l'habit religieux; ce jour-là l'ordre leur fut intimé de quitter *cette marque d'esclavage incompatible avec ce temps de liberté!!!* Tout le mensonge effronté du Jacobinisme est dans cette phrase emphatique et sonore. Il parle toujours en termes pompeux de la liberté, mais dans ses actes c'est toujours aussi le despotisme imbécile, hypocrite et brutal.

Un autre chagrin attendait nos religieuses. Le 1er mars, la Sous-Prieure, Mme Mary-Agnes-Frances Fermor, âgée du 76 ans, encore plus accablée par les

épreuves que par l'âge, rendit son âme à Dieu. Ses cendres ne se sont point mêlées à celles de ses sœurs qui, depuis 160 ans, reposaient en paix dans le petit cimetière du couvent : cette religieuse fut la première enterrée dans le cimetière public.

Avant de partir, elle eut du moins la consolation de recevoir les derniers sacrements.

Il y avait alors, parmi les prisonnières de la maison, une religieuse carmélite anglaise du nom de Stewart. Voyant Mme Fermor sur le point de mourir sans sacrements, elle trouva le moyen de faire avertir un prêtre de sa connaissance. C'était un M. de Sambucié ou de Sambuci. Il se présenta au couvent comme homme d'affaires et, dans le plus grand secret, administra les derniers sacrements à la mourante. Il entendit également les confessions de plusieurs religieuses et leur donna la sainte Communion. Avant longtemps ces pauvres recluses ne devaient pas jouir du même bonheur.

Peut-être ne lira-t-on pas sans intérêt les noms de quelques personnes emprisonnées dans la rue des Fossés-Saint-Victor, et surtout les noms de celles qui furent conduites à l'échafaud.

Comme on a pu le voir par ce que nous avons dit plus haut, il y eut, dans cette maison d'arrêt, deux catégories de détenues : les unes l'étaient comme Anglaises, les autres à titre de *suspectes*.

Les Anglaises étaient, outre les religieuses dont on connaît déjà la liste :

Mrs Blount, sœur de Mme Canning, miss Élisabeth et miss Frances, filles de Mrs Blount, Mrs Doland, dame locataire, miss Beeston ou Beaston, jeune fille du pensionnat. Enfin, Mme Stewart, religieuse carmélite.

Toutes ces personnes furent écrouées en même temps que les Religieuses Anglaises, excepté peut-être la dernière.

Mais en voici une de la même nationalité qui fut certainement incarcérée comme suspecte : Miss Betty Edgeworth de Firmont.

Miss Betty était la sœur de ce courageux et généreux abbé qui donna les derniers secours de la religion à Louis XVI, et accompagna l'infortuné monarque jusqu'au pied de l'échafaud.

Dans une lettre adressée à sa tante Mrs Usher à Dublin, l'abbé de Firmont nous apprend que sa mère et sa sœur furent arrêtées à Paris alors qu'il était en fuite et se cachait. « Ce fut dans cette solitude, dit-« il, que je reçus la fatale nouvelle de l'arrestation de « ma pauvre mère qui succomba bientôt à la douleur. « Betty, arrachée d'auprès d'elle, fut traînée de pri-« son en prison, en grande partie à cause de moi ».

La mère de Betty fut-elle écrouée aux Anglaises avec sa fille? Il semblerait que non, puisque, d'après l'abbé, celle-ci « fut arrachée d'auprès de sa mère ». M. John G. Alger, dans son remarquable travail sur

les Anglais en France pendant la Révolution, penche pour l'affirmative (1). Il ne nous est pas possible de trancher la question.

Voici maintenant la liste des Françaises que nous savons avoir été incarcérées au couvent, et qui échappèrent à l'échafaud.

La marquise de Chatellux, Marie-Brigitte-Joséphine-Charlotte Plunket, née à Louvain en 1759. C'était une ancienne élève des Dames Anglaises. La malheureuse femme était maintenant prisonnière et attendait la mort sanglante de la guillotine, dans les murs mêmes où elle avait pris vingt ans auparavant ses ébats de jeune fille.

Elle ne fut pourtant pas guillotinée. Après un an de captivité, de novembre 1793 à novembre 1794, elle fut relâchée.

La marquise de Mirabeau, mère du plus éloquent des orateurs de la Révolution française, fut libérée le 18 novembre 1794, après une année de détention. La pauvre femme mourut bientôt dans la misère.

Madame Blanchet était la servante de Mgr de Salamon, internonce apostolique à Paris pendant la Révolution.

(1) « Englishmen in the Revolution ». London 1889, page 156. — L'ouvrage de M. Alger nous a permis d'ajouter trois noms à notre liste de prisonnières aux Anglaises : Miss Betty Edgeworth, Mme de

« Cette domestique, qui gouvernait ma maison, dit « Mgr de Salamon dans ses Mémoires, avait déjà servi « ma mère pendant trente ans, et m'avait été donnée « par elle pour diriger mon ménage (1) ».

C'était la plus estimable, la plus courageuse, la plus dévouée des femmes. Elle rendit des services inappréciables à l'internonce, dans les circonstances périlleuses où le placèrent ses titres de noble, de prêtre et d'internonce.

Madame de Champcenetz fut arrêtée surtout à cause de son mari, Louis de Champcenetz, ex-officier aux Gardes Françaises, l'un des plus spirituels rédacteurs des *Actes des Apôtres*, journal ultra-royaliste.

Celui-ci fut moins heureux que sa femme; il figure le neuvième dans la liste de quarante-neuf condamnés à mort, le 23 juillet 1794.

Champcenetz sut plaisanter jusqu'à la fin. Au moment où l'on prononce l'affreuse sentence qui l'envoie à la boucherie : « Pardon, président, dit-il à Coffinhal, est-ce ici comme dans la garde nationale? peut-on se faire remplacer (2)? »

Chatellux et Mme de Mirabeau. Nous saisissons cette occasion de remercier M. Alger de nous avoir fourni des renseignements utiles au travail que nous publions.

(1) *Mémoires inédits de l'internonce à Paris pendant la Révolution*, par M. l'abbé Bridier, du clergé de Paris. — Nous avons emprunté à cette liste quatre noms qui ne se trouvent pas dans la liste du couvent : Mme Blanchet, Mme de Champcenetz, Mme de Soyecourt, Mme Duchilleau.

(2) Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire*, tome V, page 95.

Louise et Émilie Contat, de la Comédie-Française (1).

Émilie était une actrice fort appréciée; mais Louise lui était bien supérieure, et a laissé, dans les Annales de la scène, la réputation d'une femme des plus remarquables dans son art, de l'une des plus merveilleuses étoiles de son temps. L'histoire de leur arrestation mérite qu'on s'y arrête : elle met à nu la justice jacobine.

Paméla, ou la Vertu récompensée, de François de Neufchâteau, avait eu un grand succès; elle était déjà à sa huitième représentation. Mais certaines allusions avaient effarouché la censure, et l'on dut faire des corrections, des coupures à la neuvième représentation, qui eut lieu le 2 septembre 1793. La même nuit, on ne sait pourquoi, les acteurs furent tous arrêtés. Les comédiens furent conduits aux Madelonnettes; les comédiennes, à Sainte-Pélagie, et l'affiche du lendemain annonça la chose au public par ces simples mots : « Relâche jusqu'à nouvel ordre ». Ce mot *Relâche* ne manque pas d'un certain piquant dans la circonstance présente.

Les artistes du Théâtre-Français, lequel était devenu le théâtre de la Nation, devaient être jugés le 30 juin (13 messidor) 1794. Dès la fin de mai leur sort était fixé.

Le Comité du salut public avait fait trois catégories

(1) Liste du couvent.

de leurs dossiers et les avait distingués par une lettre à l'encre rouge. R signifiait que le détenu favorisé serait relâché ; D, que le détenu moins heureux serait déporté ; G, que l'infortuné serait conduit à la guillotine. Ainsi, un mois d'avance, la sentence était dictée aux juges (1).

Si les artistes ne furent pas exécutés, ils durent leur salut, d'après P. Porel, à Charles-Hippolyte Delpesch de la Bussière, enregistreur au bureau des *Pièces accusatrices*. Cet honnête homme avait détruit leurs dossiers comme il en détruisit tant d'autres, et sauva ainsi tant de vies au péril de la sienne (2).

La lettre fatale G marquait les dossiers des deux Contat.

Il faut avouer, au point de vue de la justice du temps, qu'elles le méritaient bien toutes les deux. Émilie était sœur de Louise, et cette raison était bien suffisante. Quant à celle-ci, pourquoi trois mois après le lamentable retour de Varennes avait-elle, à la demande de la reine, accepté dans la *Gouvernante* de Lachaussée, ce rôle qui n'était pas de son emploi ? Pourquoi dans le but de satisfaire *l'Autrichienne*, la demande étant adressée la veille de la représentation, l'actrice avait-elle appris 500 vers en vingt-quatre heures ? Pourquoi surtout écrivait-elle à la

(1) P. Porel, *Histoire de l'Odéon*, vol. I, page 124.
(2) *Ibid.*, page 125.

personne qui lui avait transmis le désir de Sa Majesté : « J'ignorais où était le siège de la mémoire; je sais à présent qu'il est dans le cœur ». Après cela, on n'est plus seulement suspect; il est évident que l'on conspire, et le dossier de Louise méritait bien la lettre G.

Comment et quand les Contat furent-elles transférées de la prison Sainte-Pélagie à la maison d'arrêt des Anglaises? Nous ne le savons pas. Louise s'y attacha cordialement à Mme Canning (1). « Cette célèbre « actrice, dit George Sand dans l'*Histoire de ma vie*, « avait des accès de piété tendre et exaltée. Elle « ne rencontrait jamais Mme Canning dans le clot- « tre, sans se mettre à genoux devant elle et lui de- « mander sa bénédiction. La bonne religieuse, qui « était pleine d'esprit et de savoir vivre, la consolait « et la fortifiait contre la terreur de la mort, l'em- « menait dans sa cellule et la prêchait sans l'épouvan- « ter, trouvant en elle une belle et bonne âme où rien « ne la scandalisait. C'est elle-même qui a raconté « cela à ma grand'mère devant moi, lorsque j'étais au « couvent, et qu'au parloir elles repassaient ensemble « les souvenirs de cette étrange époque (2) ».

« Étrange époque! » personne ne trouvera ce quali-

(1) Mme Canning était Dépositaire et non pas Supérieure, comme le dit George Sand.

(2) George Sand, *Histoire de ma vie*, page 83. Paris, 1886. George Sand a été élevée chez les Dames Anglaises et s'y montra quelque temps d'une piété « tendre et exaltée ».

ficatif exagéré. Mais quel touchant tableau que celui de cette actrice et de cette religieuse prisonnières, échangeant leurs pensées et leurs sentiments intimes, dans une pauvre cellule du couvent, à la veille peut-être de subir la mort sur l'échafaud révolutionnaire !

Thermidor délivra les deux sœurs, qui firent leur rentrée au théâtre le 16 août 1794.

Marie-Aurore, fille naturelle de Maurice, comte de Saxe, et de Marie Rinteau, veuve de Dupin de Francueil, grand'mère d'Armantine-Émilie-Aurore Dudevant, — cette dernière connue dans la littérature française sous le pseudonyme de George Sand, — Marie-Aurore fut également prisonnière chez les Anglaises.

Prévenue de contravention à un décret de la Convention qui défendait de cacher les objets précieux, elle fut mise en état d'arrestation le 5 frimaire an II (26 novembre 93), et incarcérée dans le couvent des Anglaises (1). Elle en sortit le 4 fructidor an III (21 août 1794).

Chose des plus singulières ! celle qui devait être un jour la mère de George Sand était, avec sa future belle-mère, sous les mêmes verrous, et ce n'est pas là qu'elles se connurent ! « Le fait est, dit le célèbre « écrivain, que leurs souvenirs mutuels ne dataient « point de cette époque (2) ».

Sophie-Victoire-Antoinette Delaborde, qui épousa

(1) George Sand, *Histoire de ma vie*, tome I, page 67. Paris, 1886.
(2) *Ibidem*, page 84.

par la suite Maurice Dupin, fils de Mme Dupin de Francueil, fut arrêtée avec sa sœur Lucie pour le motif le plus niaisement futile. Voici ce qu'en rapporte George Sand :

« Je ne sais en quel endroit il arriva à ma mère, « sous la Terreur, de chanter une chanson séditieuse « contre la République. Le lendemain, on vint faire « une perquisition chez elle ; on y trouva cette chan- « son, manuscrite, qui lui avait été donnée par un « certain abbé Borel. La chanson était séditieuse, en « effet, mais elle n'en avait chanté qu'un seul couplet « qui l'était fort peu. Elle fut arrêtée sur-le-champ « avec sa sœur Lucie (Dieu sait pourquoi !) et incarcérée « d'abord à la prison de la Bourbe, et puis dans une « autre ; et puis transférée aux Anglaises où elle « était probablement à la même époque que ma « grand'mère ».

Ainsi deux pauvres filles du « peuple étaient là ni « plus ni moins que les Dames les plus qualifiées de « la cour et de la ville (1) ».

(1) George Sand, *Histoire de ma vie*, tome I, page 85. Paris, 1856.

XVIII

Les Victimes.

Adélaïde-Marguerite de Merle. — Catherine de Soyecourt. — Marie-Louise de Laval-Montmorency. — Comtesse de Durtal. — Antoinette de Lamoignon de Malesherbes. — Thérèse Le Peletier de Rosanbo. — Pauline de Roye. — Amélie de Boufflers. — Pitié. — La cavalerie d'Henriot. — Nuit du 9 au 10 thermidor. — Mort de Robespierre.

Sur les douze personnes, comme nous l'apprend le Journal de la maison, qui sortirent et furent transférées dans d'autres prisons pour monter enfin sur l'échafaud, nous en connaissons huit. Les noms des deux premières nous sont donnés par les Mémoires de Mgr de Salamon; les autres, par la liste du couvent.

Adélaïde-Marguerite de Merle, femme divorcée de Duchilleau, avait quarante et un ans. Son crime était d'être en relation avec des suspects, et d'avoir entretenu une correspondance avec son mari émigré. Elle

épreuves que par l'âge, rendit son âme à Dieu. Ses cendres ne se sont point mêlées à celles de ses sœurs qui, depuis 160 ans, reposaient en paix dans le petit cimetière du couvent : cette religieuse fut la première enterrée dans le cimetière public.

Avant de partir, elle eut du moins la consolation de recevoir les derniers sacrements.

Il y avait alors, parmi les prisonnières de la maison, une religieuse carmélite anglaise du nom de Stewart. Voyant Mme Fermor sur le point de mourir sans sacrements, elle trouva le moyen de faire avertir un prêtre de sa connaissance. C'était un M. de Sambucié ou de Sambuci. Il se présenta au couvent comme homme d'affaires et, dans le plus grand secret, administra les derniers sacrements à la mourante. Il entendit également les confessions de plusieurs religieuses et leur donna la sainte Communion. Avant longtemps ces pauvres recluses ne devaient pas jouir du même bonheur.

Peut-être ne lira-t-on pas sans intérêt les noms de quelques personnes emprisonnées dans la rue des Fossés-Saint-Victor, et surtout les noms de celles qui furent conduites à l'échafaud.

Comme on a pu le voir par ce que nous avons dit plus haut, il y eut, dans cette maison d'arrêt, deux catégories de détenues : les unes l'étaient comme Anglaises, les autres à titre de *suspectes*.

Les Anglaises étaient, outre les religieuses dont on connaît déjà la liste :

Mrs Blount, sœur de Mme Canning, miss Élisabeth et miss Frances, filles de Mrs Blount, Mrs Doland, dame locataire, miss Beeston ou Beaston, jeune fille du pensionnat. Enfin, Mme Stewart, religieuse carmélite.

Toutes ces personnes furent écrouées en même temps que les Religieuses Anglaises, excepté peut-être la dernière.

Mais en voici une de la même nationalité qui fut certainement incarcérée comme suspecte : Miss Betty Edgeworth de Firmont.

Miss Betty était la sœur de ce courageux et généreux abbé qui donna les derniers secours de la religion à Louis XVI, et accompagna l'infortuné monarque jusqu'au pied de l'échafaud.

Dans une lettre adressée à sa tante Mrs Usher à Dublin, l'abbé de Firmont nous apprend que sa mère et sa sœur furent arrêtées à Paris alors qu'il était en fuite et se cachait. « Ce fut dans cette solitude, dit-« il, que je reçus la fatale nouvelle de l'arrestation de « ma pauvre mère qui succomba bientôt à la douleur. « Betty, arrachée d'auprès d'elle, fut traînée de pri-« son en prison, en grande partie à cause de moi ».

La mère de Betty fut-elle écrouée aux Anglaises avec sa fille? Il semblerait que non, puisque, d'après l'abbé, celle-ci « fut arrachée d'auprès de sa mère ». M. John G. Alger, dans son remarquable travail sur

les Anglais en France pendant la Révolution, penche pour l'affirmative (1). Il ne nous est pas possible de trancher la question.

Voici maintenant la liste des Françaises que nous savons avoir été incarcérées au couvent, et qui échappèrent à l'échafaud.

La marquise de Chatellux, Marie-Brigitte-Joséphine-Charlotte Plunket, née à Louvain en 1759. C'était une ancienne élève des Dames Anglaises. La malheureuse femme était maintenant prisonnière et attendait la mort sanglante de la guillotine, dans les murs mêmes où elle avait pris vingt ans auparavant ses ébats de jeune fille.

Elle ne fut pourtant pas guillotinée. Après un an de captivité, de novembre 1793 à novembre 1794, elle fut relâchée.

La marquise de Mirabeau, mère du plus éloquent des orateurs de la Révolution française, fut libérée le 18 novembre 1794, après une année de détention. La pauvre femme mourut bientôt dans la misère.

Madame Blanchet était la servante de Mgr de Salamon, internonce apostolique à Paris pendant la Révolution.

(1) « Englishmen in the Revolution ». London 1889, page 156. — L'ouvrage de M. Alger nous a permis d'ajouter trois noms à notre liste de prisonnières aux Anglaises : Miss Betty Edgeworth, Mme de

« Cette domestique, qui gouvernait ma maison, dit « Mgr de Salamon dans ses Mémoires, avait déjà servi « ma mère pendant trente ans, et m'avait été donnée « par elle pour diriger mon ménage (1) ».

C'était la plus estimable, la plus courageuse, la plus dévouée des femmes. Elle rendit des services inappréciables à l'internonce, dans les circonstances périlleuses où le placèrent ses titres de noble, de prêtre et d'internonce.

Madame de Champcenetz fut arrêtée surtout à cause de son mari, Louis de Champcenetz, ex-officier aux Gardes Françaises, l'un des plus spirituels rédacteurs des *Actes des Apôtres*, journal ultra-royaliste.

Celui-ci fut moins heureux que sa femme; il figure le neuvième dans la liste de quarante-neuf condamnés à mort, le 23 juillet 1794.

Champcenetz sut plaisanter jusqu'à la fin. Au moment où l'on prononce l'affreuse sentence qui l'envoie à la boucherie : « Pardon, président, dit-il à Coffinhal, est-ce ici comme dans la garde nationale? peut-on se faire remplacer (2)? »

Chatellux et Mme de Mirabeau. Nous saisissons cette occasion de remercier M. Alger de nous avoir fourni des renseignements utiles au travail que nous publions.

(1) *Mémoires inédits de l'internonce à Paris pendant la Révolution*, par M. l'abbé Bridier, du clergé de Paris. — Nous avons emprunté à cette liste quatre noms qui ne se trouvent pas dans la liste du couvent : Mme Blanchet, Mme de Champcenetz, Mme de Soyecourt, Mme Duchilleau.

(2) Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire*, tome V, page 95.

Louise et Émilie Contat, de la Comédie-Française (1). Émilie était une actrice fort appréciée; mais Louise lui était bien supérieure, et a laissé, dans les Annales de la scène, la réputation d'une femme des plus remarquables dans son art, de l'une des plus merveilleuses étoiles de son temps. L'histoire de leur arrestation mérite qu'on s'y arrête : elle met à nu la justice jacobine.

Paméla, ou la Vertu récompensée, de François de Neufchâteau, avait eu un grand succès; elle était déjà à sa huitième représentation. Mais certaines allusions avaient effarouché la censure, et l'on dut faire des corrections, des coupures à la neuvième représentation, qui eut lieu le 2 septembre 1793. La même nuit, on ne sait pourquoi, les acteurs furent tous arrêtés. Les comédiens furent conduits aux Madelonnettes; les comédiennes, à Sainte-Pélagie, et l'affiche du lendemain annonça la chose au public par ces simples mots : « Relâche jusqu'à nouvel ordre ». Ce mot *Relâche* ne manque pas d'un certain piquant dans la circonstance présente.

Les artistes du Théâtre-Français, lequel était devenu le théâtre de la Nation, devaient être jugés le 30 juin (13 messidor) 1794. Dès la fin de mai leur sort était fixé.

Le Comité du salut public avait fait trois catégories

(1) Liste du couvent.

de leurs dossiers et les avait distingués par une lettre à l'encre rouge. R signifiait que le détenu favorisé serait relâché ; D, que le détenu moins heureux serait déporté ; G, que l'infortuné serait conduit à la guillotine. Ainsi, un mois d'avance, la sentence était dictée aux juges (1).

Si les artistes ne furent pas exécutés, ils durent leur salut, d'après P. Porel, à Charles-Hippolyte Delpesch de la Bussière, enregistreur au bureau des *Pièces accusatrices*. Cet honnête homme avait détruit leurs dossiers comme il en détruisit tant d'autres, et sauva ainsi tant de vies au péril de la sienne (2).

La lettre fatale G marquait les dossiers des deux Contat.

Il faut avouer, au point de vue de la justice du temps, qu'elles le méritaient bien toutes les deux. Émilie était sœur de Louise, et cette raison était bien suffisante. Quant à celle-ci, pourquoi trois mois après le lamentable retour de Varennes avait-elle, à la demande de la reine, accepté dans la *Gouvernante* de Lachaussée, ce rôle qui n'était pas de son emploi? Pourquoi dans le but de satisfaire *l'Autrichienne*, la demande étant adressée la veille de la représentation, l'actrice avait-elle appris 500 vers en vingt-quatre heures? Pourquoi surtout écrivait-elle à la

(1) P. Porel, *Histoire de l'Odéon*, vol. I, page 124.
(2) *Ibid.*, page 125.

personne qui lui avait transmis le désir de Sa Majesté : « J'ignorais où était le siège de la mémoire; je sais à présent qu'il est dans le cœur ». Après cela, on n'est plus seulement suspect; il est évident que l'on conspire, et le dossier de Louise méritait bien la lettre G.

Comment et quand les Contat furent-elles transférées de la prison Sainte-Pélagie à la maison d'arrêt des Anglaises? Nous ne le savons pas. Louise s'y attacha cordialement à Mme Canning (1). « Cette célèbre « actrice, dit George Sand dans l'*Histoire de ma vie*, « avait des accès de piété tendre et exaltée. Elle « ne rencontrait jamais Mme Canning dans le cloî- « tre, sans se mettre à genoux devant elle et lui de- « mander sa bénédiction. La bonne religieuse, qui « était pleine d'esprit et de savoir vivre, la consolait « et la fortifiait contre la terreur de la mort, l'em- « menait dans sa cellule et la prêchait sans l'épouvan- « ter, trouvant en elle une belle et bonne âme où rien « ne la scandalisait. C'est elle-même qui a raconté « cela à ma grand'mère devant moi, lorsque j'étais au « couvent, et qu'au parloir elles repassaient ensemble « les souvenirs de cette étrange époque (2) ».

« Étrange époque! » personne ne trouvera ce quali-

(1) Mme Canning était Dépositaire et non pas Supérieure, comme le dit George Sand.

(2) George Sand, *Histoire de ma vie*, page 83. Paris, 1886. George Sand a été élevée chez les Dames Anglaises et s'y montra quelque temps d'une piété « tendre et exaltée ».

ficatif exagéré. Mais quel touchant tableau que celui de cette actrice et de cette religieuse prisonnières, échangeant leurs pensées et leurs sentiments intimes, dans une pauvre cellule du couvent, à la veille peut-être de subir la mort sur l'échafaud révolutionnaire !

Thermidor délivra les deux sœurs, qui firent leur rentrée au théâtre le 16 août 1794.

Marie-Aurore, fille naturelle de Maurice, comte de Saxe, et de Marie Rinteau, veuve de Dupin de Francueil, grand'mère d'Armantine-Émilie-Aurore Dudevant, — cette dernière connue dans la littérature française sous le pseudonyme de George Sand, — Marie-Aurore fut également prisonnière chez les Anglaises.

Prévenue de contravention à un décret de la Convention qui défendait de cacher les objets précieux, elle fut mise en état d'arrestation le 5 frimaire an II (26 novembre 93), et incarcérée dans le couvent des Anglaises (1). Elle en sortit le 4 fructidor an III (21 août 1794).

Chose des plus singulières ! celle qui devait être un jour la mère de George Sand était, avec sa future belle-mère, sous les mêmes verrous, et ce n'est pas là qu'elles se connurent ! « Le fait est, dit le célèbre « écrivain, que leurs souvenirs mutuels ne dataient « point de cette époque (2) ».

Sophie-Victoire-Antoinette Delaborde, qui épousa

(1) George Sand, *Histoire de ma vie*, tome I, page 67. Paris, 1886.
(2) *Ibidem*, page 84.

par la suite Maurice Dupin, fils de Mme Dupin de Francueil, fut arrêtée avec sa sœur Lucie pour le motif le plus niaisement futile. Voici ce qu'en rapporte George Sand :

« Je ne sais en quel endroit il arriva à ma mère, « sous la Terreur, de chanter une chanson séditieuse « contre la République. Le lendemain, on vint faire « une perquisition chez elle; on y trouva cette chan- « son, manuscrite, qui lui avait été donnée par un « certain abbé Borel. La chanson était séditieuse, en « effet, mais elle n'en avait chanté qu'un seul couplet « qui l'était fort peu. Elle fut arrêtée sur-le-champ « avec sa sœur Lucie (Dieu sait pourquoi !) et incarcérée « d'abord à la prison de la Bourbe, et puis dans une « autre; et puis transférée aux Anglaises où elle « était probablement à la même époque que ma « grand'mère ».

Ainsi deux pauvres filles du « peuple étaient là ni « plus ni moins que les Dames les plus qualifiées de « la cour et de la ville (1) ».

(1) George Sand, *Histoire de ma vie*, tome I, page 88. Paris, 1856.

XVIII

Les Victimes.

Adélaïde-Marguerite de Merle. — Catherine de Soyecourt. — Marie-Louise de Laval-Montmorency. — Comtesse de Durtal. — Antoinette de Lamoignon de Malesherbes. — Thérèse Le Peletier de Rosanbo. — Pauline de Roye. — Amélie de Boufflers. — Pitié. — La cavalerie d'Henriot. — Nuit du 9 au 10 thermidor. — Mort de Robespierre.

Sur les douze personnes, comme nous l'apprend le Journal de la maison, qui sortirent et furent transférées dans d'autres prisons pour monter enfin sur l'échafaud, nous en connaissons huit. Les noms des deux premières nous sont donnés par les Mémoires de Mgr de Salamon; les autres, par la liste du couvent.

Adélaïde-Marguerite de Merle, femme divorcée de Duchilleau, avait quarante et un ans. Son crime était d'être en relation avec des suspects, et d'avoir entretenu une correspondance avec son mari émigré. Elle

arrive la dixième dans une liste de dix-huit personnes condamnées à mort le 29 germinal (1).

Catherine-Louise-Silvain de Soyecourt, née de Nassau-Sarrebruck, veuve d'Hinnisdal de Fumale, a cinquante-deux ans. Elle a passé de la maison d'arrêt des Anglaises à la prison de Saint-Lazare, et elle est mise au nombre des conspirateurs de cette prison. Elle occupe le dixième rang dans la liste de vingt-cinq personnes condamnées le 27 juillet 1794 (2).

Marie-Louise de Laval-Montmorency, abbesse de Montmartre, âgée de soixante-douze ans, — remarquez son âge, — est comprise dans la même liste de conspirateurs, et y occupe la quinzième place (3).

Or voici l'ingénieux complot prêté aux prisonniers et prisonnières de Saint-Lazare. Nous le donnons tel que nous le trouvons dans l'*Histoire du Tribunal révolutionnaire*, par M. Wallon. « Il s'agissait d'un projet « d'évasion ainsi combiné : on devait d'abord scier le « barreau d'une fenêtre; de cette fenêtre à la terrasse « du jardin, il y avait vingt-cinq pieds, et sous la fenê- « tre, la guérite d'une sentinelle. C'est par-dessus la « guérite de la sentinelle que l'on aurait, au moyen « d'une planche, établi de la fenêtre à la terrasse, un « pont par où tous les prisonniers s'échapperaient. « Voilà le complot de Saint-Lazare. Il est bien entendu

(1) Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire*, tome III, page 248.
(2) *Ibidem*, tome V, page 109.
(3) *Ibidem*, page 110.

« que les prisonniers, une fois sortis, devaient assas-
« siner les membres du Comité (1) ».

Se figure-t-on ces deux vieilles femmes, Mme de Soyecourt et l'abbesse surtout, s'engageant pendant la nuit, à plusieurs mètres en l'air, sur une planche de vingt-cinq pieds de long, et bravant les coups de fusil d'une sentinelle pour aller assassiner le Comité? Or, elles n'étaient pas seules de femmes dans cette fournée; il y en avait une parmi elles, Mme de Meursin, qui était paralysée des deux jambes!

Anne-Alexandrine-Rosalie, comtesse de Durtal, née de la Rochefoucauld.

Son jugement est l'un des plus monstrueusement irréguliers que le tribunal de sang ait jamais prononcés.

Arrêtée dans son hôtel, rue de Varennes, faubourg Saint-Germain à Paris, elle fut incarcérée chez les Anglaises.

Le 18 ventôse an II (8 mars 1793), son oncle, le comte Louis Desagres de l'Aigle, ancien maréchal de camp, comparaissait devant le tribunal révolutionnaire comme prévenu de correspondance avec ses deux fils qui étaient émigrés. Puis on avait trouvé chez lui divers papiers, en vérité peu compromettants, parmi lesquels était une lettre venue de l'étranger à l'adresse de Mme de Durtal. Cette lettre lui annonçait

(1) Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire*, tome V, page 101.

la défaite d'une partie de l'armée française par le duc de Saxe-Teschen.

Dans son interrogatoire de la veille, on n'avait pas parlé au comte de cette lettre, mais on lui avait demandé s'il n'avait pas une nièce. Il répondit qu'elle était en état d'arrestation chez les Anglaises. Sur quoi on fit passer Mme de Durtal des Anglaises à la Conciergerie et, le 18, elle fut amenée devant le tribunal.

Or, voici ce qu'on lit dans le procès-verbal d'audience : « Attendu qu'il résulte des débats et notamment d'une lettre à l'adresse de ladite Durtal qu'elle « a été en correspondance avec les ennemis intérieurs « et extérieurs de la République, et notamment avec « les émigrés, et qu'elle est prévenue de complicité « avec l'accusé ;

« Le Tribunal, sur la réquisition de l'accusateur « public, sur l'acte d'accusation portée à l'audience « contre elle, faisant droit, a ordonné qu'elle soit « rangée sur la même ligne que l'accusé *Laigle* et « qu'elle monterait à l'instant à côté de lui (1) ».

Voilà toute la procédure. Le jury ayant donné son acquiescement, quelques instants après, Mme de Durtal monta avec son oncle sur la charrette sanglante, et tous deux partirent pour l'échafaud.

Antoinette-Thérèse de Lamoignon de Malesherbes,

(1) Archives nationales, W, 436, dossier 589, pièce 6, d'après M. Wallon, *Hist. du Tribunal révolutionnaire*, tome II, pages 468, 69.

et sa belle-sœur, *Anne-Thérèse Le Peletier de Rosanbo.*

La première était veuve depuis deux jours de Louis Le Peletier de Rosanbo, ancien président à mortier au parlement de Paris, guillotiné le 1er floréal. La seconde était marquise de Chateaubriand et avait vingt-trois ans. Elle allait être assassinée avec son mari, Jean-Baptiste-Auguste de Chateaubriand, frère du vicomte; et Antoinette-Thérèse, avec son père, Chrétien-Guillaume Lamoignon, ancien premier président à la Cour des aides, ancien ministre, l'illustre et courageux défenseur de l'infortuné Louis XVI.

L'accusation portée contre eux tous était celle de conspiration. Or, pour être conspirateur, il suffisait d'avoir correspondu avec un émigré quelconque, fût-il un proche parent.

Mme de Rosanbo était chargée de ce crime; elle avait correspondu avec sa sœur et son beau-frère retirés à Lausanne.

C'était aussi, avec des membres de sa famille, qu'avait échangé des lettres la jeune marquise de Chateaubriand.

Disons-le, ces lettres contenaient des allusions peu voilées à l'état présent de la France. Mais il fallait avoir des yeux de terroristes pour y découvrir des signes de conspiration.

Françoise-Pauline de Roye était veuve de Louis-Antoine de Gontaut, duc de Biron, pair et premier maréchal de France, chevalier des Ordres du roi,

colonel général du régiment des gardes françaises, gouverneur et lieutenant général pour le roi de la province du Languedoc, etc. Cet homme, encore plus remarquable par ses vertus chrétiennes que par sa noblesse, ses dignités, son courage et sa science militaires, était mort le 29 octobre 1788.

Être la femme d'un tel homme, c'était plus de titres qu'il n'en fallait pour avoir droit... à la guillotine. La justice du temps ne voulut pas être en reste de compte avec la vieille maréchale, âgée alors de soixante et onze ans.

Elle fut englobée dans une fournée de 23 personnes du plus haut rang, et traînée de la prison au tribunal, et du tribunal à l'échafaud, le 9 messidor an II de la République (27 juin 1794). Du moins fut-elle assassinée en bonne compagnie. Du nombre des condamnés de ce jour étaient l'illustre maréchal de Mouchy, vieillard de soixante-dix-neuf ans, et sa femme, qui en avait soixante-six.

Au moment où il allait au tribunal, un prisonnier s'approche de lui et lui dit : « Courage, Monsieur le « Maréchal ! — A quinze ans, répondit-il, j'ai monté « à l'assaut pour mon roi ; à près de quatre-vingts, je « monterai à l'échafaud pour mon Dieu (1) ».

Amélie de Boufflers monta sur l'échafaud le même jour que le maréchal de Biron. Elle était âgée de

(1) Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire*, tome IV, page 337.

quarante-huit ans et veuve d'Armand-Louis de Gontaut, duc de Biron, neveu de l'illustre maréchal. Son mari avait été condamné à mort environ quatre mois auparavant.

C'est tout ce que nous savons des victimes de la Terreur qui passèrent par le couvent pour aller au supplice.

Nous touchons au 9 thermidor, et les hécatombes se multiplient. Signalons ici, en passant, un fait qui nous permettra de pressentir dans quel esprit va se produire cette révolution.

Le 9 thermidor (27 juillet) le tribunal révolutionnaire, divisé en deux sections pour hâter sa hideuse besogne, a condamné quarante-cinq malheureux dont on charge la charrette fatale, *la bière roulante*. Mais le faubourg Saint-Antoine s'agite, le bourreau lui-même hésite à le traverser. « Va ton train, lui crie Fouquier-« Tinville, il faut que la justice ait son cours ». Ce que le bourreau a prévu arrive : le peuple se précipite, arrête les voitures, dételle les chevaux et va sauver les victimes. Mais Henriot est là, charge le peuple avec sa cavalerie; et les voitures continuent leur chemin.

Qu'on le remarque bien, c'est la pitié qui soulève l'indignation. La cavalerie d'Henriot ne l'empêchera pas de grandir, de former l'opinion publique, et c'est

la pitié, l'indignation, et non les hommes de la révolution du 9 thermidor, qui vont tuer la Terreur. Une lutte s'était engagée entre terroristes, et les vainqueurs restèrent, après leur triomphe, ce qu'ils étaient avant. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le rapport de Barère à la Convention, dans la discussion qui s'engagea sur la réforme du tribunal révolutionnaire. Mais « telle était la force de l'opinion publique, « dit M. Duruy, qu'ils (les hommes de la Terreur) fu- « rent contraints de paraître n'avoir vaincu que par « modération (1) ».

Quelle terrible nuit que celle du 27 au 28 juillet dans les prisons! On s'y attendait à un massacre général. Elles regorgeaient de suspects. Robespierre, disait-on, voulait y faire place à de nouvelles recrues; et pour arriver à une prompte évacuation il avait fait appel à l'assommoir et au coutelas des Septembriseurs. Dans quelques-unes de ces prisons, les détenus se préparaient à vendre chèrement leur vie.

Ce n'étaient pas là les dispositions des pauvres recluses de la rue des Fossés-Saint-Victor : elles n'avaient qu'à tendre le cou aux égorgeurs.

Tout ce qui se passait au couvent et dans la ville rendait plus vives leurs alarmes. Pendant la journée,

(1) *Histoire de France*, tome II, page 577.

elles avaient vu les gardiens s'agiter d'une manière inaccoutumée, exercer une surveillance plus rigoureuse, montrer des airs plus menaçants. Le soir, on avait fait rentrer les religieuses dans leurs cellules, et les séculières dans leurs chambres, bien avant l'heure réglementaire. Toute la nuit, le tocsin avait sonné dans les sections; les rues retentissaient de la générale battue dans tous les quartiers. On entendait au loin des bruits de roues comme ceux des affûts de canons traînés sur le pavé; et de par delà la Seine arrivaient, par bouffées lugubres, des clameurs confuses, comme celles d'une populace ameutée. C'était pour ces infortunées le prélude, le signal peut-être de leur égorgement. Il ne leur restait plus qu'à recommander leur âme à Dieu, et à se raidir, par la volonté, contre les visions terribles de la mort sanglante qu'elles allaient bientôt subir.

La nuit se passa dans ces angoisses. Les bourreaux n'étaient pas venus; mais n'était-ce pas simplement un moment de répit accordé par la Providence, pour donner aux victimes le temps de se mieux préparer à la mort? On pouvait le croire. Cependant quelque chose d'étrange, dont on ne saisissait pas le mystère, avait dû se passer. Au matin, l'attitude des gardiens avait tout à coup changé. Ils paraissaient déconcertés, ahuris. Tous s'étaient relâchés de leur vigilance de la veille et de la nuit. Les cellules, les chambres s'étaient peu à peu ouvertes; on allait et venait librement dans

le cloître, dans les corridors, dans les allées du jardin. « Qu'y a-t-il donc? » était la question que toutes s'adressaient, soupçonnant peut-être, sous cette demi-liberté, un piège tendu par leurs bourreaux. Bientôt pourtant la lumière se fait : le cri des vendeurs de nouvelles dans la rue a pénétré dans le couvent : « De-« mandez la grande arrestation de Catilina Robespierre « et de ses complices ». On n'en croit pas ses oreilles; on est frappé d'une sorte de stupeur. On se fait redire ce qu'on a bien entendu : on interroge les gardiens, qui n'osent ni mentir ni se taire. Alors que se passe-t-il dans la maison? Nous ne le savons pas; sans doute, ce qui se passe ailleurs : un transport de joie sans expression possible : on crie, on pleure, on rit, on tombe à genoux, on s'embrasse; c'est comme une crise de nerfs prise par cent, deux cents personnes à la fois; c'est l'ivresse, la folie de la joie au choc de la vie qui renaît tout à coup, après une épouvantable nuit d'agonie.

Ce jour-là, Robespierre, mis hors la loi dès la veille avec ses complices, montait à l'échafaud avec 21 d'entre eux. Le lendemain, 71 les suivirent; et, le surlendemain, douze jurés ou membres de la Commune furent encore exécutés.

Ce ne fut guère pourtant qu'un mois après la mort de Robespierre que la liberté fut rendue aux suspects.

XIX

Quatre communautés au couvent.

Les seize bénédictines. — Récit de leur transfert au couvent par une religieuse. — Les seize *Blue Nuns*. — Les religieuses françaises. — Leur interrogatoire. — Leur condamnation à la déportation. — Mieux qu'au cachot. — Secours spirituels. — La sainte messe. — Récit d'une prisonnière. — La liberté. — Vandalisme. — La grande fosse. — Quarante sous par jour. — Restitution provisoire. — Préparatifs de départ. — Invitation à dîner. — Les adieux.

Il y avait deux mois et demi, environ, que les prisonnières séculières de la maison d'arrêt de la rue des Fossés-Saint-Victor avaient été rendues à la liberté, lorsqu'on adjoignit, aux Dames Anglaises détenues encore comme otages, de nouvelles compagnes de captivité. Le caractère de celles-ci leur convenait certainement beaucoup mieux : toutes étaient religieuses.

Les premières arrivèrent, au nombre de seize, le 7 novembre. C'étaient les bénédictines de la rue du Champ-de-l'Alouette, établies à Paris depuis 1652 et fixées dans cette rue depuis 1664.

Comme tous les Anglais en France, elles furent arrêtées en qualité d'otages, et incarcérées dans leur propre maison, le 13 octobre 1793. Un mois après, le

8 novembre, leur couvent devint maison d'arrêt et fut rempli de suspects, hommes et femmes de tous les rangs, mais principalement de la noblesse. Elles eurent beaucoup à souffrir de cette situation nouvelle; mais ce qui les affligeait le plus, c'était de voir partir des prisonniers, des prisonnières et quelquefois des familles entières qui ne devaient plus revenir : on sait, hélas! où ils allaient.

Le 15 juillet 1793 — sans doute pour faire de la place à de nouveaux prisonniers destinés à la guillotine — six voitures vinrent chercher ces Dames pendant la nuit, et les transportèrent au château de Vincennes. Là, elles furent séparées les unes des autres et jetées dans d'infects petits cachots, où la lumière pénétrait seulement par d'étroites meurtrières, placées trop haut pour qu'on pût voir au dehors. C'est dans ces trous noirs que ces pauvres religieuses restaient renfermées la nuit et le jour sans pouvoir communiquer entre elles. C'était un vrai supplice. Quatre mois durant, elles le subirent (1).

Le 7 novembre, on les retira de Vincennes. Mais laissons une des prisonnières elle-même continuer ce récit :

« On vint nous chercher dans une voiture couverte, « et nous pensions aller au couvent. Le fond de cette « voiture était garni de paille, et on y logea toutes cel-

(1) Petre, edited by Husenbeth, p. 70.

« les qui purent y entrer. Il y en eut quatre qui n'y « trouvèrent pas place : elles allèrent à pied avec les « gardiens.

« Tout en cheminant vers Paris, ceux-ci nous ap- « prirent qu'ils avaient ordre de nous conduire chez « les religieuses augustines Anglaises de la rue des « Fossés-Saint-Victor. Pensez quel fut notre étonne- « ment! Nous prétendions que c'était une erreur; mais « eux, ils savaient bien ce qu'ils avaient à faire. Et les « pauvres prisonnières n'avaient qu'à obéir.

« Enfin, nous arrivâmes à la rue des Fossés le cœur « bien gros. Nous y reçûmes le plus cordial accueil « des religieuses. Elles avaient été assez heureuses « pour rester dans leur maison et pour avoir un geô- « lier poli et raisonnable.

« Elles se donnèrent toutes les peines du monde « pour nous procurer une literie convenable; mais « les bois de lit manquaient, et nous fûmes obligées « d'étendre nos matelas sur les carreaux froids et « humides (1) ».

La seconde communauté qui fut transférée dans la

(1) Nous devons cet extrait des Annales des Dames bénédictines de St Benedict's Priory (Colwich Staffordshire) à l'obligeance de M. Bowen, leur aumônier. Nous lui renouvelons ici nos remerciements.

rue des Fossés fut celle des Dames de l'Immaculée Conception de la rue de Charenton.

Nous n'avons pas à parler des origines de ces Dames, que l'on nommait aussi les *Blue Nuns* ou religieuses bleues, sans doute à cause de leur costume qui était aux couleurs de Marie. Disons seulement qu'elles étaient établies en France depuis 1660, en vertu de lettres patentes dûment enregistrées la même année au Parlement.

Elles furent mises en arrestation comme otages, le 14 octobre 1793. Leur maison devint aussi maison d'arrêt. Mais, plus heureuses que les bénédictines, elles n'eurent point à souffrir du pêle-mêle des prisonniers et des prisonnières : chez elles, on n'incarcéra jamais que des femmes.

Nous ne savons pas pourquoi elles furent transférées de la rue de Charenton dans la rue des Fossés-Saint-Victor. Ce transfert eut lieu le 14 novembre 1794.

Elles étaient au nombre de seize, comme les bénédictines.

Voici leurs noms extraits d'une pièce portant pour titre :

« État des noms, âges et demeures des ci-devant « religieuses Anglaises de la maison de Charenton, « faubourg Antoine; en exécution de la lettre du dé- « partement de Paris du 25 floréal an III, étant « actuellement dans la maison des ci-devant re-

« ligieuses Anglaises de la rue des Fossés-Saint-
« Victor (1) ».

ÉLISABETH GREEN, ci-devant supérieure.	61 ans.
MARIE LLOYD	78 ans.
ANASTASIE STAFFORD	73 ans.
ÉLISABETH STROCK	74 ans.
ÉLISABETH WELDSMITH	77 ans.
DOROTHÉE PARKER	56 ans.
ÉLISABETH SIMPSON	53 ans.
MARIE-ANNE ASTON	46 ans.
ANNE DUFFRÉTÉ	47 ans.
ÉLISABETH EDWARDS	43 ans.
ANNE LONERGAN	39 ans.
MARGUERITE WHITESIDE	27 ans.
ANNE KIRBY	26 ans.
ÉLISABETH BOWON	25 ans.

Il faut ajouter à cette liste les noms de deux religieuses qui moururent dans la rue des Fossés : sœur Edward Lewis et sœur Thomasine Wouldrige.

Ces nouvelles venues furent installées dans le parloir de Mme la Supérieure et dans les chambres au-dessus.

La Chronique du couvent des bénédictines nous

(1) Archives nationales, carton coté 4618.

fournit un précieux renseignement, sur lequel celle du monastère des chanoinesses se tait absolument.

Peu de jours après l'arrivée des bénédictines, on amena dans la rue des Fossés-Saint-Victor sept carmélites françaises et une visitandine de la même nation.

Voici ce qu'en dit la religieuse que nous avons citée plus haut :

« Elles eurent beaucoup à souffrir dans différentes « prisons où elles furent jetées, sous l'inculpation « d'avoir entendu la messe chez elles et de s'être re- « fusées à prêter le serment (de liberté et d'égalité « ordonné par la loi).

« Elles furent traduites devant le tribunal et c'est « miracle qu'elles aient échappé à la guillotine. On « les condamna simplement à la déportation. Et comme « elles n'étaient pas parties avant la mort de Robes- « pierre, elles furent sauvées et envoyées ici (aux « Anglaises) ».

Nous sommes heureux de pouvoir compléter les détails qui nous sont donnés par cette bonne bénédictine.

Dans toute la longue et terrible histoire du tribunal révolutionnaire, nous ne connaissons pas d'interrogatoire soutenu avec plus de fermeté. C'est leur foi que ces pauvres filles défendent, et elles le font, comme le dit fort bien M. Wallon (1), « avec une simplicité et

(1) *Histoire du Tribunal révolutionnaire*, tome II, page 415.

« une force dignes de l'âge des confesseurs et des « martyrs ».

Leurs noms méritent de passer à la postérité chrétienne et d'être redits dans les Annales de ce couvent, où le malheur les amena, et où elles mêlèrent pendant quelque temps leur vie à celle des trois communautés anglaises qui y étaient retenues sous les verrous.

Les voici :

Victoire Crevel, 46 ans; Louise Colin-Biochaye, 46 ans; Élise-Éléonore Carvoisin, d'origine nobiliaire, 62 ans; Adèle-Marie Foubert, 45 ans; Angélique-Françoise Vitasse, 32 ans; Philippine Lesnier, 36 ans; Anne Donon, 42 ans. Ces 7 religieuses avaient appartenu au monastère des carmélites de la rue de Grenelle. Thérèse-Julienne Chenet, 58 ans, était une visitandine de la rue du Bac.

Le couvent des carmélites avait été fermé le 14 septembre 1792, et celui des visitandines dut l'être sans doute vers la même époque. Depuis ce temps-là, elles avaient vécu réunies dans la rue Cassette et ensuite dans la rue Neuve-Sainte-Geneviève; et c'est là probablement qu'elles furent arrêtées le 30 novembre 1793.

Deux accusations étaient portées contre elles : celle de fanatisme et celle de refus du serment.

Interrogées aussitôt après leur arrestation devant le comité de l'Observatoire, elles furent d'abord écrouées dans la prison de la Bourbe. Puis, après deux mois

environ, le 7 février 1794, vers 5 heures du soir, un huissier du tribunal et un gendarme les conduisirent à la Conciergerie. Communication leur fut alors donnée de l'acte d'accusation qui fixait leur jugement au 9. Les pauvres filles étaient tellement persuadées que ce jour-là serait le dernier de leur vie, qu'elles firent de tout leur cœur leur préparation à la mort. Le jour venu — c'était un dimanche — un gendarme vint les chercher à l'heure de midi pour la comparution devant le tribunal. A demi mortes de peur, elles suivirent ce gendarme à travers les longs corridors, les escaliers sans fin, tout gluants d'humidité et de moisissures, qui conduisaient de cette sombre prison au tribunal. Mais ce qui augmenta leur épouvante, ce furent, à leur entrée, les vociférations et les huées de cette populace de vauriens et de mégères qui se tenaient là, tout le jour, pour insulter à l'agonie, on peut le dire, des malheureux destinés au supplice. « Mais, en pénétrant dans la salle, une paix et un « calme profonds s'emparèrent de moi, dit la sœur « Vitasse qui nous fournit ces détails. Je pensais telle- « ment à Dieu, que je voyais sans voir et que j'enten- « dais sans entendre. Mes sœurs avaient reçu la même « grâce et la même force sans avoir éprouvé la même « faiblesse, parce que Dieu avait voulu me faire voir « que la force et le courage dont je me trouvais revêtue « ne venaient que de lui seul. . . . . « Paisibles entre les bras de Dieu,

« ajoute-t-elle, nous ne voulions que lui être fidèles, « et nous lui abandonnions tout le reste ».

Elles prirent place au banc des accusés.

Lecture leur fut donnée de l'acte d'accusation et de la pièce qui formait le corps du délit.

Cette pièce avait été trouvée chez la sœur Victoire. Elle portait pour titre : « Avis aux religieuses, aux « vierges consacrées à Jésus-Christ », et émanait certainement d'une plume ecclésiastique. Elle se rapportait à l'obligation pour elles de refuser le serment, et leur indiquait, dans le cas où elles l'auraient prêté, le moyen de réparer leur faute.

L'interrogatoire commença, conduit par le président Dumas, l'un des juges les plus implacables de cet implacable tribunal.

Nous reproduisons ici les questions les plus importantes posées à la sœur Angélique, et nous ne rapporterons que son interrogatoire, les mêmes questions se retrouvant à peu près dans tous les autres :

Le Président. — Lorsque vous demeuriez rue Cassette, est-il venu des prêtres vous voir?

Sœur Angélique. — Oui, il en est venu plusieurs.

Le Président. — Quels sont leurs noms?

Sœur Angélique. — J'en connais deux dont je ne vous dirai ni le nom ni la demeure.

LE PRÉSIDENT. — Étaient-ce des prêtres constitutionnels?

SŒUR ANGÉLIQUE. — Non, citoyen.

LE PRÉSIDENT. — Qui est-ce qui les a introduits dans la rue Cassette?

SŒUR ANGÉLIQUE. — Je ne veux pas vous le dire.

LE PRÉSIDENT. — Les mêmes prêtres ont-ils continué de vous voir rue Neuve-Sainte-Geneviève?

SŒUR ANGÉLIQUE. — Oui, quelques-uns.

LE PRÉSIDENT. — Exerçaient-ils auprès de vous les fonctions de leur ministère?

SŒUR ANGÉLIQUE. — Oui, citoyen, ils célébraient la messe et confessaient.

LE PRÉSIDENT. — N'est-ce pas eux qui vous ont fait parvenir la pièce que je vous représente, commençant par ces mots : « C'est au nom de Jésus-Christ », finissant par ceux-ci : « au prix de mon sang », et en adoptez-vous les principes?

SŒUR ANGÉLIQUE. — Non, citoyen, ce n'est pas eux. A l'égard des principes, je les adopte.

LE PRÉSIDENT. — Pourquoi ne voulez-vous pas prêter le serment de liberté et d'égalité prescrit par la loi.

SŒUR ANGÉLIQUE. — Parce que je le trouve contraire à mes vœux.

LE PRÉSIDENT. — Vos vœux sont donc contraires à la loi?

SŒUR ANGÉLIQUE. — Apparemment.

Le Président. — Je vous invite pour la dernière fois à me nommer les prêtres qui, d'après votre propre aveu, vous ont mise dans le cas d'être réfractaire aux lois de la République.

Sœur Angélique. — Je persiste à ne pas vouloir les nommer; mais je déclare que ce ne sont pas eux qui me rendent réfractaire aux lois de la République.

Sœur Angélique fut la dernière interrogée.

On fit autour de ces pauvres filles tout ce qu'on put faire; on dit tout ce qu'on put dire pour les déterminer à prêter le serment demandé. Rien ne put ébranler la résolution que leur dictait leur conscience. Les juges eurent même — chose inouïe — la patience d'attendre un instant le résultat des tentatives entreprises pour vaincre leur sainte obstination; mais, voyant qu'on n'y gagnait rien, ils les firent retirer dans une chambre voisine et entrèrent en délibération.

Trois questions furent posées aux jurés :

Est-il constant qu'à Paris, rue Neuve-Sainte-Geneviève, depuis le mois de juillet, il a été formé un rassemblement de huit femmes dans lequel des prêtres coupables inspiraient par des écrits, des discours, des pratiques appelées religieuses, un fanatisme qui a égaré plusieurs personnes au point de refuser cons-

tamment de prêter le serment de liberté et d'égalité?

La réponse du jury fut affirmative.

Victoire Crevel et les autres, toutes ci-devant religieuses, sont-elles convaincues d'avoir fait partie de ce rassemblement fanatique et d'avoir refusé de prêter serment?

La réponse fut encore affirmative.

L'ont-elles fait dans le dessein de troubler l'État par une guerre civile en armant les citoyens les uns contre les autres et contre l'autorité légitime?

Le jury allait se signer un certificat de stupidité en répondant à cette question d'intention; il recula devant cette extrémité, et tous les jurés répondirent : Non.

Les pauvres filles eurent la vie sauve, mais elles furent condamnées à la déportation.

La condamnation est à coup sûr inique; mais elle pouvait l'être plus encore, et l'on se demande par quel mouvement stupéfiant de sensibilité, de pitié, Dumas, le sanguinaire Dumas, a pu s'élever au-dessus de lui-même, au point de renoncer à la satisfaction d'immoler ces huit pauvres religieuses.

On les reconduisit à la Conciergerie, où elles restèrent jusqu'au mardi suivant. Puis on les tira de cette infecte prison pour les jeter dans une prison encore plus infecte, du moins moralement. On les transporta à la Salpêtrière. Là, elles eurent à souffrir du voisinage des filles perdues qui y étaient détenues. « Cela,

« écrit la sœur Angélique à une dame, nous rend un « peu plus matinales, afin de pouvoir faire nos exer- « cices de piété plus tranquillement (1) ».

Quel contraste!

La mort de Robespierre les sauva de la déportation; et elles furent transférées de Bicêtre au couvent de la rue des Fossés-Saint-Victor (novembre 1794).

Ces quatre communautés, réunies sous le même toit, vivaient cependant à part dans le local qui avait été affecté à chacune d'elles. Mais elles se rencontraient pendant les récréations. Les religieuses se mêlaient alors, et comme la surveillance s'était considérablement adoucie, elles échangeaient librement entre elles leurs pensées, leurs souvenirs de la veille et leurs espérances du lendemain. Toutes ces bonnes âmes, unies déjà par leur consécration à Dieu et par les sentiments de la foi et de la piété chrétiennes, se rapprochaient encore les unes des autres par la ressemblance de leurs épreuves; et ainsi elles ne formaient, malgré la différence des règles, qu'une seule et même communauté.

Les bénédictines et les religieuses françaises trouvaient surtout une grande amélioration dans leur état.

(1) Voir pour plus amples détails l'*Histoire du Tribunal révolutionnaire*, par M. Wallon, de l'Institut, tome II, pages 415 et 575.

Ce n'était plus la paille et la vermine; le cachot noir et l'humidité; le voisinage de la corruption morale plus repoussant encore que la moisissure des murs et les parasites dégoûtants. Le régime alimentaire lui-même s'était réformé (We were very well off at the Fossés for nourishment) : la loi accordait à toutes les religieuses de 40 à 50 sous par jour; nous croyons même que les conceptionnistes reçurent trois francs à partir de leur entrée chez les Anglaises; et il y avait un cuisinier qui touchait 9 francs par jour, et peut-être 12, pour la préparation des repas.

Matériellement elles n'avaient point à se plaindre trop, et de fait elles ne se plaignaient pas.

Mais l'homme ne vit pas seulement de pain, et l'aliment spirituel des âmes, la communion, manquait à ces pauvres prisonnières. Le difficile était d'introduire un prêtre dans le couvent. Mais le gardien d'alors était un brave et digne homme, poli, bienveillant et de mœurs douces, et nous soupçonnons qu'il savait au besoin fermer les yeux et se boucher les oreilles.

L'une des religieuses françaises avait un frère prêtre, mais qui n'était pas connu comme tel. De temps en temps, il venait voir sa sœur au couvent. Cet excellent homme, qui n'était point du tout assermenté, parvint, le 17 janvier 1795, à donner la sainte communion à quelques-unes de ces Dames. Depuis le premier mars 1794, les chanoinesses n'avaient point eu ce bonheur. Il y avait bien plus longtemps encore que

les bénédictines en étaient privées. Elles n'avaient pu voir aucun prêtre depuis l'instant où leur église fut démolie, c'est-à-dire depuis le 25 novembre 1793.

Cependant, les prêtres anglais ayant été mis en liberté dans le mois de janvier, le R. P. Parker, exprieur des bénédictins de la rue Saint-Jacques, trouva également le moyen de prêter, dans le plus grand secret, le secours de son ministère aux communautés réunies.

Enfin, au mois de février, la permission leur fut donnée d'entendre la messe dans une chambre. Ce fut une joie indescriptible, plus qu'une joie, un véritable bonheur.

Les Dames chanoinesses se mirent immédiatement à l'œuvre pour élever un autel. On le dressa dans l'infirmerie, où elles se rassemblaient ordinairement pour tenir le chœur. Tout le monde, du reste, se mit à ce pieux travail, et le concierge et les gardiens ne furent pas les moins empressés à aider ces Dames. Le sentiment religieux avait été refoulé plutôt qu'éteint dans beaucoup d'âmes pendant la Terreur, et, quand on lui laissa prendre un peu d'essor, il donna souvent les preuves les plus touchantes de sa persistance.

Le jour venu... Mais laissons notre bénédictine, témoin oculaire, nous raconter elle-même ce qui se passa. « Était-ce la veille ou le lendemain de la Saint-« Mathias 1795? Je ne me le rappelle plus. M. Fitz « Patrick, chapelain des *Blue Nuns*, vint dire la pre-

« mière messe. Les trois communautés y assistaient (1), « et leurs voix s'unirent dans la récitation du *Veni* « *Creator*, avant la messe, et du *Te Deum* à la fin. Je « laisse le lecteur juger des sentiments que nous « éprouvâmes dans cette circonstance. Quelle conso- « lation, quel bonheur ce fut pour nous après une si « longue et si cruelle privation! »

Enfin, le 27 février, par un arrêt du Comité de sûreté générale, le geôlier et les gardiens du monastère se retirèrent et laissèrent les communautés en complète liberté. Les scellés furent levés partout, et par conséquent sur les portes de l'église qui, jusque-là, était restée fermée. Mais il ne fallut pas songer à la rendre au culte : « L'abomination de la désolation » était dans ce temple, où, pendant tant d'années, de pauvres religieuses, inoffensives, avaient prié pour la paix et la prospérité du royaume de France. La sacristie avait été saccagée. De magnifiques draperies de velours cramoisi, brodées d'or, aux armes de l'Angleterre, autrefois ornement de la tribune royale dans la chapelle de Whitehall, et données à ces Dames par la reine, femme de Jacques II, avaient disparu. Les chasubles, les vases sacrés, les reliquaires; tout ce qui était cuivre, argent, or; tout ce qui avait pu tenter la

(1) Ces mots : *les trois communautés*, prouveraient que les religieuses françaises n'étaient plus au couvent. La raison qui y retenait encore les Anglaises n'existait pas pour elles, et l'on ne voit pas pourquoi on les aurait gardées.

convoitise des vandales, des pillards révolutionnaires avait été pris. Les stalles, les crucifix, les statues, les tableaux avaient été mutilés, lacérés, brûlés. Les dalles sépulcrales avaient été renversées, les cercueils brisés, les ossements jetés à la fosse commune ou éparpillés sur le sol. L'autel pourtant et le tabernacle étaient restés debout, et l'on avait épargné les orgues!

Ce fut alors, sans doute, que l'on constata l'existence d'une vaste fosse creusée dans le milieu de l'église.

D'après une tradition qui a toujours eu cours dans la maison, cette fosse aurait été creusée pour y recevoir les corps des victimes qui devaient être égorgées, par les ordres de Robespierre, dans la nuit du 9 au 10 thermidor. Mais rien ne prouve qu'elle eût cette destination. Personne n'a vu les ouvriers y travailler dans cette nuit terrible. Ensuite il n'est nullement prouvé que Robespierre eût ordonné le massacre des prisonniers. Plusieurs prétendent même qu'à ce moment il voulait mettre un terme au régime de la Terreur. Les historiens les mieux renseignés et les plus impartiaux — Wallon, par exemple, — signalent le bruit répandu dans les prisons d'un égorgement général, mais ne disent rien des ordres qu'auraient donnés, dans ce but abominable, le Comité de salut public, et Robespierre qui en était l'âme. A cette époque, ce tribunal avait été organisé de telle sorte,

qu'on pouvait envoyer 150 suspects par jour à la guillotine. Cette septembrisation, dissimulée sous des apparences judiciaires, avait l'avantage d'arriver à un prompt désencombrement des prisons, sans trop brusquer l'opinion publique. On sait combien elle était alors émue au spectacle révoltant des fournées de victimes, de plus en plus nombreuses, conduites chaque jour à l'échafaud. Nous sommes portés à croire que ce vaste trou avait été creusé par les chercheurs de trésors cachés et les voleurs de plomb des cercueils.

Dans l'impossibilité de se servir pour le culte de cette église profanée, ces Dames continuèrent à faire leurs exercices de piété dans la petite chapelle improvisée de l'infirmerie.

A partir du jour de leur libération, elles cessèrent de recevoir la pension à laquelle chacune d'elles avait droit en vertu des décrets de la Convention.

Comment vivaient alors les chanoinesses et les bénédictines? Sans doute comme les Dames conceptionnistes, elles vivaient d'emprunts.

Mais le 25 germinal (17 avril 1795), sur un rapport du Comité de secours publics, la Convention décréta que les religieuses anglaises des différentes communautés établies en France, dont les biens avaient été séquestrés, recevraient, sur les fonds mis à la disposition de cette commission, une somme de 40 sous

par jour, pour chaque individu, jusqu'à ce qu'il eût été statué définitivement sur le séquestre de leurs propriétés. Ces secours journaliers devaient courir à partir du jour où les individus qui devaient les toucher avaient cessé d'en recevoir de la République.

Le fait est que le 22 prairial suivant (le 10 juin 1795), le directeur de l'enregistrement et des domaines prévenait le citoyen Herbier, receveur des domaines nationaux, que le Comité des finances avait accordé aux Anglaises établies à Paris, rue des Fossés-Saint-Victor, la remise de tous les effets mobiliers et immobiliers qui leur avaient été enlevés, ainsi que le remboursement des rentes provenant du produit de toutes leurs propriétés. Le fondé de pouvoir de ces Dames devait en donner quittance. Mais il était bien entendu que cette remise n'était que provisoire et que la Convention statuerait plus tard définitivement sur le fonds des propriétés. Le receveur des domaines devait retenir sur le produit de ces biens les frais de séquestre et d'adjudication.

La même faveur — si l'on peut donner ce nom à une restitution et surtout à une restitution *provisoire* — fut accordée, sans doute, aux deux autres communautés.

Quoi qu'il en soit, les Dames chanoinesses exceptées, les autres religieuses firent leurs préparatifs de départ.

Mais on ne quittait pas la France quand on voulait, à cette époque; il fallait un passeport, et c'était une affaire d'État pour l'obtenir. Enfin, après bien des difficultés, elles y parvinrent.

Le jour du départ fut fixé au 23 juin.

Ce jour-là, Mme Lancaster voulut avoir toutes les religieuses à dîner au réfectoire. Le repas fut triste et joyeux tout à la fois. Les unes allaient rentrer dans leur couvent, les autres, regagner la patrie; mais on avait vécu sept longs mois ensemble; ensemble on avait prié et souffert; et ce sont là des attaches qui ne se brisent pas sans émouvoir profondément la sensibilité. La bonne sœur bénédictine qui nous a fourni tant de détails sur le couvent nous le dit : « Aussitôt après dîner, nous fîmes nos adieux « avec beaucoup de larmes des deux côtés, et le Père « Prieur de St. Edmund, le R. P. Parker, nous con- « duisit à la voiture ».

Les bénédictines vendirent tout ce qu'elles purent vendre pour payer leur voyage, et elles se rendirent en Angleterre par Calais.

Elles emmenaient avec elles trois religieuses conceptionnistes, et en outre, Miss Beaston, Mrs Blount et ses deux filles.

Bientôt elles arrivèrent à Londres et la même année elles s'établirent à Marnhull dans le Dorsetshire. En 1807, elles vinrent à Cannington près de Bridgewater. En 1836, elles habitèrent Aston Hall dans le Stafford-

shire, et enfin en 1837, elles se fixèrent à St. Benedict's Priory, Colwich.

Celles des conceptionnistes qui restèrent à Paris se retirèrent dans leur maison de la rue de Charenton au faubourg Saint-Antoine. Elles partirent pour l'Angleterre en 1800, le 29 janvier, avec leur aumônier M. Shelley, après le décret de confiscation des biens des maisons religieuses anglaises édicté par le Directoire exécutif en 1799.

Quant aux huit religieuses françaises prisonnières avec ces Dames, nous ne savons d'elles que ce que nous en avons dit plus haut. Il se pourrait pourtant que deux d'entre elles fussent restées au couvent et se fussent utilisées au pensionnat à sa réouverture.

XX

Confiscation.

Cherté des vivres. — Les secours. — Réouverture du pensionnat. — Arrêté du 22 juillet 1799. — La confiscation. — Tous les biens de ces Dames vendus. — Préparatifs de départ. — Constitution de l'an VIII. — On ne part pas. — Misère. — Efforts pour rentrer en possession des biens vendus. — Arrêté des Consuls du 8 mars 1800. — Jouissance provisoire. — Renouvellement des passeports. — Retour des bagages de Calais.

Les Dames chanoinesses avaient été rendues enfin à elles-mêmes, mais leur position était loin d'être brillante. Une lettre de Mme Canning, la dépositaire, à Mrs Blount sa sœur, nous met à même de juger de la situation précaire de la communauté.

« Nous avons recouvré nos titres, dit-elle, et nous « jouissons *de nos revenus;* c'est là un point impor- « tant. Mais il nous faudra du temps et de la patience « pour nous faire rendre tout ce qui nous a été pris.

« N'en doutez pas, nous finirons par y arriver, si « nous pouvons vivre; mais le prix exorbitant des « subsistances me fait trembler. La viande coûte, par « livre en poids, dix-huit à vingt livres en monnaie; « le beurre, entre cinquante et soixante; les œufs,

« quarante-cinq sous la pièce. On paie vingt livres la « bouteille du plus mauvais vin; plus de cinquante, la « livre de chandelles. Et le bois! la pire espèce, sept « cents livres; la meilleure, neuf cents pour une simple « charge. Les pommes de terre elles-mêmes, que je « trouvais chères l'hiver dernier à cinq livres le bois- « seau, en coûtent maintenant cinquante (1).

« Je veux bien espérer que les choses ne dureront « pas toujours ainsi, mais vous savez? C'est mainte- « nant une bien vieille histoire; nous l'avons redite si « longtemps! Qui sait ce que nous ménage la *nouvelle* « *législature?* Pour le moment tout est tranquille. La « dernière tempête n'est pas venue jusqu'à nous : « Dieu soit béni! »

Mme Canning parle des revenus de la maison, mais nous en connaissons la valeur. Cette dame nous l'apprend elle-même dans une autre lettre.

« Notre revenu, dit-elle, ne s'élève pas à cinq livres « sterling ». « Our whole revenue here is not worth « five pounds ». Avec les ridicules sommes que la communauté recevait d'Angleterre, elle avait juste de quoi mourir de faim.

Heureusement elle avait en France des amis qui lui venaient en aide. On connaît déjà les deux Contat, ces actrices de la Comédie-Française qui furent prisonnières au couvent. Maintenant rendues à leur art, elles

(1) Il s'agit ici de valeurs en papier-monnaie, en assignats, et non en espèces métalliques.

n'avaient point oublié avec quelle bonté elles avaient été traitées par les Dames Anglaises. A la nouvelle de leur état de détresse, Louise et Émilie s'empressèrent d'envoyer à la pauvre communauté des provisions de toutes sortes. Une domestique, Marie-Anne Buchot, qui avait voulu partager la captivité des religieuses, s'ingéniait de toutes les manières pour leur procurer quelques moyens de subsistance, lorsqu'elles manquaient de tout; et leur ancien médecin, M. Bouhy, faisait aussi son possible pour les secourir.

Cette *nouvelle législature* dont parle Mme Canning était la Constitution de l'an III, décrétée par la Convention, le 5 fructidor (22 août 1795), sanctionnée par le peuple le 23 septembre, 1er jour de l'an IV, et par le canon du général Bonaparte douze jours après.

Ces Dames eurent alors environ quatre années de répit. On fit mille efforts pour sortir de la misère; on restaura aussi bien que l'on put les bâtiments; on organisa une petite chapelle, et l'on annonça la réouverture du pensionnat. Bientôt les familles répondirent à l'appel, et les classes reprirent leur cours avec l'aide de deux religieuses françaises. Très probablement elles étaient du nombre des huit dont nous avons parlé plus haut. Le pensionnat compta bientôt trente élèves. C'était de la prospérité, et, après ces quatre ans de jouissance paisible de leurs propriétés, ces Dames purent penser que, de ce côté, elles ne seraient plus inquiétées.

C'était une douce erreur.

Les élections de l'an VII pour le renouvellement des Conseils avaient été favorables aux Jacobins, qui regagnaient ainsi le terrain perdu. On ne tarda pas à ressentir l'effet de leur présence aux affaires.

Voici le résumé de l'arrêté que, le 5 thermidor an VII (22 juillet 1799), le Directoire exécutif prenait au sujet des biens des « ci-devant Religieuses Anglai- « ses de la rue *Victor* et de la rue de Lourcine (1), et « de tous autres établissements étrangers situés en « France ».

Ces biens devaient être régis et administrés comme les autres biens nationaux.

Les membres de ces établissements étaient tenus d'évacuer les maisons qu'ils occupaient, de faire remise de tous leurs titres de propriété, et de prêter serment qu'ils n'en retenaient aucun; et cela, dans un délai de dix jours à partir de la notification qui leur serait faite de l'arrêté.

Ils ne seront ni recherchés ni inquiétés, « pour rai- « son des fruits des biens dépendant desdits établisse- « ments qu'ils peuvent avoir touchés jusqu'à ce jour »; mais tous ces biens « seront incessamment mis en « vente et adjugés dans la forme et aux conditions « prescrites par les lois relatives à la vente des biens « nationaux ».

(1) Il s'agit ici des bénédictines de la rue du Champ-de-l'Alouette.

Nous laissons à penser quelle commotion produisit, en ces pauvres religieuses, ce coup de foudre qui les surprenait dans la plus profonde quiétude.

La première séance d'enchères fut fixée, par une affiche, au 3 vendémiaire an VIII (24 septembre 1799), à 11 heures du matin, et l'adjudication définitive, à la même heure, le 7 du même mois.

Tous les biens de ces Dames furent ainsi vendus, à l'exception d'une parcelle de terrain qu'elles possédaient au faubourg Saint-Antoine, et qui échappa à cette razzia on ne sait comment.

L'acquéreur de la maison conventuelle était un certain citoyen Lenoir.

Les amis de ces Dames les pressaient de partir pour l'Angleterre et de s'éloigner d'un pays où il n'y avait plus de sécurité pour elles. C'était chose peu difficile à leur persuader, et elles songèrent à quitter la France.

Lenoir se montra d'assez bonne composition, et leur laissa tout le temps nécessaire pour leurs préparatifs de départ.

Elles firent leur demande de passeports et commencèrent l'emballage de leur mobilier. Leurs amis d'Angleterre, entre autres Mrs Blount et un M. Coghland, se chargèrent de leur trouver un gîte. Dès le 5 novembre, M. Coghland avait reçu avis de l'arrivée des bagages à Calais. Leurs propriétaires devaient les suivre de près. Mais les passeports se faisaient attendre. C'est seulement en janvier 1800 qu'ils furent délivrés.

Dans cet intervalle de temps, les choses avaient bien changé en France. Bonaparte, menacé d'être mis hors la loi, au Conseil des Cinq-Cents, à Saint-Cloud, les avait fait mettre à la porte par ses grenadiers. Un consulat provisoire avait été institué d'où sortait, le 24 décembre, la Constitution de l'an VIII, inspirée par Bonaparte lui-même. Il était devenu Premier Consul et s'était adjoint Cambacérès et Lebrun.

Des mesures réparatrices ramenèrent la confiance. Ceux qui avaient conseillé à ces Dames de quitter la France les engageaient maintenant à y rester. Le consul Lebrun, qui voyait Mme Lancaster pour laquelle il professait une profonde estime, ne voulait pas que la communauté partît. Ces Dames crurent que le moment était venu de présenter au gouvernement leurs réclamations contre la spoliation dont elles avaient été victimes, et elles entreprirent des démarches actives en ce sens. C'était une raison pour ne pas quitter Paris. Mais il y en avait une autre qui ne pesa pas moins dans la détermination qu'elles prirent d'y rester.

On était en décembre : l'hiver était fort rigoureux. La santé de Mme Lancaster était chancelante ; ses infirmités pouvaient lui rendre les cahotements de la voiture très pénibles. Ses médecins pensaient qu'elle ne supporterait peut-être pas un voyage en Angleterre.

« Pour cette raison, dit Mme Canning dans une lettre

« adressée à sa sœur au commencement de 1800, pour « cette raison, nous nous sommes déterminées, de la « première à la dernière, à rester avec elle, quoi qu'il « arrive. Certainement elle mérite bien cette preuve « d'attachement ».

Dans cette lettre, elle rendait compte succinctement, à Mme Blount, des affaires de la maison.

« Le consul Lebrun me disait, il y a quelques jours, « lorsque j'allais le solliciter de terminer nos affaires et « de nous faire rendre justice, qu'il verrait l'acquéreur « de notre maison, et qu'il ferait tous ses efforts pour « le faire consentir à l'acceptation d'une autre propriété « en échange de la nôtre; mais que, s'il ne réussissait « pas, il nous fallait demander une autre maison. C'est « à cela que nous devions borner nos espérances jus- « qu'à la paix ». Et elle ajoute : « Assurément, c'est un « peu dur : le logement n'est pas le vivre. Cependant, « pour nous tirer d'affaire, nous pourrons prendre des « pensionnaires. Je suis néanmoins contente de savoir « ce que nous pouvons espérer. Il se passera nécessaire- « ment du temps avant que nos affaires soient arran- « gées; et si nos amis, dans votre coin du monde, nous « venaient quelque peu en aide, cela nous serait vrai- « ment fort agréable. Assez sur ce sujet. Vous le savez, « je suis trop orgueilleuse pour être une bonne men- « diante ».

Il est certain que ces Dames étaient loin d'être à l'aise en ce moment; et que, sans être absolument

réduites à la misère noire par où elles avaient passé quelques années auparavant, elles en étaient à chercher les moyens de vivre. Nous le tenons encore de Mme Canning dans la même lettre. « Les Haptons sont « allés vivre à Versailles. Leur position s'est amélio- « rée depuis que leur fille donne des leçons d'anglais. « M. Parker en fait autant, s'en acquitte supérieure- « ment et a une quantité d'élèves. Il n'est donc pas à « plaindre. Nous pourrions — quelques-unes du moins « — user du même moyen; mais courir d'une maison à « l'autre est, selon moi, une vie de trop grande dissi- « pation pour une religieuse : il faudrait que nous y « fussions contraintes par la nécessité. »

Les réclamations faites d'abord par les Dames Anglaises portaient sur la totalité de leurs propriétés. Elles demandaient, comme un acte de stricte justice, que ces propriétés leur fussent purement et simplement rendues.

L'affaire avait été portée au Conseil d'État, et, ce Conseil entendu, voici l'arrêté des consuls en date du 8 mars 1800 (18 thermidor an VIII) :

Art. I. — Il est sursis à toute vente des biens appartenant aux Dames Anglaises, établies à Paris, rue des Fossés-Saint-Victor.

Art. II. — Lesdites Dames sont provisoirement autorisées à rentrer en jouissance de ceux de leurs biens qui n'ont pas été vendus en exécution de l'arrêté du 5 thermidor an VIII.

Art. III. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Le Premier Consul.

Signé : BONAPARTE.

Cet arrêté était bien loin, comme on le voit, du compte de ces Dames. Comme le disait Mme Canning dans l'une de ses lettres : « Cela se réduisait à presque « rien ». Et en effet, sauf la parcelle de terrain du faubourg Saint-Antoine qui avait échappé à la vente, tout ce qu'elles possédaient avait passé aux acquéreurs de biens nationaux.

Mais, comme cet arrêté s'appliquait uniquement à elles et qu'il pouvait être utile à d'autres établissements frappés par l'inique décret du 7 novembre 1790, elles firent les derniers efforts pour obtenir qu'on lui donnât plus d'extension. « Ce qui n'est pas encore fait, dit « Mme Canning; mais ce qui se fera, nous l'espérons ».

En même temps qu'elles sollicitaient pour autrui, elles continuaient à solliciter pour elles-mêmes. Toutefois elles avaient singulièrement réduit et modifié leurs réclamations.

Pendant ce temps-là, Lenoir, l'acquéreur de la maison de la rue des Fossés-Saint-Victor, exigeait qu'on expulsât ces Dames qui lui devaient leur loyer depuis la vente de la maison, ou qu'on lui donnât, à dire d'experts, sur d'autres biens nationaux, une valeur équivalente à celle de l'achat. Aussi, tout en récla-

mant la restitution de leur maison claustrale, ces Dames demandaient-elles en même temps des indemnités pour l'acquéreur.

« Mais, dit Mme Canning, il y a tant d'entraves et de « difficultés, que nous désespérons quelquefois de « réussir. C'est pourquoi nous laissons toujours nos « effets à Calais, et nous avons fait une nouvelle de- « mande de passeports ».

A la fin de mai, elles étaient tout à fait à bout d'espérance; on n'avait plus à craindre pour Madame la Supérieure les dangers d'un voyage d'hiver; viennent les passeports, et l'on prendra le chemin de l'Angleterre.

La Providence en avait décidé autrement. Le gouvernement consulaire se montrait de plus en plus fort contre le jacobinisme. La confiance dans les pouvoirs publics grandissait de jour en jour. Elle finit par gagner nos religieuses. Au mois d'août 1800, elles faisaient revenir leurs bagages de Calais. Ils y avaient passé neuf mois.

XXI

Relèvement.

État numérique de la communauté. — Réouverture du pensionnat. — Jouissance provisoire. — Visites de prêtres anglais. — Mgr de Belloy. — La chapelle. — Les reliques. — M. Lejeas, supérieur. — L'association des Dames Anglaises provisoirement autorisée. — Reprise du costume religieux. — Ces Dames envoyées en possession définitive de leur maison claustrale. — Mort de Mme Lancaster.

L'année 1801 fut plus heureuse pour la communauté. Elle était, il est vrai, singulièrement réduite, ne comptant que dix religieuses de chœur et trois converses. Pas d'aumônier encore. Un Franciscain irlandais, le R. P. Hicky, et l'ex-prieur des bénédictins de Paris, le R. P. Parker, donnaient charitablement à ces Dames les secours de leur ministère.

Mais on avait rouvert le pensionnat, et si les élèves anglaises n'y venaient point encore, la paix n'étant pas faite avec l'Angleterre, les Françaises commençaient à s'y faire inscrire.

Cette paix tant désirée, on en signait les prélimi-

naires à Londres, le 1er décembre, et, le 25 mars 1802, elle devenait définitive. On pouvait du moins le penser.

Ce fut une bonne année pour le couvent. Le pensionnat s'accrut encore et les affaires de ces Dames prirent une heureuse tournure.

Le 18 floréal an X (7 mai 1802), entre les divers projets de loi présentés au Tribunat par le conseiller d'État Regnaud de Saint-Jean d'Angély, se trouvait le suivant :

« Il sera donné au citoyen Lenoir, à titre d'échange, « et pour lui tenir lieu des bâtiments provenant des Re- « ligieuses Anglaises, rue des Fossés-Saint-Victor, qu'il « a acquis au mois de vendémiaire an VIII, des mai- « sons ou bâtiments dépendants du domaine national, « d'une valeur égale à celle de l'objet par lui acquis. « La valeur respective des objets échangés sera cons- « tatée par experts, et le contrat de cession passé au « citoyen Lenoir, dans la forme accoutumée ».

Dans l'exposé des motifs du projet de loi, Regnaud de Saint-Jean d'Angély faisait remarquer qu'il ne s'agissait pas de statuer sur l'ensemble de la réclamation des Dames Anglaises, laquelle embrassait la restitution de tous leurs biens, mais seulement sur ce qui regardait leur maison d'habitation acquise par Lenoir.

L'acquéreur demandait ou qu'on le mît en jouissance immédiate, ou qu'on le désintéressât par la cession d'une valeur égale à celle de l'objet acquis par lui.

Dans le premier cas, « il fallait laisser sans asile,

« sans ressources, des femmes déjà assez malheureu-
« ses par la privation d'une partie considérable de leurs
« biens ». Dans le second, on se mettait « à même de
« les laisser jouir *provisoirement* de l'habitation qu'elles
« possédaient depuis leur fondation; on leur conser-
« vait un abri; on se montrait juste envers un acqué-
« reur de domaines nationaux, qui avait jusqu'ici re-
« noncé à la jouissance de ses droits pendant 30 mois,
« pour seconder la bienfaisance et faciliter la justice
« du gouvernement ».

Ainsi dans le projet de loi, non seulement il ne s'agit pas d'une restitution complète des biens de ces Dames, mais il n'est question que de leur laisser la *jouissance* provisoire de leur maison claustrale. La conclusion de l'exposé est fort claire sur ce point.

« Il ne résultera de la loi d'échange que la justice
« rendue à l'acquéreur, et la continuation *de jouissance*
« par les religieuses de leur maison d'habitation, *sans*
« *cependant qu'on leur en rende la propriété*, en atten-
« dant une décision définitive ».

Trois jours après (23 floréal), Sédillez, au nom de la section de l'Intérieur, demanda un ajournement de discussion sur le projet de loi qui concernait les Dames Anglaises. Mais, le 25 floréal suivant (15 mai), le projet fut adopté (1).

Ce n'était certainement pas ce que ces Dames de-

(1) Voir Archives parlementaires, tome III, 1re partie.

mandaient, mais c'était un grand pas fait sur l'arrêté du 18 mars 1800. Cet arrêté ne leur laissait que la jouissance de cette misérable parcelle de terre du faubourg Saint-Antoine dont nous avons parlé plus haut. Le projet de loi du 20 floréal, en désintéressant l'acquéreur Lenoir, les laissait en jouissance de leur maison d'habitation, et elles pouvaient espérer en recouvrer plus facilement la possession.

Depuis la signature de la paix, les Anglais venaient en foule en France, et parmi eux beaucoup de prêtres. Tous ces bons ecclésiastiques avaient entendu parler de cette communauté des chanoinesses de la rue des Fossés-Saint-Victor, qui avait traversé la Révolution tout entière sans quitter son cloître et sans perdre une goutte de sang. Ces Dames étaient devenues pour eux un objet de pieuse curiosité, et il paraît qu'au mois de juin 1802 — c'est du moins ce que nous lisons dans une note du *Journal*, — ils venaient à la maison en quelque sorte comme en un lieu de pèlerinage.

De retour dans leur pays, songèrent-ils à envoyer au couvent des élèves d'Angleterre? Nous ne pouvons le dire. Ce que nous savons, c'est que le pensionnat s'accroissait toujours; mais il se remplissait surtout de jeunes Françaises. Lebrun y avait placé sa fille, et le premier consul témoignait un intérêt particu-

lier à la maison. On dit même qu'il y envoya plus d'une élève.

Depuis 1801, le culte catholique était redevenu public en France. Le 18 avril (28 germinal) on fit l'inauguration solennelle du Concordat dans l'église de Notre-Dame. Mgr de Belloy fut installé sur le siège du diocèse de Paris.

Sa visite, le 28 octobre de cette année, fut un événement dans le pauvre monastère. Depuis si longtemps on n'y avait pas vu d'évêque! Le fait paraît si extraordinaire, qu'on en marque l'heure dans le document que nous avons sous les yeux. C'était entre 5 et 6 heures du soir.

L'archevêque arriva, accompagné d'un grand vicaire et de son secrétaire. La Révérende Mère Supérieure, Mme Lancaster, va le recevoir. On sonne la cloche d'appel. Les religieuses, les élèves du pensionnat, tous les habitants de la maison se réunissent à l'ouvroir. Et dans cette même salle où, neuf ans auparavant, ces Dames avaient entendu, de la bouche d'un savetier et d'un chanteur, le décret de la Convention qui les déclarait prisonnières et les dépouillait de leurs biens, elles écoutaient avec attendrissement les paroles de paternelle bonté que leur adressait leur archevêque, et tombaient à genoux à ses pieds pour recevoir sa bénédiction.

Dans cet intervalle de temps, les choses avaient bien changé en France. Bonaparte, menacé d'être mis hors la loi, au Conseil des Cinq-Cents, à Saint-Cloud, les avait fait mettre à la porte par ses grenadiers. Un consulat provisoire avait été institué d'où sortait, le 24 décembre, la Constitution de l'an VIII, inspirée par Bonaparte lui-même. Il était devenu Premier Consul et s'était adjoint Cambacérès et Lebrun.

Des mesures réparatrices ramenèrent la confiance. Ceux qui avaient conseillé à ces Dames de quitter la France les engageaient maintenant à y rester. Le consul Lebrun, qui voyait Mme Lancaster pour laquelle il professait une profonde estime, ne voulait pas que la communauté partît. Ces Dames crurent que le moment était venu de présenter au gouvernement leurs réclamations contre la spoliation dont elles avaient été victimes, et elles entreprirent des démarches actives en ce sens. C'était une raison pour ne pas quitter Paris. Mais il y en avait une autre qui ne pesa pas moins dans la détermination qu'elles prirent d'y rester.

On était en décembre : l'hiver était fort rigoureux. La santé de Mme Lancaster était chancelante ; ses infirmités pouvaient lui rendre les cahotements de la voiture très pénibles. Ses médecins pensaient qu'elle ne supporterait peut-être pas un voyage en Angleterre.

« Pour cette raison, dit Mme Canning dans une lettre

« adressée à sa sœur au commencement de 1800, pour « cette raison, nous nous sommes déterminées, de la « première à la dernière, à rester avec elle, quoi qu'il « arrive. Certainement elle mérite bien cette preuve « d'attachement ».

Dans cette lettre, elle rendait compte succinctement, à Mme Blount, des affaires de la maison.

« Le consul Lebrun me disait, il y a quelques jours, « lorsque j'allais le solliciter de terminer nos affaires et « de nous faire rendre justice, qu'il verrait l'acquéreur « de notre maison, et qu'il ferait tous ses efforts pour « le faire consentir à l'acceptation d'une autre propriété « en échange de la nôtre; mais que, s'il ne réusissait « pas, il nous fallait demander une autre maison. C'est « à cela que nous devions borner nos espérances jus- « qu'à la paix ». Et elle ajoute : « Assurément, c'est un « peu dur : le logement n'est pas le vivre. Cependant, « pour nous tirer d'affaire, nous pourrons prendre des « pensionnaires. Je suis néanmoins contente de savoir « ce que nous pouvons espérer. Il se passera nécessaire- « ment du temps avant que nos affaires soient arran- « gées; et si nos amis, dans votre coin du monde, nous « venaient quelque peu en aide, cela nous serait vrai- « ment fort agréable. Assez sur ce sujet. Vous le savez, « je suis trop orgueilleuse pour être une bonne men- « diante ».

Il est certain que ces Dames étaient loin d'être à l'aise en ce moment; et que, sans être absolument

réduites à la misère noire par où elles avaient passé quelques années auparavant, elles en étaient à chercher les moyens de vivre. Nous le tenons encore de Mme Canning dans la même lettre. « Les Haptons sont « allés vivre à Versailles. Leur position s'est amélio- « rée depuis que leur fille donne des leçons d'anglais. « M. Parker en fait autant, s'en acquitte supérieure- « ment et a une quantité d'élèves. Il n'est donc pas à « plaindre. Nous pourrions — quelques-unes du moins « — user du même moyen; mais courir d'une maison à « l'autre est, selon moi, une vie de trop grande dissi- « pation pour une religieuse : il faudrait que nous y « fussions contraintes par la nécessité. »

Les réclamations faites d'abord par les Dames Anglaises portaient sur la totalité de leurs propriétés. Elles demandaient, comme un acte de stricte justice, que ces propriétés leur fussent purement et simplement rendues.

L'affaire avait été portée au Conseil d'État, et, ce Conseil entendu, voici l'arrêté des consuls en date du 8 mars 1800 (18 thermidor an VIII) :

Art. I. — Il est sursis à toute vente des biens appartenant aux Dames Anglaises, établies à Paris, rue des Fossés-Saint-Victor.

Art. II. — Lesdites Dames sont provisoirement autorisées à rentrer en jouissance de ceux de leurs biens qui n'ont pas été vendus en exécution de l'arrêté du 5 thermidor an VIII.

Art. III. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Le Premier Consul.

Signé : BONAPARTE.

Cet arrêté était bien loin, comme on le voit, du compte de ces Dames. Comme le disait Mme Canning dans l'une de ses lettres : « Cela se réduisait à presque « rien ». Et en effet, sauf la parcelle de terrain du faubourg Saint-Antoine qui avait échappé à la vente, tout ce qu'elles possédaient avait passé aux acquéreurs de biens nationaux.

Mais, comme cet arrêté s'appliquait uniquement à elles et qu'il pouvait être utile à d'autres établissements frappés par l'inique décret du 7 novembre 1790, elles firent les derniers efforts pour obtenir qu'on lui donnât plus d'extension. « Ce qui n'est pas encore fait, dit « Mme Canning ; mais ce qui se fera, nous l'espérons ».

En même temps qu'elles sollicitaient pour autrui, elles continuaient à solliciter pour elles-mêmes. Toutefois elles avaient singulièrement réduit et modifié leurs réclamations.

Pendant ce temps-là, Lenoir, l'acquéreur de la maison de la rue des Fossés-Saint-Victor, exigeait qu'on expulsât ces Dames qui lui devaient leur loyer depuis la vente de la maison, ou qu'on lui donnât, à dire d'experts, sur d'autres biens nationaux, une valeur équivalente à celle de l'achat. Aussi, tout en récla-

mant la restitution de leur maison claustrale, ces Dames demandaient-elles en même temps des indemnités pour l'acquéreur.

« Mais, dit Mme Canning, il y a tant d'entraves et de « difficultés, que nous désespérons quelquefois de « réussir. C'est pourquoi nous laissons toujours nos « effets à Calais, et nous avons fait une nouvelle de- « mande de passeports ».

A la fin de mai, elles étaient tout à fait à bout d'espérance; on n'avait plus à craindre pour Madame la Supérieure les dangers d'un voyage d'hiver; viennent les passeports, et l'on prendra le chemin de l'Angleterre.

La Providence en avait décidé autrement. Le gouvernement consulaire se montrait de plus en plus fort contre le jacobinisme. La confiance dans les pouvoirs publics grandissait de jour en jour. Elle finit par gagner nos religieuses. Au mois d'août 1800, elles faisaient revenir leurs bagages de Calais. Ils y avaient passé neuf mois.

XXI

Relèvement.

État numérique de la communauté. — Réouverture du pensionnat. — Jouissance provisoire. — Visites de prêtres anglais. — Mgr de Belloy. — La chapelle. — Les reliques. — M. Lejeas, supérieur. — L'association des Dames Anglaises provisoirement autorisée. — Reprise du costume religieux. — Ces Dames envoyées en possession définitive de leur maison claustrale. — Mort de Mme Lancaster.

L'année 1801 fut plus heureuse pour la communauté. Elle était, il est vrai, singulièrement réduite, ne comptant que dix religieuses de chœur et trois converses. Pas d'aumônier encore. Un Franciscain irlandais, le R. P. Hicky, et l'ex-prieur des bénédictins de Paris, le R. P. Parker, donnaient charitablement à ces Dames les secours de leur ministère.

Mais on avait rouvert le pensionnat, et si les élèves anglaises n'y venaient point encore, la paix n'étant pas faite avec l'Angleterre, les Françaises commençaient à s'y faire inscrire.

Cette paix tant désirée, on en signait les prélimi-

naires à Londres, le 1er décembre, et, le 25 mars 1802, elle devenait définitive. On pouvait du moins le penser.

Ce fut une bonne année pour le couvent. Le pensionnat s'accrut encore et les affaires de ces Dames prirent une heureuse tournure.

Le 18 floréal an X (7 mai 1802), entre les divers projets de loi présentés au Tribunat par le conseiller d'État Regnaud de Saint-Jean d'Angély, se trouvait le suivant :

« Il sera donné au citoyen Lenoir, à titre d'échange, « et pour lui tenir lieu des bâtiments provenant des Re- « ligieuses Anglaises, rue des Fossés-Saint-Victor, qu'il « a acquis au mois de vendémiaire an VIII, des mai- « sons ou bâtiments dépendants du domaine national, « d'une valeur égale à celle de l'objet par lui acquis. « La valeur respective des objets échangés sera cons- « tatée par experts, et le contrat de cession passé au « citoyen Lenoir, dans la forme accoutumée ».

Dans l'exposé des motifs du projet de loi, Regnaud de Saint-Jean d'Angély faisait remarquer qu'il ne s'agissait pas de statuer sur l'ensemble de la réclamation des Dames Anglaises, laquelle embrassait la restitution de tous leurs biens, mais seulement sur ce qui regardait leur maison d'habitation acquise par Lenoir.

L'acquéreur demandait ou qu'on le mît en jouissance immédiate, ou qu'on le désintéressât par la cession d'une valeur égale à celle de l'objet acquis par lui.

Dans le premier cas, « il fallait laisser sans asile,

« sans ressources, des femmes déjà assez malheureu-
« ses par la privation d'une partie considérable de leurs
« biens ». Dans le second, on se mettait « à même de
« les laisser jouir *provisoirement* de l'habitation qu'elles
« possédaient depuis leur fondation; on leur conser-
« vait un abri; on se montrait juste envers un acqué-
« reur de domaines nationaux, qui avait jusqu'ici re-
« noncé à la jouissance de ses droits pendant 30 mois,
« pour seconder la bienfaisance et faciliter la justice
« du gouvernement ».

Ainsi dans le projet de loi, non seulement il ne s'agit pas d'une restitution complète des biens de ces Dames, mais il n'est question que de leur laisser la *jouissance* provisoire de leur maison claustrale. La conclusion de l'exposé est fort claire sur ce point.

« Il ne résultera de la loi d'échange que la justice
« rendue à l'acquéreur, et la continuation *de jouissance*
« par les religieuses de leur maison d'habitation, *sans*
« *cependant qu'on leur en rende la propriété*, en atten-
« dant une décision définitive ».

Trois jours après (23 floréal), Sédillez, au nom de la section de l'Intérieur, demanda un ajournement de discussion sur le projet de loi qui concernait les Dames Anglaises. Mais, le 25 floréal suivant (15 mai), le projet fut adopté (1).

Ce n'était certainement pas ce que ces Dames de-

(1) Voir Archives parlementaires, tome III, Ire partie.

mandaient, mais c'était un grand pas fait sur l'arrêté du 18 mars 1800. Cet arrêté ne leur laissait que la jouissance de cette misérable parcelle de terre du faubourg Saint-Antoine dont nous avons parlé plus haut. Le projet de loi du 20 floréal, en désintéressant l'acquéreur Lenoir, les laissait en jouissance de leur maison d'habitation, et elles pouvaient espérer en recouvrer plus facilement la possession.

Depuis la signature de la paix, les Anglais venaient en foule en France, et parmi eux beaucoup de prêtres. Tous ces bons ecclésiastiques avaient entendu parler de cette communauté des chanoinesses de la rue des Fossés-Saint-Victor, qui avait traversé la Révolution tout entière sans quitter son cloître et sans perdre une goutte de sang. Ces Dames étaient devenues pour eux un objet de pieuse curiosité, et il paraît qu'au mois de juin 1802 — c'est du moins ce que nous lisons dans une note du *Journal*, — ils venaient à la maison en quelque sorte comme en un lieu de pèlerinage.

De retour dans leur pays, songèrent-ils à envoyer au couvent des élèves d'Angleterre? Nous ne pouvons le dire. Ce que nous savons, c'est que le pensionnat s'accroissait toujours; mais il se remplissait surtout de jeunes Françaises. Lebrun y avait placé sa fille, et le premier consul témoignait un intérêt particu-

lier à la maison. On dit même qu'il y envoya plus d'une élève.

Depuis 1801, le culte catholique était redevenu public en France. Le 18 avril (28 germinal) on fit l'inauguration solennelle du Concordat dans l'église de Notre-Dame. Mgr de Belloy fut installé sur le siège du diocèse de Paris.

Sa visite, le 28 octobre de cette année, fut un événement dans le pauvre monastère. Depuis si longtemps on n'y avait pas vu d'évêque! Le fait paraît si extraordinaire, qu'on en marque l'heure dans le document que nous avons sous les yeux. C'était entre 5 et 6 heures du soir.

L'archevêque arriva, accompagné d'un grand vicaire et de son secrétaire. La Révérende Mère Supérieure, Mme Lancaster, va le recevoir. On sonne la cloche d'appel. Les religieuses, les élèves du pensionnat, tous les habitants de la maison se réunissent à l'ouvroir. Et dans cette même salle où, neuf ans auparavant, ces Dames avaient entendu, de la bouche d'un savetier et d'un chanteur, le décret de la Convention qui les déclarait prisonnières et les dépouillait de leurs biens, elles écoutaient avec attendrissement les paroles de paternelle bonté que leur adressait leur archevêque, et tombaient à genoux à ses pieds pour recevoir sa bénédiction.

Cependant elles s'étaient occupées de la restauration de leur église. Le 4 avril 1803, la bénédiction solennelle en fut faite par M. Hure, curé de Saint-Nicolas, qui y dit la messe. Ce fut grande fête ce jour-là. Depuis dix ans cette maison de Dieu était restée dans la désolation. Aujourd'hui on ne lui rendait pas sa première splendeur; du moins, celles qui en avaient toujours fait le plus bel ornement s'y réinstallaient, et, à partir de ce jour, elles ne cessèrent plus d'y faire entendre les louanges de Dieu. La fête de l'église eut aussi son écho au réfectoire, et M. le curé de Saint-Nicolas y fut invité à dîner.

Dès lors toutes les reliques qui avaient été soustraites à la profanation et au pillage furent de nouveau placées en lieu convenable, après avoir été vérifiées par l'autorité diocésaine. Celles de saint Justin, que la reine d'Angleterre avait autrefois données à ces Dames, et qui avaient été retirées de leur reliquaire aux mauvais jours, furent mises dans une châsse nouvelle et déposées dans le sanctuaire par M. Émery, grand vicaire de l'archevêque de Paris. Depuis ce temps-là, on n'a pas cessé de célébrer la fête de saint Justin le deuxième dimanche après Pâques, lorsqu'il est libre, et d'en faire l'octave; mais les processions en son honneur n'ont plus lieu aujourd'hui.

Quand la paix d'Amiens fut signée en mars 1802, il était peut-être facile de prévoir qu'elle ne serait pas de très longue durée. Et en effet, quatorze mois après, elle était rompue. Disons tout de suite que le couvent n'eut rien à souffrir de la nouvelle rupture de nos relations avec l'Angleterre.

Un mois après la proclamation de l'Empire, le 30 prairial an XII (18 juin 1804), le décret suivant était rendu par l'empereur au palais de Saint-Cloud :

« L'article V de la loi du 16 vendémiaire de l'an V, « et l'article II de celle du 9 pluviôse suivant, qui ont « maintenu les hospices civils dans la jouissance des « rentes qui leur étaient dues par le trésor public, « sont déclarés applicables aux collèges et séminaires « anglais, écossais et irlandais, établis en France, et « à la communauté des religieuses anglaises de la rue « des Fossés-Saint-Victor. En conséquence, les rentes « appartenant auxdits collèges, séminaires et com- « munauté, sur l'État et les corporations auxquelles la « République a succédé, seront liquidées sans délai, « par le directeur général de la liquidation, suivant et « conformément aux lois sur la liquidation de la dette « publique ; et, dans le cas où quelques parties des- « dites rentes se trouveraient amorties ou inscrites « au nom de la République, elles seront rétablies au « crédit desdits établissements ».

En 1805, le monastère revenant peu à peu à la vie, Mme Lancaster, au nom de toutes les religieuses, fit la demande d'un supérieur ecclésiastique à Mgr le cardinal de Belloy et désigna spécialement M. Lejeas, vicaire général et membre de la Légion d'honneur. Le cardinal souscrivit à cette demande et, par une lettre du 27 septembre, M. Lejeas fut nommé supérieur de la maison.

En 1806, le 11 juin, un décret de Napoléon, empereur des Français et roi d'Italie, autorisa provisoirement l'association religieuse des Dames Anglaises établies à Paris rue des Fossés-Saint-Victor, et, en même temps, celle des Dames de Bruges, associations « qui ont pour but d'offrir un asile hospitalier « aux Anglaises catholiques expatriées pour cause de « religion, ensemble de former les jeunes filles aux « bonnes mœurs, aux vertus chrétiennes et aux de- « voirs de leur état ».

Cette association était placée pour la discipline intérieure, par l'article II du décret, sous la surveillance des évêques diocésains; et, en vertu de l'article III, les statuts devaient en être soumis à l'approbation impériale. Enfin l'article V autorisait ces Dames à admettre de nouvelles associées, en se conformant aux conditions exprimées par ces statuts et aux lois de l'Empire qui prohibaient les vœux solennels.

Les statuts, rédigés en 20 articles, furent approuvés par le cardinal de Belloy et déposés entre les mains de Son Excellence le Ministre des Cultes.

Le 24 juin de cette même année, jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste, il y eut une grande joie au monastère. Toutes ces Dames parurent à l'office revêtues de l'habit religieux dont le port, treize ans auparavant, leur avait été si brutalement interdit.

Enfin, un acte de justice longtemps attendu fut accompli par l'empereur, le 31 juillet.

A cette date, au palais de Saint-Cloud, Napoléon signait le décret dont voici le premier article, le second se rapportant simplement à son exécution par les ministres.

« Les Dames Anglaises établies à Paris, rue des « Fossés-Saint-Victor, sont définitivement envoyées « en possession de ceux de leurs biens qui n'ont pas « été vendus en exécution de l'arrêté du 5 thermidor « an VII, et dont la jouissance provisoire leur avait « été accordée par arrêté du gouvernement du 18 ven- « tôse an VIII ».

Lenoir ayant consenti à un échange, les Dames Anglaises par le décret ci-dessus rentrèrent dans la possession de leur maison claustrale. Mais elles perdirent leur propriété du faubourg Saint-Antoine.

Un peu plus de deux ans de vie restait encore à Mme Lancaster, qui s'éteignit en 1808, le 22 mai, à l'âge de soixante-quinze ans, après cinquante-sept ans et dix mois de profession religieuse.

Mme Frances-Louisa Lancaster fut de toutes manières, par son intelligence, son caractère, sa fermeté, son amour de la règle et l'ensemble de ses vertus religieuses, l'une des supérieures les plus remarquables du monastère. Aimée et profondément respectée de toutes ses filles, elle gouverna la maison pendant environ quarante-trois ans, et sut maintenir l'esprit religieux et faire pratiquer la règle — autant que cela était possible du moins — pendant les plus mauvais jours de la Terreur. Par son activité, son énergie, sa persévérance, aidée du reste en cela par Mme Canning, femme du plus haut mérite, elle sauva le monastère de la ruine la plus complète.

Frances-Louisa Lancaster prit l'habit de postulante le 2 février 1749. Le 8 mai de la même année, elle fit sa prise d'habit religieux, et, le 2 juillet 1750, elle prononça ses vœux entre les mains de Mme Alipia Witham. Elle avait alors dix-sept ans.

Nous ne la voyons occuper aucune charge dans la maison avant son élection à la supériorité. Il est probable qu'elle fut jusque-là simple maîtresse de classe.

Elle avait trente-deux ans lorsqu'elle fut élue supérieure pour la première fois, le 13 août 1765. Elle fut

réélue huit fois, mais entre la 7e en 1789, et la 8e, en 1806, dix-sept ans s'écoulèrent qui furent les plus douloureux de ce long gouvernement et de toute la durée du monastère.

En 1781, elle tomba dangereusement malade, et le 13 mai on lui administra le saint viatique et l'extrême-onction. Elle se rétablit pourtant; mais au mois de décembre, elle prit une fluxion de poitrine, et on la croyait si bien perdue, qu'on lui donna de nouveau les derniers sacrements. Sa robuste constitution la sauva encore une fois et lui assura assez de forces pour lui faire traverser les épreuves de notre terrible Révolution.

A l'interrogatoire que durent subir les religieuses, le 30 juin 1790, elle passa la dernière, mais aucune de ses sœurs ne fit une réponse plus digne et plus ferme. C'est avec sa foi, sa conscience, le sentiment de sa responsabilité, de son devoir, de son honneur et de sa liberté, qu'elle parle. Tout cela vibre à la fois dans chaque mot de son petit discours qui s'élève par là à toute la hauteur des accents les plus nobles de l'éloquence chrétienne (1).

Cependant les épreuves terribles que traversa la communauté, pendant la Révolution, ébranlèrent la santé de Mme Lancaster, et lui apportèrent de nombreuses infirmités dont elle ne se releva jamais.

(1) On a lu cette réponse à la page 251.

Dans ses dernières années ici-bas, elle eut le bonheur de voir sa communauté reprendre possession de ce cher couvent de la rue des Fossés-Saint-Victor où s'étaient concentrées les plus grandes joies et les plus grandes douleurs de sa vie. Ses religieuses reprenaient la livrée sainte; la chapelle se rouvrait au culte; le pensionnat se peuplait d'une nouvelle génération.

C'était une résurrection, l'aurore d'un jour nouveau et plein d'espérances. La vieille mère avait reçu la récompense temporelle de sa foi et de son courage. Elle pouvait maintenant mourir en paix et aller recevoir, dans un monde moins agité, une récompense plus digne encore de ses mérites et de ses vertus.

XXII

Gouvernement de Mme Anne-Mary Canning.

1808-1820.

Premières années de son gouvernement. — Ses coopératrices. — Le pensionnat. — Qualités éminentes de sa directrice. — Progrès du pensionnat. — Accroissement de la communauté. — Miss Spiring. — Erreur de traduction.

De 1808 à 1815, le *Journal*, principale source de nos renseignements sur la maison, devient d'un laconisme désolant; et, de 1815 à 1822, il garde le plus absolu silence.

Voici ce qu'il nous apprend des sept premières années du gouvernement de Mme Canning.

« 12 juillet. — La sœur Anna-Maria Canning est élue « en remplacement de la Révérende Mère Mme Lan- « caster.

« Octobre. — Mort de la sœur Mary-Magdalen Stock- « ton. Nous sommes réduites à sept religieuses de « chœur et trois converses.

« Miss Spiring, qui a été maîtresse de classe dans la

« maison pendant quelque temps, désire se faire reli-
« gieuse. Elle est acceptée et fait profession sous le
« nom de Mary-Alicia. Plusieurs autres personnes
« font l'essai de notre vie, mais ne persévèrent pas ».

Le *Journal* vient de faire une enjambée de trois ans; il en fait une autre de trois ans encore et tombe en 1814.

« La Restauration nous fait espérer que nous pour-
« rons jouir désormais de quelque sécurité. Hélas!
« cette espérance est de courte durée. Le roi est
« obligé de fuir et de laisser la place à l'usurpateur.

« De nouveau nous voici dans les transes. Précédem-
« ment nous avons exprimé trop librement notre
« *Loyalty*. Mais le règne de l'usurpateur est trop
« court pour qu'aucun changement puisse se produire
« dans notre situation.

« En juillet, le roi revient. L'armée anglaise fait
« son entrée à Paris. Le duc de Wellington nous fait
« l'honneur d'une visite. Il est reçu à l'ouvroir par la
« communauté. Mrs Daniel Parker et les jeunes « la-
« dies » chantent avec accompagnement, le « God
« save the King and Rule Britannia ».

C'est tout.

Et c'est vraiment trop peu. Nous voudrions avoir plus de détails sur une époque qui marque un renouveau dans la vie de la maison. Les traditions vivantes et quelques notes éparses çà et là vont nous dédommager de l'extrême réserve et du mutisme du *Journal*.

Comme il vient de nous le dire, Mme Canning fut élue supérieure après la mort de Mme Lancaster.

Le siège de Paris était alors vacant par la mort du cardinal de Belloy, âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans. Les vicaires généraux du chapitre métropolitain, administrateurs du diocèse pendant l'intérim, députèrent M. Lejeas, leur collègue et supérieur de la communauté des Anglaises, pour présider à l'élection. Elle eut lieu le 12 juillet 1808, et, conformément aux Constitutions, pour quatre ans.

Ce choix était tout désigné : Mme Canning était le bras droit de Mme Lancaster; depuis dix-neuf ans, elle était dépositaire; elle avait donc une longue habitude des affaires. Et Dieu sait si elles avaient été compliquées pendant la Révolution! D'autre part, elle avait vécu quarante-neuf ans dans le cloître, et ce long stage, on le pense bien, avait largement suffi pour en faire une femme de mûre expérience dans la vie religieuse. Sans parler de ses qualités éminentes, qui lui assuraient une supériorité incontestable et incontestée parmi ses sœurs, ses antécédents, dans la communauté, présentaient toutes les garanties d'une bonne administration spirituelle et temporelle.

Aussi fut-elle réélue le 26 novembre 1812 et le 3 janvier 1817; et il faut croire qu'elle l'eût encore été, malgré son grand âge, si la mort ne l'eût enlevée vers

le milieu de cette dernière période quadriennale (9 mars 1820).

En commençant l'histoire du couvent des Dames Anglaises, nous avons cru devoir faire connaître les religieuses qui coopérèrent avec Thomas Carre et lady Tredway à la fondation de cette maison. Ne convient-il pas également de faire connaître celles qui contribuèrent à sa restauration avec Mme Lancaster et Mme Canning?

Dans les courtes notices que nous allons donner, nous ne parlerons ni de Mme Finchet ni de Mme Stonor. Plus tard, nous devons rencontrer ces deux dames, et il sera temps alors de dire ce que nous en savons.

Mme Theresa-Anne-Austin Beeston était la fille d'un rentier du Lincolnshire. C'était la plus âgée de la petite communauté : elle avait soixante-trois ans, et pourtant elle figure encore au nombre des religieuses enseignantes. Par la suite, elle deviendra sous-prieure, et elle mourra en 1836, à quatre-vingt-onze ans. En 1808, elle avait déjà trente-sept ans de vie claustrale.

Madame Mary-Magdalen Stockton, du comté de Stafford, fut enlevée par la mort, comme on le sait déjà, quelques mois après l'élection de Mme Canning. Sa profession datait du 19 mai 1776. Elle exerçait, dans le pensionnat, la fonction de maîtresse de classe.

Mme Élisabeth-Mary-Alipia Bishop, également maîtresse de classe, était la fille d'un gentilhomme du Warwickshire. Elle avait fait ses vœux en 1782. Chargée de la surveillance des « Little ones », elle affectait souvent avec ce petit monde des airs sévères. Mais les espiègles ne s'y laissaient pas prendre. Elles savaient fort bien dégager le fond de la forme, la réalité du caractère de la physionomie empruntée pour la circonstance, et finalement Mme Alipia — comme on la nommait ordinairement — leur inspirait plus d'affection que de crainte.

Mme Frances-Mary-Austin Bishop était la sœur de Mme Alipia. Elle fit ses vœux en 1786, à l'âge de vingt-trois ans, et occupa successivement, dans la maison, les charges de dépositaire et de sous-prieure. En 1808, elle remplissait la première de ces fonctions.

C'était une excellente femme, un vrai gâte-enfant. Nous ne savons pour quelle raison les élèves l'avaient surnommée *Poulette*. Or *Poulette* était l'objet de leurs plus chaudes sympathies. Toutes voulaient être la *fille de Poulette*.

Le titre de *fille*, dans le pensionnat des Dames Anglaises, résultait de l'adoption d'une élève par une religieuse. L'enfant obtenait préalablement le consentement de la religieuse de son choix, puis l'autorisation de ses parents et de Mme la Supérieure. Dès lors, la jeune adoptée passait sous la tutelle de celle qui était ainsi devenue sa *petite mère*, et, par suite, elle

était regardée, dans le couvent, comme *la fille* de celle-ci.

Être la fille de Poulette! il n'y avait pas une enfant dans la maison qui n'ambitionnât cette bonne fortune. C'est qu'au bout des avis, des sermons, des remontrances même, il y avait ordinairement d'excellentes choses, des biscuits, des dragées, des sucreries. Mais, comme la clientèle d'une *Petite Mère* ne devait pas dépasser le nombre de trois, toutes les petites convoitises du pensionnat tournaient autour de *Poulette*, épiant le moment où un vide se produirait pour solliciter le bonheur de le remplir.

Mme Frances Bishop atteignit l'âge de quatre-vingt-trois ans. Mais les derniers temps qu'elle passa au couvent ne furent pas heureux. Sa tête s'affaiblit, se perdit plus ou moins, et elle alla mourir en Angleterre.

Mme Jane-Anne-Frances Pattinson était une femme d'environ quarante ans. C'était la fille d'un intendant des mines de plomb dans le comté de Cumberland. Elle avait fait profession en 1789, et elle était maîtresse de classe.

Comme elle se montrait d'un caractère un peu raide et grondeur, elle était généralement peu aimée des élèves, qui ne se faisaient pas faute de la critiquer entre elles.

La communauté comptait alors trois sœurs converses.

La première dans l'ordre des professions est la

sœur Agnès Thompson. Elle fit ses vœux le 1er mai 1774, et elle mourra le 3 mai 1817, âgée de 64 ans.

Vient ensuite la sœur Frances-Theresa Hailes, professe depuis 1779. Elle récoltait la menthe fort abondante dans le jardin, et la distillait dans les vastes caves qui s'étendaient sous le couvent. Elle mourra en 1835, le 17 mars, à l'âge de 77 ans.

Enfin, c'est la sœur Sarah-Mary Latham, qui mérite une mention spéciale pour son attachement à la communauté et sa fidélité à sa vocation. Elle prit l'habit en 1792, partagea le sort des Dames de chœur pendant la Révolution, et dut attendre jusqu'en 1807 que la paix fût assez assurée pour que ses supérieurs lui permissent de prononcer ses vœux. Elle mourut à 69 ans, le 30 décembre 1838, laissant, de ses vertus, un souvenir que le temps n'a pas effacé.

Tels sont les éléments qui composaient la communauté des Dames anglaises durant les premières années du gouvernement de Mme Canning. Ils sont peu nombreux : les forces sont singulièrement affaiblies, les santés cruellement ébranlées par toutes les épreuves de la Révolution. Les survivantes du désastre avaient besoin des plus grands soins pour se réconforter. Ils ne sont pas négligés, et certains points de la règle ont été adoucis par les supérieurs. Mais le recrutement s'opère lentement, et le fardeau, soutenu sans doute avec bonne volonté et courage, devient d'un poids de plus en plus disproportionné au nombre.

Ce fardeau, il faut pourtant le porter, car c'est en réalité le pain de la communauté, son unique ressource pour vivre : c'est le pensionnat.

Le pensionnat croissait en nombre de jour en jour. Il se développa sous le Consulat et l'Empire, et il atteignit son apogée au commencement de la Restauration. La noblesse y afflua. Nous lisons sur la liste des élèves à cette époque les plus beaux noms français. Cela tenait sans doute à ce que cette institution religieuse fut la première qui s'ouvrit à Paris après les jours néfastes de la Terreur. Mais l'intelligence parfaite dont fit preuve Mme Canning dans l'éducation des jeunes filles; la considération dont cette religieuse jouissait auprès des personnes du plus haut rang; le soin avec lequel elle sut entretenir ses magnifiques relations, furent certainement les causes prépondérantes de la prospérité de cet établissement.

A ces éléments de succès s'en joignaient d'autres, d'ordre secondaire, mais qui sont loin d'être absolument indifférents. La noblesse de l'origine, par exemple, même aux époques démocratiques, répand sur une personne un certain vernis de supériorité native qui n'est pas toujours étranger à l'influence que cette personne exerce. Or Mme Canning était fille d'un gentilhomme du Warwickshire, François Canning, qui avait épousé Mary Petre, de noble lignée elle-

même. Cela n'était pour déplaire ni à la noblesse anglaise, toujours très fière de ses titres, ni à la noblesse française, qui revenait sur l'eau, ni même à la riche bourgeoisie qui, à cette époque, affectait les allures de l'aristocratie.

Mais Mme Canning possédait de plus un avantage qui n'est point à dédaigner dans une personne placée à la tête d'une institution de jeunes filles : elle avait des dehors heureux. Femme du grand monde anglais, où elle était née et où elle avait passé sa jeunesse, elle en avait conservé, à travers trente-sept années de cloître, les grands airs sans froideur et la correction sans rigidité. L'âge — elle touchait à la soixantaine — lui avait apporté quelque embonpoint, mais l'on retrouvait en elle une sorte d'élégance originelle. Les traits de sa figure étaient assez bien conservés, et son grand œil noir avait encore toute la vivacité de son regard de vingt ans.

Mme Canning avait un esprit fin, délicat, orné et secondé par une parole facile; et, comme elle s'exprimait fort bien en français, sa conversation était des plus agréables.

Intelligence bien au-dessus de l'ordinaire, un grand bon sens dirigeait sa volonté ferme et résolue, et elle avait un cœur vraiment maternel pour toutes les personnes soumises à son autorité. Comme du reste c'était une excellente religieuse, tout son entourage l'aimait et la vénérait, et les familles qui lui confiaient

leurs enfants l'estimaient, avec raison, comme un modèle de parfaite éducatrice.

Elle avait mis le pensionnat sur un fort bon pied. Sans doute, il ne fallait pas chercher dans cet amas de vieilles constructions, mal reliées entre elles, ce que l'on trouve maintenant dans le grand établissement des Dames Anglaises à Neuilly, une parfaite appropriation aux besoins d'une maison d'éducation. Mais il faut dire que l'on était bien moins exigeant à cette époque que nous ne le sommes aujourd'hui. Les familles ne demandaient pas des palais pour leurs enfants. Comme compensation à la distribution défectueuse des salles diverses et à leur insuffisance, de grands jardins, à peu près comme ceux de l'établissement actuel, s'ouvraient aux ébats des jeunes pensionnaires, avec des corbeilles fleuries, de longues allées, de larges pelouses, et de vastes ombrages pour jouer à l'abri du soleil.

Quant à l'organisation des études, il va sans dire que l'enseignement religieux y occupait le premier rang. L'anglais était réservé aux Dames Anglaises; le français à des maîtres ou maîtresses du dehors; ces langues étaient étudiées grammaticalement en classe; on les pratiquait surtout, pendant certaines heures de récréation. Les élèves alors ne devaient parler, avec leurs maîtresses et entre elles, que le français ou l'anglais.

Dans les listes de professeurs de ce temps, nous

trouvons des maîtres d'italien, d'espagnol, d'allemand; des maîtres de sciences, de littérature, d'histoire, de géographie; des maîtres et maîtresses de dessin et de peinture, de musique et de maintien; et, chose singulière, nous trouvons aussi des professeurs de latin. Nous croyons que l'enseignement de cette langue, devenue celle de l'Église, était traditionnel dans la maison; qu'il y était obligatoire avant la Révolution, lorsque le pensionnat se composait presque exclusivement de jeunes Anglaises; puis qu'il devint facultatif; puis enfin qu'il cessa d'être donné faute d'élèves.

Tandis que le pensionnat se développait sous la main de son aimable, intelligente et pieuse directrice, la communauté s'accroissait également. A la fin du gouvernement de Mme Canning le nombre des religieuses avait doublé. Mais cette augmentation ne fut bien sensible qu'après la chute de l'Empire, lorsque la paix sembla définitivement assurée par la Restauration.

Nous ne parlerons pas des nouvelles recrues; néanmoins nous ne résistons pas au désir de faire connaître l'une des religieuses qui ont éveillé dans le couvent le plus de vives sympathies par leur bonté, inspiré le plus d'estime par la droiture de leur caractère, et laissé les souvenirs les plus édifiants de leur piété et de leurs vertus.

Miss Spiring — c'est d'elle qu'il s'agit — fut quel-

que temps maîtresse de classe, comme le Journal nous l'a dit plus haut. Pressée de se consacrer tout entière à Dieu, elle fit sa demande d'admission à Mme la Supérieure. Le Conseil, consulté, vota selon le désir de la postulante, déjà fort connue, fort estimée et fort aimée.

Le 4 juin 1811, elle prit le voile des novices, avec le nom de Mary-Alicia. Le 24 du même mois, l'année suivante, elle prononça ses vœux.

Nous ne ferons pas son portrait nous-même. Un écrivain célèbre, dont nous sommes bien loin d'admettre toutes les idées, s'est chargé de le tracer avec une fidélité de traits, de coloris, de ressemblance reconnue par les religieuses du couvent qui ont vécu avec Mme Alicia.

George Sand, qui passa plusieurs années de sa jeunesse au pensionnat des Dames Anglaises, écrivant plus tard ses souvenirs dans l'*Histoire de ma vie*, y évoque ceux des religieuses qui furent ses maîtresses. Puis elle ajoute : « J'ai gardé pour la dernière « celle des nonnes que j'ai le plus aimée. C'était, à « coup sûr, la perle du couvent. Madame *Mary-Alicia* « *Spiring* était la meilleure, la plus intelligente et la « plus aimable des cent et quelques femmes, tant « vieilles que jeunes, qui habitaient, soit pour un « temps, soit pour toujours, le couvent des Anglaises. « Elle n'avait pas trente ans lorsque je la connus. Elle « était encore très belle, bien qu'elle eût trop de nez « et trop peu de bouche. Mais ses grands yeux bleus

« bordés de cils noirs étaient les plus beaux, les plus « francs, les plus doux yeux que j'aie vus de ma vie. « Toute son âme généreuse et sincère, toute son exis- « tence dévouée, chaste et digne, étaient dans ses « yeux-là. On eût pu les appeler, en style catholique, « des miroirs de pureté. J'ai eu longtemps l'habitude, « et je ne l'ai pas tout à fait perdue, de penser à ces « yeux-là quand je me sentais, la nuit, oppressée par « ces visions effrayantes qui vous poursuivent encore « après le réveil. Je m'imaginais rencontrer le regard « de Mme Alicia, et ce pur rayon mettait les fantômes « en fuite.

« Il y avait dans cette personne charmante quelque « chose d'idéal, je n'exagère pas, et quiconque l'a « vue un instant à la grille du parloir, quiconque l'a « connue quelques jours au couvent, a ressenti pour « elle une de ces subites sympathies mêlées d'un pro- « fond respect, qu'inspirent les âmes d'élite. La reli- « gion avait pu la rendre humble, mais la nature « l'avait faite modeste. Elle était née avec le don de « toutes les vertus, de tous les charmes, de toutes les « puissances que l'idée chrétienne bien comprise par « une noble intelligence ne pouvait que développer et « conserver. On sentait qu'il n'y avait point de combat « en elle et qu'elle vivait dans le beau et dans le bon « comme dans son élément nécessaire. Tout était en « harmonie chez elle. Sa taille était magnifique et « pleine de grâce sous le sac et la guimpe. Ses mains

« effilées et rondelettes étaient charmantes, malgré « une ankylose des petits doigts qui ne se voyait pas « habituellement. Sa voix était agréable, sa prononciation d'une distinction exquise dans les deux langues qu'elle parlait également bien. Née en France « d'une mère française (1), élevée en France, elle était « plus Française qu'Anglaise, et le mélange de ce qu'il « y a de meilleur dans ces deux races en faisait un « être parfait. Elle avait la dignité britannique sans « en avoir la raideur, l'austérité religieuse sans la dureté. Elle grondait parfois, mais en peu de mots; « et c'étaient des mots si justes, un blâme si bien « motivé, des reproches si directs, si nets, et pourtant accompagnés d'un espoir si encourageant, qu'on « se sentait courbée, réduite, convaincue, devant « elle, sans en être ni blessée, ni humiliée, ni dépitée. « On l'estimait d'autant plus qu'elle avait été plus « sincère; on l'aimait d'autant plus qu'on se sentait « moins digne de l'amitié qu'elle vous conservait; « mais on gardait l'espoir de la mériter, et on y arrivait certainement tant cette amitié était désirable « et salutaire ».

Aurore Dupin, qui entra au pensionnat quelques années avant la mort de Mme Canning, subit profondément l'influence de Mme Alicia dont elle devint la

(1) Il y a là une erreur : la mère de Mme Alicia était Anglaise et n'a jamais pu dire un mot de français. Elle est morte au couvent où

fille (1). Le fait est qu'après avoir été classée parmi les élèves les plus turbulentes, elle devint ensuite, pour ses compagnes, un modèle de piété et de régularité. Plût à Dieu que d'autres influences, survenant plus tard, n'eussent pas détruit celles du couvent et réveillé les impressions peu chrétiennes de sa première éducation d'enfance! Son talent merveilleux d'écrivain n'eût rien perdu de son éclat; et ses œuvres, trop souvent, hélas! malsaines par les idées, eussent été utiles à la vérité et au bien.

Après ce qu'on vient de lire des mérites de Mme Mary-Alicia, on se demandera peut-être comment elle ne parvint jamais à la supériorité.

Cela tient à un mot, un seul mot, la conjonction française *ou* traduite fautivement en anglais par *and*.

Quand M. Lutton présenta à l'approbation de l'archevêque de Paris les Constitutions de la maison, il dut produire un texte français. Puis il en fit ensuite une traduction à l'usage des religieuses qui ne comprenaient pas notre langue.

Le premier texte seul est approuvé et a force de loi. On le consulte dans les difficultés qui peuvent surgir sur la règle.

elle était dame pensionnaire, et elle fut enterrée au cimetière du Montparnasse dans le tombeau de la communauté.

(1) Voir plus haut le sens de ce mot, page 343.

Or ce texte exclut de la supériorité toute religieuse qui n'est pas Anglaise de nation *ou* de père et de mère.

La traduction, qui n'est pas approuvée, exclut toute religieuse qui n'est point Anglaise de nation *et* de père et de mère.

D'après l'exemplaire authentique, Mme Alicia, étant née de père et de mère anglais, était éligible, mais elle ne l'était pas, en vertu de la traduction, puisqu'elle était née en France.

Or, les Dames Anglaises ne connaissaient que la traduction, seul texte lu dans la communauté. Elles ne songèrent pas même à élire une personne non éligible.

Mme Alicia n'ignorait pas cette erreur, mais elle n'en dit mot jusqu'aux derniers temps de sa vie. Assurée alors que son âge et ses infirmités la mettaient hors de concours, cette humble et modeste femme crut de son devoir de dénoncer la faute qui pouvait empêcher la communauté de mettre à sa tête un sujet digne et capable de la gouverner.

Mme Alicia mourut en 1855, le 20 janvier, dans sa 72e année. Elle avait passé 43 ans dans le cloître. « C'était, dit le *Journal*, une religieuse excellente et « très estimée ». Et la tradition fait écho à ce simple et sincère éloge, toutes les fois que l'on parle, dans la maison, de cette vénérée et regrettée servante de Dieu.

XXIII

SUCCESSION DES GOUVERNEMENTS DE 1820 A 1852.

Mme Mary-Eugenia Stonor.

1820-1828.

Mme Eugenia. — Le pensionnat. — Menaces de division. — Intervention de l'archevêque. — Soumission. — Mort de Mme Eugenia. — Son éloge par le *Journal*.

Ce fut Mme Mary-Eugenia Stonor qui succéda à Mme Canning.

Mme Eugenia était également de souche nobiliaire. Son père, Charles Stonor, était un gentilhomme de l'Oxfordshire, et sa mère, qui se nommait comme elle Maria-Eugenia, était une Blount.

Née le 23 janvier 1768, elle entra au noviciat le 5 août 1788. On sait dans quel état d'agitation était alors Paris. Tout le monde, en France et à l'étranger,

avait le pressentiment plus ou moins confus d'une révolution prochaine.

Sir Charles, inquiet au sujet de sa fille, vint la chercher au couvent pour la ramener en Angleterre. Eugenia déclara à son père qu'elle voulait vivre et mourir dans sa communauté, et elle prononça ses vœux le 6 août 1789. Ce fut la dernière religieuse qui fit profession avant la grande Révolution.

Deux fois, elle fut appelée par les suffrages de ses sœurs à la supériorité : la première, le 2 mai 1820, il y eut alors ballotage entre elle et Mme Monica Finchet; la seconde, le 3 mai 1834 : personne n'obtint la majorité des voix, personne même n'eut la moitié des votes. Les deux noms qui en avaient obtenu le plus furent alors soumis au scrutin, et Mme Eugenia Stonor l'emporta.

C'était une admirable religieuse, d'une obéissance parfaite, d'une régularité inflexible, et surtout d'une humilité capable de la faire descendre, avec empressement et bonheur, aux plus infimes offices du couvent.

Elle était de haute stature, et sa démarche était grave jusqu'à la solennité. De même que par ses vertus elle inspirait la vénération, par son seul extérieur elle imposait le respect. Mais elle manquait absolument de ce charme qui attire les sympathies. On l'estimait beaucoup; nous n'oserions pas dire qu'elle fut beaucoup aimée, du moins pendant son

administration. Avec les familles des élèves elle se montrait généralement très réservée; avec les enfants elle était bonne mais sévère; avec les religieuses elle était plus austère que maternelle. Cela tenait sans doute à son caractère; mais l'état de son esprit n'y était-il pour rien? On dit qu'elle était très scrupuleuse. La crainte excessive de mal faire ne paralysait-elle pas ce qu'il pouvait y avoir d'expansif dans sa nature?

Puis il faut dire qu'elle souffrait d'une ophtalmie dont elle ne guérit jamais, et qui la rendit plus tard complètement aveugle. Cette infirmité l'obligeait à porter constamment un garde-vue pour préserver ses yeux des effets douloureux de la lumière. Or, la continuité de la souffrance assombrit toujours le visage; et, quand il est triste, ce n'est pas l'ombre d'un garde-vue qui peut l'égayer. Ce malheureux appendice accentuait beaucoup, disent ceux qui l'ont connue, le ton habituellement froid de sa physionomie.

Son administration fut semée de soucis.

Mme Canning avait laissé un pensionnat florissant. Pour diverses causes, parmi lesquelles il faut certainement faire entrer la roideur de Mme Stonor dans ses relations avec les élèves et leurs parents, il diminua peu à peu à partir de 1823; et il ne se releva plus tard qu'avec grand'peine. Tant il est vrai que la sainteté ne suffit pas pour exercer la supériorité, mais

qu'il faut posséder certaines qualités naturelles, qui étaient surabondantes dans Mme Canning, et faisaient en partie défaut dans Mme Stonor.

Les choses n'allaient guère mieux du côté de la communauté religieuse.

« Toute maison divisée contre elle-même tombera en ruine », a dit le souverain Maître, et la communauté des Anglaises, à l'époque où nous sommes de son histoire, était menacée d'une division.

Au sortir de la tourmente révolutionnaire, et avant même qu'elles fussent rentrées en possession définitive de leur couvent confisqué et vendu, ces Dames appliquèrent tous leurs soins à deux choses : à faire revivre la régularité, suivant la facilité qu'elles en avaient, et à rétablir le pensionnat, leur unique moyen de subsistance. On sait de quel succès furent couronnés leurs efforts dans cette dernière entreprise. Mais il était plus difficile de revenir du premier coup à l'exercice complet des Constitutions. Le nombre si restreint des religieuses de chœur; le délabrement des santés après tant d'émotions et de privations de tous genres; et, il faut le dire aussi, les habitudes perdues ou contractées par suite de longues années passées en dehors de la pratique complète des règles, formaient autant d'obstacles qu'on ne pouvait pas du soir au lendemain renverser.

Lorsque la paix, après les Cent-Jours, eut ramené la confiance dans un avenir plus stable, la communauté s'accrut de quelques nouveaux membres. Alors commença à poindre et à se développer l'opinion de la possibilité d'un retour absolu aux règles observées dans le passé. C'était sur plusieurs points une opinion prématurée. Ces Dames n'étaient point encore de force à se passer des adoucissements que les supérieurs ecclésiastiques avaient jugés momentanément nécessaires. C'était bien aussi la pensée de la majorité des religieuses. Mais quelques-unes d'entre elles tenaient ferme pour la restauration complète, sans plus de retard, et elles exprimaient leur désir avec d'autant plus de vivacité que Mme Eugenia Stonor, devenue supérieure, partageait sans réserve leur manière de voir. Ces différends remplirent bientôt toutes les têtes, devinrent en quelque sorte l'unique sujet des conversations pendant les récréations, et menacèrent de troubler profondément la concorde.

Son Éminence le cardinal de Talleyrand-Périgord, archevêque de Paris, pour pacifier les esprits et les arrêter sur la pente dangereuse où ils s'engageaient, jugea à propos d'interposer son autorité. Il exigea que chaque religieuse lui « écrivît séparément une lettre « cachetée, non signée, mais marquée extérieure- « ment d'une lettre de l'alphabet, dans laquelle elle « exposerait ses observations d'une manière précise, « si elle en avait à faire ». Puis, prenant pour base de

ses jugements l'état des santés et l'insuffisance du nombre, il résuma, classa ces observations diverses, et donna ses décisions article par article.

Comme les points essentiels de la vie religieuse dans le cloître et des Constitutions de l'Ordre étaient exactement pratiqués, il n'eut à statuer que sur des points secondaires.

Le plus important, parmi ceux-ci, était l'heure du lever. Régulièrement il devait avoir lieu à 4 heures. Depuis la Révolution, les supérieurs ecclésiastiques avaient jugé bon de donner plus de repos aux religieuses, et elles se levaient une heure plus tard. C'est autour de ce retard que les réclamations faisaient le plus de bruit.

Son Éminence ne fut pas de cet avis, et prescrivit le lever de cinq heures jusqu'à nouvel ordre.

En vérité, si quelque chose mettait en péril la communauté, ce n'était pas l'inobservance des règles, mais bien les discussions plus ou moins vives soulevées entre religieuses, par des esprits scrupuleux, chagrins, peut-être brouillons, mais certainement étroits.

Du reste, les ordonnances de l'archevêque furent acceptées avec une parfaite soumission. Personne ne songea à se plaindre ou à se réjouir du succès ou de l'insuccès de ses représentations; mais le silence se fit aussitôt, et la paix rentra dans la communauté par l'obéissance.

Cependant quelques années après, le 19 juillet 1827, la Révérende Mère Supérieure crut devoir consulter le conseil sur le rétablissement du lever de quatre heures. Le conseil argua de son incompétence, pour renvoyer l'affaire au chapitre. Le lendemain, il fut réuni et la question mise aux voix. La majorité se déclara pour le maintien momentané du lever de cinq heures. Le lever constitutionnel fut rétabli seulement en 1832, alors que la communauté était plus nombreuse.

A la fin de son gouvernement, Mme Eugenia était devenue complètement aveugle. Malgré son infirmité, elle fut nommée sous-prieure, et elle en garda le titre pendant quatre ans, sans pouvoir en remplir les fonctions. Elle vécut encore seize ans, se traînant courbée en deux, la face couverte de son voile noir. Le 30 novembre 1848, ne pouvant plus se soutenir, elle fut portée à l'infirmerie. Trois jours après, elle fut administrée; mais elle ne quitta ce monde que le 23 décembre, pendant que la communauté psalmodiait les matines.

« La Mère Eugenia, dit le *Journal*, fut l'objet de la « vénération de la communauté pour ses nombreuses « vertus, mais surtout pour son humilité, son grand « esprit de charité, son zèle pour la discipline reli- « gieuse et sa parfaite résignation à la volonté divine,

« dans les infirmités qu'elle endura un temps consi-
« dérable. Plus de vingt ans elle fut privée de la vue,
« ce qui ne l'empêchait pas d'assister à l'office, même
« à l'office des matines, qu'elle suivait comme elle le
« pouvait, édifiant toutes ses sœurs par sa piété et sa
« ferveur. Aussi jeunes et anciennes l'environnaient
« de leur respect et lui prodiguaient les soins les plus
« empressés. L'une la conduisait de sa cellule au jar-
« din ou à l'église; l'autre lui faisait la lecture dans
« quelque livre pieux; une autre l'aidait à tricoter des
« vêtements pour les pauvres, ce qui était pour elle
« une récréation et une manière d'employer utilement
« son temps. Et quand elle voulait faire sa correspon-
« dance, du reste fort limitée, une de ses sœurs était
« toujours là pour lui prêter le secours de sa plume
« et de ses yeux ».

***

Mme Helen-Mary-Monica Finchet.

1828-1840.

Mme Finchet. — Mlle de France donne le voile à une novice. — Le duc de Bordeaux. — La Comtesse de Rivera. — Un incendie. — Les journées de Juillet 1830. — Le quatrième jubilé. — Une mystification.

Helen-Mary-Monica Finchet, à laquelle échut le gou-

vernement de la maison après Mme Stonor, était d'une excellente famille du Lancashire. Elle avait alors soixante-trois ans, et depuis quarante-quatre ans elle était dans le cloître. C'était une personne de fort grand air et d'austères apparences; mais sous ces dehors elle cachait un fond d'inexprimable bonté.

Maîtresse des novices aux élections des officières de 1824, elle montra, dans cette charge, tout ce qu'elle valait par le cœur et tout ce qu'il y avait en elle d'habileté dans l'art de déchiffrer les caractères. L'une de ses novices avait manifesté certains défauts qui n'avaient pas prévenu la communauté en sa faveur; et ces Dames se demandaient si vraiment cette personne était faite pour vivre de leur vie : « Restez avec « nous, lui dit Mme Finchet, vous ferez certainement « un jour une excellente religieuse. » Elle avait deviné juste et dit vrai.

Mme Finchet gouverna la maison pendant environ 12 ans, du 3 mai 1828 au 21 mai 1840, et neuf postulantes prirent le voile sous son administration. La première, Sarah Saunders, le reçut des mains de Mademoiselle de France, la jeune princesse Louise-Marie-Thérèse, fille de Charles-Ferdinand, duc de Berry, et sœur de Henri-Charles-Ferdinand, duc de Bordeaux. C'était le 2 juin 1828.

La cérémonie fut des plus solennelles par l'éminence des personnages qui y présidèrent ou y assistèrent.

L'archevêque de Paris, Mgr de Quélen, arriva le premier, et il attendit dans le sanctuaire Mademoiselle de France.

A l'entrée de celle-ci dans le chœur, les religieuses entonnèrent le *Domine salvum fac regem*. Elle était accompagnée de sa gouvernante, Mme de Gontaut, et de la comtesse de Rivera. Plusieurs autres dames de haut rang, anciennes élèves de la maison, lui faisaient cortège.

L'archevêque accomplit la cérémonie de la vêture, et la princesse plaça elle-même, sur la tête de la novice, le voile et la couronne de roses blanches. Elle l'embrassa ensuite en lui disant en anglais : « I hope « you will be happy », et elle lui donna le nom de « Marie-Thérèse ».

Après la cérémonie, on conduisit Mademoiselle à la chambre de la Supérieure où elle trouva une magnifique collation; puis accompagnée de sa suite et des religieuses, elle alla jouer au jardin avec les enfants de son âge.

La nouvelle novice lui fit présent d'une bible magnifiquement reliée : l'archevêque l'avait donnée quelques instants auparavant à la sœur Marie-Thérèse pour qu'elle l'offrît à la princesse. Celle-ci laissa, comme souvenir, un fort beau tapis pour la chapelle. En se retirant, elle fit distribuer quelque argent aux pauvres qui s'étaient rassemblés à la porte du couvent.

Le *Journal* fait mention d'une autre visite de cette petite princesse, le 7 novembre 1829.

Ce fut peut-être la dernière. 1830 approchait avec ses convulsions politiques. Un exil sans retour allait commencer pour Mademoiselle de France. Elle y deviendrait duchesse de Parme, verrait son mari, comme elle avait vu son père, tomber sous le poignard des assassins, serait régente du duché au nom de son fils Robert; mais sa seconde patrie ne lui serait pas plus fidèle que la première, et, malgré ses protestations contre l'usurpation piémontaise (1859), il lui faudrait aller mourir sur une terre deux fois étrangère.

D'après un récit qui doit être vrai, mais dont il n'est pas trace au *Journal*, le duc de Bordeaux l'aurait un jour accompagnée au couvent sans pouvoir y entrer lui-même. Sa suite, toute masculine, avait ordre de ne jamais le quitter.

Lui aussi était destiné à l'exil perpétuel. Patriote sincère, il aima très certainement beaucoup son pays; mais, plus honnête homme que politique habile, il ne voulut jamais y rentrer par le sacrifice de ses principes. Et celui qu'on nomma *Dieu donné*, *l'Enfant du miracle*, mourut sans postérité à Frohsdorf, en 1883, laissant mille espérances déçues et mille prophéties cruellement démenties.

Ces visites princières, qui rappellent celles de la

famille de Jacques II, étaient dues à Mme la comtesse de Rivera.

C'était une personne jeune encore, fort distinguée d'esprit et de manières, et issue d'une grande famille espagnole ruinée. De bonne heure, elle fut orpheline, et placée au couvent pour y faire son éducation. Elle y passa quinze ans. Dans les derniers temps de son séjour, elle y était maîtresse de musique, et connue seulement sous le nom d'Eugénie Ysquierdo. Par sa bonté, son amabilité et sans doute aussi par la distinction de son origine, elle se créa de nombreuses amitiés parmi les plus nobles de ses compagnes. L'une d'elles surtout, qui devint Mme des Montiers, lui resta toujours fort attachée, et c'est à cette dame qu'elle dut sa fortune.

Mme des Montiers, qui avait ses entrées à la cour et y jouissait d'un puissant crédit, fit agréer Eugénie comme sous-gouvernante des Enfants de France. Le 7 décembre 1825, la jeune maîtresse de piano prit possession de son nouvel emploi, avec le titre de comtesse de Rivera. Elle le tenait sans doute de sa famille. Plus tard, après la révolution de 1830, elle épousa M. Baudon qui eut d'elle deux filles. Il avait déjà un fils d'un premier mariage, Adolphe, si connu comme président général des conférences de Saint-Vincent de Paul.

La fin de l'année 1828 fut attristée par un affreux événement qui jeta l'épouvante dans le couvent.

Le 2 novembre, environ à neuf heures du soir, les élèves reposaient paisiblement dans leur dortoir, et les religieuses, dans leurs cellules.

Un homme, passant par la rue des Boulangers, aperçoit tout à coup une grande clarté, dans une chambre de l'une des maisons appartenant aux Anglaises. La clarté s'avivant toujours, il n'en doute plus, c'est un incendie. Il court à la porte du couvent et y frappe à coups redoublés en criant : « Au feu ! » L'alarme est donnée. Ces Dames se précipitent de tous les côtés pour voir dans quelle partie de la maison le feu s'est déclaré. C'est dans les appartements d'une Dame locataire, Mme de Chambly. Bientôt les pompiers arrivent et se rendent maîtres de l'incendie. Deux lits ont été brûlés : celui de la domestique qui a pu fuir, et celui de sa maîtresse, dans les débris fumants duquel on ne retrouve plus qu'un cadavre à demi carbonisé.

Cet événement consterna ces Dames, qui peu à peu se remirent de leur émotion. Mais 1830 leur en ménageait d'autrement plus profondes.

Quelques jours à peine s'étaient écoulés depuis qu'elles avaient chanté le *Te Deum* en action de grâces de la capitulation d'Alger (5 juillet 1830), et les bruits sinistres de la guerre civile retentirent dans les rues de Paris. Trois jours durant (27, 28, 29 juillet)

le canon qui effondrait le trône de Charles X ne cessa de gronder. Ces Dames se hâtèrent de rendre les élèves à leurs familles. Mais elles, qu'allaient-elles devenir? N'était-ce pas le retour aux mauvais jours de la Révolution? Mille inquiétudes, mille craintes montaient leur imagination, et leur faisaient entrevoir, dans une perspective plus ou moins prochaine, la prison, la confiscation, la guillotine peut-être, choses horribles que plusieurs d'entre elles n'avaient que trop vues.

Il n'en fut rien. Les esprits se calmèrent, et ces Dames rappelèrent leurs élèves. Celles-ci revinrent malheureusement moins vite qu'elles n'étaient parties. Cette secousse de l'État causa le plus grand tort à l'institution.

Quatre années plus tard, la maison atteignait le deuxième siècle de son existence et célébrait son quatrième jubilé.

Celui-ci n'eut pas l'éclat de quelques-uns des précédents. Il se passa fort religieusement, comme toujours, mais aussi très modestement. Nous n'en parlerons pas.

L'imprévu, ce grand mystificateur qui se glisse furtivement dans nos affaires pour y faire des apparitions soudaines, prit tout à coup ces Dames à la gorge en 1836, et réclama d'elles une somme assez ronde pour paiement de démarches suivies d'insuccès, et

pour lesquelles elles avaient déjà versé une somme suffisante. L'histoire de ces démarches et de leur résultat final ne manquerait pas d'un certain piquant si l'injustice ne s'y mêlait à trop forte dose.

On se rappelle qu'à peu près tout ce que possédaient ces Dames de leur ancien couvent, au faubourg Saint-Antoine, avait été confisqué et vendu.

Or, en 1814, une convention diplomatique entre l'Angleterre et la France régla une indemnité payable par celle-ci et à répartir proportionnellement entre les sujets anglais dont les propriétés foncières avaient été vendues pendant la Révolution.

Ces Dames présentèrent leurs réclamations à la Commission mixte, créée pour la liquidation de la dette de la France envers l'Angleterre.

La réponse se fit attendre et n'en fut pas plus consolante : la Commission rejeta leur demande, et sa décision fut confirmée par celle de Sa Majesté le roi d'Angleterre, en son Conseil privé tenu en janvier 1824.

« La société des Dames Anglaises établie à Paris « ne pouvait être admise au bénéfice de la convention « faite en 1814 entre la France et l'Angleterre, parce « que le long établissement de cette Société en France « devait la faire considérer comme française ».

Il n'y avait point à revenir, du moins pour le moment, sur cette décision royale.

En 1825, les Chambres françaises votèrent la loi d'indemnité des émigrés, laquelle, par un amende-

ment, s'étendit à tous les déportés et condamnés privés par la Révolution de leurs biens fonciers. Un milliard devait être réparti au prorata des pertes subies.

Ces Dames se crurent naturellement autorisées, par la décision du gouvernement anglais, à présenter leurs réclamations à la Commission de répartition française.

Il fut répondu que « la Société des Dames Anglaises « n'étant point française, elle ne pouvait, pour la « raison des ventes révolutionnaires faites à Paris de « ses propriétés, être admise à l'indemnité proclamée « par la loi du 27 avril 1825 ».

En vain elles présentèrent un mémoire à Son Excellence le secrétaire-ministre d'État des finances, un autre mémoire au roi en son Conseil d'État, tout fut inutile; les meilleures, les plus convaincantes raisons tombèrent devant cette allégation : « Vous êtes une « société anglaise ».

Ces Dames pourtant ne se découragèrent pas. La persévérance est une des qualités de leur nation. Nous ne savons quelle occasion leur fut fournie, en 1830, de renouveler leurs démarches auprès du gouvernement anglais. Le fait est que le fils de leur homme d'affaires passa deux mois et demi à Londres, soi-disant en pourparlers absolument inutiles pour le couvent, mais à coup sûr fructueux pour lui. Car mille francs lui furent comptés d'abord; et son père, qui détenait tous les papiers du couvent, me-

naça, en 1836, de les retenir, si les Dames Anglaises n'ajoutaient encore 2,500 francs aux honoraires déjà perçus.

C'est à ce résultat dérisoire qu'aboutirent des démarches poursuivies pendant quinze ans : ces Dames étaient Françaises à Londres et Anglaises à Paris, et elles avaient tiré les marrons du feu pour leur notaire.

*
* *

Mme Mary-Frances Fairbairn.

1840-1852.

Mme Fairbairn. — Accident du chemin de fer de Versailles. — Mort du duc d'Orléans. — Mort de Mme Blount. — Mort de Mme Finchet. — La sépulture au cimetière du Montparnasse. — Le socialisme. — L'extension du cens. — Révolution de 1848. — Les journées de Juin. — Mort du général Bréa. — Mort de l'archevêque de Paris. — Les insurgés au couvent. — Cessation du recrutement. — Désorganisation du pensionnat. — Mlle de Mussy dévorée par les flammes.

Mme Finchet ne fut pas réélue aux élections du 21 mai 1840; mais on la remplaça par Mme Mary-Frances Fairbairn.

« De mon temps, dit George Sand, Mme Marie-« Françoise était novice sous son nom de famille, « Miss Fairbairn. C'était une très belle personne,

« blanche avec des yeux noirs, de fraîches couleurs, « une physionomie très ferme, très décidée, franche « mais froide ».

Nous avons connu Mme Fairbairn. Les soixante-treize années de cette dame n'avaient rien changé à l'expression générale de sa physionomie, ni même à la vivacité de ses yeux noirs; mais le masque qu'elles avaient déposé sur ses traits ne laissait plus que soupçonner vaguement l'éclat de sa jeunesse.

Telle que nous l'avons vue, pendant près de dix ans, c'était une grosse personne, légèrement courbée, marchant à petits pas alourdis, les yeux baissés, l'air grave. On eût dit qu'elle s'écoutait un peu parler. Elle avait du reste le verbe facile. Souvent elle accompagnait sa parole d'un sourire gracieux du bout des lèvres. On aimait à l'entendre. Comme elle avait une mémoire imperturbable des faits, des noms, des dates, elle était véritablement la tradition vivante de la maison. Pieuse et de manières aimables, elle se fit d'abord aimer de tout le monde. Elle le fut certainement moins dans les dernières années de sa supériorité et de sa vie.

Sa vertu principale était l'amour de la régularité. Elle l'apporta au couvent, et il s'accrut constamment en elle. Cet amour fut sans doute la cause du retard de sa profession. Elle la fit neuf mois après l'expiration de son temps de noviciat. A l'époque où elle entra au couvent, certains règlements d'ordre secon-

daire n'étaient pas praticables. La sœur Mary-Frances ne voulut pas s'engager définitivement avant d'avoir acquis l'assurance qu'on rentrerait, le plus tôt possible, dans l'accomplissement de ces règles. Elle avait pris l'habit en 1817, le 21 octobre : elle fit ses vœux seulement le 29 juin 1819.

La communauté, composée d'Anglaises fort attachées à leur patrie, s'est pourtant toujours associée aux joies et aux douleurs de la France.

Un épouvantable accident eut lieu le 8 mai 1842 sur le chemin de fer de Versailles (rive gauche).

Un grand nombre de personnes, ne pouvant sortir des compartiments fermés à clef, périrent dans les flammes d'un convoi incendié. Mme Fairbairn, à la première nouvelle, donna aussitôt l'ordre de dire la messe pour les victimes. Toute la communauté y assista.

Trois mois après environ, elle en fit autant pour le repos de l'âme du duc d'Orléans, fils aîné du roi Louis-Philippe. Le jeune prince, aimé de l'armée et l'espoir des partisans de la dynastie régnante, se tua sur la route de la Révolte, à Neuilly, en sautant de sa voiture dont les chevaux s'étaient emportés.

Une douloureuse nouvelle vint d'Angleterre affliger la communauté au commencement de l'année 1844.

Mme Blount était morte à Cheltenham. On perdait en elle une amie et une bienfaitrice. C'était la sœur de Mme Canning. Elle avait été élevée au couvent. Ses deux filles, Mrs Riddell, de Felton-Park, et Miss Fanny Blount, y avaient également fait leur éducation. Après la mort de son mari, Mrs Blount vint s'y établir en qualité de dame locataire et y partagea le sort des religieuses pendant la Révolution française. Rendue à la liberté, elle retourna en Angleterre avec ses enfants. Mais, après la Restauration, elle revint en France, désireuse de terminer ses jours dans ce cher couvent de la rue des Fossés, où plusieurs personnes de sa famille avaient fini leurs jours et reposaient dans la paix du Seigneur. Ramenée dans son pays par la révolution de 1830, sa famille et ses amis ne l'en laissèrent plus sortir. Mais l'éloignement n'interrompit jamais les relations intimes et si profondément amicales qui l'unissaient aux Dames Anglaises; et celles-ci pleurèrent et prièrent à sa mort, comme elles l'eussent fait pour la plus aimée de leurs sœurs.

C'est sous le gouvernement de Mme Fairbairn que mourut Mme Finchet dont nous avons parlé plus haut.

La bonne mère avait atteint sa quatre-vingt-deuxième année et complété la soixante et unième de sa clôture. Elle était fort affaiblie, et l'on ne s'attendait

plus à la garder longtemps, lorsque le 27 janvier 1847, elle donna quelques signes de sa mort prochaine. Elle fut administrée. Le surlendemain, après les matines, la communauté s'assembla dans l'infirmerie autour du lit de la malade qui entrait en agonie, et mourut vers onze heures. C'était l'une des plus anciennes religieuses de la maison, et, malgré son grand âge et ses infirmités, jusqu'au dernier moment elle s'était montrée fidèle à la règle. Nulle religieuse ne fut plus regrettée qu'elle dans la maison, parce que nulle n'y fut plus exemplaire, plus estimée ni plus aimée.

Après les cérémonies d'usage, on porta son corps au cimetière du Montparnasse, et on le déposa dans un caveau provisoire.

Cette mesure avait été prise en vue de la prochaine construction d'un caveau destiné uniquement à ces Dames et à certaines personnes privilégiées de leurs amies.

Depuis 1830, la permission d'ensevelir leurs morts dans le petit cimetière du couvent leur avait été absolument retirée.

Quel chagrin pour elles de voir emporter, loin de ce petit coin de terre où reposaient les générations religieuses qui les avaient précédées, la dépouille mortelle de leurs sœurs! C'était à leurs yeux comme un exil et une sécularisation posthumes. Ce corps! mais il était à elles; c'était un de leurs membres. On commettait un rapt en le leur enlevant, une injustice à

l'égard de la défunte qui avait voulu, toute sa vie, dormir son dernier sommeil à l'ombre du sanctuaire où elle s'était consacrée à Dieu; près de la petite cellule où elle avait goûté, loin des bruits du monde, la véritable paix de l'âme; dans cette terre formée en quelque sorte des cendres de sa famille spirituelle, et qui était devenue pour elle une seconde patrie.

La mort de Mme Finchet détermina Mme Fairbairn et son conseil à acheter un terrain, et à y faire construire un caveau.

Ces Dames avaient désormais leur cloître funèbre où elles seraient réunies dans la mort, comme elles l'avaient été dans le cloître du couvent pendant leur vie.

Cette année 1847 fut malheureuse. Les récoltes manquèrent, et si les blés russes ne nous étaient venus en aide, la crise des subsistances aurait pris les proportions d'une véritable famine.

Comme toujours, dans de semblables circonstances, c'est la classe ouvrière qui eut le plus à souffrir. La prospérité de l'industrie et du commerce avait augmenté prodigieusement dans les villes, surtout à Paris, le nombre des ouvriers; et l'on se demandait ce qu'il adviendrait si le commerce venait tout à coup à tomber. Certainement le contre-coup se ferait sentir dans l'industrie, et les ouvriers resteraient sans travail et sans pain. Que faire alors pour prévenir le mal?

Il ne manquait pas d'utopistes pour résoudre, chacun à sa manière, ce grave problème, dont les données paraissent si simples, et dont la solution est si compliquée. L'ensemble des systèmes imaginés, la plupart du temps contradictoires, mais aboutissant tous au renversement plus ou moins complet de l'ordre social actuel, a pris le nom de socialisme. Et le socialisme, grâce sans doute à la circonstance de la cherté des vivres et par suite aussi de l'évolution naturelle des idées, prit, à la fin du règne de Louis-Philippe, un développement menaçant.

De ce côté on criait : « A la Réforme! »

Le même cri, au même moment, partait d'un autre côté.

Pour être électeur, il fallait, d'après la loi, payer au moins deux cents francs d'impositions. A ce compte, il n'y avait guère plus de 200,000 électeurs en France. Ce nombre restreint de votes suffisait-il à former une représentation vraiment nationale? L'opinion publique répondait : « Non », par les cent porte-voix de la presse, à la tribune et dans des banquets devenus célèbres. Elle demandait un abaissement du cens électoral et criait aussi à la réforme!

Mais le roi et le chef du cabinet, M. Guizot, n'y voulaient rien entendre, et l'irritation contre le pouvoir était arrivée à son comble. C'était une révolution qui se préparait.

Les bruits du dehors, pénétrant peu à peu dans le

cloître du couvent, y jetèrent l'inquiétude à la fin de l'année 1847. Cette inquiétude devint une vive alarme en février 1848, lorsqu'on apprit l'attitude menaçante du peuple de Paris dans la journée du 22, et celle de la majeure partie de la garde nationale dans la journée du 23. En effet les légions rassemblées pour contenir le peuple faisaient cause commune avec lui, et criaient : « A bas Guizot! vive la Réforme! » Si les illuminations de la ville, à la nouvelle de la chute du ministère, apportèrent le soir un instant de calme aux esprits, il ne fut pas de longue durée. Un coup de pistolet, parti on ne sait d'où, frappe le cheval d'un lieutenant-colonel. La troupe fait feu. Cinquante-deux personnes tombent. Vingt-trois cadavres sont relevés, entassés sur des charrettes et traînés toute la nuit dans les rues de Paris. « Aux armes! criait « le peuple. On égorge nos frères! » Le lendemain, 24, dès le matin, le tocsin sonne de toutes parts; les rues se hérissent de barricades. Ces Dames peuvent en voir s'élever dans la rue des Fossés-Saint-Victor en face de leur porte. Le canon tonne, la fusillade fait rage : c'est la fin de la dynastie. On ne crie plus : « Vive la Réforme! » mais « Vive la République! »

Cette fois ces Dames ont sérieusement peur. A ce nom se rattache pour elles des souvenirs terribles. L'agitation continuant dans Paris, elles jugèrent prudent de cacher ce qu'elles avaient de plus précieux.

Jusqu'ici la révolution avait eu un caractère exclusivement politique et le socialisme n'était pas satisfait. Mais il allait bientôt faire entendre ses réclamations, à coups de fusil, dans le plus sanglant des épisodes de l'histoire de 1848.

On comprend que tous ces troubles politiques avaient leur retentissement dans le commerce. Plus d'acheteurs, partant plus de vendeurs, plus de fabrication et le chômage forcé.

On créa les ateliers nationaux. Chaque ouvrier y recevait un franc par jour. C'était l'armée du socialisme que l'on constituait. En moins de deux mois, elle comptait 100,000 hommes. La plupart passaient leur temps à discuter, à s'enivrer, à ne rien faire ou à faire des émeutes. Ces deux mois coûtèrent 15 millions à la République obérée. Il fallait dissoudre ces ateliers ruineux, tumultueux et toujours menaçants. C'est ce qui eut lieu le 23 juin. Ce fut le signal d'une bataille effroyable qui ensanglanta Paris durant quatre jours. L'insurrection fut écrasée, mais à quel prix, grand Dieu! La victoire coûta la vie à plusieurs de nos meilleurs généraux, entre autres au général Bréa. Ce généreux soldat, n'écoutant que sa pitié pour des Français égarés, avant de donner un dernier assaut à la barrière de Fontainebleau, et dans le dessein d'arrêter l'effusion du sang, se rendit avec son aide-

de-camp, le capitaine Mangin, auprès des insurgés. Les misérables les assassinèrent lâchement tous les deux.

On allait bombarder le faubourg Saint-Antoine où les insurgés, retranchés dans les maisons et derrière de formidables barricades, étaient inabordables. A cette nouvelle, l'archevêque de Paris, ému dans ses entrailles paternelles, court au faubourg, obtient un armistice, et franchit la barricade pour exhorter les rebelles à la paix. Mais une balle, volontairement ou involontairement dirigée contre lui, le frappe mortellement. « Puisse mon sang être le dernier versé! » dit-il à ceux qui le relevèrent. Deux jours après, il rendait sa grande et sainte Ame à Dieu. Cette nouvelle jeta la consternation dans le couvent.

Pendant ces terribles journées, ces Dames vivaient dans des transes continuelles, s'attendant toujours à quelque malheur, mais s'abandonnant du reste à la Providence divine. C'était durant l'octave du Très Saint Sacrement. Par prudence, il était exposé seulement pendant la messe, après laquelle on donnait aussitôt la bénédiction. Avec quelle ardente dévotion ne priaient-elles pas alors! Au moment de mourir, elles n'eussent pas adressé des supplications plus ferventes au Maître de la vie, caché dans l'Eucharistie. C'est dans les graves dangers surtout que notre foi et notre piété se raniment. L'impression d'abord est toute naturelle. C'est l'instinct de la conservation qui

s'émeut, c'est le sentiment vif de notre faiblesse, de notre impuissance en présence d'une force qui nous domine. Nous crions au secours; mais le secours est dans le Fort au-dessus de tous les forts, dans celui qui commande aux vents et aux tempêtes, qui les apaise par un seul acte de sa volonté. Et celui-là, c'est aussi notre Père qui est aux cieux, notre père qui nous aime et que nous aimons; et nous nous jetons éperdus dans son sein.

L'avant-dernier jour de cette lutte fratricide (le 25), il était trois heures de l'après-midi. La fusillade crépitait avec fureur non loin du couvent. Une vive agitation régnait dans les rues avoisinantes. Bientôt, du côté de la rue des Boulangers, des coups redoublés se font entendre à l'une des portes de la maison. La porte vole en éclats et une bande d'insurgés se précipite dans le jardin. Le mieux est de ne pas les laisser pénétrer dans le couvent. La Supérieure, suivie de quelques religieuses et de plusieurs dames locataires, s'avance à leur rencontre. La vue de ces femmes vêtues de blanc les étonne, leur attitude grave leur inspire le respect, la prière qu'elles leur adressent avec simplicité et calme de ne pas troubler leur pacifique demeure les touche; et, sans insister davantage, ils retournent à leurs barricades. L'un d'eux même se mit à réparer de son mieux la porte brisée.

Nous laissons à penser quelles actions de grâces

rendirent à la Providence ces pauvres religieuses qu'elle avait si visiblement protégées.

Ce fut tout ce qui leur arriva de plus fâcheux dans ces lamentables journées.

Cependant le recrutement des religieuses cesse complètement de 1846 à 1850. Le pensionnat est désorganisé, et le nombre des élèves si réduit, qu'au terme de l'année scolaire de 1849, il n'y a pas lieu de faire une distribution de prix. Il se remonte pourtant peu à peu les années suivantes.

La fin du mois de janvier 1850 fut marquée par un épouvantable accident qui s'était déjà produit vingt-deux ans auparavant.

Une jeune personne, Mlle de Mussy, d'une famille fort recommandable, était venue s'établir au couvent, dans un appartement qu'elle avait loué pour elle et sa femme de chambre.

Elle y était seulement depuis une dizaine de jours, mais il n'en avait pas fallu davantage pour lui attirer les sympathies de toute la maison.

Le soir du 25 janvier, il était environ 9 heures, Mlle de Mussy faisait sa prière, agenouillée près de sa cheminée flambante. Le feu prend à ses vêtements. A ses cris, sa femme de chambre accourt, voit les flam-

mes envelopper sa maîtresse, et s'élance dans les corridors en appelant au secours. Mlle de Mussy, affolée de douleur, se précipite à sa suite, poussant des cris affreux : « Au secours! au secours! Je brûle! Je « brûle! » En un clin d'œil, toutes les religieuses sont hors de leurs cellules; et l'une d'elles jette sur la malheureuse jeune fille un long manteau pour étouffer le feu.

Il était trop tard : la course éperdue de la pauvre enfant n'avait fait qu'attiser les flammes, et ses chairs et ses vêtements dévorés n'offraient plus qu'un mélange noir et fumant tombant par lambeaux au moindre contact. Elle vivait pourtant encore et pouvait parler. Son premier mouvement fut de demander un confesseur. Pendant qu'on allait en toute hâte chercher un médecin dans le voisinage, on la transporta dans la cellule d'une de ces Dames, où elle se confessa avec un courage et une résignation admirables. Le médecin fit aussitôt un premier pansement après lequel on la transporta dans son appartement, où il acheva son travail; mais il n'avait aucun espoir de la sauver. Bientôt elle tomba dans le délire. Le comte de Gourgaud son oncle, averti, arriva au couvent, amenant avec lui les médecins les plus en réputation à Paris. La consultation fut courte. Le délire avait cessé sans doute; mais il fallait se hâter d'administrer la malade. La cérémonie eut lieu en présence de l'oncle, d'autres parents et de la communauté réunie. Mlle de Mussy

ne mourut pourtant que le 27 à deux heures du matin dans les plus cruelles souffrances.

Ses obsèques eurent lieu en grande pompe, à Saint-Étienne-du-Mont, et son corps fut enseveli dans le cimetière de la communauté des Dames de Picpus, dont sa tante avait été l'une des fondatrices.

XXIV

Gouvernement de Mme Mary-Louisa Howell.

1852-1867.

Mme Mary-Louisa Howell. — Les trois confraternités. — Bénédiction d'une cloche. — Le testament de Mme de Chenevières. — L'approbation impériale. — Les Dames Anglaises de la Conception. — L'anneau de saint Cuthbert. — L'expropriation. — Un terrain à Neuilly. — Pique-nique. — Les dames pensionnaires. — Saint Joseph. — Saint Augustin. — Le déménagement. — La dernière voiture. — Mme Finot. — Restes vénérés. — École gratuite. — Le nouveau couvent. — Le Hall vitré. — Bénédiction de la chapelle. — Maladie de Mme Louisa Howell. — Sa démission.

Les élections du 21 mai 1852 mirent Mme Mary-Louisa Howell à la tête de la communauté des Dames Anglaises.

C'était une ancienne élève de la maison. Au terme de son éducation, elle alla passer quelques années dans sa famille en Angleterre, et revint au couvent où elle fit ses vœux le 28 avril 1835. Pendant les dix-sept ans qu'elle vécut dans le rang des simples religieuses,

elle se fit constamment remarquer par son humilité, son exactitude et sa bonté. Ces trois vertus, encore plus peut-être que la rectitude de son jugement, son bon sens parfait et un tact de la plus rare délicatesse l'ont faite supérieure. Personne du reste ne fut plus étonné qu'elle du résultat des votes; personne, parmi les supérieures qui la précédèrent, ne comprit mieux la responsabilité des graves fonctions qu'on lui imposait; personne enfin ne s'en acquitta avec plus de zèle et de sentiment profond du devoir.

Sévère pour elle-même, elle était pour ses filles en religion d'une indulgence toute maternelle. Elle savait réprimander sans doute, et elle ne manquait jamais de le faire, le cas échéant, avec une sincérité qui ne dissimulait rien de son mécontentement. Parfois même, elle se laissait aller à un peu de vivacité, mais elle en revenait vite, faisant au besoin des excuses; et la délinquante s'en retournait toujours pardonnée et encouragée. « En vérité! nous disait une de ces Dames, « on se serait volontiers rendu coupable de quelque « petit manquement pour avoir le plaisir d'être mori- « génée par *Dear Reverend Mother* ».

« Dear Reverend Mother », « la chère Révérende Mère, la bonne Mère ». C'est le nom qu'on lui donnait et qu'on lui donne encore, dans la maison, quand on parle d'elle, et nulle ne l'a mieux mérité.

Son cœur était pétri de toutes les tendresses, ouvert à toutes les peines, les tristesses, à toutes les douleurs

physiques et morales. Il s'en exhalait un parfum à la fois doux et pénétrant de charité. Elle avait le secret de s'insinuer dans les âmes, de les sonder, de les fouiller. Voyait-elle un visage abattu, elle allait, par quelques bonnes paroles, au-devant de la confidence; et le plus souvent celle-ci n'attendait pas d'être provoquée pour s'épancher. S'apercevait-elle qu'une de ses sœurs fût indisposée, elle voulait en savoir la cause, l'interrogeait et lui faisait donner les soins convenables. Elle savait que dans une communauté les bonnes santés font ordinairement les bonnes têtes, et que celles-ci rendent singulièrement faciles l'harmonie et la paix.

Que n'aurions-nous pas à dire de sa foi simple, de sa piété ardente, de sa tendre dévotion envers la Vierge Mère de Dieu, la Sainte Famille, Jésus dans l'Eucharistie, le Sacré Cœur! C'est à ces foyers divins qu'elle allait réchauffer son zèle pour le salut des âmes que la Providence lui avait confiées.

Pendant son administration, trois confraternités furent établies dans le pensionnat : celle des Enfants de Marie, le 29 mai 1862; celle des Saints Anges, le 2 octobre 1863; enfin celle de Saint-Louis de Gonzague, le 21 juin 1866. Mme Louisa n'inventait rien en fait de dévotions, comme on le voit; elle s'en tenait à celles qui sont le plus en usage dans les maisons d'édu-

cation religieuse, et qui, sans surcharger les enfants, les aident à pratiquer les vertus de leur âge et les forment peu à peu aux vertus de l'avenir.

Dieu bénit les efforts de « Dear Reverend Mother » : le nombre des religieuses s'accrut et celui des élèves également.

Dix jours à peine s'étaient écoulés depuis l'élection de Mme Louisa, qu'il y eut grande réjouissance au couvent. On y faisait la bénédiction d'une cloche.

La pauvre vieille *Marie-Augustine* ne chantait plus que d'une voix fêlée et éteinte. Il fallut la remplacer. Un couvent ne peut pas se passer de cloche. Le navire a bien encore son capitaine, mais il n'a pas de porte-voix; il a bien son pilote, mais la barre du gouvernail est brisée. Puis, d'instinct, d'une manière inconsciente, les religieuses aiment leur cloche : ce petit être aérien qui se balance là-haut sur leurs têtes enveloppe toute leur vie de ses ondes harmonieuses, et jette à volée sur toutes leurs actions comme un parfum de poésie mystique. Mais surtout c'est pour elles le messager céleste qui leur apporte les ordres d'en haut, et leur distribue les heures du temps selon la volonté divine. Après cela, comme on criait autrefois : « Le roi est « mort! vive le roi! » ces Dames, qui avaient peut-être bien fait entre elles l'oraison funèbre de *Marie-Augustine*, étaient, à l'heure présente, tout à la joie de la

voir remplacée par une nouvelle *Marie-Augustine*, à la voix fraîche, vibrante et bien timbrée.

C'était un présent de la munificence d'une fidèle et généreuse amie, ancienne sous-gouvernante des Enfants de France, actuellement Mme Baudon. Nous la connaissons déjà.

La cloche était soutenue par de solides tréteaux au milieu du chœur. Elle était revêtue d'une robe en drap d'or, retombant à longs plis ornés de superbes dentelles et de guirlandes de fleurs. Cette robe était un cadeau de Mme Adolphe Baudon, belle-fille de la donatrice de la cloche.

La cérémonie fut faite par M. de Girardin, alors supérieur, assisté de M. Murat, l'aumônier, et de plusieurs autres ecclésiastiques. Ces Dames occupaient leurs stalles. Le reste de l'église était rempli par divers invités, les Dames locataires et les élèves.

Pour donner plus d'éclat à la solennité, Mme Baudon avait amené l'organiste et les chantres de l'Abbaye-aux-Bois, sa paroisse. Elle fit également servir une fort belle collation au retour de l'église, et elle distribua elle-même des bonbons aux religieuses et aux élèves. Tout le monde se retira enchanté, et peu de temps après *Marie-Augustine* fut intronisée dans son campanile.

En vertu des lettres patentes de Louis XIII octroyées à l'association des Dames Anglaises en 1633, et de celles qu'elles obtinrent postérieurement de Louis XIV, leur existence légale sur le sol de France fut incontestable jusqu'à la Révolution française; mais les lois des 15 et 19 février 1790 et du 18 août 1792, en supprimant toutes les congrégations, annulèrent en même temps les autorisations précédemment accordées. Dès lors, l'association de ces Dames n'avait plus qu'une existence de fait et non de droit.

Sous le premier empire, elles entreprirent de régulariser leur position à l'égard de l'État, et elles obtinrent de Napoléon Ier un décret daté de Saint-Cloud, le 11 juin 1806, en vertu duquel leur association fut provisoirement autorisée.

Le couvent vivrait peut-être encore sur ce provisoire, qui peu à peu avait pris dans les esprits le caractère du définitif, lorsqu'une circonstance imprévue vint éclairer les Anglaises sur l'illégalité de leur association.

Une veuve, Mme de Chennevières, par testament daté du 20 mars 1832, laissa au couvent, à titre purement gratuit, une petite rente sur l'État. Le couvent se mit en mesure de faire valoir ses droits. Démarches inutiles : il n'était pas définitivement reconnu. Il fallait se faire reconnaître. L'affaire traîna en longueur. La révolution de 1848 éclata. L'affaire n'en

marcha pas plus vite. Enfin, le 23 novembre 1853, Napoléon III signa le décret d'approbation de la communauté des Dames Anglaises *dites de la Conception* (1), décret qui les autorise en même temps à accepter le legs de Mme de Chennevières. Le lendemain, il signait un autre décret approuvant les statuts, déjà adoptés par le chapitre de la communauté, après l'approbation de l'archevêque de Paris.

On se rappelle sans doute que la maison possédait l'anneau pastoral de saint Cuthbert. C'était une relique doublement précieuse, d'abord comme souvenir d'un grand et saint évêque anglais du septième siècle, ensuite parce qu'il venait de Mgr Richard Smith.

Le cardinal Wiseman convoitait depuis longtemps cet anneau. Déjà, en 1850, se rendant à Rome pour y recevoir le chapeau, il avait fait une visite rapide au couvent, et s'était fait montrer cette relique. Dans une autre visite, six ans plus tard, il exprima formellement son désir de la posséder. Le chapitre, consulté par la Révérende Mère Supérieure, refusa, en grande majorité, de s'en dessaisir.

(1) Les Dames Anglaises prennent généralement ce titre dans les actes publics. Cela résulte, croyons-nous, d'une convention faite avec les Dames conceptionnistes, les *Blue Nuns*. Nous n'avons jamais pu éclaircir ce point obscur.

Son Éminence ne se tint pas pour battue : elle renouvela sa demande dans une admirable lettre qui changea les dispositions des religieuses. Ce n'était pas pour lui-même, du reste, que l'éminent cardinal la désirait, mais pour le collège de Saint-Cuthbert, à Ushaw, dans le comté de Durham.

Le cardinal étant venu dire la messe au couvent, après le déjeûner, on vit paraître Mme la Supérieure qui portait respectueusement, dans un écrin, l'anneau de saint Cuthbert. Elle se mit à genoux aux pieds de Son Éminence, et le lui offrit au nom de la communauté.

Nous arrivons, après quelques années assez insignifiantes, à un moment fort pénible pour ces Dames, du moins pour les plus anciennes.

Dans le mois de mai 1858, un bruit vague d'expropriation du couvent, pour cause d'utilité publique, commençait à se répandre au dehors, et ne tarda pas à pénétrer dans l'intérieur du cloître. Une rue nouvelle percée dans le voisinage devait emporter les bâtiments et les terrains adjacents. Mais, comme il n'y avait rien d'officiel dans cette rumeur, la première alarme qu'elle excita se calma promptement.

Cependant à mesure que l'hiver approchait, ce bruit prenait plus de consistance, et, vers la fin d'octobre, il acquit toute la fermeté d'une certitude. Les Dames

Anglaises furent alors avisées du projet, arrêté par la Ville, d'une rue entre la place Maubert et le carrefour des rues Mouffetard et du Fer-à-Moulin. La rue Monge allait passer; il fallait se retirer et se faire une tente neuve, ou du moins nouvelle, ailleurs. Gros souci pour les religieuses, souci mêlé du chagrin des unes et de la satisfaction des autres. Nous comprenons les deux opinions opposées qui se formèrent alors dans la communauté. Cet amas confus de bicoques délabrées, lézardées, ruineuses, était pour les plus âgées de ces dames, qui y avaient passé la majeure partie de leur vie, le vieil écrin où étaient renfermés les perles, les diamants, les bijoux de tous leurs souvenirs. On le leur enlevait pour y substituer quoi? Un nouvel écrin sans doute, peut-être beaucoup plus beau que l'ancien, mais enfin il serait vide pour elles. Pouvaient-elles faire autre chose que de gémir de cet échange?

Les plus jeunes n'avaient pas pour ces masures le même attachement. Elles n'avaient guère senti que les inconvénients de ces bâtiments irréguliers, froids, humides, incommodes, et, si elles ne se faisaient pas des châteaux en Espagne, elles espéraient du moins une demeure mieux ordonnée pour la communauté et le pensionnat.

La Providence leur donna satisfaction. Mais que d'allées et venues avant de trouver une habitation convenable!

Cependant, en février 1860, M. l'abbé Langénieux, alors promoteur du diocèse, maintenant cardinal archevêque de Reims, succède à M. de Girardin comme supérieur du couvent. Il va mettre son coup d'œil prompt et sa main expéditive à ces recherches qui durent depuis près d'un an et demi, et dans quelques mois elles seront terminées.

On signale à ces Dames une propriété appartenant à une dame de Varaigne. Elle songe à la vendre pour un prix qui n'est pas exorbitant. C'est un vaste triangle d'une surface de 19,428 mètres, fort bien situé à l'entrée du parc de Neuilly. La base s'étend le long du boulevard Eugène (1). Au sommet, qui touche à la rue de Villiers, s'élève un hôtel de construction solide et élégante. Il y a de fort beaux arbres et de grands espaces où l'on pourra bâtir.

Oui, il faudra bâtir ! et cela sourit peu à ces Dames. Mais enfin, c'est encore ce qu'elles ont trouvé de mieux, et M. le promoteur, qui a vu cet emplacement, en est très satisfait. Il presse alors ces Dames de passer un contrat à l'amiable avec Mme de Varaigne, en attendant que la Ville verse entre leurs mains le montant de l'indemnité d'expropriation, et qu'un décret du gouvernement les autorise à un achat définitif.

(1) Aujourd'hui boulevard Victor-Hugo.

L'affaire avait été commencée le 21 mars 1860; le 30 mai on posait la première pierre.

La cérémonie fut faite par M. Langénieux, accompagné de l'aumônier, M. Murat, et en la présence de quelques amis, de quelques dames locataires et de plusieurs servantes et serviteurs de la maison. Comme l'assistance des religieuses n'était pas nécessaire, aucune d'elles ne sortit de son cloître ce jour-là. Il en fut de même pour les élèves, qui étaient alors en retraite de première communion. Mais quatre ou cinq jours après, ces dernières obtinrent un dédommagement. Une sorte de pique-nique s'organisa. Des voitures, où elles prirent place comme des oiseaux dans une volière, les attendaient, dès le matin, à la porte de la maison. Arrivées à Neuilly, on lâcha toute la volée sur les gazons et dans les ombrages pour la journée tout entière. En voici pour huit jours au moins de pépiements et de caquetages dans les récréations au pensionnat.

Il faut songer à évacuer la maison et à trouver un logis provisoire.

A la fin de juin, Mme Fairbairn, alors dépositaire, fit savoir aux dames locataires qu'elles eussent à se préparer à quitter leurs appartements dans le mois d'octobre suivant.

Ces Dames étaient alors au nombre de 30. La plu-

part d'entre elles vivaient depuis plus de vingt ans à la maison, y étaient fort attachées, y trouvaient leur commodité et leur avantage. Il fallait aller chercher ailleurs l'équivalent en soins, en confortable, en affection. Il ne serait pas facile de le trouver. Et là-dessus les plaintes, les pleurs, et peut-être les imprécations contre la rue Monge.

Plusieurs même voulaient suivre la communauté à Neuilly; mais c'était une résolution bien arrêtée de n'y pas recevoir de dames locataires. Nous ne pouvons que féliciter le conseil et le chapitre de leur décision à ce sujet. La maison se privait sans doute d'une ressource; mais, balance faite, le compte se soldait par un profit net en ordre et en tranquillité.

Les Dames Anglaises avaient espéré rester dans leur maison de la rue des Fossés, en payant un loyer à la Ville, jusqu'au moment où elles pourraient prendre possession de leur couvent de Neuilly. Il fallut renoncer à cet espoir.

Heureusement elles trouvèrent dans la rue de Villiers, non loin de leur propriété nouvelle, une maison disponible. Toutefois, comme elle était trop étroite pour contenir toute la famille, on dut, bon gré mal gré, se résoudre à diviser la communauté en deux parties : l'une devait se composer des élèves et de leurs maîtresses, et habiterait le petit hôtel nouvel-

lement acquis, auquel on donna le nom de Saint-Joseph; l'autre habiterait la maison de la rue de Villiers que l'on nomma Saint-Augustin. On loua dans le voisinage un appartement pour l'aumônier.

C'est le 22 août 1859 que l'on signifia à ces Dames le jugement du tribunal de la Seine, prononcé le 2 du même mois et de la même année, en vertu duquel elles furent expropriées.

Le préfet de la Seine, au nom de la Ville de Paris, avec l'approbation de la Commission municipale, leur offrit une indemnité de 700,000 francs en leur laissant tout ce qui garnissait la chapelle, même ce qui était considéré comme immeuble par destination. La Ville devait verser chaque année 100,000 francs jusqu'à liquidation complète de la dette.

Dans le mois de septembre, le 26, fut signé, à Saint-Cloud, le décret de l'empereur autorisant les Anglaises à transférer leur communauté de la rue des Fossés-Saint-Victor à Neuilly, et à faire toutes les opérations nécessaires à l'acquisition du nouveau local.

Par un sentiment de tendre piété envers l'Immaculée Reine des hommes et des anges, la Révérende Mère Supérieure ne voulut pas que personne prît possession de la demeure nouvelle avant qu'on y eût placé l'image de Marie. Accompagnée de Mme la dépositaire et d'une amie de la communauté, elle y porta une statue d'albâtre de la sainte Vierge depuis longtemps vénérée dans le couvent.

Le premier octobre 1860 on commença le déménagement.

Les jeunes pensionnaires qui restaient à la maison — la plupart heureusement étaient encore en vacances — partirent les premières. Chemin faisant, elles firent un petit pèlerinage à Notre-Dame-des-Victoires. Le mobilier du pensionnat avait été préalablement transporté, en grande partie du moins, à Saint-Joseph, et les jeunes filles aidèrent leurs maîtresses et les domestiques à mettre tout en ordre pour la prochaine rentrée des élèves.

Le lendemain, ces Dames assistèrent à la dernière messe dite dans leur vieille chapelle, et firent la sainte communion pour offrir à Dieu le sacrifice qui leur était imposé. Plusieurs certainement eussent fait plus volontiers celui de leur vie. C'étaient, comme nous l'avons déjà dit, les plus âgées. En vieillissant, nous mettons peu à peu et par instinct naturel notre cœur dans les choses, et c'est nous l'arracher que de nous les enlever ou seulement de les changer. Après la messe, l'aumônier adressa quelques paroles de consolation et d'encouragement à la communauté. Mais il avait déjà fini depuis longtemps que la plupart des vieilles religieuses restaient encore dans leurs stalles, les unes pleurant toutes leurs dernières larmes, les autres immobiles, pétrifiées, ouvrant de grands yeux

effarés qui leur montraient des choses qu'elles ne pouvaient croire.

C'était « l'abomination de la désolation dans le temple ». On dépouillait l'autel, on renversait le tabernacle, on démolissait les boiseries, tout était bouleversé, abattu, saccagé. Ces bonnes mères avaient l'air de n'y rien comprendre. Un peu plus, elles auraient crié au scandale, et la sous-prieure fut obligée d'user d'autorité pour les faire sortir.

Dans le couvent le spectacle n'était pas plus réconfortant pour elles. Une nuée d'ouvriers s'y étaient répandus de la cave au grenier; montant, descendant, chantant, criant, portant des paquets, charriant des meubles, les entassant dans les jardins, les cours, les cloîtres, pour les transporter ensuite sur des charettes, qui remplissaient toute la rue des Fossés-Saint-Victor et la rue des Boulangers. Pour comble de confusion, un bon nombre des dames locataires déménageaient en même temps que le couvent.

Trois jours durant, un tapage d'enfer y régna; et il eut son écho à Saint-Joseph, que l'on acheva d'emménager, et à Saint-Augustin où l'emménagement était à peu près complet.

« Enfin est arrivé le triste moment, dit le *Journal*, « où nous devons quitter notre cher vieux couvent. « Mais, en vérité, nous y sommes si malheureuses, « qu'il nous vaut mieux partir que de voir autour de « nous ce désordre et cette dévastation. »

A la porte attendent les voitures. Ces Dames, chacune portant son petit bagage, disent un dernier adieu plein d'émotion à ces vieux murs tant aimés. Mais on a appris leur départ dans le voisinage, et une foule nombreuse, respectueuse et sympathique s'empresse autour d'elles. Alors ce ne sont plus des ruisseaux, mais des torrents de larmes qui ne peuvent plus se contenir et débordent. On ne s'est pas connu, c'est la première fois qu'on se rencontre; mais sous ces voiles rabattus des pleurs coulent, inondent ces pèlerines blanches et ces manteaux noirs; et l'émotion gagne cette foule; et il n'est peut-être pas là une seule femme qui ne soit profondément attendrie.

Il est temps de partir. A cette scène, la respectabilité anglaise pourrait peut-être perdre quelque chose.

Huit voitures se sont déjà éloignées. La neuvième et dernière attend encore; elle est incomplète. C'est la mère Marie-Stanislas qui manque. On la trouve dans sa cellule où elle s'est enfermée. Ce départ lui a troublé momentanément le cerveau. Elle ne veut pas quitter la maison, et elle ne cède qu'aux sollicitations pressantes de Mme la dépositaire.

Le comique se mêle à tout. Le cocher a déjà fouetté ses chevaux; une voix l'arrête; la voiture n'est pas complète encore. Ce n'est ni quelqu'un ni quelque chose qui manque; ce sont... « the two cats ».

M. le Supérieur a permis un petit pèlerinage; et ces Dames vont reprendre un peu de courage aux pieds

de Notre-Dame-des-Victoires, qui est aussi Notre-Dame des Sept-Douleurs. Puis on attendra, avec patience ou impatience, dans les logis provisoires, que le nouveau couvent soit bâti.

Mme la Supérieure laissa pourtant trois religieuses au vieux couvent. Elles devaient le livrer aux représentants de la Ville, presser le départ de toutes les locataires, et expédier le peu qui restait encore du mobilier.

Ces pauvres Dames eurent, dans la nuit qui suivit le départ de la communauté, une alerte des plus vives.

Mme Finot, l'une des locataires, habitait une maison de la rue des Boulangers. Elle possédait des bijoux et des diamants auxquels elle tenait naturellement beaucoup. Pendant ces jours de déménagement, qui remplissaient le couvent d'ouvriers, elle était sans cesse poursuivie de la crainte qu'on ne fît main basse sur son trésor.

Au milieu de la nuit, elle saute vivement à bas de son lit, ouvre la fenêtre, et de toute la force de ses poumons, se met à crier : « Au feu! au feu! » Tout le quartier est mis en émoi; nos trois religieuses sortent épouvantées de leurs cellules. Les pompiers frappent à coups redoublés à la porte du couvent. Le jardinier qui fait les fonctions de concierge, éveillé en

sursaut, à peine vêtu, son bonnet de coton sur les yeux, reste paralysé de frayeur. L'une de ces Dames est obligée de le pousser par les épaules vers la porte pour la lui faire ouvrir, et elle-même se sauve à toutes jambes quand elle voit se précipiter, officier en tête, toute une brigade qui se répand dans la maison, dans les jardins, cherchant le feu qui n'était heureusement qu'à ses lanternes.

Mme Finot avait eu certainement un cauchemar ou une hallucination; elle était persuadée qu'elle avait entendu et vu les voleurs enfoncer sa porte. Croyant obtenir plus promptement du secours, ingénieusement elle s'était mise à crier : « Au feu! »

L'histoire est déjà jolie jusqu'ici; mais ce qui en augmente l'agrément, c'est que, l'imagination toujours hantée des mêmes fantômes, Mme Finot obtint de la police trois gardiens. L'un veillait autour du couvent, les deux autres faisaient la ronde à l'intérieur. « Jamais, dit le *Journal*, le monastère ne fut « mieux gardé que maintenant qu'il n'y reste plus « rien, excepté les trésors de Mme Finot, quelques « vieux matelas hors de service et de vieilles chaises « dépaillées et boiteuses. »

Tout en effet avait été enlevé; mais il y restait encore une chose plus précieuse aux yeux de ces Dames que les trésors de Mme Finot : les ossements vénérés

de celles qui les avaient précédées dans la mort, et d'autres restes qui ne leur étaient pas moins chers.

Le 21 novembre 1860, Mme la Supérieure, Mme Mary-Frances et M. Murat se rendirent, dès le matin, au vieux couvent pour y faire lever les pierres tombales qui dallaient la chapelle.

Là avaient reposé lady Tredway, Thomas Carre, Richard Smith, Edward Lutton, nombre de supérieures, de protecteurs et d'amis de la maison. Mais ces tombes avaient été violées pendant la Révolution, et que trouverait-on maintenant des cendres de ceux qu'on y avait ensevelis?

Les ouvriers du nouveau propriétaire occupaient déjà la place pour des travaux de démolition. Heureusement, ils n'avaient pas à toucher au sol, et l'œuvre funèbre qu'on se proposait d'accomplir fut remise à un autre jour.

Toutefois Mme la Supérieure put rapporter à Neuilly quelques-uns de ces restes vénérés. Parmi ceux-ci était le cœur de lord Derwentwater qu'il avait laissé par testament au couvent, peu de temps avant son exécution en 1715. Il était alors prisonnier dans la Tour de Londres. « Ce trésor, dit le *Journal*, avait été con-« servé secrètement, pendant la Révolution, dans une « petite niche creusée dans le chœur de la chapelle. » Mme Louisa rapporta également le cœur de lord William Howard; celui de sir George Throckmorton, dans la boîte recouverte d'une plaque que sa sœur, la Révé-

rende Mère Anne Throckmorton, avait fait graver en 1705; puis le cœur de lord Tenningham.

Ce ne fut que le 28 octobre 1863, lorsque la construction du nouveau couvent était terminée, que l'on transporta à Neuilly ce qu'on put recueillir d'ossements dans la chapelle et le cimetière de la rue des Fossés-Saint-Victor. Ce jour-là, l'aumônier chanta une messe solennelle des morts, après laquelle, ces restes furent transportés processionnellement, et déposés dans un petit caveau préparé au milieu du cloître pour les recevoir.

On n'était pas encore installé dans les bâtiments nouveaux, que M. le Supérieur proposa d'établir une école destinée aux enfants pauvres de Neuilly et dirigée par ces Dames. C'était une excellente pensée. On donnait ainsi la charité pour fondement à l'édifice que l'on construisait, et l'on attirait sur lui la bénédiction divine. Tout le monde le comprenait dans la communauté; mais on voulait réfléchir avant de donner suite à cette idée. On ne l'abandonna pas néanmoins : l'école fut bénite par M. Langénieux et ouverte le 10 octobre 1862.

Dès le commencement du mois d'avril de cette même année, on se mit en mesure de prendre possession des nouveaux bâtiments.

C'est une vaste construction, percée de croisées nombreuses qui laissent largement passer l'air et la lumière sous des plafonds élevés. Sa forme est celle d'un quadrilatère. La façade principale regarde l'ouest. Elle a 34 mètres de longueur, et 56, si l'on y comprend l'aumônerie sur la gauche et la loge du concierge sur la droite. Depuis quelques années on a construit un appendice à cette façade; et si l'on y a gagné en commodité, l'aspect général y a certainement perdu quelque chose en harmonie. On a bien fait du reste : l'utile doit passer avant l'agréable. Ce sera toujours ainsi chez les Anglais, qui sont surtout des gens pratiques.

Les façades latérales ont 36 mètres de longueur.

Le bâtiment est divisé en deux quartiers : celui des religieuses et celui des élèves. L'ouest et le sud appartiennent à ces dernières. Elles y ont leurs salles d'étude, leurs classes, leurs dortoirs, leur réfectoire, etc. Le nord et l'est sont réservés aux religieuses. Ces Dames y ont leurs cellules, leur réfectoire, le noviciat, une salle de réunion que l'on nomme aussi la chambre de Mme la Supérieure, etc.

Le centre du bâtiment était encore occupé, il y a deux ans, par un jardin de 16 mètres carrés entouré d'un cloître. C'était une faute de placer là un jardin, et surtout d'y recueillir les eaux de pluie dans un puits perdu. Ce puits, les arrosages et les plantes y entretenaient une humidité continuelle et qui pouvait être dangereuse. Mme la Supérieure actuelle, sœur de

Mme Louisa, a eu l'excellente idée, dont nous ne pouvons assez la louer, de faire disparaître ce jardin et conduire les eaux pluviales hors des bâtiments. Ce n'est pas tout. Le sol a été creusé pour en extraire la terre décomposée; puis on l'a recouvert d'une épaisse couche de ciment. Enfin, on a élevé au-dessus de la cour un dôme de verre, qui l'a métamorphosée en un véritable palais de cristal. Ce changement n'est pas seulement, de l'avis de tout le monde, d'un merveilleux effet, mais il est en même temps fort utile. Aux jours de pluie, les élèves, au lieu de prendre leur récréation dans une salle trop étroite, viennent s'ébattre maintenant dans ce *hall* vitré; et aux jours de réunions artistiques et littéraires, aux distributions des prix, on trouve là un local assez vaste pour contenir à la fois les élèves, leurs maîtresses et un nombreux public de parents et d'invités.

Son Éminence le Cardinal Morlot bénit la maison et la chapelle le 15 mai 1862.

Depuis ce temps-là cinq années se sont écoulées dans une paix profonde. Mais nous ne voyageons jamais longtemps en ce monde, sans nous meurtrir le pied aux inévitables aspérités du chemin.

L'année 1867 apporta d'abord les plus vives inquiétudes à la communauté, et ces inquiétudes ne tardèrent pas à devenir un profond chagrin.

La Révérende Mère Mary-Louisa Howell avait vu mourir d'un cancer, dans l'ancien couvent, il y avait une vingtaine d'années, l'une des dames locataires. Elle avait gardé, de cette redoutable maladie, une horreur instinctive, et comme un pressentiment qu'elle en serait atteinte un jour.

Ce jour vint en effet. Plusieurs médecins consultés déclarèrent que le cas était des plus graves. Ce fut une désolation dans la communauté. Les prières, qui avaient commencé dès l'instant où Mme Louisa avait ressenti les premiers symptômes du mal, se multiplièrent avec toute l'ardeur que peut inspirer la foi en présence d'un malheur imminent, et l'amour que des enfants éprouvent pour la meilleure des mères. Chaque semaine, plusieurs religieuses passaient la nuit du jeudi au vendredi au pied du Très Saint Sacrement. On faisait prier dans les pèlerinages, dans les maisons religieuses, partout. Des amis de la maison, des évêques, un ambassadeur recommandèrent la malade au Souverain Pontife Pie IX, qui voulut bien prier pour elle et lui envoyer sa bénédiction apostolique.

Dieu ne rendit pas la santé à la chère malade; mais il lui accorda la plus parfaite résignation, et la force de soutenir, avec calme et une douce joie intérieure, les plus cruelles et les plus atroces souffrances. Au milieu de ses douleurs, elle recevait, le sourire sur les lèvres et avec de bonnes paroles, ses chères filles

quand elles venaient la visiter. Elle leur donnait ses conseils, s'inquiétait de leur santé, les encourageait, les réconfortait, et retrouvait pour elles, dans sa longue agonie, les tendresses toujours vivantes de son cœur de mère.

Sachant bien qu'elle ne recouvrerait jamais la santé et inquiète de sentir la communauté décapitée en quelque sorte par sa maladie, elle donna sa démission.

On était au 30 mai. Un peu moins d'une année restait à la chère malade pour atteindre le terme de son gouvernement. Il fut convenu que l'élection d'une nouvelle supérieure aurait lieu le 4 juin, et ne serait valide que pour le temps pendant lequel la supérieure démissionnaire aurait pu garder encore l'autorité.

XXV

Gouvernement de Mme Mary-Gonzaga-Martha Howell.

1867-1871.

Élection de Mme Mary-Gonzaga Howell. — Mort de Mme Louisa Howell. — Consécration du couvent au Sacré-Cœur. — La guerre. — La communauté se prépare au départ. — Le départ pour Nantes. — Les religieuses de Saint-Joseph de Cluny. — Arrivée à Nantes. — L'Erdre. — Sucé. — M. et Mme Angebault. — Installation. — Sedan. — La République. — Investissement de Paris. — Projet vague de départ pour l'Angleterre. — Metz. — Marche de l'ennemi vers l'Huisne. — Capitulation de Paris. — Les élections. — Départ retardé. — La Commune. — Nenilly. — Pas de nouvelles. — Religieux de Sainte-Croix. — Les concierges. — La cave. — Exécution. — Fourgons funèbres. — L'armistice. — Nouvelles. — Pillage. — Profanation. — Procession sacrilège. — La Commune expire.

Le 4 juin 1867, le nom de Mme Mary-Gonzaga-Martha Howell, sœur de Mme Louisa, sortit de l'urne des suffrages. Elle fut réélue le 8 mai 1868, et depuis ce moment, de quatre ans en quatre ans, elle n'a pas cessé de l'être.

Un grand chagrin allait bientôt affecter la nouvelle Supérieure et sa communauté.

La veille de l'élection, le médecin avait déclaré que Mme Louisa était menacée d'une congestion cérébrale, et son état parut si grave, qu'on lui administra les derniers sacrements. Ce n'était qu'une crise. L'espoir revint dans tous les cœurs et l'on redoubla de prières.

Depuis la construction du nouveau couvent, Mme Louisa avait résolu de le consacrer au Sacré-Cœur de Jésus. On attendait, pour la cérémonie, un grand tableau, présent de M. le Supérieur. C'était une représentation de l'apparition du Sauveur à la bienheureuse Marguerite-Marie.

La pauvre moribonde sembla revivre quand on lui annonça l'arrivée prochaine de ce tableau et la détermination prise de faire la consécration le 26 novembre. Par un sentiment délicat, on avait choisi le jour où tombait l'anniversaire de la naissance de Mme Louisa.

Le 13 novembre on la crut à l'extrémité, et les prières des agonisants furent récitées. Tout à coup, d'une voix pleine de vie, elle se mit à dire le *Miserere*, ajoutant à plusieurs reprises : « Seigneur, je remets « mon âme entre vos mains; Cœur de Jésus brûlant « d'amour, purifiez-moi de toutes mes offenses. »

M. le Supérieur vint la voir dans le courant de la journée, et lui demanda si elle était heureuse : « Oh oui,

« répondit-elle; c'est le plus beau jour de ma vie! »

Le 15 elle perdit la parole, mais elle semblait jouir encore de toute sa présence d'esprit. Cet état dura jusqu'au lendemain vers 3 heures du matin. A ce moment on lui présenta le crucifix. Elle y appliqua les lèvres, et, dans ce mouvement d'amour chrétien, elle rendit le dernier soupir.

Nulle religieuse dans le couvent ne fut plus regrettée ni plus digne de l'être que « Dear Reverend Mother » Mary-Louisa Howell.

Le 26 novembre, jour marqué pour la cérémonie de la consécration, était arrivé. Le tableau du Sacré-Cœur venait d'être dépouillé de son voile et, dans son grand cadre doré, il étendait sa vaste toile du tabernacle du maître autel à la hauteur du plafond. La chapelle était ornée comme pour les plus belles fêtes, et l'on voyait entre les chandeliers, sur les gradins, six vases magnifiques offerts par les élèves en souvenir de Mme Louisa.

M. le Supérieur dit la sainte messe, après laquelle on fit la procession du Saint Sacrement autour des cloîtres. Au retour l'officiant lut à haute voix l'acte de consécration de la communauté, du pensionnat, de l'école des pauvres, de la chapelle, de la maison tout entière. Le Très Saint Sacrement resta exposé tout le jour. Il fut convenu ensuite que, chaque année

à la même époque, la même cérémonie se renouvellerait.

La grosse épreuve du gouvernement de Mme Louisa fut l'expropriation. Mais, mis à part les regrets et les embarras qu'elle devait causer, c'était vraiment une bénédiction du Ciel. A bref délai, ces Dames eussent été obligées de quitter leurs vieilles masures mal assurées, et d'acheter ou de faire construire ailleurs un nouveau couvent. Grave question d'argent que l'expropriation a résolue en permettant à la communauté d'élever, sans s'endetter, un bâtiment convenable pour elle et le pensionnat, dans l'une des plus belles et des plus saines banlieues de Paris.

D'une tout autre nature était l'épreuve qui attendait le gouvernement de Mme Marie-Gonzague. La communauté allait être condamnée à un exil de onze mois; et pendant les deux ou trois derniers, elle pourrait se demander sérieusement à toute heure si son couvent existait encore.

Depuis son origine, elle avait traversé peu de moments plus critiques. Mais Dieu, qui ne l'avait jamais abandonnée, ne l'abandonna pas cette fois, et au nombre des grâces qu'il lui accorda, elle doit compter celle de lui avoir donné une supérieure, femme de tête, de sang-froid et à la hauteur des circonstances difficiles.

L'épreuve dont nous parlons est la guerre franco-allemande et la Commune.

La guerre fut déclarée par la France à la Prusse le 15 juillet 1870.

Ces Dames apprenaient cette triste nouvelle presque en même temps que la cloche du couvent sonnait à toute volée, et qu'elles chantaient le *Te Deum* en l'honneur de la proclamation du dogme de l'infaillibilité du pape.

La distribution des prix eut lieu le 3 août. Déjà bon nombre d'élèves avaient quitté la maison. Bientôt il ne resta plus que les Anglaises, toutes prêtes à partir pour leur pays si les nouvelles, qui n'étaient déjà pas bonnes, devenaient pires.

Cela ne tarda pas. On apprit que les Français avaient été battus à Wissembourg, à Frœscheviller, à Forbach. Toute la frontière était au pouvoir de l'ennemi qui marchait en avant. Non seulement ces Dames renvoyèrent les jeunes Anglaises, mais elles songèrent à partir elles-mêmes. C'était le conseil de leurs amis ; c'était aussi celui de M. Langénieux ; les événements étaient plus pressants encore. Aux défaites précédentes, s'étaient ajoutées celles de Borny, de Gravelotte, de Saint-Privat. Décidément l'ennemi était le plus fort : le courage ne suffisait plus pour l'arrêter. On pourrait retarder sa marche sur Paris;

lui barrer le passage devenait de jour en jour plus difficile. Il avait pour lui l'enivrement de succès inespérés, des provisions en abondance, des troupes désormais aguerries, bien disciplinées, bien commandées, et par-dessus tout il avait le nombre. Est-ce nous, avec les débris de nos armées déjà épuisées par des efforts héroïques, par des privations de tous genres, qui mettrions obstacle à ses progrès? Sans doute il paierait cher la victoire, mais il avait assez de sang dans ses innombrables combattants pour s'acquitter largement envers elle.

Voilà ce qu'on se disait dans la couvent, et la conclusion était : « Il faut partir. » Mais où aller?

L'une de ces Dames avait sa famille à Nantes. M. et Mme Angebault possédaient, à 15 kilomètres au nord de cette ville, une propriété dans le bourg de Sucé. Déjà Mme la Supérieure avait demandé par lettre à Mme Angebault si elle ne pourrait pas, en cas de nécessité, donner asile à la communauté. La réponse fut des plus empressées. Sur une seconde lettre de Mme la Supérieure annonçant que M. Langénieux conseillait un prompt départ, Mme Angebault répondit courrier par courrier que la communauté était attendue. C'était le 27 août.

Le lendemain, on célébrait la fête de saint Augustin. Après la messe, la communion générale et la bénédiction du Saint Sacrement, on se mit en hâte aux préparatifs de voyage.

Une ancienne élève du pensionnat, Mme Leclerc, offrit une de ses maisons à Paris pour y recevoir les meubles du couvent. Son frère, M. Joseph Rousseau, se chargea de les y faire transporter. Trente places pour Nantes furent retenues dès le matin du 29 par les soins de cet excellent ami; et le soir, à 7 heures, toute la communauté et son aumônier arrivaient dans des voitures à la gare du chemin de fer de l'Ouest.

En l'absence de la communauté, la maison resta sous la garde du concierge et de sa femme.

Il serait difficile de rendre l'expression d'étonnement, de stupéfaction, d'ahurissement qui se peignait sur la physionomie de nos religieuses, quand elles se trouvèrent au milieu de la foule qui encombrait la gare. D'abord on ne les laissa pas entrer : la salle était bondée de voyageurs et n'en pouvait plus contenir. Il semblait que tout Paris fût là, fuyant, effaré, poursuivi la baïonnette dans le dos par les Prussiens. C'était une fourmilière d'hommes, de femmes, d'enfants qui vociféraient, se poussaient, se piétinaient, se culbutaient, chacun voulant arriver avant les autres au guichet. Enfin comme ces Dames avaient leurs billets dès le matin et que leurs places étaient retenues, M. Rousseau obtint la permission de les faire entrer dans la salle d'attente.

La nuit, pour la plupart de ces Dames, se passa sans sommeil, longue et triste. La prière en remplit les

heures, et l'on se résigna mélancoliquement, mais courageusement à la volonté divine.

On arriva à Nantes le matin. M. et Mme Angebault et le frère de cette dernière, M. Durostu, attendaient la communauté à la gare. Leur accueil fut de la plus aimable cordialité. Ils avaient amené des voitures. En arrivant chez eux, ces Dames trouvèrent un déjeûner préparé.

Vers midi, Mme Angebault emmena Mme la Supérieure et quelques-unes des religieuses pour préparer à Sucé le gîte de la communauté. Celles qui restaient à Nantes partirent, quelques heures plus tard, sous la conduite de M. Angebault et de l'aumônier par le bateau à vapeur qui fait, sur l'Erdre, le service journalier des dépêches.

Quel charmant cours d'eau que cet affluent de la Loire! Ses flots, il est vrai, manquent de limpidité, et ne présentent qu'un miroir assez terne au ciel qui s'y reflète un peu trop en grisaille; mais comme les festons de ses rives sont agréablement découpés! que de petites anses mystérieuses, de petits estuaires ombreux, de petits promontoires, de petits îlots de verdure! Et à droite et à gauche, tout le long du chemin liquide, que de jolies villas fleuries, à demi-cachées dans les arbres ou se dévoilant tout à coup dans de lointaines et ravissantes perspectives! En d'autres temps nous eussions bien joui de cette gracieuse et reposante nature. Mais, à l'heure présente,

son sourire nous faisait mal. Il nous arrivait amer comme une ironie. A l'autre bout de la France, c'était la bataille, la défaite, la dévastation, l'incendie, la tuerie. Que devenaient les parents, les amis appelés au secours de la patrie? Combien de leurs tombes compterions-nous au retour? Et nous-mêmes, quelle destinée nous attend? La guerre n'en changera-t-elle pas le cours? S'il y a pour nous un retour, retrouverons-nous notre Neuilly, sa sainte et paisible demeure?

On se répondait par des espérances. Mais déjà meurtries par plus d'une déception, elles devenaient de plus en plus timides; et le dernier mot de cette causerie intime avec soi-même, renouvelée bien des fois, dut toujours être : « Père, que votre volonté « soit faite et non la mienne! » L'abandon dans la confiance console mieux encore que l'espérance.

Nous arrivâmes le soir à Sucé.

C'est un fort joli bourg d'environ 130 feux. Ses maisons blanches et proprettes s'échelonnent sur une pente au bord de la rivière, et sont dominées par une assez grande église dont la flèche est la partie la plus architecturale. Nous fûmes aussitôt conduits, par M. Angebault lui-même, à la Hautière. C'est le nom de la maison de campagne où nous devions, selon nos trompeuses espérances, rester peu de temps.

L'étonnement fut grand, chez les habitants du village, quand ils virent passer ce petit bataillon de fem-

mes voilées, enveloppées de longs manteaux noirs. On sut bientôt que c'étaient des fugitives, et la sympathie qui ouvrit les cœurs dès ce moment ne s'est jamais démentie.

L'hospitalité qui nous fut offerte à la Hautière fut large et généreuse. Hélas! ceux qui nous la donnaient alors ne liront pas sur ces pages l'expression de notre gratitude : ils ne sont plus de ce monde. M. et Mme Angebault sont allés au Ciel — nous en avons la douce confiance — recevoir la récompense de leurs vertus chrétiennes et du bien qu'ils nous ont fait. Mais maintenant qu'ils lisent tout dans le sein de Dieu, qui voit et sait tout, ils voient et savent eux-mêmes que nos sentiments d'aujourd'hui sont ceux d'autrefois, que leur souvenir est non seulement gravé dans les annales de la communauté, mais qu'il est toujours vivant dans ses prières, parce qu'il est de ceux que le cœur rajeunit toujours et que le devoir n'oublie jamais.

L'installation dans la Hautière fut prompte. En général, les religieuses font vite et bien ce qu'elles font : vite, parce qu'elles procèdent avec ordre et méthode; bien, parce que poursuivant la perfection pour elles-mêmes, elles la recherchent dans les choses confiées à leurs soins. Le point le plus important pour ces Dames était d'avoir une chapelle où elles pussent entendre la messe tous les jours et psalmodier l'office divin. Une chambre un peu étroite mais suffisante fut consacrée à ces pieux exercices, et l'excellent curé

qui était alors à la tête de la paroisse fournit tous les objets nécessaires au culte. Puis Mme la Supérieure assigna des limites que les religieuses ne purent pas dépasser. Du reste la règle fut observée, autant que les circonstances le permettaient, pendant tout le séjour de la communauté à Sucé.

On était à peine établi à la Hautière, que d'affreuses nouvelles y arrivaient par le paquebot. L'armée française avait été complètement battue et faite prisonnière à Sedan; l'empereur lui-même était tombé entre les mains de l'ennemi; l'émeute avait dispersé la Chambre; la République était proclamée, sinon acceptée du pays; et les députés de Paris, réunis sous le nom de gouvernement de la défense nationale, allaient momentanément prendre la direction des affaires.

A partir de ce moment, on parla de moins en moins d'un retour prochain à Neuilly.

On apprit bientôt en effet que l'armée allemande, certaine de ne plus rencontrer d'obstacle sérieux devant elle, s'avançait à grands pas vers Paris; et, d'autre part, que le nouveau gouvernement était résolu, coûte que coûte, à la résistance.

Dès le 16 septembre, les Prussiens arrivaient au nord de Paris et jetaient leurs forces principales sur la rive gauche de la Seine. L'investissement commençait. Plus de communications entre la capitale et la province. Les religieuses ne recevaient guère à Sucé

que les lettres qui leur venaient d'Angleterre par Saint-Malo. Encore mettaient-elles quelquefois huit à dix jours avant d'arriver. Mais de Paris, point; et l'inquiétude était vive par rapport au couvent. Une lettre du concierge arriva pourtant par la voie de Tours, vers le 23 septembre. Neuilly, protégé par la forteresse du Mont-Valérien, n'avait rien à craindre de l'armée ennemie dont l'artillerie, malgré sa longue portée, n'arrivait pas jusque-là. Aussi le couvent n'avait nullement souffert.

C'était une consolation.

Mais il était bien évident que la guerre allait se prolonger, et la formation, l'improvisation d'armées nouvelles n'avait pas d'autre signification.

Mme la Supérieure s'inquiétait de cela pour la communauté. Il était fort possible qu'elle fût encore obligée de fuir.

Le meilleur asile était l'Angleterre. Elle songea sérieusement à y chercher, pour tout son monde, un nouveau gîte en cas de danger. Mrs Hailes, mère de l'une de ces Dames, Sœur Mary-Austin, lui en offrit un. Mais la pensée de quitter la France était bien dure à la communauté, et, pour y consentir, il aurait fallu une nécessité absolue.

Le 13 octobre, nous apprenons la prise d'Orléans; le 31, la capitulation de Metz.

La communauté était dans la consternation.

L'une de ses occupations depuis quelque temps était

de faire de la charpie. Elle allait y mettre plus d'activité encore, s'il était possible, car la guerre se rapprochait de plus en plus.

Dès le 6 janvier quatre corps d'armée allemands marchaient concentriquement vers l'Huisne. Sans doute ils ne s'avançaient pas sans rencontrer de la part de nos soldats, la plupart fort inexpérimentés dans la guerre, mais conduits par des généraux d'énergie et de valeur, une résistance plus d'une fois victorieuse. Mais il fallut bien céder le terrain au plus fort, et le 12, le Mans était pris. A la faveur du brouillard l'armée française se déroba, faisant, sans déroute, sa retraite sur Laval. Elle s'établit derrière la Mayenne après en avoir rompu les ponts.

Les Allemands la poursuivirent jusqu'à cette rivière; et cette marche en avant de l'ennemi jeta de vives inquiétudes dans la Bretagne qui s'attendait à une invasion. Aussi, dès le matin du 27, on vit arriver à la Hautière M. et Mme Angebault venant annoncer à ces Dames qu'ils leur avaient trouvé un refuge à Nantes, chez les religieuses de Sainte-Claire, dans le cas où les Prussiens se répandraient dans le pays.

Heureusement l'armée allemande reçut l'ordre de ne pas pénétrer en Bretagne.

Le 31 janvier 1871 nous apprîmes la capitulation de

Paris qui cédait à la faim bien plus qu'à la fureur du bombardement. La lutte cessa le 28. Le lendemain, un armistice de 21 jours, prolongé ensuite jusqu'au 4 mars, fut signé à Versailles. Cet armistice avait pour but de laisser au pays le temps de constituer un gouvernement régulier, pour traiter de la paix ou de la continuation de la guerre avec l'Allemagne.

Les élections pour la formation d'une assemblée nationale eurent lieu le 8 février. Le 12, dans notre pauvre petite chapelle, nous implorions, par un *Veni Creator* chanté de tout notre cœur, les lumières de l'Esprit-Saint pour les élus du suffrage universel. Le 13, ils se réunissaient pour la première fois à Bordeaux. Le 26, les préliminaires de la paix étaient signées à Versailles à 4 heures. Le 4 mars, la paix était conclue. On sait, hélas! ce qu'elle nous coûtait, et personne non plus n'ignore ce qu'elle coûte au budget européen en hommes, en poudre et en engins, sous le prétexte plus ou moins plausible de l'entretenir.

Ces Dames allaient donc pouvoir rentrer à Neuilly. Toutes les nouvelles qu'elles avaient reçues de leur couvent pendant la guerre étaient rassurantes. Il était dans l'état où on l'avait laissé et prêt à recevoir ses habitants. Déjà même quelques élèves avaient été présentées, tant on avait hâte partout de reprendre le courant de la vie ordinaire si cruellement interrompu.

Ces Dames n'attendaient pour partir que le signal de M. Langénieux. Dans une lettre du 15 février, il leur annonçait qu'il le leur donnerait en temps opportun. Une autre lettre du 10 mars retardait leur départ jusqu'à Pâques qui tombait cette année le 9 avril.

Ce fut une déception pour nos religieuses, mais c'était de la prudence. Les pires instincts révolutionnaires agitaient les masses à Paris. Des manifestations tumultueuses se produisaient autour de la colonne de la Bastille ornée de couronnes et de drapeaux rouges. Une presse furibonde singeait un passé sanguinaire, et parlait déjà de guillotine. Un comité central, sans aucun mandat, organisait les forces de l'insurrection. Le 18 mars, elle éclatait. Les généraux Lecomte et Clément Thomas étaient lâchement assassinés. La garde nationale refusait de rendre ses canons à Montmartre. Le 88e de ligne pactisait avec la foule et lui livrait ses armes. Dans la soirée, le gouvernement prenait la route de Versailles, et le général Vinoy le suivait, à la tête de quinze à vingt mille hommes qu'il arrachait à l'exemple contagieux de la défection. Paris restait alors à la merci des révoltés.

La guerre avait épargné Neuilly; la Commune ne l'épargnera pas. Ce n'était pas le moment pour ces Dames de revenir.

Dès les premiers jours, la garde nationale de Neuilly s'était ralliée aux fédérés de Paris. Mais la lutte ne s'engagea sérieusement entre eux et les Versaillais,

sur la rive droite de la Seine, qu'après la défaite, dans la plaine de Rueil, de la droite de l'armée insurrectionnelle. Plusieurs jours cette lutte se prolongea avec acharnement dans Courbevoie et les environs. Le dimanche des Rameaux, 2 avril, les troupes françaises dirigèrent, mais sans succès, leur attaque contre le vieux pont fortement barricadé. Le 7, l'attaque se renouvela. Cette fois, le pont jonché de blessés et de cadavres fut enlevé à 4 heures du soir, ainsi que tout le bas Neuilly. Nos troupes s'y établirent solidement; et des batteries enfilant l'avenue de Neuilly contre les bastions de la porte Maillot, et l'avenue du Roule contre ceux de la porte des Ternes, furent immédiatement dressées. D'autres batteries prirent position au château de Bécon. Dès ce moment, les fortifications se hérissent des canons de la Commune, et la plus jolie banlieue de Paris est impitoyablement broyée entre les mâchoires de fer de ce monstre hideux qu'on nomme la guerre civile.

A Sucé, ces Dames qui savaient déjà par les journaux anglais l'abandon de Paris aux insurgés, puis l'arrestation des otages, étaient dans la désolation. Ce fut avec stupeur qu'elles apprirent, le jour de Pâques, qu'on s'était battu à Neuilly pendant toute la semaine précédente, que cette ville était en grande partie détruite, et que M. Langénieux avait été arrêté.

Heureusement M. Angebault arriva à Sucé, apportant un journal qui démentait le bruit de l'arrestation

de M. Langénieux. Mais pas un mot qui pût rassurer sur le sort de l'établissement.

Une lettre reçue le 14 avril confirma ce que le journal avait annoncé relativement au curé de Saint-Augustin. Il était libre et bien caché. Ce fut une grande consolation pour ses filles. Mais de leur maison, pas de nouvelles; et sur ce point elles étaient dans une mortelle inquiétude. Aussi faisaient-elles neuvaines sur neuvaines pour la délivrance des otages, pour le salut de leur couvent, pour le prompt rétablissement de la paix, pour leur supérieur, pour leurs amis, etc., etc., etc., et elles puisaient ainsi, dans la prière, la confiance qui les aidait à supporter avec courage la rude épreuve qu'elles traversaient.

Mais, quelque pénible qu'elle fût, elle ne pouvait se comparer pourtant à celle qu'enduraient les pauvres habitants de Neuilly.

Obligés de se retirer au fond des caves, sous peine de périr dans les étages supérieurs traversés par les balles, les boulets, les éclats d'obus, c'était pour eux la nuit perpétuelle, la nuit interminable des pôles : c'était l'étouffement, l'empoisonnement par la respiration des miasmes les plus fétides. C'était la faim, la soif, et quelquefois la mort, qu'on avait voulu fuir, et que l'on trouvait sous l'effondrement des murs, ou dans l'asphyxie de l'incendie.

Les maisons religieuses surtout eurent beaucoup à souffrir. Non seulement elles enduraient les maux de

tout le monde, mais les communards exerçaient contre elles une véritable persécution. On ne leur laissait pas de repos. A chaque instant, sous les prétextes les plus ridicules, on y faisait des perquisitions pour y découvrir des armes que l'on savait fort bien ne pas y être, et ces descentes se terminaient ordinairement par des menaces de mort.

Ces êtres-là poussaient leur méfiance affectée ou réelle jusqu'à la dernière limite. On peut lire, pour s'en convaincre, une brochure publiée par les RR. PP. du collège de Sainte-Croix à Neuilly, et écrite par le R. P. Champeau de vénérée mémoire. Leur maison, qui se distingue entre les autres par son étendue et son élévation, est placée à l'angle de l'avenue du Roule et de la rue Parmentier, du côté des fortifications. Elle était admirablement située pour recevoir les coups de foudre des canons versaillais et communards.

Ce grand bâtiment inquiétait singulièrement les insurgés. Il ne se passait presque pas de jour qu'ils n'y fissent quelque apparition.

Las de ces visites et menacés d'être passés par les armes si un seul coup de fusil partait de chez eux — ce que l'on pouvait prétexter à chaque instant — les religieux résolurent de quitter la maison et de se réfugier dans le couvent des Anglaises. Le commandant de la porte des Ternes en fut averti, et leur conseilla même de partir le plus tôt possible.

Ils étaient là depuis quelques jours, se croyant en sûreté, mais ordinairement se tenant par prudence dans la cave de l'aumônerie, lorsque, dans la matinée du dimanche, 23 avril, après la messe du R. P. Champeau, supérieur de Sainte-Croix, un mouvement inaccoutumé se produisit sur le boulevard. Bientôt les portes du couvent furent ouvertes ou enfoncées; et l'ordre fut donné aux sentinelles, placées à toutes les issues, de tirer sur quiconque ferait mine de vouloir se sauver. Cinq religieux furent alors tirés de la cave et des chambres où ils s'étaient cachés, et conduits dans un parloir, où ils restèrent plusieurs heures sous bonne garde (1).

Le bruit de cette arrestation se répandit bientôt parmi les communards des environs, et ils accoururent en grand nombre. Ce mouvement extraordinaire attira sans doute l'attention des artilleurs du Mont Valérien et du château de Bécon, car une grêle de fer et de feu s'abattit sur les murs et dans les cours du couvent, sans produire du reste d'autre effet que de casser la tête à l'une des bêtes fauves qui rageaient contre les Pères. Plusieurs grillaient, dit-on, de les fusiller sur-le-champ.

On les conduisit à la Conciergerie. Le P. Champeau et l'un des Frères furent rendus à la liberté par l'in-

(1) Ces cinq religieux étaient : le Révérend Père Champeau, supérieur; les Frères Grégoire et Bernard, assistants généraux; le Frère Héliodore, économe, et le Frère Ernest.

fluence d'un homme qui était résolu, m'a-t-on dit, à faire jouer le chien du pistolet contre Rigault, son ami, si celui-ci n'eût signé l'ordre d'élargissement. Quant aux trois autres Frères, on les transporta à Mazas et à la Santé, et ils furent délivrés par les troupes de Versailles, au moment même où l'on se disposait à les fusiller.

Les mêmes bandits qui avaient procédé à l'arrestation des PP. de Sainte-Croix avaient reçu ordre de mettre la main sur le concierge du couvent et sa femme, Pierre Chanut et Pauline. Ils ne furent pourtant pas arrêtés; mais Chanut ne dut son salut qu'à une fuite précipitée, pendant laquelle, deux fois, il faillit tomber entre les mains des communards. Il leur échappa comme par miracle.

Sur un avertissement qui lui fut secrètement donné, la pauvre Pauline, menacée d'être assassinée pendant la nuit qui suivit la fuite de son mari, alla le rejoindre dans une cave du voisinage où il était caché. Mais le lendemain, au petit jour, tout paraissant tranquille sur le boulevard, l'un et l'autre rentrèrent dans leur loge.

Bientôt y arrive une bande de gardes nationaux qui sonnent Pierre Chanut de les conduire à la cave. Il comptera avec eux les bouteilles; on lui en fournira un reçu, et, *si* la Commune triomphe, elle remboursera la valeur de la livraison.

Quel bon billet! Ce *si* conditionnel est vraiment plein

de modestie, et il exprime bien l'honnêteté communarde!

Que se passa-t-il entre ces gens-là à l'occasion de ces bouteilles? Nous ne saurions le dire. Mais c'est à elles qu'on rattache, d'une manière assez plausible, l'exécution sanglante qui eut lieu, dès le lendemain de leur enlèvement, dans le parc des Religieuses Anglaises.

Le matin on vit arriver du fond du jardin, du côté du petit hôtel, deux lignes de fusiliers entre lesquelles marchaient, sur trois rangs, des hommes désarmés. Jusqu'au dernier ils furent passés par les armes. Ces hommes parurent mourir avec courage. On les entendait crier en découvrant leurs poitrines : « Tirez là. » Leurs cadavres furent aussitôt jetés dans des fourgons qui les attendaient à la porte du jardin ouverte sur la rue Parmentier.

Ces fourgons sinistres se présentaient du reste tous les jours à la même porte, et y recevaient le même chargement. Par un contraste vraiment attristant, la salle de récréation du pensionnat, où de jeunes et innocentes enfants prenaient, quelques mois auparavant, leurs ébats, fut changée en un dépôt funèbre où l'on entassait les corps des révoltés tués aux barricades. De là ils passaient aux fourgons qui les emportaient à la fosse commune.

Nous voici au 25 avril. Le canon s'est tu à 9 heures

du matin; il ne recommencera son œuvre de sang et de ruine qu'à 5 heures du soir. C'est l'armistice! On l'attend depuis si longtemps! Le Neuilly honnête et malheureux sort de ses caves, comme un revenant de son tombeau, comme un condamné innocent de sa prison. Le ciel lui sourit. Le ciel s'est fait tout bleu, tout d'or et tout d'air pur pour l'accueillir. Neuilly en est heureux. Mais il a autre chose à faire que de s'abandonner à la jouissance de ce doux réveil de printemps. Il faut qu'il mette à profit pour son salut ces heures, hélas! trops courtes. C'est pitié de voir cette population hâve, amaigrie, exsangue, fuyant vers Paris ou vers la campagne, emportant comme elle le peut, sur le dos, sur des charrettes, dans des paniers, dans des malles, dans des sacs, du linge, des meubles, des ustensiles de tous genres, tout ce qu'elle a de plus précieux ou de plus nécessaire. Et les malades, et les vieillards, et les femmes portant leurs petits enfants! c'est un spectacle qui déchire l'âme.

En quelques heures Neuilly est vide de ses habitants. Il n'y reste peut-être pas plus de 3 à 400 personnes.

On conseilla à notre concierge et à sa femme de partir avec leur enfant : ils n'empêcheraient pas l'envahissement de la maison par les communards, et ils seraient infailliblement victimes de la méchanceté de ces coquins. C'était parfaitement juste. Tout ce qu'ils avaient pu faire pour conserver le couvent, ils l'avaient fait au péril même de leur vie. Maintenant que la

Commune voulait changer en une caserne cet établissement, c'était folie d'y rester. Ils partirent donc pour Versailles.

Ces Dames, à Sucé, étaient toujours dans la plus complète ignorance de ce qui se passait chez elles; et il leur fallait tout le calme qu'inspire aux âmes chrétiennes la confiance en la Providence divine, pour les retenir sur la pente de la désespérance.

Cependant, le 5 mai, une grande joie leur tombait du ciel. Elles recevaient une lettre de M. Langénieux lui-même. Il était toujours en sûreté chez un ami. Trois fois les insurgés avaient essayé de le surprendre dans son église, pour l'emmener lui aussi et le mettre au nombre de ce qu'ils appelaient les « grands otages ». Grâce à Dieu, il leur avait toujours échappé. Du reste, ni le presbytère, ni l'église n'avaient été pillés. Mais du couvent il ne savait rien.

La première nouvelle leur en arriva le 10 mai, par une lettre du R. P. Champeau qui leur écrivait du Mans. Depuis le jour de son arrestation, le 23 avril, il ne pouvait rien dire de la maison; mais à cette date, elle n'avait encore souffert que des dommages à peu près insignifiants relativement à ceux de son collège.

Enfin, le 14 mai une lettre du jardinier leur apprenait que, depuis le 15 avril, le petit hôtel du fond du parc était occupé par un poste d'insurgés. Dans le grand bâtiment, au dire de cet homme, il y en aurait eu 500 à la même date.

Il y a là, croyons-nous, une erreur. Avant l'armistice les insurgés firent des visites domiciliaires dans le couvent, mais ils ne s'y établirent pas. Il en fut autrement après. Le couvent devint une véritable caserne. Alors, sans doute, il eut le plus à souffrir. A l'extérieur, les obus du château de Bécon et du mont Valérien percèrent la toiture du côté du nord, au-dessus de la chapelle, et effondrèrent le pavillon du sud. A l'intérieur, il eut à subir le pillage, les dégradations, les souillures dont les nouveaux habitants furent les ignobles et sacrilèges auteurs.

Ils établirent une chambrée dans la chapelle, brisèrent la pierre sacrée de l'autel, enfoncèrent la porte du tabernacle, enlevèrent un calice qui servait à la messe du R. P. Champeau. Ils mutilèrent les stations du chemin de la croix, les crucifix, les statues de la Vierge et des saints; les emportèrent, quand ils pouvaient avoir une certaine valeur artistique. Mais, chose singulière! ils ne touchèrent ni au grand tableau du Sacré-Cœur, ni au crucifix appendu au mur de la salle où ils déposaient les cadavres de leurs camarades. Étaient-ils retenus dans ce dernier cas par un sentiment confus de religion, éveillé dans leur âme au spectacle de la mort? C'est possible, mais nous en doutons fort. Il est de fait qu'ils ne reculèrent pas devant la profanation du petit monument sépulcral que Mme Mary-Louisa fit ériger dans le cloître, en 1860. Elle y avait renfermé, comme on le sait, les boîtes de

plomb qui contenaient les cœurs de plusieurs nobles personnages. Toutes ces boîtes disparurent.

Dans le saccage de la chapelle, ils avaient enlevé tous les tuyaux du grand orgue; et ils les utilisèrent dans une procession sacrilègement charivarique qu'ils firent de Neuilly à Levallois-Perret (1).

Ceci avait lieu le 19 mai.

Le 21, si le théâtre n'avait pas changé, la représentation y avait passé du comique au tragique. La panique s'était mise dans les bataillons des révoltés, et ils n'avaient pas assez de jambes pour fuir dans la direction de la porte de Clichy, laissant derrière eux leurs fusils, leurs sacs, leurs munitions. L'armée régulière était entrée dans Paris par la porte du Point-du-Jour. Elle occupait déjà le Trocadéro et le rond-point de l'Étoile, et elle commençait à former ce cercle de fer et de feu dans lequel l'insurrection devait être enserrée et étouffée. La Commune était à l'agonie, mais cette agonie allait durer sept mortelles journées; et les dernières convulsions de la bête, furieuse jusqu'à la rage, devaient être terribles. On les connaît assez. Nous n'avons à faire ici ni la honteuse et révoltante histoire de l'incendie de nos rues et de

(1) Voir *Neuilly sous la Commune*, déjà cité.

nos monuments, ni celle de l'atroce assassinat des otages.

Le dimanche, 28 mai, à une heure après midi, dans le 11e arrondissement, au coin des rues Saint-Maur et Fontaine-au-Roi, le fauve exhalait son dernier rugissement sur la dernière de ses cinq cents barricades.

XXVI

Gouvernement de Mme Mary-Gonzaga Howell.

(Suite).

1871-1884.

Réparations. — État de Neuilly après la Commune. — La veille du départ. — Les souvenirs. — Le retour. — Procession réparatrice. — Visite du supérieur. — *Te Deum*. — Changement de supérieur ecclésiastique. — Accroissement du pensionnat. — École gratuite. — Fête d'été et fête d'hiver. — Le Jubilé de la 250e année. — On rit au couvent. — La bénédiction apostolique. — La lettre du Cardinal Manning. — Mgr Guibert. — Le Nonce. — Mgr Richard. — Les journaux. — Épilogue.

Les Dames Anglaises pouvaient avoir enfin des nouvelles de leur Établissement.

Dès que la Commune eut expiré, le concierge se rendit à Neuilly, et après avoir jugé des réparations à faire, il vint à Sucé. La maison avait beaucoup souffert, mais moins qu'on n'avait pu se l'imaginer. Le plus gros et le plus long du travail serait dans les toitures. Les murs étaient horriblement souillés de badigeons immondes, d'inscriptions stupidement

impies, de caricatures grossières ou de figures obscènes. Les parquets étaient couverts d'une couche de fange épaisse et incrustée dans le bois. Dans tous les coins et recoins, il y avait des monceaux d'ordures où pullullaient d'affreux insectes, et l'infection qui s'en exhalait eût été capable de produire l'asphyxie.

On estima que deux mois de travail d'arrache-pied étaient nécessaires, avant que ces Dames pussent rentrer dans leur demeure. Il fallut bien se résoudre à cette prolongation d'exil.

Afin de calmer de légitimes impatiences, l'aumônier, vers la fin de juin, se rendit à Neuilly pour voir où en était la restauration du couvent. Il en rapporta l'assurance que tout pouvait être achevé dans les derniers jours de juillet. Les déblaiements étaient terminés. On avait tiré de la maison un nombre considérable de tombereaux chargés de choses indescriptibles. On avait porté à la mairie plusieurs charretées de fusils ramassés dans tous les coins, et plusieurs barils de poudre déposés, avec mauvaise intention probablement, dans l'une des chambres basses. Les charpentiers, les menuisiers mettaient la dernière main à l'œuvre. Le bâtiment allait être livré aux couvreurs et aux peintres. Bientôt donc il pourrait s'ouvrir à ses hôtes. C'était l'heureuse impression du visiteur. Mais il en avait recueilli une autre pleine de tristesse et qui ne s'est jamais effacée.

Pauvre Neuilly! quel navrant spectacle il offrait

alors ! A cette heure sans doute, il se reprenait à la vie. Les arbres de ses grandes avenues qui n'avaient pas été complètement hachés, broyés, sciés par la trombe de fer dont les tourbillons l'avaient enveloppé pendant près de deux mois, essayaient de lui rendre quelque chose de leur premier ombrage. Ses jardins labourés par les obus recommençaient à fleurir; et des milliers d'hommes, qui ne tremblaient plus pour leur vie : maçons charpentiers, ouvriers de toutes sortes, allaient, venaient, travaillaient sur les toits, sur des échafaudages ou en dressaient de nouveaux. Certains quartiers présentaient pourtant un aspect plus morne. A mesure qu'on se rapprochait de la Seine, les rues, plus tristes que les sentiers d'un cimetière, s'allongeaient entre deux rangées de ruines, de toitures effondrées, de murs éventrés par le canon, criblés de balles, noircis et rongés par l'incendie. Que de victimes innocentes gisaient sans doute là-dessous! Que de larmes avaient déjà coulé sur ces décombres! C'était à fendre le cœur (1).

A notre retour, il fut décidé que la communauté quitterait Sucé à la fin de juillet.

« La veille du départ, qui était un dimanche, dit « M. l'abbé Grégoire dans ses *Essais historiques sur* « *la paroisse de Sucé*, toute la communauté as-

(1) Voir dans *Neuilly pendant la Commune*, p. 176, l'émouvant tableau, tracé par le Révérend Père Champeau, de Neuilly après le départ des insurgés.

« sista à la messe paroissiale, pour la satisfaction de « tout le monde; l'aumônier exprima publiquement « aux bons habitants de Sucé la reconnaissance et « les sympathies que lui et les religieuses emportaient « de ce village de Bretagne qui leur avait donné l'hos- « pitalité. Le lendemain, en quittant cette chère so- « litude de la Hautière, qui les avait recueillies pros- « crites et exilées, plusieurs de ces Dames ne purent « retenir leurs larmes. M. le Curé lui-même ne put « voir partir sans pleurer ces saintes femmes qui « avaient été, pour sa paroisse, des anges de prière « et de bénédiction. Entre Sucé et Neuilly, il y a dé- « sormais des liens d'affection et de gratitude récipro- « ques que le temps ne pourra rompre. Nous avons « gardé de ces vierges exilées un doux et charmant « souvenir; elles ont laissé dans cette maison de la « Hautière, dans les allées, sur les pelouses, sous « les ombrages, un parfum de piété et d'amabilité « que respirent encore ceux qui ont connu et aimé « ces intéressantes étrangères. »

Vingt ans se sont écoulés depuis que la communauté a quitté la Hautière. Le temps, ce grand destructeur parfois des plus saintes choses, sait pourtant respecter certains souvenirs, ceux, entre autres, qui ont pris racine dans notre reconnaissance. M. l'abbé Grégoire a raison; entre Sucé et Neuilly, il y a des

liens d'affection et de gratitude réciproques que le temps ne pourra jamais rompre. Pourquoi faut-il que nos regards, en se tournant vers ce petit village hospitalier de la Bretagne, y rencontrent plusieurs tombes de ceux que nous y avons connus? Déjà nous sommes venus nous agenouiller près de celles de M. et de Mme Angebault. Rendons maintenant nos devoirs à trois morts vénérés : Mgr Fournier, qui nous fit un si bienveillant accueil dans son diocèse; M. Cartron, curé de Sucé, cet excellent homme, instruit, timide, simple, qui remplaça l'aumônier dans son ministère, pendant que Mme la Supérieure et plusieurs de ces Dames — qu'elles en reçoivent de nouveau nos remerciements — veillaient sur son délire à son chevet; puis, enfin, M. l'abbé Chesnet, ancien secrétaire de Mgr Angebault, frère de notre hôte, ami de l'un et de l'autre, esprit orné, cœur d'or, homme d'expérience et d'un grand bon sens, qui vint dire la messe à ces Dames, pendant une absence de l'aumônier, et sut les consoler, au milieu de tant de tristesses, par sa conversation toujours pieuse, toujours aimable et toujours spirituelle.

Tous nos amis et toutes nos connaissances de Sucé n'ont pas disparu, grâce à Dieu! C'est M. l'abbé Thomas, alors vicaire de M. Cartron, qui nous a rendu, avec ce dernier, les plus grands services. C'est une pléiade de jeunes lévites, les uns en vacances, les autres se disposant à entrer au séminaire, aujourd'hui

tous prêtres, MM. Grégoire, Fourny, Foucaut, Miché, ce dernier, dominicain et tout nouvellement parti pour le Brésil. N'oublions pas les bonnes sœurs, voisines de la Hautière. Pour mettre notre communauté plus au large, elles eurent la bonté, jusqu'à la rentrée de leurs élèves, de prêter à ces Dames plusieurs salles de leur école. Et tous ces bons habitants de Sucé, qui se montrèrent si empressés auprès de nous, qu'ils reçoivent de nouveau, en ce moment, les remerciements que nous leur adressions, du haut de la chaire de leur église, la veille de notre départ.

Le lundi matin, 31 juillet, la Communauté dit adieu au village; le soir, à six heures, à Nantes; le lendemain, elle rentrait au couvent après un exil d'un an moins vingt-neuf jours.

« Quelle joie, s'écrie la rédactrice du *Journal*, quel « bonheur de rentrer dans notre cher couvent, et de « retrouver encore notre chapelle et nos cellules! « Comment pourrons-nous jamais remercier assez le « Tout-Puissant d'avoir sauvé notre maison de la « ruine, de nous avoir épargné, en nous suscitant de si « généreuses amitiés en Bretagne, les souffrances que « tant d'autres ont endurées! Il est vrai, notre mai- « son est encore dans un triste état, bien qu'on ait tra- « vaillé à sa restauration pendant plusieurs semaines.

« Tous les planchers sont couverts de larges taches « que seul le temps et beaucoup de travail pourront « effacer ; mais la toiture et le plus gros du désordre « et des dégâts sont réparés. Il nous faut accepter « avec joie les choses telles qu'elles se présentent, et « considérer que Dieu a bien voulu veiller sur nous « dans l'infinie bonté de sa Providence. Dès que nous « serons un peu remises des fatigues du voyage, nous « rétablirons l'ordre et la propreté. Cela ne pourra se « faire que peu à peu, mais cela se fera, et nous pou- « vons encore espérer avoir dans notre maison d'heu- « reux jours. »

La malpropreté du couvent inspirait un profond dégoût à ces Dames; mais ce qui leur causait un véritable malaise moral, c'était la pensée que cette sainte demeure avait été habitée si longtemps par une horde de gens sans foi et sans mœurs. Il fallait au plus tôt la purifier. Aussi, dès le lendemain de l'arrivée, l'aumônier, suivi des religieuses en procession et récitant des psaumes, fit-il partout une aspersion d'eau bénite.

Tous les ornements sacerdotaux furent rapportés de chez M. le Supérieur, qui s'était chargé de les garder pendant la guerre, et, le 3, l'aumônier put dire la sainte messe. Tout le mobilier, confié à M. Rousseau, fut rendu le 4, et l'on put remettre chaque chose à sa place ordinaire.

Le 13, M. Langénieux vint faire une visite à la maison, et donna la bénédiction du Saint Sacrement. On chanta un *Te Deum* d'actions de grâces. La clôture, que l'on n'avait pas pu observer jusqu'alors, fut rétablie. Les élèves rentrèrent peu à peu. Leur nombre, à l'ouverture des classes, le 8 octobre, était fort satisfaisant.

Ainsi le couvent revenait à la vie, et les flots de l'humble ruisseau, un instant troublés, reprirent comme par le passé, leur limpide et paisible cours.

Un changement de supérieur ecclésiastique est toujours un événement grave dans une communauté religieuse : il est le plus souvent pour elle un sujet de vifs regrets, et toujours une cause d'inquiétude. On sait qui s'en va; on ne sait pas ordinairement qui viendra, et voilà ce qu'on se dit entre religieuses :

« Nous perdons notre père : c'est une désolation. Il « nous connaissait si bien, et nous l'aimions tant! Il « portait un intérêt si profond à ceux de la commu- « nauté! Il nous a rendu tant de services par ses con- « seils! Il avait tant de tact et de prudence, tant de « fermeté et de bonté, tant d'amabilité et de simpli- « cité! Il savait nous inspirer à la fois le respect et la « confiance; et, sous sa houlette, le petit troupeau « marchait toujours tout droit vers son but suprême,

« la perfection religieuse, dans l'obéissance et la pra-
« tique des règles et des constitutions.

« Mais qui le remplacera? »

C'est ce qu'on se disait en octobre 1873 dans la communauté des Anglaises, lorsqu'on apprit que M. le curé de Saint-Augustin, nommé à l'évêché de Tarbes, devait être consacré le jour de la fête de Saint-Simon et de Saint-Jude.

« Nous sommes vraiment désolées de perdre notre
« cher supérieur, dit le *Journal;* mais le bien de l'É-
« glise le demande, et pour la gloire de Dieu, il faut
« faire avec soumission notre sacrifice. Du reste, lui-
« même ne voit rien autre que la volonté divine dans
« sa nomination, et il accepte avec obéissance le far-
« deau qui lui est imposé. »

Si l'on se demanda d'abord qui le remplacerait, toute inquiétude fut bien vite dissipée. Le 20 octobre, l'archevêque informait Madame la Supérieure que le successeur de Mgr Langénieux était M. Legrand, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, vicaire général du diocèse, ancien confesseur extraordinaire des Dames Anglaises, jouissant de la plus complète estime du clergé, et parlant fort bien l'anglais.

Dix-sept ans se sont écoulés depuis ce temps-là, et nous sommes témoin que les sentiments de vénération et d'affection, conçus bien vite par ces Dames, ne se sont jamais démentis un seul instant.

Pendant ces quelques années, le nombre des élèves

n'a pas cessé de croître au pensionnat. Cela tient aux soins donnés aux études, soit dans les arts, soit dans les sciences; aux succès constants et remarquables dans les examens publics; et à l'éducation simple et véritablement familiale que reçoivent les jeunes filles confiées à ces Dames. Nous ne faisons pas ici du prospectus, de la réclame, nous disons, en conscience, ce dont nous avons été témoin pendant environ vingt-deux ans.

Pendant que le pensionnat prenait du développement, l'école établie en 1862 pour les enfants pauvres de Neuilly, et qui dirigée d'abord par les religieuses anglaises, fut ensuite mise aux mains des admirables filles de Saint-Vincent-de-Paul, cette école s'accroissait également. Elle compte aujourd'hui plus de 80 élèves.

Le couvent, on le pense bien, n'a jamais cessé de s'y intéresser. L'école et le pensionnat, il est vrai, n'ont pas de communication entre eux; mais il est deux jours dans l'année où les élèves des deux établissements sont momentanément réunies : le jour de la fête de Mme la Supérieure, et le jour de la Sainte-Catherine.

Les saisons amènent des différences dans la célébration de ces deux fêtes : l'une se passe en été, au dehors; l'autre, en hiver, au dedans.

En été, le pensionnat accompagné des ses maîtresses vient recevoir ses hôtes dans le parc. De son côté arrive le bataillon enfantin des petites invitées, sous

la conduite de deux ou trois de ces réjouissantes cornettes blanches si connues, si respectées et si populaires.

Donne-t-on un signal? N'en donne-t-on pas? Nous n'en savons rien. Le fait est qu'une mêlée se produit instantanément avec des cris perçants qui entrent comme des aiguilles dans les oreilles. C'est la liberté, l'égalité et la fraternité qui se produisent là spontanément; et pas du tout comme ailleurs, car c'est absolument sans mensonge. Les pensionnaires se sont emparées des petites écolières, et alors c'est la balançoire, c'est le char; ce sont les cordes à sauter, les cerceaux, les balles, les rondes, les jeux où l'on se poursuit, où l'on s'évite, où l'on se cache, où l'on crie beaucoup sans savoir pourquoi, et où l'on court à perdre haleine sans savoir où l'on va. Le fait est qu'on se divertit prodigieusement.

Puis vient le goûter sur de longues tables à l'ombre des arbres. Les plus grandes des pensionnaires sont là autour faisant fonctions d'échansons et de panetiers, comme aux festins royaux des Pharaons.

La prière avant le repas est dite en peu de mots, sans doute pour diminuer le nombre des distractions et des impatiences. Et l'on mange force fruits délectables, force gâteaux tout blancs de sucre, force biscuits, meringues et macarons déjà dévorés des yeux avant que les dents y aient touché. Et toutes ces petites mâchoires se hâtent, tous ces yeux étincellent,

toutes ces joues s'empourprent, toutes ces petites têtes éclairées de joie et de vie, ne fussent-elles pas belles, deviennent charmantes.

Pas de toasts. Des grâces pas plus longues que le *benedicite,* et la volée part, et s'éparpille dans les jardins.

En hiver cela se passe différemment. Le froid rend le parc impossible : on reste dans la maison. Mais on s'amuse encore beaucoup, et les émotions qu'amène la Sainte-Catherine sont peut-être plus vives qu'en été.

C'est toujours le bon goûter, mais c'est de plus une tombola !

Les pensionnaires y ont songé longtemps d'avance.

Le règlement leur impose un certain temps de travail à l'aiguille chaque jour. C'est une portion de ce temps qui prépare, pour l'école, la tombola de la Sainte-Catherine. On habille des poupées, on taille, on coud des robes, des jupons, des caracos. On tricote des capelines, des mitaines, des bas. On confectionne avec de petits morceaux d'étoffe coupés en rond, en carré, en losange, blancs, rouges, verts, bleus, de toutes les couleurs, des couvre-pieds doublés d'une ouate bien moelleuse et bien chaude. Et puis.... Et puis, on fait encore une foule de choses très agréables ou très utiles dont nous avons le malheur de ne pas savoir le nom. Mais ce que nous avons remarqué entre tous ces objets, ce sont les *sacs à surprises.*

Les sacs à surprises! c'est tout le contraire de la boîte de Pandore. Quand on les ouvre, il en sort une foule de petits bonheurs : des croix, des chapelets, des médailles, des coffrets remplis de perles ou de chocolat ou de dragées ; ou bien des ciseaux, des étuis, des pelotons de fil, tout un attirail de couturière, mille choses cachées au fond de ce sac et auxquelles on ne s'attendait pas.

Le moment où l'on va tirer la tombola est le moment solennel du jour, le moment des battements de cœur en face des incertitudes du sort. On gagnera, on en est bien sûr : tout le monde gagne. Mais que gagnera-t-on? De tous les côtés on entend : « Moi, je voudrais avoir ceci; moi, je voudrais avoir cela. » Mais le désir le plus généralement exprimé entre toutes ces cupidités de petites filles est : « Moi, je voudrais un sac à surprises. »

Le sac à surprises restera décidément l'éternel triomphe de la tombola de la Sainte-Catherine.

A partir du remplacement de Mgr Langénieux par M. Legrand, comme supérieur de la maison, jusqu'au 23 juin 1884, le *Journal* n'enregistre plus aucun fait qui puisse intéresser d'autres personnes que nos religieuses. Mais à cette dernière date on célèbre le cinquième jubilé de la fondation du couvent.

Jamais fête, pendant les 250 années de l'existence de cet établissement, n'eut plus d'éclat à l'inté-

rieur, ni plus de retentissement au dehors. Elle commença le 23 juin dans l'après-midi et se termina le soir du 25.

Plusieurs jours d'avance on se mit aux préparatifs. Le grand tableau du Sacré-Cœur, au-dessus de l'autel de la chapelle, les trois tableaux des fondateurs, les murs du cloître, des principales salles de la maison, devaient être ornés de guirlandes, de couronnes, de tentures, de drapeaux anglais et français, de bannières et d'oriflammes. Sur les unes on verrait la date de la fondation, ou les armes du Souverain Pontife, ou celles de l'archevêque de Paris, ou celles encore de l'Angleterre et de la France. Sur les autres, on lirait des invocations au Sacré-Cœur, à saint Augustin, ou bien des devises et des textes de l'Écriture appliqués au passé ou exprimant des souhaits d'avenir. Dans la chapelle, des candélabres portant une multitude de bougies, disposés symétriquement des marches de l'autel au tabernacle, entre des vases de fleurs et des palmiers, formeraient comme un buisson ardent. Des plantes exotiques devaient être placées dans tous les coins, sur tous les rebords des fenêtres des salles où l'on se réunirait.

Il s'agissait de changer ce petit coin du monde, le couvent, en un coin de paradis terrestre.

Ce n'est pas tout. On chante dans un paradis, et il fallait préparer la musique. Les élèves auraient à fournir vingt-deux chœurs avec accompagnements, onze

morceaux d'orgue et piano, deux morceaux d'orgue, piano et violoncelle, et un morceau de harpe. Des solos seraient chantés à la chapelle par des voix d'artistes exceptionnellement belles et exercées.

En outre, il fallait trois compliments : l'un pour Son Éminence le cardinal Guibert ; l'autre pour Son Excellence le nonce Mgr di Rende ; le troisième pour Sa Grandeur Mgr Richard.

Enfin l'aumônier donnerait tous les soirs une conférence sur les origines du couvent.

Mais la petite école sera-t-elle oubliée ? Pas du tout. Elle viendra, chaque jour, recevoir la bénédiction des princes de l'Église qui veulent bien honorer cette fête de leur présence, et puis elle aura sous les arbres un de ces charmants petits goûters qui font son bonheur. Elle visitera aussi la maison comme les invités qui, le premier jour au moins, pourront la voir partout — excepté le quartier de ces Dames — et se promener dans le parc.

Ne demandez pas si les morts n'auront pas quelque part à ces solennités : on ne les oublie jamais dans les couvents. Ici l'esprit, rendu insoucieux des choses qui passent, est sans cesse, par la pensée même des choses éternelles, ramené au souvenir de ceux qui ne sont plus. Cinquante messes seront dites, pour le repos des membres de la communauté, de ses amis et bienfaiteurs défunts, pendant les trois jours de la fête.

Voilà le programme. Il fut ponctuellement exécuté.

La veille, le petit campanile du couvent retentit d'une longue sonnerie qui fut énigmatique pour bien des gens.

Cinq fois cinquante coups, et après chaque cinquantaine une volée pleine de mouvement et d'entrain! Qu'est-ce que cela? Ce n'est certainement pas le glas funèbre d'une agonie; ce n'est pas le tocsin d'alarme; mais ce n'est point non plus un appel ordinaire : il y a là un mystère auquel les curiosités d'alentour voulaient être initiées.

L'explication est simple : c'est le couvent qui célèbre la vigile de sa fête, qui de sa voix la plus sonore et la plus joyeuse dit à tous : « Comptez : j'aurai « demain cinq fois cinquante ans; autant d'années « que de fois ma cloche tinte; et, pour chaque demi- « siècle, elle chante à Dieu, en notes pressées, écla- « tantes, l'hymne de ma reconnaissance pour la longue « vie qu'il m'a faite, pour les grâces sans nombre « qu'il m'a accordées, pour la protection dont il n'a « cessé de me couvrir. »

Le lendemain, à 2 heures, Son Éminence le cardinal archevêque de Paris arriva au couvent et fut reçu avec le cérémonial ordinaire, qui se renouvellera le second jour pour Mgr di Rende et le troisième pour Mgr Richard.

Le cardinal archevêque a amené avec lui Mgr Belouino, ancien évêque d'Hiéropolis.

Son Éminence donne la confirmation à plusieurs

élèves, fait une courte mais substantielle instruction aux jeunes confirmées, adresse quelques mots de félicitation aux religieuses, et cède la parole à Mgr Belouino. Le discours de l'évêque est rempli des souvenirs de la maison et renferme également de sages leçons pour l'avenir. L'orateur donne la bénédiction du Très Saint Sacrement, et la cérémonie se termine par un *Te Deum* chanté avec un parfait ensemble par toutes les élèves et les religieuses.

Son Éminence visita la communauté, le pensionnat, l'école, et fut conduite dans une salle où se trouvait préparée une exposition qui l'intéressa vivement.

Sur une longue table, on avait étendu cinquante chasubles avec leur manipule, leur étole, et une quantité considérable de linges d'autel confectionnés par les élèves et par ces Dames. Ces ornements sacerdotaux étaient destinés aux paroisses pauvres d'Angleterre et de France indistinctement. On se souvenait de l'hospitalité donnée par notre pays aux mauvais jours; mais on ne pouvait pas, on ne devait pas oublier la patrie. « Le cinquième jubilé d'un couvent « anglais, disait Son Éminence le cardinal Manning « dans la lettre de félicitation qu'il adressa à ces « Dames, le 24 juin, est un témoignage de l'amour et « de la sollicitude de notre bon Maître et en même « temps un lien avec la vieille Angleterre du passé. » On peut dire aussi que, par le don de leur charité aux pauvres églises des deux pays, ces Dames ont fait

comprendre que leur couvent était comme un lien entre les catholiques de France et les catholiques d'Angleterre.

Pendant que le cardinal Guibert se retirait, bénissant sur son passage, comme Notre-Seigneur, les petits enfants que lui présentaient leurs mères, les invités se répandaient dans la maison, dans les cloîtres et dans le parc.

A ce propos un correspondant du *Times*, dans un article fort bien rédigé sur le jubilé de la maison, s'exprime ainsi :

« On ne saurait concevoir rien de plus opposé aux « idées répandues dans le vulgaire sur l'aspect lugubre « d'un couvent, que le spectacle dont nous avons été « témoin aujourd'hui. A voir l'air d'aisance et de « bonne humeur des parents, des élèves et des reli- « gieuses elles-mêmes, il est clair que c'est l'air habi- « tuel de la maison, et qu'il n'a pas été emprunté pour « la circonstance. »

Cette remarque est fort juste. Nous ne croyons pas qu'il soit un lieu au monde où l'on rie de meilleur cœur que dans un couvent. Certes, on ne s'y livre jamais à une gaieté folle, à des éclats de rire trop tapageurs : on laisse ces vigoureuses expressions de joie débordante aux enfants qui en ont besoin. Mais on n'y rit pas seulement du bout des lèvres, et surtout on n'y prend pas des airs de statues funéraires. On s'en méfie même, quand on les aperçoit sur la figure

d'un sujet qui veut entrer en religion. On soupçonne qu'il y a là peut-être un caractère mélancolique, l'une des pestes des communautés, et on l'examine soigneusement avant de l'admettre. Encore une fois on rit dans les maisons religieuses, parce qu'on s'y rappelle le précepte de saint Paul : « Réjouissez-vous « sans cesse dans le Seigneur; je vous le répète, ré- « jouissez-vous. » Et puis on se rappelle également la parole du divin Maître : « Quand vous jeûnez, ne vous « faites pas, comme les hypocrites, des dehors tristes. » On rit franchement, simplement, convenablement, d'un rire qui sort surtout de la joie habituelle d'une bonne conscience.

L'un des grands bonheurs de cette journée fut la réception d'un télégramme de Rome, apportant la bénédiction apostolique du Saint-Père pour la Supérieure, la communauté et les élèves. Cette faveur avait été sollicitée et obtenue par une amie de la maison, Miss Katie Boothby.

Le second jour de la fête jubilaire laissa tout le monde aussi satisfait que le premier.

Son Excellence Mgr di Rende, nonce apostolique en France, arriva à 8 heures. On chanta l'antienne, *Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam*, de Franck. Son Excellence dit la sainte messe, et fit ensuite les mêmes visites que celles qu'avait faites Mgr le cardinal archevêque de Paris. A 10 heures et demie on se rendit au déjeûner. Il fut royalement

ordonné. Quelques invités firent défaut; mais 17 personnes y prirent part. On n'y porta aucun toast. Les orateurs pourtant ne manquaient pas. Outre M. Legrand, nous avions le R. Père Didon, M. l'abbé Charles Perraud et M. l'abbé Planet. M. Legrand, en quelques mots familiers, mais pleins d'à-propos, remercia Son Excellence pour la bénédiction et les vœux adressés au couvent par le Saint-Père. Il la remercia également d'avoir bien voulu honorer de sa présence cette réunion qu'il pouvait appeler une réunion de famille. Puis il ajouta plaisamment que le représentant du Souverain Pontife à Paris était assez jeune pour pouvoir présider au sixième jubilé du couvent.

Son Excellence répliqua que cela n'était pas impossible. Ses prédécesseurs à l'archevêché de Bénévent étaient tous morts octogénaires, bien que la ville eût la réputation d'être malsaine. Mais qu'il pût voir ou non le jubilé futur, il se souviendrait toujours avec plaisir de celui de 1884, et il souhaitait toutes sortes de bonheurs et de prospérités aux religieuses anglaises de Neuilly.

La bénédiction fut donnée dans l'après-midi par M. l'abbé Planet, aumônier de l'Asile de Sainte-Anne et ami particulier de la maison.

Le troisième jour, M. Legrand dit la messe et fit une fort remarquable allocution toute de circonstance.

A trois heures, Mgr Richard, archevêque de Larisse, coadjuteur de Son Éminence le cardinal archevêque

de Paris, vint clore le triduum jubilaire. Il nous parla, avec l'onction de sa piété profonde et en se plaçant au point de vue pratique, des choses qui remplissaient alors tous les esprits dans son auditoire. Puis il donna la bénédiction du Très Saint Sacrement. Comme le cardinal et le nonce, il visita les habitants grands et petits du couvent, l'exposition des chasubles, et il se retira.

Le troisième jour se termina comme les précédents par une conférence.

De nombreux journaux de France et d'Angleterre, de Paris et de la province rendirent bientôt compte de ce triduum. Les principaux furent *la Semaine religieuse* du diocèse, *le Matin*, *le Figaro*, *le Morning News* alors imprimé à Paris, *le Daily Chronicle*, le *Times*, *le Standard*, *le Catholic Times*, *le Globe* et un journal de Sens où une ancienne élève de la maison, Mme L.-B. de C., donna un article rédigé autant avec le cœur qu'avec l'esprit.

ÉPILOGUE.

Arrêtons-nous à cette fête jubilaire; aussi bien les sept années suivantes appartiennent-elles à une période nouvelle, dont la durée et les vicissitudes sont encore le secret de Dieu.

Ces années, du reste, ont été prospères sous la direction intelligente de Madame Marie-Gonzague. Depuis plus de 140 ans la communauté n'a jamais été plus nombreuse, et nous ne pensons pas qu'on ait jamais compté plus d'élèves au pensionnat, même aux plus beaux moments de cette institution.

Mais l'épreuve traverse toutes les destinées terrestres. Sans pouvoir rien préciser de ce que la Providence réserve à la communauté des Dames Anglaises, dans les luttes de l'existence, nous ne craignons pas d'affirmer que, par plus d'un côté, leur avenir ressemblera à leur passé. Quand la guerre est déclarée à l'Église, il n'est pas possible que les sociétés religieuses, placées à l'avant-garde, n'aient pas de rudes combats à soutenir.

En conclusion de cette histoire, nous dirons à ces Dames avec le grand apôtre des nations : « Souvenez-« vous de vos conducteurs qui vous ont prêché la « parole de Dieu, et..... imitez leur foi (1). » Souvenez-vous de lady Tredway, de Thomas Carre, de Mgr Smith, de cette longue suite de supérieures, de simples religieuses, d'aumôniers qui ont marché devant vous et vous ont tracé la voie. Souvenez-vous de leur patience, de leur résignation, de leur courage. Voyez comment ils ont supporté la faim, la misère, le dépouillement, la privation des secours religieux, sans regimber contre la volonté divine, sans murmurer contre ses impénétrables décrets. Voilà les grands enseignements, avec ceux de la simplicité, de l'obéissance, de la pauvreté, qu'ils n'ont cessé de vous donner durant plus de deux siècles. Songez qu'aux heures où tout semblait désespéré, rien n'a pu ébranler leur confiance, parce que cette confiance avait pour fondement inébranlable leur foi. Quelles que soient donc les épreuves que vous ménage l'avenir, si vous voulez en triompher, comme l'ont fait vos ancêtres dans la vie religieuse, le regard fixé sur ces grandes et généreuses âmes, soyez les imitatrices de leurs vertus.

(1) *Hebr.*, XIII, 7.

APPENDICE A.

Liste des religieuses de chœur décédées depuis l'origine du couvent jusqu'à la fête jubilaire de 1884.

NOTA. *Le premier des deux nombres unis par un trait, marque l'année de la profession; le second, celle de la mort.*

Letice Mary Tredway	1615 — 1677	Unique abbesse.
Margaret de Bury	1621 — 1662	Prieure (1).
Bridget Mollyns	1635 — 1665	
Dorothy Mollyns	1635 — 1689	Supérieure.
Austin Skinner	1635 — 1679	
Monica Morgan	1635 — 1668	
Mary Seaburne	1635 — 1654	
Mary Millote	1635 — 1636	
Elizabeth Wray	1635 — 1658	
Mary Magdalen Wray	1635 — 1694	
Mary Monica Gildon	1636 — 1690	Prieure.
Margaret Dormer	1637 — 1641	
Catherine Kinne	1637 — 1638	

(1) On donnait le titre de Prieure à une religieuse qui gouvernait le monastère sous l'autorité suprême de l'abbesse. A partir du moment où celle-ci disparut, la Prieure prit le nom de Supérieure dans le monastère.

Dorothy Clifton	1638 — 1697	
Mary Talbot	1639 — 1677	
Margaret Monica Parker	1640 — 1697	
Ann Ashley	1641 — 1657	
Martha Seaburne	1641 — 1697	
Lucy Brooke	1641 — 1709	
Mary Percey	1642 — 1649	
Mary Blount	1642 — 1684	
Cecily Blount	1642 — 1642	**Novice.**
Catherine Green	1643 — 1650	
Elizabeth Bachelier	1643 — 1667	
Ann Bydulph ou Biddulph	1643 — 1667	
Elizabeth Perpetua Ireland	1643 — 1682	
Ann Mollyns	1644 — 1697	
Margaret Paston	1646 — 1697	
Frances Waldegrave	1647 — 1656	
Pulcheria Dorothy Eyre	1647 — 1701	**Supérieure.**
Monica Saint-George	— 1647	**Novice.**
Ann Austin Waldegrave	1648 — 1710	
Winefride Brown	1648 — 1695	
Elizabeth Brown	1648 — 1691	
Barbara Waferer	1648 — 1710	
Frances Paston	1649 — 1650	
Margaret Simmons	1649 — 1669	
Agnes Green	1649 — 1690	
Margaret Elizabeth Hornyold	1649 — 1704	
Agnes Simmons	1550 — 1658	
Ann Clare Kinne	1650 — 1701	
Elizabeth Ursula Hornyold	1552 — 1653	
Agatha Tourner	1652 — 1720	
Agnes Paston	1653 — 1693	
Eugenia Perkins	1654 — 1699	**Supérieure.**
Elizabeth Ursula Cobbe	1655 — 1687	
Ann Bartelett	1656 — 1669	
Elizabeth Christian Tyldesley	1656 — 1719	
Jane Jones	1657 — 1671	
Frances Thecla Letchmer	1657 — 1706	

ourner	1657 — 1733	
a Gertrude South	1658 — 1704	
yldesley	1659 — 1720	Supérieure.
ed Jones	1659 — 1685	
Hornyold	1659 — 1689	
Howard	1659 — 1709	
s Hornyold	1660 — 1666	
s Richardson	1660 — 1708	
Stourton	— 1661	Novice.
Ann Perkins	1661 — 1712	
s Elston	1661 — 1662	
y Tyldesley	1662 — 1705	
eresa Lendesay	1663 — 1667	
eth Anderton	1664 — 1736	
eth Salmon	1665 — 1673	
y Austin Cobbe	1665 — 1732	
y Haccon	1668 — 1715	
Hornyold	1669 — 1709	
eth Bromich	1669 — 1714	
indsor	1670 — 1709	
Brathwait	1676 — 1709	
ine Lawson	1676 — 1677	
ine Clarkson	1676 — 1729	
illa Tilden	1677 — 1713	
ia Teresa Howard	1677 — 1709	
iddulph	1678 — 1709	
Perkins	1678 — 1704	
eth Teresa Petre	1679 — 1720	
Austin Gage	1679 — 1718	
eth Ann Meynell	1679 — 1738	
eth Mectilda Betts	1680 — 1682	
ia Paulina Stafford Howard	1681 — 1684	
Magdalen Tourner	1682 — 1689	
eth Joseph Yate	1683 — 1742	
ret Towneley	1683 — 1731	
y Witham	1683 — 1718	
sin Fenwick	1683 — 1689	

Mary Fenwick	1683 — 1694	
Mary Witham	1684 — 1685	
Margaret Howard	1684 — 1742	
Elizabeth Howard	1684 — 1707	
Anna Mary Yate	1685 — 1709	
Winifred Frances Hennage ou Heneage	1685 — 1719	
Elizabeth Mary Middleton	1685 — 1727	
Helen Sophia Fairfax	1685 — 1728	
Mary Yate	1687 — 1741	
Ann Frances Throckmorton	1687 — 1734	**Supérieure.**
Ann Mary Petre	1688 — 1731	
Catherine Salkeld	1690 — 1709	
Ann Monica Weeden	1691 — 1720	
Mary Elizabeth Conquest	1691 — 1755	
Alicia Elizabeth Englefyld	1691 — 1744	
Maria Knype	1692 — 1743	
Catherine Knype	1692 — 1740	
Mary Bernard Perkins	1693 — 1728	
Ann Winefride Leyburne	1693 — 1705	
Helen Mary Englefyld	1694 — 1724	
Ann Justina Hales	1695 — 1720	
Cecily Justina Towneley	1695 — 1709	
Mary Roper	1695 — 1716	
Dorothy Genovefa Conquest	1696 — 1753	
Mary Monica Martinash	1696 — 1754	
Frances Constance Molyneux	1698 — 1733	
Mary Alipia Witham	1700 — 1754	**Supérieure.**
Philadelphia Mary Magdalen Roper	1700 — 1748	
Mary Aurelia Hunt	1700 — 1763	
Barbara Xaveria Martinash	1701 — 1759	
Mary Austin Apolonia Widrington	1701 — 1718	
Dorothy Teresa Witham	1702 — 1742	
Ann Joseph Martinash	1706 — 1757	
Eleonor Helen Austin Tyldesley	1707 — 1760	
Mary Magdalen Teresa Middleton	1711 — 1773	
Elizabeth Teresa Pulcheria Throckmorton	1714 — 1760	**Supérieure.**
Mary Catherine Throckmorton	1714 — 1792	

'arter	1720 — 1772	
Blundell	1722 — 1781	
nor	1725 — 1739	
ıline Elizabeth Salkeld	1726 — 1774	
ırbara Ambrosia Bowens	1727 — 1769	
ın Frances Wollascott	1727 — 1751	
Perpetua Preston	1728 — 1790	
ıristina Preston	1728 — 1788	
;atha Willis	1729 — 1764	
t Joseph Aston	1733 — 1769	
;nes Frances Fermor	1740 — 1794	
Mary Austin Bishop	1744 — 1765	Supérieure.
.tina Taylor	1744 — 1764	
'inefrid Cooper	1748 — 1779	
Louisa Lancaster	1750 — 1808	Supérieure.
oseph Walton	1750 — 1770	
ıseph Blount	1751 — 1758	
[ary Frances Saunders	1755 — 1789	
Joseph Shelley	1762 — 1797	
ırnard Fitzherbert	1763 — 1807	
[ary Joseph Lancaster	1767 — 1793	
ıre Louisa Whittingham	1767 — 1799	
Ann Joseph Cameron	1770 — 1788	
Mary Austin Whittingham	1772 — 1779	
ary Canning	1772 — 1820	Supérieure.
Anne Austin Beeston	1772 — 1836	
h Ann Justina Orrell	1773 — 1799	
agdalen Stockton	1776 — 1808	
h Mary Alipia Bishop	1782 — 1819	
[ary Monica Finchet	1785 — 1847	Supérieure.
Mary Austin Bishop	1786	
ne Frances Pattinson	1787 — 1846	
h Pulcheria Stapleton	1789 — 1799	
ıgenia Stonor	1789 — 1848	Supérieure.
ix Spiring	1812 — 1855	
h Mary Agnes Jones	1818 — 1872	
h Mary Joseph Young (Havers)	1818 — 1870	

Teresa Mary Bernard Green.....	1818 — 1855	
Elizabeth Mary Winifred Hurst.....	1819 — 1874	
Jane Mary Frances Fairbairn.....	1819 — 1879	Supérieure.
Elizabeth Mary Stanislans Broderick.....	1823 — 1856	
Anne Joseph Martin.....	1823 — 1826	
Sara Mary Teresa Saunders.....	1829 — 1871	
Mary Louisa Howell.....	1835 — 1867	Supérieure.
Frances Mary Christina Richmond.....	1835 — 1841	
Mary Magdalen Marsden.....	1836 — 1870	
Mary Anne Joseph Weightman.....	1837 — 1846	
Mary Henrietta Alphonse Barge.....	1846 — 1875	
Ann Catherine Rogerson.....	1851 — 1864	
Frances Joseph Austin Seaman.....	1854 — 1876	
Ellen Mary Monica Hurst.....	1856 — 1882	
Emma Maria Benedict Coquierre.....	1866 — 1867	

APPENDICE B.

LISTE D'ÉLÈVES DU PENSIONNAT DES DAMES ANGLAISES.

DE MAI 1817 A AVRIL 1829.

Anjorrant (Sidonie).
Anster (Eliza).
— (Lavinia).
Arsy (Valentine de Gouy d').
Aubin (Évélina).
Auguste (Adèle).
Aubusson (Amanda d').
— (Blanche d').
Barron (Anna de).
Barrois Émeline.
Barrin Ann.
— Mathilde.
— Mary.
Baylié Marguerite.
Bazouin Aimée.
— Chérie.
— Jane.
Beaucorps (Anna de).
— (Constance de).
Bernard Catherine.
Bief (Juliette de).
Bilcoq Clary.
Blak Honoria.
Blount Éliza.
— Fanny.
Boissy (Blanche de).
Bouvier Mirza.
Bosquiel (Zénobie de).
Bricaux Élise.
Brissac (Aména de).
— (Fanelly de).
Brosse (Constance de).
— (Élisa de).
Callaghan Ann.
— Céleste.
— Rose.
Cary Fanny.
— Sophy.

Cary Susan.
Castaz Camille.
Castella (Eugénie de).
— (Laure de).
Costello Émélita.
Chabbans (Noémie de).
Chabot (Anne de).
Chazelles (Augustine de).
— (Louise de).
Chantereyne Léonice.
Chocquense (Pauline de).
Clifford Isabella.
Connell (Jane O').
Connor (Priscilla O').
Contay (Camille de la Toesne).
Coppinger Adèle.
Coriolis (Ernestine de).
Cotteau Victorine.
Courteilles (Louise de).
Croft Jane.
Demblin (Marie de).
— (Sophie de).
Dermott (Sophie Mac).
Destouches Stéphanie.
Deuxponts (Adrienne de).
— (Henriette de).
Donough (Georgina Mac).
— (Maria Mac).
Dormer Catherine.
— Maria.
Draeck (Astérie de).
Drummond Charlotte.
Dubois Henriette.
Dupin Aurore.
Epron Élise.
Eyre Ann.
— Lucy.
Eyre Mary.
Eyries Laure.
Fairbairn Charlotte.
Fargeau Élise.
Fargues (Caroline de).
— (Emma de).
— (Olympe de).
Faudras (Clary de).
Finchet Helen.
Fontanay (Félicie de).
Fontanges (Delphine de).
Fournier Antoinette.
Fresquiennes (Sophie de).
Frizelt Agnes.
Galliffet (Amanda de).
— (Valentine de).
Galway Emily.
— Mary.
Gandolfi Charlotte.
Giffard Jane.
Gillibrand Henrietta.
— Marcella.
— Mary.
Gordon Anne.
— Helen.
— Maria.
Gouis (Ernestine de).
Greffulhe (Cordelia de).
Grellet Suzanne.
Guelche (Mathilde de).
Guestier Élise.
Herlincourt (Joséphine d').
Haggerston Winifred.
Higgins Ann.
Huddlestone Jane.
Johnson Fanny.
Jubié Bénédicte.

Kelly Ann.
— Ellen.
— Mary.
Kneller Fanny.
— Fredericka.
Laborde (? de).
— (Mathilde de).
Langdale Catherine.
Laparent (Clémence de).
Lavault (Flore de).
— (Virginie de).
Lavinski (Élise de).
Lecomte Nancy.
Lefebvre Léonice.
Legrand Clémence.
Lisleroi (Euphrosine de).
Lodi Carlotta.
Macdonald Sidonie.
Maingoval (Félicie de).
Manoury Honorine.
Marois (Coralie Le).
Masterson Lucy.
Mazières (Clémence de).
Mazzinghi Joséphine.
Méry (Céline de).
Mitford Emma.
Montblon (Aline de).
Montbrun (Clara de).
Montmorency (Laurence de).
Moorat Augusta.
Mortemart (Alicia de).
— (Alix de).
Motte (Valérie Tessier de la).
Mullane (Anaïs O').
— (Caroline O').
— (Elisa O').
Murphy Fanny.
Murphy Margaret.
Narbonne (Hélène de).
Nouthier Amanda.
Orsay (Isa d').
Perron (Caroline).
— Charlotte.
— Élisabeth.
— Madeleine.
— Rosine.
Pia Élise.
Piéron Eugénie.
Pille (Gabrielle de).
Plunkett Theresa.
Pontcarré (Pauline de).
Power Laure.
Prat Laure.
Rhodes (Ida de).
Riddell Eliza.
— Louisa.
Rochejaquelein (Annette de la).
— (Julie-Thérèse de la).
— (Louise de la).
— (Marie de la).
— (Victorine de la).
Rocher Louisa.
Rollet Louisa.
Roper Ellen.
Rouvroy (Hortense de).
Royer Theodosia.
Saint-Sernin (Éliane de).
Saultz (Henriette de).
Schwartz Cornélie.
Shiel Emily.
— Grace-Julia.
— Margaret.
Smith Bridget.
Stapleton Charlotte.

Sumpter Brézilia-Pauline.
Tasburg Barbara.
— Fanny.
— Mary.
— Mary ?
Tellyhem (Zélia Bailly de).
Tempest Catherine.
— Fanny.
Terray Béatrix.
Thomassin (? de).
Thomeréeg Denise.
Trusler Susan.
Tucker Fanny.
Tullock Theresa.
Varagnac Émilie.
Valanzac (Stéphanie de).
Vergennes (Amélie de).
Vié Anna.
Visson Zelia.
Wals-Serrant (Valentine de).
Warenghien (Amélie de).
Wismes (Anna de).
— Émilie de.
Yzquierdo Eugenia.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

DÉDICACE VII

Lettre de Son Éminence Mgr le cardinal Langénieux..... IX

INTRODUCTION XIII

I

La Fondation.

1634.

Le projet. — Collèges et couvents anglais sur le continent. — Lady Letice-Mary Tredway. — Thomas Carre. — Projet approuvé. — Recherches de postulantes. — Bridget et Dorothy Mollyns. — Éléonore Skiner et Sarah Morgan. — Projet pour Paris. — Mgr Smith. — Requête. — Lettres patentes de Louis XIII. — Exigences d'Henri de Gondi. — Mary Seaburne et Margaret Dormer. — Prise d'assaut. — Richelieu et le Cordon Bleu. — Couvent de la rue d'Enfer. — Mme de la Rue et Mme de Bury. — Les premiers fonds. — Adieu pour toujours. — La réunion. — La prière..... 1

II

Gouvernement de l'abbesse.

1634-1655.

Bénédiction de l'abbesse. — Prises d'habit. — Pauvreté et économie. — Nouvelles recrues. — Monastère du faubourg Saint-

Pages.

Antoine. — Premières tombes. — Fidélité au souvenir. — Le monastère de la rue des Fossés-Saint-Victor. — Maison de Baïf. — Les arènes de Lutèce. — Prise de possession de *Mount Sion*. — Légende. — Consécration de l'église. — La cloche. — Le pensionnat. — La Grande Pension. — Travail pour vivre. — Le peintre Le Brun et le chancelier Séguier. — Mort de Richard Smith. — Sa biographie..... 27

III

Gouvernement de l'abbesse.

(*Suite.*)

1655-1674.

Jubilé de l'abbesse. — Le séminaire de Saint-Grégoire. — Projet. — Les premiers étudiants. — Acquisition d'une maison. — Le règlement. — Nouvelles recrues. — Donation au chapitre de Londres. — Relations entre le monastère et le séminaire. — Le testament du docteur Holden. — Lutton sauve le séminaire. — Le coadjuteur. — Accident de l'abbesse. — Les Constitutions. — Abdication de l'abbesse. — État et esprit du couvent..... 53

IV

Organisation.

Les Supérieurs ecclésiastiques. — Religieuses de chœur et sœurs converses. — Obligation spéciale. — L'habit. — Gouvernement électif. — Chapitre. — La supérieure. — Cérémonie de son élection. — Officières. — Le conseil. — Le postulat. — Le noviciat. — La prise d'habit. — La profession. — L'aumônier..... 79

V

Gouvernement de Mme Dorothy Mollyns.

1674-1678.

Pages.

Élection de Mme Dorothy Mollyns. — Dernières années de Carre. — Sa mort 95

VI

Thomas Carre.

Talents et aptitudes. — L'artiste. — Le poète. — Le théologien. — L'homme de Dieu. — L'homme d'action. — L'honnête Carre. — Le bon et charitable Carre. — Portrait. — Influence 109

VII

Gouvernement de Mme Dorothy Mollyns.

(*Suite.*)

Edward Lutton aumônier en titre. — Son voyage en Angleterre. — Nivellement de la rue de la Roquette et de la rue de Charonne. — Un moment de prospérité. — Dernières années et mort de lady Tredway. — L'édit du toisé. — État numérique et mortalité. — Agrandissement du monastère 127

VIII

Gouvernement de Mme Pulcheria-Dorothy Eyre.

1678-1694.

Élection de Mme Pulcheria-Dorothy Eyre. — Achats de maisons. — Nivellement de la rue des Fossés-Saint-Victor. — Concession du prévôt des Marchands et de l'Échevin perpé-

Pages.

tuel. — Révolution de 1688. — Impôts et famine. — État numérique. — Mort de Mme Dorothy Mollyns. — L'avant-dernière survivante de Robert Constable..... 143

IX

Gouvernement de Mme Eugenia Perkins.

1694-1698.

Les quatre Perkins. — Les reliques de saint Justin. — Doute. — La fête. — Relations avec la petite cour de Saint-Germain. — Visite des princes. — Espérances déçues. — L'abbé Innès et le Révérend Père Nelson. — Visite ecclésiastique. — Troubles. — Le Journal. — Les dames pensionnaires. — Les élèves. — Bélinda..... 157

X

Gouvernement de Mme Anne Tyldesley.

1698-1720.

Sir Tyldesley. — Élection d'Anne. — Mouvements en sens contraires. — Acquisitions. — Clôture rompue. — La Congrégation et les Dames Anglaises. — Brouille. — Encore une rupture de clôture. — Description du monastère. — Effroyable mortalité. — 1709. — Soixante-quinzième anniversaire. 177

XI

Gouvernement de Mme Anne Tyldesley.

(*Suite.*)

Derniers moments de Jacques II. — Mort de la princesse Louise. — Mort de la reine d'Angleterre. — Fin des relations du couvent avec les Stuarts. — Mort de Mme de Fontenais. — Sa charité..... 187

XII

Gouvernement de Mme Anne Tyldesley.

(*Suite.*)

Pages.

M. Lutton frappé d'apoplexie. — M. Green. — Naissance, jeunesse et sacerdoce de M. Lutton. — M. Lutton et Carre. — Science de M. Lutton. — M. Lutton prédicateur. — Homme d'affaires. — Son caractère. — Ses vertus. — La lampe d'argent. — Le jubilé sacerdotal. — M. Lutton aumônier. — Confesseur. — Catéchiste. — Lettre du R. P. Drugeon. — Mort de Louis XIV. — Le sixième denier. — 1715. — La lettre de cachet. — Mort de Mme Tyldesley..... 201

XIII

Succession des gouvernements

de 1720 à 1765.

Mme Anne-Frances Trockmorton.

1720-1728.

Élection de Mme Anne-Frances Trockmorton. — Mesure relative à la rééligibilité. — Mme Mary-Catherine Trockmorton. — Le cœur de lord Teynham. — Ni Irlandaises ni Écossaises. — Poésies de Mme Frances Trockmorton..... 217

*
* *

Mme Mary-Alipia Witham.

1728-1736.

Mme Mary-Alipia. — Le premier centenaire. — Mort subite de sir William Howard. — Le cœur du lord..... 222

*
* *

Mme Élis.-Thérésa-Pulchéria Throckmorton.

1736-1744.

Pages.

Démission de M. Vivant. — M. Lawrence Green..... 228

*
* *

Mme Mary-Alipia Witham..... 232

1744-1752.

*
* *

Mme Élis.-Thérésa-Pulchéria Trockmorton... 232

1752-1760.

*
* *

Mme Mary-Austin-Mabella Bishop..... 234

1760-1765.

XIV

Gouvernement de Mme Frances-Louisa Lancaster.

1765-1808.

Mort de M. Wilkinson. — Premiers aumôniers. — M. William Hurst. — Le troisième cinquantenaire. — Les États généraux et les Quarante Heures. — Les biens du clergé à la disposition de la nation. — Décret du 13 novembre 1789. — Suppression des vœux monastiques. — Les commissaires de la municipalité..... 237

XV

Le Couvent menacé.

Pages.

Observations. — Inventaire. — Interrogatoire. — Démarches pour sauver le couvent. — Discours d'Eymar. — Projet de décret. — Dette publique. — Maisons religieuses anglaises. — Paix et Terreur. — Le sans-culotte. — Visite nocturne. 249

XVI

La Communauté prisonnière.

L'Angleterre et la coalition. — Déclaration de guerre. — Turgoff et Toulon. — Décrets du 9 octobre 1793. — Arrestation des Dames Anglaises. — Expulsion des dames locataires et mise des scellés. — Arrestation de M. Hurst. — Son retour au couvent. — Saisies des titres. — Saisies des loyers. — Mort subite de M. Hurst..... 263

XVII

Le Couvent maison d'arrêt.

Prisons et maisons d'arrêt. — Le couvent maison d'arrêt. — Suspectes et otages. — Suppression de l'habit religieux. — Mort de Mme Fermor. — Les séculières anglaises prisonnières. — Miss Edgeworth. — La marquise de Chatellux. — Mme Blanchet. — La marquise de Mirabeau. — Mme de Champcenetz. — Louise et Émilie Contat. — Marie-Aurore Dupin. — Sophie-Victoire Delaborde. — Lucie, sa sœur... 278

XVIII

Les Victimes.

Adélaïde-Marguerite de Merle. — Catherine de Soyecourt. — Marie-Louise de Laval-Montmorency. — Comtesse de Durtal.

Pages.

— Antoinette de Lamoignon de Malesherbes. — Thérèse Le Peletier de Rosanbo. — Pauline de Roye. — Amélie de Boufflers. — Pitié. — La cavalerie d'Henriot. — Nuit du 9 au 10 thermidor. — Mort de Robespierre..... 285

XIX

Quatre Communautés au couvent.

Les seize bénédictines. — Récit de leur transfert au couvent par une religieuse. — Les seize *Blue nuns*. — Les religieuses françaises. — Leur interrogatoire. — Leur condamnation à la déportation. — Mieux qu'au cachot. — Secours spirituels. — La sainte messe. — Récit d'une prisonnière. — La liberté. — Vandalisme. — La grande fosse. — Quarante sous par jour. — Restitution provisoire. — Préparatifs de départ. — Invitation à dîner. — Les adieux..... 295

XX

Confiscation.

Cherté des vivres. — Les secours. — Réouverture du pensionnat. — Arrêté du 22 juillet 1799. — La confiscation. — Tous les biens de ces Dames vendus. — Préparatifs de départ. — Constitution de l'an VIII. — On ne part pas. — Misère. — Efforts pour rentrer en possession des biens vendus. — Arrêté des consuls du 8 mars 1800. — Jouissance provisoire. — Renouvellement des passeports.— Retour des bagages de Calais. 317

XXI

Relèvement.

État numérique de la communauté. — Réouverture du pensionnat. — Jouissance provisoire. — Visites de prêtres anglais. — Mgr de Belloy. — La chapelle. — Les reliques. — M. Lejeas

Pages.

supérieur. — L'association des Dames Anglaises provisoirement autorisée. — Reprise du costume religieux. — Ces Dames envoyées en possession définitive de leur maison claustrale. — Mort de Mme Lancaster..... 327

XXII

Gouvernement de Mme Anne-Mary Canning.

1808-1820.

Premières années de son gouvernement. — Ses coopératrices. — Le pensionnat. — Qualités éminentes de sa direction. — Progrès du pensionnat. — Accroissement de la communauté. — Miss Spiring. — Erreur de traduction..... 339

XXIII

Succession des gouvernements

de 1820 à 1852.

Mme Mary-Eugenia Stonor.

1820-1828.

Mme Eugenia. — Le pensionnat. — Menaces de divisions. — Intervention de l'archevêque. — Soumission. — Mort de Mme Eugenia. — Son éloge par le *Journal*..... 355

*
* *

Mme Helen-Mary-Monica Finchet.

1828-1840.

Mme Finchet. — Mlle de France donne le voile à une novice. — Le duc de Bordeaux. — La comtesse de Rivera. — Un incendie. — Les journées de juillet 1830. — Le quatrième jubilé. — Une mystification..... 362

*
* *

Mme Mary-Frances Fairbairn.

1840-1852.

Pages

Mme Fairbain. — Accident du chemin de fer de Versailles. — Mort du duc d'Orléans. — Mort de Mme Blount. — Mort de Mme Finchet. — La sépulture à Montparnasse. — Le socialisme. — L'extension du cens. — Révolution de 1848. — Les journées de juin. — Mort du général Bréa. — Mort de l'archevêque de Paris. — Les insurgés au couvent. — Cessation du recrutement. — Désorganisation du pensionnat. — Mlle de Mussy dévorée par les flammes..... 371

XXIV

Gouvernement de Mme Mary-Louisa Howell.

Mme Mary-Louisa Howell. — Les trois confraternités. — Bénédiction d'une cloche. — Le testament de Mme de Chenevières. — L'approbation impériale. — Les Dames Anglaises de la Conception. — L'anneau de saint Cuthbert. — L'expropriation. — Un terrain à Neuilly. — Pique-nique. — Les dames pensionnaires. — Saint-Joseph. — Saint-Augustin. — Le déménagement. — La dernière voiture. — Mme Finot. — Restes vénérés. — École gratuite. — Le nouveau couvent. — Le hall vitré. — Bénédiction de la chapelle. — Maladie de Mme Louisa Howell. — Sa démission..... 385

XXV

Gouvernement de Mme Mary-Gonzaga-Martha Howell.

1867-1871.

Election de Mme Mary-Gonzaga Howell. — Mort de Mme Louisa Howell. — Consécration du couvent au Sacré-Cœur. — La

Pages.

guerre. — La communauté se prépare au départ. — Le départ pour Nantes. — Les religieuses de Saint-Joseph de Cluny. — Arrivée à Nantes. — L'Erdre. — Sucé. — M. et Mme Angebault. — Installation. — Sedan. — La République. — Investissement de Paris. — Projet vague de partir pour l'Angleterre. — Metz. — Marche de l'ennemi vers l'Huisne. — Capitulation de Paris. — Les élections. — Départ retardé. — La Commune. — Neuilly. — Pas de nouvelles. — Religieux de Sainte-Croix. — Les concierges. — La cave. — Exécution. — Fourgons funèbres. — L'armistice. — Nouvelles. — Pillage. — Profanation. — Procession sacrilège. — La Commune expire..... 409

XXVI

Gouvernement de Mme Mary-Gonzaga Howell.

(*Suite.*)

1871-1884.

Réparations. — État de Neuilly après la Commune. — La veille du départ. — Les souvenirs. — Procession réparatrice. — Visite du supérieur. — *Te Deum*. — Changement de supérieur. — Accroissement du pensionnat. — École gratuite. — Fête d'été et fête d'hiver. — Le jubilé de la 250e année. — On rit au couvent. — La bénédiction apostolique. — La lettre du cardinal Manning. — Mgr Guibert. — Le Nonce. — Mgr Richard. — Les journaux..... 435

ÉPILOGUE..... 457

APPENDICE A. Liste des religieuses de chœur décédées de 1634 à 1884..... 459

APPENDICE B. Liste des élèves de mai 1817 à avril 1829.... 465

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

Le titre de lady ne peut être régulièrement donné à Mme Tredway qu'à partir du moment où elle fut nommée abbesse.

Page 44, lignes 18 et 20 : Milord Montagu *lisez* Lord abbot Montagu

Page 177, ligne 16 : 1636 *lisez* 1656

Page 226, ligne 7 : ses enfants. Deux de ses filles *lisez* ses tantes. Deux d'entre elles

Pages 225, 227, 228 : *lisez simplement* William Howard

Page 264, ligne 20 : Le 27 du mois suivant *lisez* Le 28 du mois d'août

Page 264, ligne 21 : le vice-amiral Turgoff *lisez* le contre-amiral Trogoff

Page 264, 4e alinéa. La rédaction de cet alinéa laisse à penser que Trogoff doit porter toute la responsabilité de la reddition de la flotte française. Ce fut le comité représentant les sections de Toulon qui passa, avec l'amiral anglais Hood, un traité en vertu duquel le port, les forts et la flotte lui furent remis en dépôt au nom de Louis XVII proclamé roi de France. Trogoff ne signa pas ce traité, mais il en accepta les conséquences, et laissa les Anglais pénétrer librement dans la place.

Page 276, ligne 12 : un M. de Sambucié ou de Sambuci *lisez* M. Gaston de Sambucy

Page 356, ligne 3 : Sir Charles *lisez* M. Charles

Page 404, ligne 2 : Lord Temingham *lisez* lord Teynham

Page 466, ligne 8 : Faudras (Clary de) *lisez* Faudoas (Clary de)

3 2044 010 407 153

ED TO THE LIBR
OR BEFORE THE LAST DATE STA
BELOW.

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

FEB 26 1992 ILL

MAR 3 1 1994

WIDENER

SEP 10 1999

BOOK DUE

WIDENER
HARVARD COLLEGE
CAMBRIDGE, MASS.